UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00451385 9

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE ONZIÈME

ÉTUDES SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE, PAR M. OTHON RIEMANN.

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

D
5
B4
fasc. 11

ÉTUDES

SUR

LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE

DE

TITE-LIVE

PAR

OTHON RIEMANN

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, MAÎTRE DE CONFÉRENCES
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

41281
98

PARIS
ERNEST THORIN, ÉDITEUR
LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME
DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
7, RUE DE MÉDICIS, 7

1879

12814

INTRODUCTION

I

> Hæc — professio (grammatice) — plus habet in recessu quam fronte promittit.
> (QUINTILIEN, I, 4, 2).
> Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus.
> (*Id.*, I, 8, 35).

L'étude de la grammaire grecque ou de la grammaire latine n'est considérée en général que comme un moyen d'arriver à l'intelligence des auteurs; c'est là, en effet, le principal avantage pratique que l'on puisse retirer de cette étude; mais on peut aussi voir dans la grammaire une science valant la peine d'être recherchée pour elle-même et méritant d'occuper une place indépendante parmi les différentes sciences qui ont l'antiquité pour objet, au même titre que la science des monuments figurés ou la science des institutions. Étudier l'antiquité classique, c'est étudier la vie intellectuelle et morale du peuple grec ou du peuple romain sous toutes ses formes, dans leur littérature et dans leur art, dans leur histoire et leurs institutions publiques, dans leurs coutumes privées et leurs croyances religieuses. Or la langue d'un peuple est aussi un des produits de sa vie intellectuelle; elle peut donc être l'objet d'une science distincte, qui est la grammaire. Et, comme toute langue est une chose essentiellement changeante et variable, qui se transforme sans cesse et ne s'immobilise que lorsqu'elle meurt, la grammaire vraiment scientifique ne peut guère s'appliquer qu'à une langue déjà morte, pour en tracer l'histoire et la faire revivre, dans la mesure où cela est possible, telle qu'on la parlait ou qu'on l'écrivait à telle ou telle époque. L'histoire de la langue est un complément nécessaire de l'histoire de la littérature; l'une ne peut être sans l'autre; on ne saurait se faire une idée complète du génie d'un écrivain ni le mettre au rang qui lui convient, si l'on ne connaît pas exactement son style et si l'on ne sait pas la place qu'il occupe dans l'histoire de la langue. Et ici les formules

générales et vagues ne suffisent pas ; ce n'est pas assez de dire que Tacite est concis et que son style a une couleur poétique : il faut faire voir par le détail en quoi se montre cette concision et en quoi consiste cette couleur poétique. Dire que ce sont là des études arides et minutieuses, où l'on risque de perdre le sentiment de ce qui est beau, serait injuste et puéril ; autant vaudrait dire à un musicien que, pour avoir appris le contre-point et l'instrumentation, il est devenu moins propre qu'un autre à comprendre et à apprécier une belle symphonie. Dans tout art, et par conséquent aussi dans l'art du langage, il y a une partie technique, dont la connaissance n'a jamais empêché les personnes de goût de juger avec goût : elle leur permet seulement de mieux se rendre compte de leurs impressions et de donner à leurs appréciations plus de sûreté.

Il ne faut donc point dédaigner les études qui ont pour objet d'éclaircir même tel ou tel petit point particulier de la langue d'un auteur. Les plus humbles travaux de ce genre peuvent profiter à la science, pourvu qu'ils soient faits avec intelligence et avec méthode. Ce sont les recherches de détail précises et minutieuses qui rendent possibles les vues d'ensemble nettes et justes ; ce n'est qu'à force d'accumuler beaucoup de petits faits isolés qu'on arrive à construire l'histoire d'une langue. D'ailleurs cette sorte de travaux demande plus de qualités d'esprit qu'on ne serait tenté de le croire d'abord. Il peut sembler, à première vue, que faire des catalogues d'exemples n'est qu'une œuvre de patience, un métier où l'œil et la main ont plus à faire que l'intelligence ; mais ce n'est pas tout de réunir des exemples : il faut savoir les comparer entre eux, marquer les ressemblances et les différences, reconnaître dans un fait grammatical les circonstances essentielles et celles qui ne sont que des accidents, tenir compte des raisons particulières qui dans chaque cas ont pu modifier l'expression et faire choisir telle construction de préférence à telle autre, enfin se défier avant tout des distinctions subtiles et ne pas se hâter d'imaginer des règles que les faits viennent démentir ensuite. Tout cela demande une grande rigueur de méthode, beaucoup de critique, de netteté d'esprit et de bon sens, un sentiment très-fin de la langue qu'on étudie, je dirais même beaucoup de goût, si ce terme n'était pas peut-être trop ambitieux en pareille matière. C'est grâce à ces qualités, par exemple, que la grammaire latine de M. Madvig, qui n'est qu'un livre élémentaire, est un guide presque toujours sûr et un modèle à imiter ; c'est l'absence des mêmes qualités qui fait que tant d'autres travaux,

méritoires par la peine qui y a été dépensée, ne sont pas aussi utiles qu'ils le pourraient être, parce qu'ils sont faits avec peu de critique et qu'on ne peut s'y fier qu'à demi.

Un travers où donnent certains grammairiens, c'est de croire qu'ils ajouteront quelque chose à la valeur de leurs conclusions par l'apparence de rigueur scientifique dont ils les revêtent. « Telle construction se rencontre en latin *sept* fois, » pas une de plus, pas une de moins. « Il y a en latin 3814 substantifs abstraits, dont 2889 ne se rencontrent qu'au singulier, 925 aussi au pluriel. Sur ces 925 pluriels, 58 se rencontrent dans le latin archaïque, à savoir : 1 chez Névius, 3 chez Ennius, 6 chez Caton, 36 chez Plaute, 6 chez Térence, 1 chez Pacuvius, 4 chez Accius, 1 chez Lucilius. Les prosateurs classiques y ajoutent 383 pluriels nouveaux, et l'époque suivante, à laquelle nous rattachons aussi les *poëtes* classiques, 484 (1). » Cet abus de la statistique, cette prétention de donner partout des chiffres précis (2) est en bien des cas puérile. Qui ne voit que dans l'étude d'une langue dont il nous reste aussi peu de monuments que nous en avons de la langue grecque ou de la langue latine il est chimérique de prétendre à des résultats d'une exactitude mathématique, et qu'il faut se contenter d'une vraisemblance plus ou moins grande? Telle forme, telle construction, telle expression n'est pas dans Cicéron, c'est-à-dire dans les ouvrages de Cicéron qui nous sont parvenus : qu'en peut-on conclure? qui sait si elle ne se rencontrait pas précisément dans ceux que nous avons perdus? et, à supposer que Cicéron ne l'ait pas employée, cela ne peut-il pas être un pur effet du hasard? a-t-on le droit d'affirmer qu'il l'ait évitée à dessein? On a remarqué qu'on n'avait pas d'exemple du parfait passif de ἀκούω, ἤκουσμαι, avant Denys d'Halicarnasse; cependant est-il probable que cette forme si naturelle n'ait pas été en usage bien auparavant, tout comme ἀκουσθήσομαι et ἠκούσθην,

(1) Résumé des pages 9-14 de l'ouvrage de M. Dräger, *Historische Syntax der lat. Sprache*, 1er vol.

(2) Ce n'est pas à dire que les chiffres n'aient pas aussi parfois leur utilité. On peut citer comme exemple, parmi beaucoup d'autres, le travail de M. Drobisch, *Ein statistischer Versuch über die Formen des lateinischen Hexameters* (Berichte über d Verhandlungen der Königl. sächs. Gesellsch. d. Wissensch., Leipzig, 1866, 2e fasc., p. 75-139); quoique dans ce mémoire la statistique soit un peu poussée à l'excès, les chiffres que donne l'auteur ne sont pas sans intérêt pour qui veut se rendre compte des variations de facture par où l'hexamètre latin a passé depuis Ennius jusqu'à Claudien. Savoir reconnaître en quels cas et jusqu'à quel point il peut être utile de faire une statistique de ce genre, c'est une affaire de jugement et de bon sens.

dont on a des exemples à la bonne époque? Les affirmations téméraires et les conclusions précipitées sont l'écueil de cette sorte d'études, et il est peu de grammairiens qui sachent les éviter. Pour pouvoir déclarer qu'entre deux formes ou deux constructions équivalentes tel auteur ou telle époque préférait l'une ou l'autre, ce n'est pas assez que tous les exemples existants semblent être en faveur de cette conclusion, il faut encore que ces exemples soient assez nombreux pour donner à la conclusion une probabilité suffisante; là où les exemples font défaut, il n'y a pas de conclusion sûre à tirer. On trouve ainsi, dans l'histoire de toute langue morte, à côté de parties où l'on peut arriver à des résultats à peu près certains, des lacunes qui subsisteront toujours; mais on ne peut juger du nombre et de l'étendue de ces lacunes que lorsqu'on possède un catalogue aussi complet que possible de tous les faits grammaticaux intéressants connus. Les théories qu'on fondera sur ces faits pourront être discutées; les faits eux-mêmes demeurent acquis à la science.

II

Pour la langue latine, le travail dont nous parlons est encore loin d'être achevé. L'histoire d'une langue comprend l'histoire du vocabulaire dont elle se compose, l'histoire des formes, c'est-à-dire des flexions que reçoivent les mots selon leurs fonctions grammaticales, enfin l'histoire de la syntaxe, c'est-à-dire des règles suivant lesquelles, aux différentes époques de la langue, on a employé telle ou telle forme dans tel cas particulier. Pour la langue latine, il n'y a que l'histoire des formes qu'on puisse considérer comme suffisamment connue. Sur ce terrain, on peut dire qu'après les travaux de Lachmann (Commentaire sur Lucrèce, 3e éd., 1866), de Mommsen (*Corp. Inscr. Lat.*, *I* : *inscr. antiquissimæ ad C. Cæsaris mortem*, 1863), de Ritschl (*Priscæ Latinitatis monumenta epigraphica*, 1862, avec suppléments, 1862-1865; travaux sur Plaute) (1) et de son école, de Corssen (*Ueber Aussprache*, *Vocalismus u. Betonung der lat. Sprache*, 2e éd., 1868-1870; *Krit. Beiträge zur lat. Formenlehre*, 1863; *Krit. Nachträge zur lat. Formenlehre*, 1866), de Schuchardt (*Der Vocalismus des Vulgärla-*

(1) Sur la vie de Ritschl et ses travaux, voyez l'article de M. Benoist dans la *Revue de philologie*, 1877, p. 91-100. — L. Müller, *Friedr. Ritschl, eine wissenschaftliche Biographie*, Berlin, 1877. — Schottmüller, *Zeitschr. für Gymn.*, 1877, p. 124-144. — Cf. O. Ribbeck, *Ueber F. Ritschl's Forschungen zur lat. Sprachgeschichte*, *Jahrbb. f. class. Phil.*, 1857, p. 304 et suiv., 1858, p. 177 et suiv.

teins, 1866-1868), de Brambach (*Die Neugestaltung d. lat. Orthographie*, 1868), de Neue (*Formenlehre d. lat. Sprache*, 2e éd., 1875-1877), etc., il n'y a plus qu'à glaner. Mais il n'en est pas de même des autres parties de la grammaire latine. L'histoire du vocabulaire est à peine commencée; il est vrai que c'est peut-être la partie qui présente le plus de difficultés et où il est le plus malaisé d'arriver à des conclusions sûres. Quant à l'histoire de la syntaxe, beaucoup de matériaux sont déjà réunis. On peut voir dans l'utile publication de M. Hübner, *Grundriss zu Vorlesungen üb. d. lat. Gramm.*, Berlin, Weidmann, 1876 (cf. *Zeitschr. f. Gymn.*, 1877, p. 158-161), la liste assez complète des travaux de toute sorte qui ont été publiés jusqu'en 1875 ou 1876 sur chaque point de la syntaxe latine; de même la langue des différents auteurs a fait l'objet d'une infinité de monographies, qui ont, il est vrai, une valeur très-inégale (1). Mais tous ces matériaux ne sont pas encore en quantité suffisante pour qu'il soit possible de faire dès aujourd'hui un ouvrage d'ensemble complet et solide.

C'est ce que semble prouver du moins le résultat où est arrivé M. Dräger, qui a tenté ce travail d'ensemble. Le premier fascicule de son livre sur l'histoire de la syntaxe latine (*Historische Syntax der lat. Sprache*, Leipzig, Teubner) a été publié en 1872; le sixième et dernier fascicule vient de paraître au commencement de 1878. L'ordre que suit M. Dräger peut être critiqué en détail, mais est très-logique pour l'ensemble : il étudie successivement les rapports des mots entre eux dans la proposition simple [1er vol.],

(1) Je citerai seulement quelques travaux d'ensemble : Holtze, *Syntaxis priscorum scriptorum Lat. usque ad Terentium*, 2 vol., Leipzig, 1861-1862 (ouvrage insuffisant). Id., *Syntaxis Lucretianæ lineamenta*, Leipzig, 1868. Dräger, *Untersuchungen üb. d. Sprachgebrauch d. röm. Historiker*, Güstrow, 1860. Lupus, *Der Sprachgebrauch des Cornelius Nepos*, Berlin, 1876. Kühnast, *Die Hauptpunkte der liv. Syntax*, Berlin, 1872. Vogel, Introduction de son édition de Q.-Curce (Leipzig, 2e éd., 1875), p. 8 et suiv. Dräger, *Syntax u. Stil des Tacitus*, Leipzig, 2e éd., 1874. Gantrelle, *Grammaire et style de Tacite*, Paris, 1874. Koziol, *Der Stil des L. Apulejus*, Wien, 1872. Dirksen, *Manuale latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, Berlin, 1837, etc. Pour beaucoup d'auteurs, par exemple pour Cicéron, César, Salluste, on ne possède pas encore de travail d'ensemble. — A la liste qui précède on peut ajouter un certain nombre de lexiques faits pour tel ou tel auteur en particulier : pour les discours de Cicéron celui de Merguet (en cours de publication; 1er vol., Jena, 1877); pour T.-Live celui d'Ernesti (Leipzig, 1827); pour Horace l'*Index* de Zangemeister (dans la nouvelle édition de l'Horace de Bentley, Berlin, 1869); pour Quintilien le lexique de Bonnell (Berlin, 1834; dernier vol. de l'édition de Spalding et Zumpt); pour Tacite le lexique de Bötticher (Berlin, 1830) et le nouveau de Gerber et Greef (en cours de publication; 1er et 2e fasc., Leipzig, 1877-78), etc.

puis les rapports des propositions entre elles dans la période (rapports de coordination ou rapports de subordination) [2e vol.]; différentes questions relatives à l'emploi des substantifs, des adjectifs, des pronoms, etc., qui ne pouvaient pas trouver place dans les divisions que nous venons d'indiquer, forment la première partie du 1er volume sous ce titre : *Gebrauch der einzelnen Redetheile.* Pour chaque question, M. Dräger donne une collection méthodique d'exemples classés par ordre chronologique ; puis, s'il y a lieu, il tire la conclusion qui résulte de ces exemples.

Cette méthode est excellente ; et, si l'on n'entre pas dans le détail, on peut être tenté de croire qu'on a dans le livre de M. Dräger un travail à peu près *définitif* sur la syntaxe latine, d'autant plus que M. Dräger ne se fait pas scrupule de procéder par affirmations catégoriques, qui ne laissent pas de faire d'abord illusion. Mais, pour peu que l'on étudie les questions de près, on s'aperçoit que pour beaucoup d'entre elles les collections d'exemples de M. Dräger sont loin d'être complètes, et que ces collections ne sont pas toujours faites avec l'esprit critique désirable. Du reste la tâche qu'avait entreprise M. Dräger de dépouiller, au point de vue des faits grammaticaux intéressants, les principaux auteurs latins était trop considérable pour qu'un seul homme en pût venir à bout, dût-il s'en occuper pendant vingt ans, comme il semble que M. Dräger l'ait fait. Aussi, plutôt que de reprocher à M. Dräger des lacunes et des erreurs qui étaient inévitables dans un travail aussi étendu, faut-il lui savoir gré et lui faire honneur d'avoir eu une idée qui, si elle trouve des imitateurs, peut produire des résultats utiles pour la science. Il faut considérer le livre de M. Dräger comme une espèce de cadre où tous ceux qui s'occupent de grammaire latine devraient réunir les observations isolées qu'ils peuvent avoir occasion de faire sur tel ou tel point de la syntaxe. A la longue le cadre se trouverait rempli, et l'on finirait par avoir pour la syntaxe latine un répertoire de faits pareil à celui que Neue a donné pour les flexions des mots.

Le travail qui suit est un simple spécimen du genre d'études que nous croyons qu'il serait utile de faire pour compléter et corriger le livre de M. Dräger. Nous avons repris plusieurs questions sur lesquelles on trouve peu de détails dans les grammaires ordinaires, et nous avons étudié d'une façon spéciale l'usage de T.-Live, mais en mentionnant aussi ce que nous avions pu observer chez d'autres auteurs. Ce qui nous a porté à nous occuper de préférence de la langue de T.-Live, c'est l'importance de l'écrivain et la place intéressante qu'il nous paraît tenir dans

l'histoire de la langue latine. Il convient de dire quelques mots sur ce sujet.

III

Les progrès et la décadence de la langue latine sont liés d'une façon intime aux progrès et à la décadence de la littérature latine. L'une comme l'autre eut besoin, pour se développer, du contact de la civilisation grecque. Ce que la langue latine fût devenue, si elle était restée abandonnée à elle-même, on peut le conjecturer d'après les monuments épigraphiques qui nous restent de la plus ancienne période. La double tendance particulière au vieux latin, de reculer le plus possible l'accent tonique vers le commencement des mots et de prononcer faiblement les syllabes non accentuées, surtout les syllabes finales, aurait fini par supprimer les voyelles intermédiaires, par faire tomber les terminaisons, et le latin serait devenu dès lors ce qu'il devint quelques siècles plus tard, une langue romane. On a remarqué que dans les anciennes inscriptions latines on rencontrait des formes qui avaient un caractère tout italien : *Cornelio* (= Cornelius) C. I. L., I, nº 31, *Corsica* (= Corsicam) 32, *viro* (= virum) 32, *Antioco* (= Antiochum) 35, *dono* (= donum) 182, *Scipione* (= Scipionem) 32, *honore* (= honorem) 34, *pace* (= pacem) 478, *Matuta* (= Matutæ) 177, *matre* (= matri) 177, *dede* (= dedit, en italien *diede*) 62 *b*, 169, 180, *Pisaurese* (= Pisaurenses) 173, *dedrot*, *dedro* (= dederunt, en italien *diedero*) 173, 177, etc., v. l'*Index* du premier volume du *Corpus Inscr. Lat.* ; Neue, I, p. 17, 72, 196. La cause qui arrêta cette transformation de la langue latine et la retarda de plusieurs siècles fut l'introduction à Rome de la culture grecque, qui amena le développement d'une littérature latine et en même temps d'une langue littéraire, avec une prononciation plus distincte et plus exacte, soumise aux règles de la prosodie grecque. On rattache cette révolution importante au nom d'Ennius, qui introduisit dans la littérature latine l'hexamètre grec avec sa prosodie. A mesure que la littérature se développait, la différence entre la langue littéraire et la langue populaire, entre la prononciation des lettrés et celle des paysans, dut s'accentuer de plus en plus ; la langue populaire résista quelque temps ; la prosodie de Plaute et même encore celle de Térence est fondée sur la prononciation populaire et est assez différente de la prosodie d'Ennius ou de Lucrèce ; mais le latin littéraire, c'est-à-dire la langue que parlaient et qu'écrivaient à Rome les gens de la bonne société,

finit par l'emporter. Le latin populaire ne dut plus subsister que comme un faible courant, qui continua à couler en dessous, jusqu'au moment où la décadence de la langue littéraire lui permit de reparaître au jour et de reprendre à son tour le dessus (1).

Au point de vue phonétique, Ritschl a montré que le latin littéraire avait continué à progresser jusque vers l'époque de Quintilien. Ce n'est qu'à cette époque, par exemple, que l'*u* acheva de remplacer l'ancien *o* dans les terminaisons (2). Mais, pendant que la langue arrivait ainsi à son plus haut point de développement sous le rapport des formes et de l'orthographe, la décadence avait déjà commencé pour ce qui regarde le choix des mots, la syntaxe et le style. A ce dernier point de vue, l'époque de la plus grande perfection de la prose romaine est l'époque de Cicéron et de César. Toutefois la langue de Plaute et surtout celle de Térence, à part un certain nombre de vieilles formes et quelques constructions qui disparurent de la langue de la prose ou se conservèrent peut-être dans le latin populaire, doit être considérée comme très-correcte et très-pure; Cicéron, discutant avec Atticus sur une question de grammaire, cite Térence comme autorité (3); ce qui, selon Cicéron, fait presque la seule supériorité de la prose de son temps sur celle de l'époque précédente, c'est le nombre oratoire, que les anciens ne connaissaient pas (4), et l'on sait qu'il considérait comme un de ses principaux mérites d'avoir introduit ce nombre dans la langue latine. D'autre part il se plaint déjà à plusieurs reprises de la corruption croissante de la

(1) Sur tout ceci, cf. Brambach, p. 11 et suiv. Teuffel, *Gesch. der röm. Lit.* § 81 (p. 105 et suiv. de la 1re édition). — La langue et la prononciation populaire se conserva surtout dans les campagnes; de là l'opposition entre l'*urbanitas* et la *rusticitas* : v. Cic., *De or.*, 3, 11. 12. *Brut.*, 74, 259. Varr., *De re rust.*, 1, 2, 48. Quintilien, 6, 3, 17.

(2) Jusque vers l'an 520 de la ville, on ne rencontre pas dans les inscriptions la lettre V, et ce n'est que de 550 à 568 que V finit par remplacer l'ancien O dans les terminaisons; toutefois la répugnance que le latin avait pour le son VV fit qu'après l'*u* ou le *v* l'ancien *o* se conserva encore longtemps : *volgus, voltus, vivos, vivom, ingenuos, ingenuom, equos, equom* (ou bien *equs, ecus; equm, ecum*), *vivont, metuont, sequontur* (*secuntur*). C'est au premier siècle de l'empire que VV finit par prévaloir peu à peu sur VO et QVV sur CV (excepté dans le radical du pronom relatif : *cujus, cui, cum, cur*). V. l'*Index* du C. I. L., 1er vol. Brambach, p. 87 et suiv., 219 et suiv. Neue, 1, p. 65 et suiv.

(3) *Ad Att.*, 7, 3, 10 : « Venio ad *Piræea*, » (6, 9, 1, *in Piræea* cum exissem) « in quo magis reprehendendus sum quod homo Romanus *Piræea* scripserim, non *Piræeum*... quam quod *in* addiderim... secutusque sum, non dico Cæcilium..., — malus enim auctor latinitatis est, — sed Terentium, cujus fabellæ propter elegantiam sermonis putabantur a C. Lælio scribi. »

(4) V. par exemple : *Brut.*, 17, 68. *Orat.*, 50, 168-169. Cf. *De or.*, 3, 11, 40.

langue ; « autrefois, dit-il, du temps des Scipion et des Lélius, tous ceux qui habitaient Rome parlaient bien naturellement, par tradition de famille et presque sans avoir fait d'études ; aujourd'hui il faut savoir distinguer entre le bon et le mauvais usage et corriger le mauvais par la science, au nom de la raison et de la logique (1). »

Cette corruption de la langue, que Cicéron attribuait au mélange de l'ancienne population romaine avec des provinciaux et des étrangers par suite de l'extension de l'empire romain, devint de plus en plus sensible après lui. Les mots cessèrent d'être employés dans leur sens vrai ; la syntaxe subit des modifications notables (2). En même temps le sentiment littéraire devenait plus délicat, plus raffiné ; on attachait de plus en plus d'importance à la perfection de la forme et l'on commençait à mépriser le style « grossier » des anciens écrivains (cf. T.-Live, *Præf.*, 2 : « aut scribendi *arte rudem* vetustatem superaturos credunt »). Cela conduisit peu à peu au goût de la recherche (3) ; pour plaire au public, il fallut trouver quelque chose de nouveau et de piquant, en fait de style comme en fait d'idées, tantôt une alliance de mots ingénieuse, tantôt une expression ou une tournure empruntée à la langue de la poésie ou bien au grec (4). L'art de construire la

(1) *Brut.*, 74 : « Solum quidem... et quasi fundamentum oratoris vides locutionem emendatam et Latinam ; cujus penes quos laus adhuc fuit, non fuit rationis aut scientiæ, sed quasi bonæ consuetudinis. Mitto C. Lælium, P. Scipionem ; ætatis illius ista fuit laus, tamquam innocentiæ, sic Latine loquendi, nec omnium tamen : nam illorum æquales Cæcilium et Pacuvium male locutos accepimus ; sed omnes tum fere qui nec extra urbem hanc vixerant, nec eos aliqua barbaries domestica infuscaverat, recte loquebantur. Sed hanc certe rem deteriorem vetustas fecit et Romæ et in Græcia ; confluxerunt enim et Athenas et in hanc urbem multi inquinate loquentes ex diversis locis : quo magis expurgandus est sermo et adhibenda tamquam obrussa ratio, quæ mutari non potest, nec utendum pravissima consuetudinis regula. » Cf. 58 59. 72. *Ad fam.*, 9, 15 : « Mirifice capior facetiis, maxime nostratibus, præsertim cum eas videam primum oblitas Latio tum cum in urbem nostram est infusa peregrinitas, nunc vero etiam bracatis et transalpinis nationibus, ut nullum veteris leporis vestigium appareat. »

(2) A.-Gelle, 13, 29, 1 : « Animadvertere est pleraque verborum Latinorum ex ea significatione in qua nata sunt decessisse vel in aliam longe vel in proximam, eamque decessionem factam esse consuetudine et inscitia temere dicentium quæ cuimodi sint non didicerint. » Sénèque, *Ep.*, 39 : « hæc, quæ nunc vulgo *breviarium* dicitur, olim, cum latine loqueremur, *summarium* vocabatur. » Cf. Quintilien, 9, 3, 1.

(3) Pour tout ceci, v. Sénèque, *Ep.* 100 et surtout *Ep.* 114. Quintilien, 2, 5, 21 et suiv. Tacite, *Dial.*, 19.

(4) Tac., *Dial.*, 20 : « Exigitur enim jam ab oratore etiam poëticus decor — ex

période se perdit. Enfin, M. Gossrau (*Lateinische Sprachlehre*, p. 2 et suiv.) insiste avec raison sur cette considération importante qu'à l'époque de Cicéron la langue littéraire écrite avait ses racines dans la langue communément parlée par la société romaine, au lieu que sous l'empire, les anciennes familles ayant disparu en partie par suite des guerres civiles, la population de Rome ayant été renouvelée, l'élément populaire reprenant peu à peu le dessus dans le langage de la vie ordinaire, la langue littéraire devint de plus en plus une langue artificielle, née dans le cabinet et faite pour vivre dans les salles des lectures publiques, une langue que chaque écrivain formait et façonnait à sa manière, selon ses idées et son goût particulier. Un écrivain de génie, Tacite, créait pour son usage personnel une langue admirable, mais qui n'appartient qu'à lui et qu'un moderne ne saurait prendre pour modèle, à moins de vouloir faire un vulgaire pastiche; Quintilien au contraire cherchait à concilier le style cicéronien avec les exigences de la grammaire de son temps et arrivait à écrire une langue assez correcte, mais d'une élégance laborieuse et factice, et qu'on sent déjà n'être pas bien loin de devenir une langue morte.

IV

Dans ce qui précède, nous avons essayé de caractériser par quelques traits généraux le changement que subit la langue latine depuis l'époque de Cicéron jusqu'à celle de Quintilien. Pour ce qui est de T.-Live, les écrivains de l'empire, dans un temps où l'on opposait entre eux les *anciens* et les *modernes*, le considéraient plutôt comme un *ancien* (1). M. Dräger, d'accord en cela avec la plupart des grammairiens d'aujourd'hui, exclut T.-Live du nombre des prosateurs classiques. Ce jugement peut paraître bien sévère : on peut trouver dur le mot de *décadence* appliqué à une langue aussi belle que l'est encore celle de T.-Live, et où particu-

Horatii et Vergilii et Lucani sacrario prolatus. » Cf. Quint., 8, 3, 60. 6, 17. Sén., *Ep.*, 114. — Quint., 9, 3, 17 : « ex Græco vero translata vel Sallustii plurima, quale est « *vulgus* (lisez *vulgo?*) *amat fieri* », vel Horatii — nam is maxime probat hoc — « *nec ciceris nec longæ invidit avenæ* » vel Vergilii « *Tyrrhenum navigatæ quor* », et jam vulgatum in actis quoque « *saucius pectus* ». Cf. 12, 10, 33.

(1) Vell. Pat., 1, 7, 2 : « Historicos, ut et Livium quoque priorum ætati astruas, præter Catonem et quosdam veteres et obscuros minus LXXX annis circundatum ævum tulit. » Tac., *Agr.*, 10 : « Livius veterum, Fabius Rusticus recentium eloquentissimi auctores. »

lièrement l'art de construire la période est encore si parfait. Toutefois, s'il est permis de rattacher encore T.-Live à l'époque classique de la prose, il faut bien avouer qu'il se trouve tout juste sur la limite et que la langue a déjà changé d'une façon sensible depuis Cicéron et César jusqu'à lui.

Il ne s'agit pas ici de ce qu'on a appelé sa *patavinité*. On a tant écrit sur cette question (1) qu'il en faut bien dire quelques mots. On sait que Quintilien dit en deux endroits, où il parle des mots d'origine étrangère qui ont pénétré dans la langue latine et que l'orateur doit éviter autant que possible, 1, 5, 56 : « taceo de Tuscis et Sabinis et Prænestinis quoque : nam ut eorum sermone utentem Vectium Lucilius insectatur, quemadmodum Pollio deprehendit in Livio Patavinitatem ; licet omnia Italica pro Romanis habeam. » 8, 1, 2 : « in T. Livio, miræ facundiæ viro, putat inesse Pollio Asinius quandam Patavinitatem. » On ne conçoit guère comment ces deux passages ont pu donner lieu à tant de discussions ; il ne semble pas qu'il puisse y avoir aucun doute sur le sens : Pollion avait relevé chez T.-Live des façons de parler *provinciales, qui sentaient le Padouan*. Nous n'avons aucun moyen de contrôler cette affirmation de Pollion ; mais nous n'avons pas non plus le droit de la rejeter comme peu fondée. A la manière dont Quintilien en parle, on voit bien que pour son propre compte il n'avait pas été frappé du défaut qui avait choqué le goût sévère de Pollion ; mais, vers la fin du premier siècle, le latin était dejà trop corrompu pour que Quintilien pût avoir, d'une façon aussi délicate qu'un contemporain d'Auguste, le sentiment de ce qui n'était pas conforme à la vraie pureté de la langue, telle qu'elle se parlait à l'époque classique ; il y avait déjà longtemps que tous les petits dialectes locaux avaient été absorbés et que la même langue se parlait d'un bout à l'autre de l'Italie : *licet omnia Italica pro Romanis habeam*, dit Quintilien. Du temps de Cicéron, il n'en était pas ainsi ; la langue romaine ne se parlait dans toute sa pureté qu'à Rome même ; Cicéron, expliquant à Brutus en quoi consiste cette « *urbanitas* » qui manque même aux orateurs nés dans les autres villes du Latium, lui dit que, lorsqu'il ira dans la Gaule Cisalpine, il entendra des expressions qui ne sont pas en usage à Rome (*audies tu quidem etiam verba quædam non trita Romæ*) (2) ; ailleurs (*Brut.*, 69, 242) il parle de ce qu'il appelle

(1) D. G. Morhof, *De patavinitate Liviana*, Kilonii, 1685 (réimprimé dans l'éd. de Drakenborch, t. XV, 1, p. 50 et suiv.). Wiedemann, *Quæstio de patavinitate Livii*, I-III. Görlitz, 1848. 1854. 1855.

(2) *Brut.*, 46, 170-171. Cf. *De or.*, 3, 11, 43.

« *oppidanum* quoddam et inconditum genus dicendi. » Il pouvait y avoir de même des façons de parler propres au dialecte de Padoue, et T.-Live en avait peut-être gardé quelques-unes ; mais quelles étaient au juste les expressions de T.-Live sur lesquelles portait la critique de Pollion, c'est ce qu'il serait tout à fait chimérique de prétendre retrouver aujourd'hui. Rollin a parfaitement dit en quelques lignes tout ce qu'on peut savoir sur cette question (1) : « Pollion, d'un goût raffiné et difficile, prétendait découvrir dans le style de T.-Live de la *patavinité*, c'est-à-dire apparemment quelques termes ou quelques tours qui sentaient la province. Il se peut faire qu'un homme né et élevé à Padoue eût conservé, s'il est permis de parler ainsi, un goût de terroir et qu'il n'eût pas toute cette finesse, cette délicatesse de l'*urbanité* romaine, qui ne se communiquait pas à des étrangers aussi facilement que le droit de bourgeoisie. Mais c'est ce que nous ne pouvons pas apercevoir ni sentir. »

Ce qu'on peut faire, c'est de comparer la syntaxe, le vocabulaire, le style de T.-Live avec la syntaxe, le vocabulaire, le style de Cicéron ou de César et de remarquer les différences. Pour la syntaxe proprement dite, ce travail a été fait en grande partie ; et, bien qu'il y ait un certain nombre de points qui n'ont pas encore été suffisamment éclaircis, bien qu'aussi il soit possible que plusieurs des différences de syntaxe qu'on croit remarquer entre la langue de T.-Live et celle de l'époque classique tiennent plutôt au hasard qu'à une variation réelle de l'usage, il n'est cependant pas douteux que de Cicéron à T.-Live la syntaxe latine n'ait subi des modifications sensibles.

Certaines de ces modifications sont signalées même dans les grammaires destinées à l'enseignement des classes, notamment dans celle de Zumpt (12e édition, Berlin, 1865) et dans celle de Gossrau (Quedlinburg, 1869). Une étude plus complète de la langue de T.-Live a été faite par M. Dräger dans sa *Syntaxe historique*, et surtout par M. Kühnast dans son livre *Die Hauptpunkte der livianischen Syntax*, Berlin, 1872. Nous dirons plus loin notre sentiment sur ce livre, et pourquoi, malgré les précieux renseignements qu'il contient, nous croyons qu'il est à refaire. Nous en avons refait un chapitre ou deux dans ce travail, en étudiant certains points particuliers de la grammaire de T.-Live de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'ici ; mais en même temps nous avons cru utile de donner une vue d'ensemble sur les différences

(1) *Histoire ancienne*, Jugement des historiens latins.

qui séparent la syntaxe de T.-Live de celle de l'époque classique, afin de bien faire comprendre l'importance de la langue de T.-Live pour quiconque s'intéresse à l'histoire de la syntaxe latine. Nous avons donc réuni en un *Appendice* placé à la fin de ce travail un certain nombre d'exemples pris dans les différentes parties de la syntaxe et faits pour montrer d'une façon sensible la transformation que la langue a subie en passant de Cicéron et de César à T.-Live.

Il est plus difficile de reconnaître jusqu'à quel point le vocabulaire de T.-Live diffère réellement de celui de Cicéron ou de César. En pareille matière les conclusions sont encore beaucoup moins sûres qu'en matière de syntaxe : si pour tel ou tel mot nous n'avons pas d'exemple antérieur à T.-Live, n'est-il pas téméraire en bien des cas d'en conclure que ce mot n'a commencé à être en usage que du temps de T.-Live, ou, à plus forte raison, que c'est T.-Live qui l'a introduit dans la langue? Qu'il y a peu d'affirmations de ce genre qu'on puisse considérer comme prouvées! On a signalé chez T.-Live quelques mots archaïques (1), qui proviennent sans doute de la lecture des anciens annalistes; on a remarqué qu'il employait des mots qui paraissaient avoir appartenu à la langue de la poésie plutôt qu'à celle de la prose (2); d'autres mots ne semblent pas se rencontrer avant l'époque de T.-Live, ou bien il les emploie dans un sens nouveau (3); enfin

(1) Par exemple *occipere*, 3, 55, 1; *indipisci*, 26, 39, 12; *satias*, 30, 3, 4.

(2) *Hortamen*, 10, 29, 5; *placamen*, 7, 2, 3; *juventa*, 40, 6, 4; *senecta*, 2, 40, 6 (se rencontre aussi chez Plaute, Térence et Varron); *cupido*, 1, 23, 7 (se trouve aussi chez Salluste, mais la prose classique emploie *cupiditas*); l'ablatif *tabo*, 4, 30, 9; *hosticus*, 44, 13, 1 (se rencontre aussi chez Plaute); somnus *altissimus*, 7, 35, 11; *ocior*, 7, 26, 6; *infit* (= *dicere incipit*; chez Plaute dans le sens de *incipit*), 1, 23, 7 (cf. la note de Moritz Müller dans son édition); *forsan* (aussi chez Térence), 3, 47, 5. 10, 39, 14. — M. Müller, dans son édition du 1er livre de T.-Live (Teubner, 1875), p. 162, remarque que parmi les mots cités par M. Ladewig (*De Vergilio verborum novatore*, p. 3 et suiv., cf. le 3e vol. du Virgile de M. Benoist, p. 449-464) comme étant des créations de Virgile il y en a beaucoup qui se retrouvent chez T.-Live : *abolescere*, *consanguinitas*, *cristatus*, *degener*, *effrenus*, *effulgere*, *eluctari*, *emunire*, *excernere*, *hebere*, *hebetare*, *immotus*, *incessere*, *increscere*, *innectere*, *interfari*, *intermiscere*, *invius*, *lustralis*, *pererrare*, *perosus*, *prædives*, *præsciscere*, *prævalidus*, *prævehi*, *prævenire*, *pugnator*, *repercutere*, *rudimentum*, *seminecis* (gén.), *semustus*, *superimponere*, *supervenire*, *tabidus*, *temerare*, *velamen*; il voit là une preuve frappante de la grande influence de Virgile sur la langue de T.-Live. Prise en général, cette observation est juste; mais peut-on affirmer que *tous* ces mots, qu'on ne rencontre pas avant Virgile, ont été réellement introduits dans la langue par lui, et que c'est chez lui que T.-Live a été les prendre?

(3) Ainsi *favor*, que Salluste et T.-Live emploient, était un *neologisme*, qui

l'on sait que T.-Live a une prédilection particulière pour certaines classes de mots, par exemple pour les participes en *bundus* et pour les verbes *fréquentatifs* ; M. Kühnast et M. Dräger croient qu'il a enrichi la langue latine d'un assez grand nombre de mots ; Cicéron, du reste, avait fait de même avant lui (Dräger, p. XV, p. XVII et suiv.).

La syntaxe d'un auteur et même son vocabulaire dépendent surtout de l'état de la langue à l'époque où cet auteur écrit ; et, s'il est vrai que, même en matière de grammaire, quiconque écrit fait œuvre personnelle en choisissant parmi les mots et les tournures que lui offre la langue de son temps, s'il est vrai aussi que les grands écrivains exercent sur la langue qui se parle et s'écrit autour d'eux une influence créatrice, il faut bien dire que, pour un auteur aussi éloigné de nous que l'est T.-Live, il est à peu près impossible de reconnaître ce qui dans sa grammaire peut appartenir en propre à lui-même, et non à son époque. Mais, à côté de la partie grammaticale, il y a dans la langue de tout écrivain quelque chose qui est plus facile à sentir qu'à définir et à analyser, et qui est la marque même de son génie particulier, de son caractère et de ses idées ; c'est ce qu'on appelle proprement le style. C'est le style qui fait que deux auteurs peuvent avoir, à peu de chose près, la même grammaire, et cependant écrire d'une façon très-différente, comme par exemple Cicéron et César.

En matière de style, au lieu que César semble avoir dû être par goût du côté de l'école d'orateurs qui se donnait le nom d'*attique*, T.-Live se rattache à l'école de Cicéron. On sait qu'il écrivait à son fils (Quintilien, 10, 1, 39) : « legendos Demosthenem atque Ciceronem, tum ita ut quisque esset Demostheni et Ciceroni simillimus. » Du reste l'ampleur et l'élévation soutenue de son style, son abondance, qui touche parfois au pléonasme (1),

avait fait son apparition du vivant de Cicéron et dont celui-ci hésitait encore à se servir (Quintilien, 8, 3, 33 et suiv. Cicéron, *p. Sest.*, 54, 115 : « rumore et, *ut ipsi loquuntur*, favore ») ; T.-Live emploie *titulus* dans le sens de *prétexte* (par exemple 42, 52, 15) ; il emploie *celeber*, « célèbre, » en parlant de personnes (26, 27, 16), ce qui ne paraît pas se trouver avant lui ; on rencontre chez lui *durare* dans le sens de *durer*, *subsister* (1, 9, 1). — V. Kühnast, p. 335 et suiv. ; toutefois les affirmations de M. Kühnast doivent toujours être contrôlées ; p. 338, il dit : « *Septentrio*, *nord*, pour la première fois chez T.-Live, 32, 13, 3 ; » or on lit chez César, *De b. G.*, 1, 1, 6 : « spectant in *septentrionem* et orientem solem. »

(1) Caligula le traitait de *verbosus* (Suét., *Cal.*, 34). Quintilien, 8, 3, 53, relève chez lui le pléonasme : *retro* domum, *unde venerant*, abierunt. Ailleurs il caractérise son style par l'expression de *lactea ubertas*, voulant sans doute dire par

la construction savante de ses périodes, sa richesse de couleurs et sa vive imagination oratoire (voyez l'*Essai sur T.-Live* de M. Taine, surtout p. 306 et suiv.), tout cela rappelle le style de Cicéron dans ses discours, et forme au contraire un contraste frappant avec la manière d'écrire de César, toute simple et familière, dépouillée d'ornements, d'une pureté parfaite, mais d'une élégance parfois un peu maigre et froide. Le style historique de T.-Live doit du reste être rattaché à sa façon d'entendre l'histoire (1) ; on sait que T.-Live n'est pas du tout un historien au sens moderne du mot, et certains érudits d'aujourd'hui le traitent avec une dureté ou un dédain qui sont fort injustes : car ils ne se placent pas, pour le juger, au point de vue vrai et ils lui demandent ce qu'il n'a pas voulu donner. Son histoire doit être considérée bien plus comme une œuvre d'imagination et de sentiment que comme une œuvre de science; il ne connaît pas les documents originaux et ne se soucie pas de les connaître ; il contrôle mal les annalistes qu'il transcrit, et ne se préoccupe guère que de polir la rudesse de leur langue et de la revêtir des ornements de son style ; il travaille un peu au jour le jour, suivant ses auteurs de très-près, et ne s'apercevant point, par exemple, qu'à quelques chapitres d'intervalle il raconte deux fois de suite le même fait, sans doute parce qu'il l'a trouvé mentionné sous deux consuls différents dans deux chroniques différentes (2). Sa critique se borne en général à énumérer les différentes versions qu'il rencontre pour un même événement, et à choisir, lorsque l'une d'entre elles lui paraît en soi plus vraisemblable. Il ne faut point attendre de lui qu'il cherche à démêler ce qu'il peut y avoir de vrai dans les légendes relatives à l'époque des rois, ni qu'il essaie de faire une histoire scientifique des premiers âges de la république, en se servant des monuments authentiques qui pouvaient être parvenus jusqu'à lui. Il met sa conscience en règle, en avertissant, dans sa préface (3), que l'histoire de la fondation de Rome, telle qu'il la va raconter, n'est qu'un agréable tissu de

là qu'il est éminemment propre à nourrir de jeunes esprits, de même que le lait est le premier aliment de l'enfance. cf. ce qu'il dit 2, 5, 19.

(1) Sur T.-Live considéré comme historien, on peut consulter, outre l'intéressant ouvrage de M. Taine, un grand nombre d'études particulières dont on trouvera l'indication dans Teuffel, *Gesch. d. röm. Lit.*, § 241, 3. 8. 10.

(2) Au livre II il raconte deux fois (ch. 16-17 ; 22. 25-26) la même guerre contre les *Aurunci* : au ch. 17, 6, *Pometia* est détruite ; au ch. 24, 5, le siége et la prise en est racontée une seconde fois

(3) §§ 6 et 7.

fables poétiques, puis, au commencement de son sixième livre (1), que le contenu des cinq livres précédents est tout ce qu'il y a de plus incertain, parce qu'il n'est resté de cette époque reculée presque aucun document écrit. Cela ne l'empêche pas de retracer l'histoire de cette période avec des détails aussi minutieux, avec des traits aussi précis et aussi vivants que s'il était question d'événements dont il eût été lui-même témoin. L'on a même cru remarquer que c'était dans cette première époque qu'il semblait se trouver le plus à l'aise, parce que c'était là que son imagination, moins gênée par l'abondance des matériaux, pouvait se donner le plus librement carrière. L'idée de son histoire est tout entière dans sa préface (voyez §§ 5. 9-10) (2); il écrit l'histoire en moraliste, pour mettre sous les yeux des hommes des exemples à suivre et des exemples à éviter. Son but, c'est pour lui-même d'oublier un instant le présent en évoquant les souvenirs du passé; pour ses concitoyens, de leur donner un grand enseignement en déroulant à leurs yeux l'histoire de la grandeur et de la décadence des mœurs romaines. Ce tableau est souvent peint de couleurs fausses, car T.-Live représente trop les Romains du temps de Romulus ou de Mucius Scévola comme semblables à ceux du siècle d'Auguste; mais toute son œuvre est animée d'un tel amour de la patrie et d'un sentiment si profond de ce qu'il y avait de grand dans le vieux caractère romain, ce passé qu'il décrit non pas tel qu'il a été en effet, mais tel qu'il se le figure, il le fait revivre d'une façon si dramatique et si éloquente qu'on oublie volontiers ses ignorances et ses faiblesses pour ne plus songer qu'à admirer.

Son style est celui que comportait une pareille conception de l'histoire, et il semble être assez conforme à l'idée que Cicéron se faisait du style historique. Cicéron dit, dans l'*Orator* (20, 66),

(1) 1, 1-3.

(2) « Ego contra hoc quoque laboris præmium petam ut me a conspectu malorum quæ nostra tot per annos vidit ætas, tantisper certe dum prisca tota illa mente repeto, avertam, omnis expers curæ quæ scribentis animum, etsi non flectere a vero, sollicitum tamen efficere posset... Ad illa mihi pro se quisque acriter intendat animum, quæ vita, qui mores fuerint, per quos viros quibusque artibus domi militiæque et partum et auctum imperium sit; labente deinde paulatim disciplina velut desidentis primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est. Hoc illud est præcipue in cognitione rerum salubre ac frugiferum, omnis te exempli documenta in inlustri posita monumento intueri: inde tibi tuæque rei publicæ quod imitere capias, inde fœdum inceptu, fœdum exitu quod vites. »

que le style historique diffère presque autant du style oratoire que le style poétique (1). Quintilien, le disciple de Cicéron, déclare encore plus nettement que l'histoire touche à la poésie ; que c'est une espèce d'épopée en prose, et qu'en conséquence elle a le droit d'emprunter à la langue poétique quelques-unes de ses hardiesses (2). On voit par là que la couleur poétique (3) qu'a souvent le style de T.-Live n'eût sans doute guère choqué Cicéron. De même le caractère oratoire du récit de T.-Live est bien selon les idées de Cicéron, qui disait en parlant de l'histoire (*De legg.*, 1, 2, 5) : « Opus — unum hoc oratorium maxime. » Dans un passage célèbre du *Brutus* (75, 262), Cicéron rend pleine justice à l'élégante simplicité du style de César, mais il n'en considère pas moins les *Commentaires* comme de simples matériaux pouvant servir à un historien plutôt que comme un ouvrage d'histoire à proprement parler. Si lui-même eût écrit une histoire, il est à croire que c'eût été dans un style peu différent de celui qu'employa T.-Live ; et, s'il avait eu à juger l'œuvre de T.-Live, je pense qu'il y aurait critiqué un certain nombre de mots, d'expressions, de tournures, qu'il aurait trouvées peu conformes au vocabulaire ou à la syntaxe de son temps, mais que la couleur générale du style et le caractère du récit l'eussent tout à fait charmé.

A une époque où le latin était encore la langue universelle du monde savant et où on l'étudiait surtout pour apprendre à l'écrire,

(1) « Ab his *non multo secus quam a poëtis* hæc eloquentia quam quærimus sevocanda est. » *Ibid.*, 36, 124, il est dit que dans les plaidoyers les narrations doivent être « credibiles nec *historico*, sed prope *cotidiano* sermone explicatæ dilucide », ce qui veut dire que Cicéron recommande pour elles un style tout simple et familier, sans art apparent, au lieu que le récit historique demande un langage plus noble et plus relevé.

(2) 10, 1, 31 : « Historia quoque alere oratorem quodam uberi jucundoque suco potest. Verum et ipsa sic est legenda ut sciamus plerasque ejus virtutes oratori esse vitandas. *Etenim proxima poëtis et quodammodo carmen solutum est*... ideoque *et verbis remotioribus et liberioribus figuris* narrandi tædium evitat. » Ces idées étaient celles de toute l'antiquité. Cf. Denys d'Halic., περὶ τοῦ Θουκυδ. χαρακτ., § 51. Lucien, Πῶς δεῖ ἱστορ. συγγρ., §§ 44 et suiv. Pline le jeune, *Epist.*, 5, 8, 9 et suiv.

(3) Outre certains mots que nous avons signalés plus haut (p. 13), outre certaines constructions dont nous parlerons dans l'*Appendice*, on trouve chez T.-Live diverses traces de l'influence de Virgile, par exemple la phrase *hæc ubi dicta dedit* (22, 50, 10), l'emploi fréquent de certaines expressions un peu fortes et exagérées, comme *attonitus*, *ingens*, etc. (cf. Hertzberg dans l'introduction de sa traduction de l'*Énéide*, p. IX). Ce qui contribue aussi à donner à la langue de T.-Live une couleur poétique, c'est la hardiesse de ses personnifications (v. 3, 68, 7 *bellum*) et de ses métaphores (v. 35, 49, 5 *peditum equitumque nubes*).

il n'est pas étonnant que la lecture de T.-Live n'ait pas été en grand honneur dans les classes (1) ; on craignait qu'il ne gâtât le latin des élèves. Sans doute il y avait quelque exagération dans les idées des Cicéroniens ; il serait puéril et impossible de ne vouloir écrire qu'avec des mots de Cicéron : cela restreindrait singulièrement le cercle des idées qu'on pourrait exprimer, des sujets qu'on pourrait traiter en latin ; mais, si les besoins de l'idée peuvent justifier l'emploi de termes ou d'expressions d'une époque même beaucoup plus basse que celle de Cicéron, et aussi, en certains cas, la création de mots nouveaux, il n'en est pas moins vrai qu'on n'écrit en latin qu'à condition de ne pas mêler le vocabulaire et la syntaxe des différentes époques de la langue latine (2), et que l'époque dont il est le plus facile de s'assimiler la langue tout en restant original et en se faisant, même en latin, son style à soi est celle de Cicéron et de César. Vouloir écrire la langue de Salluste ou de Tacite sans copier leur style, qui est si personnel, est impossible ; ou l'on ferait un pastiche, ou l'on risquerait d'écrire un latin tout à fait baroque et bizarre. Pour T.-Live déjà cette difficulté commence un peu.

C'est à ce point de vue que se place la *Méthode latine de Port-Royal*, où on lit dans la préface : « (La troisième faute) où tombent souvent ceux qui veulent sçavoir la langue latine, c'est qu'ils n'observent nullement le choix des auteurs dans lesquels elle a paru en sa plus grande pureté, mais lisent indifféremment tous ceux qui leur viennent en fantaisie et le plus souvent aiment mieux les pires, se formant un stile tout arbitraire et tout inégal, composé de plusieurs pièces rapportées et mal-unies ensemble, qui est tout fondé sur le caprice de leur esprit, plustost que sur les règles et l'autorité des premiers maistres de cette langue.

» Pour faire donc ce choix des auteurs, il me semble que ceux sur lesquels on doit establir la véritable connoissance de la langue latine dans sa plus grande pureté, je ne dis pas pour la connoistre seulement, mais pour la parler et pour l'escrire, sont Térence, Cicéron, César, Virgile et Horace, dont le latin, en retranchant quelques phrases purement poëtiques de ces deux derniers, se peut allier ensemble parfaitement. Car si on lit Virgile avec soin, on trouvera que plusieurs de ses phrases qu'on croit extraordinaires sont de Cicéron et de Térence... et qu'Horace, particuliè-

(1) Voyez, pour l'Allemagne, les faits que cite M. Kühnast, p. 1 et suiv.

(2) V. le passage de Muret cité par Grysar, *Theorie des lat. Stiles*, p. XII. Cf. la préface du 3e vol. du *Virgile* de M. Benoist, p. XXV et suiv.

rement dans ses Discours et dans ses Lettres, est dans la plus exacte pureté de la langue...

» Tous les autres, entre lesquels Quinte-Curce, Salluste et Tite-Live sont les premiers, se doivent lire avec soin en leur rang, et peuvent servir beaucoup pour former l'esprit et le jugement, mais non pas le stile, si l'on n'en excepte quelques phrases élégantes et pleines de grace, dont le choix est dautant plus difficile qu'il suppose une grande connoissance de la véritable pureté de la langue, qu'on doit avoir puisée dans ces premiers.

» Ce qui nuit d'ordinaire le plus à ceux qui veulent bien sçavoir la langue latine, c'est qu'ils n'estiment pas et ne lisent pas assez Cicéron... »

Aujourd'hui le point de vue a un peu changé. Si on lit les auteurs, c'est pour eux-mêmes, pour les connaître, eux et l'époque où ils ont vécu, parce que ce voyage dans le passé et cette conversation avec les plus excellents esprits de tous les temps est la meilleure discipline de l'esprit et lui donne un fonds de culture qui ne saurait être remplacé par rien. Or l'on ne peut nier que l'œuvre de T.-Live ne soit une des plus considérables de la littérature latine; c'est donc avec raison qu'il tient une si grande place dans l'enseignement de nos hautes classes. D'un autre côté, l'étude de la langue de T.-Live a une importance toute particulière. Si l'on peut dire que Cicéron et César représentent pour nous l'époque de la plus grande pureté de la prose latine, T.-Live est, avec Salluste, le représentant d'une autre période, un peu moins parfaite déjà, mais bien intéressante à connaître, période de transition, qui n'est pas encore, à proprement parler, l'époque de la décadence, mais où l'on ne retrouve déjà plus toute la sévérité et la simplicité d'autrefois, et où l'on voit poindre les germes des défauts et des qualités de l'âge suivant.

V

La grammaire de T.-Live a donné lieu à beaucoup de petites monographies (1), et elle fait l'objet d'un grand ouvrage d'ensem-

(1) *Baur*, Aliquot translationum quæ dicuntur Livianarum genera collecta, Augsburg, 1864. *Ellendt*, De præp. *a* cum nominibus urbium junctæ apud Livium maxime usu, Königsberg, 1843. *Güthling*, De T.-Livii oratione : Cap. I, De usu verborum simplicium, Lauban, 1867. Cap. II, quod est de participiis, Liegnitz, 1872. *Hildebrand*, Ueber einige Abweichungen im Sprachgebr. des Cic., Cäs. u. Liv., u. üb. den Gebr. des Inf., der Sup. u. der Conj. *quominus* u. *quin* bei diesen Schriftstellern, Dortmund, 1854. Ueber diejenigen Zeitwörter, welche

ble, après lequel il semblerait d'abord que tout travail sur le même sujet dût être superflu. C'est le livre déjà plusieurs fois cité de M. Kühnast : *Die Hauptpunkte der livianischen Syntax, für das Bedürfniss der Schule entworfen* (IV et 402 pages in-8°), Berlin, Weber, 1872. Cet ouvrage ne peut être négligé par aucun de ceux qui veulent savoir le latin à fond ; c'est une mine de renseignements, non point seulement sur la langue de T.-Live, mais d'une façon générale sur la langue de l'époque classique. Néanmoins je crois que c'est un livre qui est à recommencer d'un bout à l'autre et qu'on ne saurait lire d'une façon sérieuse qu'à condition de le refaire tout entier au fur et à mesure. Le labeur immense qu'il a dû coûter en fait le principal mérite, et peut-être la grande réputation et l'autorité qu'il paraît avoir en Allemagne seraient-elles un peu amoindries si tous ceux qui le citent de confiance se donnaient la peine de le contrôler de près.

Si tous les ouvrages publiés en Allemagne ressemblaient à celui de M. Kühnast, on aurait bien raison de dire ce qu'on dit parfois à la légère, que les livres allemands sont tous lourds, indigestes, illisibles ; il est difficile de rien trouver qui soit plus confus et plus mal ordonné. Les divisions générales sont bonnes ; mais d'un bout à l'autre de chaque chapitre c'est un vrai dédale où l'on cherche en vain un fil conducteur ou des points de repère pour se reconnaître et se reposer. Assurément tout ouvrage de grammaire est composé d'une série de petits faits ; mais ces faits, on les peut grouper suivant un ordre clair et facile à saisir ; on les peut distribuer en paragraphes nettement séparés, avec des titres qui soient au lecteur comme autant de jalons marquant la route à parcourir. C'est ainsi que la *Syntaxe historique* de M. Drä-

bei Cic., Cäs. u. Liv. mit dem blossen Abl. u. den Präp. *a*, *de*, *ex* verbunden werden. I. Dortmund, 1858. II. 1859. Beiträge zum Sprachgebr. des Liv. u. zur Feststellung des Textes seiner Historien. I. Dortmund, 1865. *Kleine*, De genetivi usu Liviano. I. Cleve, 1865. *Krah*, Specimen grammaticæ Liv., Insterburg, 1859. *Kriebel*, Der Periodenbau bei Cic. u. Liv., Prenzlau, 1873. *Kreizner*, De propria orationis Livianæ indole, Hadamar, 1844. *Löwe*, De præp. *de* usu apud Liv., Grimma, 1847. *Lorenz*, Beobachtungen üb. den Dat. der Bestimmung bei Liv. I. Meldorf, 1871. II. 1874. *Madvig*, Kleine philol. Schriften (Leipzig, 1875), n° 5. *Mor. Müller*, Zum Sprachgebr. des Liv. : I. Die Negationen *haud* (*non*), *haudquaquam* (*nequaquam*), Berlin, 1877. *Queck*, Die Darstellung des Liv., Sondershausen, 1853. *Schmidt*, De temporum historicorum apud Liv. usu, Demmin, 1874. *Stange*, De discrepantia quadam inter sermonem Cic. et Liv., Frankf. a. O., 1843. *Wesener*, De quibusdam Liv. orationis proprietatibus, Coblenz 1854. De periodorum Liv. proprietatibus, Fulda, 1860. *Wölfflin*, Livianische Kritik u. Liv. Sprachgebr., Berlin, 1864, etc.

ger est un ouvrage d'une lecture commode et facile, à cause de l'ordre et de la bonne disposition qui y règnent. Ici, rien de pareil : rien de plus fatigant pour l'œil que ces longues suites de pages toutes pleines, presque sans alinéas, hérissées de mots latins accompagnés de chiffres, car M. Kühnast ne transcrit pas les passages qu'il cite, il se contente d'y renvoyer d'un mot. Le fond répond à l'extérieur ; ce ne sont que remarques qui arrivent pêle-mêle et qui s'enchevêtrent les unes dans les autres, l'auteur sautant quelquefois d'un fait grammatical aux faits grammaticaux les plus éloignés, par simple voie d'association d'idées (1).

Aussi l'ouvrage est-il assez difficile à consulter, vu l'absence d'index alphabétique ; et, si on le veut lire d'une façon suivie, le style de M. Kühnast est fait pour décourager les plus intrépides : on en peut juger par le petit spécimen que nous citons en note (2).

Si encore on n'avait que la peine de lire et de comprendre ! si toutes ces petites remarques étaient vraies ! si l'on pouvait se fier aux exemples qu'on trouve cités ! Mais il suffit d'en vérifier un certain nombre pour se convaincre du contraire. Ou bien l'ouvrage est fait avec une légèreté qui n'est guère pardonnable, ou

(1) Ainsi il parle de l'emploi des *adjectifs neutres* comme *substantifs*, par exemple *Romanum*, 2, 12, 10 — (« et facere et pati fortia *Romanum* est », ce qui n'a rien de bien remarquable) — « et notamment *quodcumque*, Fabri, 22, 8, 4, » — (« *quodcumque* adversi inciderit » ; là encore je ne vois rien qui soit digne de remarque) ; — et il ajoute : « *à ce propos* l'on peut remarquer que l'emploi de *quicumque* sans verbe, 4, 39, 3 et ailleurs,... est une imitation évidente de l'emploi semblable de ὁστισοῦν. » P. 48.

(2) C'est une des premières phrases du premier chapitre, intitulé : *Syntaxe d'accord*. Il s'agit de l'emploi plus libre des adjectifs comme substantifs. « Cette liberté, qui se montre d'une façon très-frappante chez T.-Live et dont Nägelsbach traite p. 79 et 80, en renvoyant à la collection d'exemples de Fabri, 22, 12, 12 (laquelle ne se rapporte qu'aux comparatifs), se rencontre, outre les mots cités par Kreizner p. 21 et suiv., dont, il est vrai, beaucoup sont à supprimer, puisque, par exemple, *captivus* se trouve comme substantif aussi chez Næv., Cic., Cæs. et Nep., *popularis* chez Plaut., Ter., Sall., *prætexta* chez Cic., mais non pas probablement chez Liv., *patricius* et *Appia* aussi chez Cic., *plebeius* non-seulement chez Liv. (10, 23, 4. 10, 8, 2. 4. 35, 9, cf. 39, 40, 3. 10, 7, 2. 7. 6, 4 ; le pluriel pour désigner l'ordre tout entier 6, 35, 2 joint d'une façon peu symétrique à *patribus*, v. aussi 10, 8, 3. 24, 3 *patriciis* ... *plebeiis* et pour *patricii* en tant qu'ordre encore 4, 7, 7. 43, 7. 6, 35, 4, ce qui n'empêche naturellement pas que pour ce mot comme pour d'autres le pluriel ne désigne plus souvent les personnes concrètes, comme 39, 40, 3. 5, 11, 2 et souvent ailleurs), mais déjà chez Enn. et Cicéron, encore pour d'autres mots, comme 1, 26, 4 *quæcumque Romana*, 2, 6, 10 *Tarquiniensis* (v. Quinct., 8, 6, 20), 10, 8, 10 *ingenuus* », etc. P. 45 et suiv. Presque tout le livre est dans le même style.

bien l'auteur manque décidément de cette sorte de *sens grammatical* que nous avons essayé de caractériser au commencement de cette introduction et auquel l'érudition ne peut suppléer. Sans doute, dans un ouvrage aussi étendu et en même temps aussi rempli de petits faits, les erreurs sont inévitables ; mais, quand elles sont trop nombreuses, le livre ne saurait plus inspirer aucune confiance et perd toute autorité. Ici l'on peut dire que, sur dix passages cités, il y en a en moyenne cinq qui le sont à tort et qui se rapportent à toute autre chose qu'au fait grammatical dont il est question ; tout, dans ce livre, est à vérifier : rien ne saurait être accepté sans contrôle. On n'a qu'à comparer un de nos chapitres avec le passage de M. Kühnast où nous renvoyons, pour se rendre compte des modifications considérables, du remaniement complet qu'entraîne ici un pareil travail de vérification.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. Kühnast a le mérite de rendre la tâche facile à ceux qui voudraient, après lui, écrire une grammaire de T.-Live. Cette grammaire est encore à faire ; mais les matériaux en ont été en grande partie amassés par M. Kühnast. Il ne reste plus qu'à reprendre ces matériaux un à un, à les trier, à les compléter, à les mettre en œuvre, en les assemblant dans un ordre logique et en les disposant suivant un plan régulier, que l'œil puisse embrasser. C'est là le travail que nous avons essayé de faire pour un certain nombre de questions et dont nous offrons ici un spécimen.

L'étude de la syntaxe peut se diviser en deux grandes parties : étude des rapports qu'ont entre eux les mots dans la proposition simple (syntaxe d'accord, syntaxe des cas) ; étude des rapports qu'ont entre elles les propositions dans une phrase complexe (syntaxe des propositions coordonnées, syntaxe des propositions subordonnées). Nous laisserons ici de côté ces deux grandes divisions de la syntaxe, pour nous occuper de quelques autres questions moins connues. En effet, outre la syntaxe proprement dite, l'on peut étudier l'emploi des différentes parties du discours, considérées en elles-mêmes et abstraction faite de leurs rapports grammaticaux avec les autres mots de la même proposition. Ainsi, le latin emploie souvent le pluriel des substantifs abstraits là où le français est obligé de mettre le singulier ; ainsi, en beaucoup de cas où nous employons un adverbe, la langue latine peut se servir de l'adjectif (*serus* in cælum redeas). Les particularités de cette espèce ne rentrent pas bien dans les grandes divisions de la syntaxe que nous avons indiquées plus haut. Dans la *Syntaxe histo-*

rique de M. Dräger, elles forment une partie préliminaire intitulée : *Gebrauch der einzelnen Redetheile.* Cette partie de la grammaire est celle qui est généralement le plus négligée dans les livres d'enseignement ; elle renferme cependant mainte question intéressante. Ce sont quelques-unes des questions de cet ordre que nous nous proposons d'étudier chez T.-Live, en traitant successivement du substantif, de l'adjectif, du pronom, du verbe et de l'adverbe.

ÉTUDES

SUR LA

LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE

A. LE SUBSTANTIF

LE SUBSTANTIF

Les questions dont nous nous occuperons dans ce chapitre seront les suivantes : emploi du singulier des substantifs concrets dans un sens collectif; emploi du pluriel; substantifs abstraits pris dans un sens concret; substantifs employés comme adjectifs. Pour chacune de ces questions nous essaierons de déterminer quel est l'usage de T.-Live, quelles ressemblances ou quelles différences il présente avec l'usage des autres prosateurs classiques, et en même temps, dans la mesure où nos observations personnelles nous le permettront, nous compléterons les collections d'exemples que M. Dräger, dans sa *Syntaxe historique*, donne pour les différentes époques de l'histoire de la langue.

§ 1. — Singulier des substantifs concrets employé dans un sens collectif (1).

Les grammaires latines donnent pour cette question la règle suivante :

1° En latin on emploie dans un sens collectif le singulier des noms de *matière*, et de même le singulier des noms de *fruits* ou d'*animaux*, quand on veut simplement désigner l'*espèce* en général : *tegula publice præbita est ; fabam serere ; abundat villa porco, hædo, gallina ;* mais *tegulæ*, *fabæ*, des briques, des fèves considérées isolément;

2° Les historiens latins emploient souvent dans un sens collectif les singuliers *miles*, *pedes*, *eques*, etc., et de même le singulier des noms de peuples, pour désigner l'*armée* de tel ou tel peuple, *Romanus* = exercitus Romanus (2).

(1) Cf. Kühnast, p. 63. Dräger, § 3. Nägelsbach, *Lat. Stilistik*, p. 41 de la 6e éd. (1876).

(2) La règle est à peu près la même en grec ; v. Krüger, *Griechische Sprachlehre*, § 44, 1, et le même à la fin de son édition de Thucydide, *Grammatisches Register*, au mot : *Singular* (aux passages qu'il cite il faut ajouter des exemples de πεζός = *pedes :* Thuc., 1, 47. 7, 41. 62, cf. Hérod., 7, 41 ; on rencontre naturellement aussi πεζοί, par exemple chez Thuc., 6, 95. 97).

Il serait intéressant d'étudier cette question de plus près ; de voir jusqu'où s'étendait cet usage ; s'il n'a point varié aux différentes époques et s'il n'a pas été plus libre en poésie qu'en prose. Il y aurait lieu de dresser une liste complète de tous les singuliers qu'on trouve ainsi employés chez les auteurs latins. Ce travail n'a pas encore été fait ; Dräger ne donne qu'un petit nombre d'exemples. Voici ce que j'ai noté chez T.-Live :

a) *Noms de choses.*

Noms de matière. — *Tegula*, *saxum*, *silex*, *lapis*. — *Abies.*

5, 55, 3 *tegula* publice præbita est (« de la brique » ; au contraire, 42, 3, 2 et 4, on lit : si *tegulæ* marmoreæ essent. *tegulæ* expositæ de navibus ad templum portabantur). — Ibid. *saxi* materiæque cædendæ — jus factum. 6, 4, 12 Capitolium quoque *saxo* quadrato (« en pierre de taille ») substructum est. 10, 23, 12 semitamque *saxo* quadrato — straverunt. De même 1, 26, 14. 24, 21, 12. — 38, 28, 3 viam *silice* sternendam. 41, 27, 5 vias sternendas *silice* in urbe, glarea extra urbem substruendas. § 7 clivum Capitolinum *silice* sternendum curaverunt. § 8 emporium *lapide* straverunt. § 9 porticum *silice* straverunt.

28, 45, 18 *abiete* (« de sapin, » c'est-à-dire de bois de sapin) ex publicis silvis est usus (immédiatement auparavant : *abietes* in fabricandas naves et frumenti magnum numerum). — Cf. 24, 3, 4 *abietis* arboribus (1).

Dans cet emploi du singulier des noms de matière, T.-Live ne fait que suivre la langue commune, comme on peut le voir par les passages suivants :

César, 7, 23, 5, quod et ab incendio *lapis* (« la pierre », et non « les pierres ») et ab ariete materia defendit. *De b. Al.* 2 erat autem quadrato exstructus *saxo*. Pline, *Hist. nat.*, 36, 19, omnes *lapide* polito fornicibus tecti. Frontin, *Aquæd.*, 124, ductus qui *lapide* quadrato consistunt. Willmans, *Exempla inscriptionum Latinarum*, nº 692ª (temps des Antonins) : viæ *silici* stratæ (sans doute la forme d'expression consacrée).

César, 5, 12, 5, materia cujusque generis ut in Gallia est præter *fagum* atque *abietem* (« le hêtre et le sapin », c'est-à-dire le bois de hêtre, le bois de sapin).

Autres singuliers collectifs. — *Aries* (terme militaire), *capillus*, *gladius* (?), *glans* (= balle de fronde), *instrumentum*, *pecus*, *telum*, *unda*, *vallum*, *vestis*.

(1) Sur cet emploi remarquable du génitif, v. Dräger, § 202.

Aries. — 1, 29, 2 stratisve *ariete* muris. 31, 46, 15 muri quoque pars *ariete* incusso subruta multis jam locis prociderat.

De même César, 7, 23, 5. Virgile, 12, 706; etc. Ailleurs aussi le pluriel, par exemple Salluste, *Jug.*, 76.

Capillus. — T.-Live, 27, 34, 5 *capillo*que et barba promissa, cf. 6, 16, 4. 44, 19, 7 (2, 23, 4 ad hoc promissa barba et *capilli* efferaverant speciem oris, cf. 1, 24, 6).

A l'époque classique *capillus* ne s'emploie guère que comme singulier collectif. Charisius, 1, 15 (p. 80-81) : « *Capillum* priores singulariter dicebant, sicut barbam; nam Varro epistularum tertio negabat pluraliter dici debere. Sed Vergilius ait [10, 832] : *comptos de more capillos.* Et Horatius [*Carm.* 1, 12, 41] : *hunc et incomptis Curium capillis;* item [1, 29, 7-8] : *puer quis ex aula capillis Ad cyathum statuetur unctis.* » Cicéron emploie le singulier, *Tusc.*, 5, 20, 58. *De off.*, 2, 7, 25. *Post red. in sen.*, 6, 13, etc. De même César, 5, 14, 3, *capillo*que sunt promisso. 7, 48, 3 matres familiæ — more Gallico passum *capillum* ostentare. Toutefois le pluriel se rencontre déjà chez Cicéron, *In Pis.*, 11, 25 : erant illi compti *capilli* et madentes cincinnorum fimbriæ. — Cf. Neue, *Formenlehre*, I, p. 436.

Gladius. — T.-Live, 38, 46, 4 tantæ corporum moles fundis sagittisque in fugam consternatæ sunt, *gladius* in acie cruentatus non est Gallico bello (à moins qu'on ne veuille expliquer : « *pas une seule* épée, etc. »).

Glans. — T.-Live, 38, 20, 1 ingentem vim pilorum, velitarium hastarum, sagittarum *glandis*que et modicorum — lapidum. 38, 21, 7 sagittis, *glande*, jaculis.

Sall., *Jug.*, 57 : pars eminus *glande* aut lapidibus pugnare. Au contraire on lit le pluriel chez César, 5, 43, 1. 7, 81, 4. *De b..Afr.*, 20.

Instrumentum. — T.-Live, 42, 53, 4 tormenta telorumque missilium ingentem vim præparatam bellicumque aliud *instrumentum* (21, 30, 9 nihil secum præter *instrumenta* belli portanti).

Dräger cite César, 5, 31, 4 : ex *instrumento* hibernorum, et Cicéron, *Brut.*, 97, 331 : graviorum artium *instrumento.*

Pecus. — Mentionnons simplement pour mémoire l'emploi bien connu du singulier *pecus* (« le bétail ») à côté de *pecora* (« les troupeaux »).

Telum. — T.-Live, 38, 22, 7 obruti deinde omni genere *telorum*, cum — eo minus vani quicquam intercideret *teli.*

De b. Afr., 31 : donec ab hoste missum *telum* ad se perveniret.

Unda. — T.-Live, 24, 34, 11 : navem — *undæ* adfligebat (contre *les vagues*).

Selon Dräger, ce singulier serait une rareté en prose; toutefois For-

cellini cite, à côté de plusieurs exemples empruntés à des poëtes, une phrase de Cicéron conservée par Nonius (II, s. v. *purpuraseit*, éd. Quicherat, p. 173) : « at ejus *unda*, cum est pulsa remis, purpurascit. »

Vallum. — T.-Live, 25, 36, 5 nec virgulta *vallo* cædendo (« pour tailler *des pieux* de palissade ») nec terra cæspiti faciendo inveniri posset.

De b. Afr., 31 : quique *vallum* petierant (« ceux qui étaient allés chercher *des pieux* »). De même, dans le célèbre passage de Cicéron, *Tusc.*, 2, 16, 37 : « qui labor et quantus agminis ! ferre plus dimidiati mensis cibaria, ferre si quid ad usum velint, ferre *valtum*, » je crois que *vallum* veut dire « *des pieux* de palissade » ; il ne me paraît pas que la phrase puisse signifier que chaque soldat portait *un* pieu. — On sait, du reste, que *vallus* peut aussi avoir un autre sens collectif et désigne quelquefois la *palissade* elle-même (= vallum), v. César, *De b. c.*, 3, 63. *De b. Al.*, 2.

Vestis. — T.-Live, 21, 15, 2 multam supellectilem *vestem*que.

Dräger cite César, 7, 47, 5, de muro *vestem* argentumque jactabant. On peut ajouter : Cicéron, *De or.*, 1, 35, 161. *Or.*, 70, 232. *In Verr.*, II, 5, 56, 146. *Phil.*, 2, 27, 66. *De fin.*, 2, 8, 23. Dans les inscriptions, on rencontre des fonctions de la maison impériale désignées par le titre *a veste* (*ad vestem*) : *a veste imperatoria*, *cubicularia*, *castrensi*, *venatoria*, etc., v. Forcellini.

On voit qu'en somme presque tous ces passages de T.-Live ont leurs analogues dans la prose classique ; il n'y a là rien qui soit particulier à la langue de T.-Live, comme on le pourrait croire d'après ce que dit M. Kühnast.

b) *Noms de personnes.*

Noms communs. — *Miles*, *pedes*, *eques*, *hostis*, etc.

Les exemples sont trop nombreux chez T.-Live pour qu'il soit nécessaire de les citer tous ; en voici seulement quelques-uns :

2, 6, 6 primus *eques* hostium agminis fuit. 2, 20, 12 *equiti* admoti equi, ut persequi *hostem* posset. 2, 25, 5 inde paulum recreatus egens *miles*. 2, 26, 3 plerosque palantes *eques* circumvenit, nec advenienti *peditum* agmini restitit Sabina legio. 3, 4, 3 isque *miles* — acerrimus fuit. 3, 27, 8 sequere, *miles*. 3, 29, 1 prædam omnem suo tantum *militi* dedit. § 2 carebis — prædæ parte, *miles*, ex eo *hoste* cui prope prædæ fuisti. 3, 30, 5 scribi *militem*. 9, 43, 16 Marcianus *miles*. 21, 11, 3 Hannibal, quia fessum *militem* prœliis operibusque habebat, paucorum *iis* dierum quietem dedit. 21, 40, 2 fugientem hunc ipsum *hostem* secutus. § 10 cum hoc *equite*, cum hoc *pedite* pugnaturi estis. 21, 54, 2 delige centenos viros ex omni *pedite* atque *equite*. 21, 55, 1 Hannibalis *miles*. § 2 graviorem armis *peditem*.

22, 37, 7 *milite* (= pedite) atque *equite* scire nisi Romano Latinique nominis non uti populum Romanum. 22. 57, 12 hic *mites* magis placuit. 33, 7, 13 plurimum in Ætolis *equitibus* præsidii fuit. Is longe tum optimus *eques* in Græcia erat ; *pedite* inter finitimos vincebantur.

L'emploi alternatif du pluriel et du singulier collectif sert souvent à varier l'expression ; voyez, par exemple : 28, 33, 9 *Romano* — *Hispano militi*, hostium. § 10 *equitem*, *hosti*, *pedite*. § 11 equites. § 12 peditum, hostes. § 13 equitum. § 14 peditum. § 15 *pedes*, *equiti*, *eques*, *pediti*, *pedes*, *equitis*, *eques*, *peditem*, *equitem*, etc. 30, 34, 1 *equite*, *pedes*. § 2 *hostem*. § 3 hostium. § 4 *hostem*. § 5 hostes, *hostis*. § 7 hostibus. § 8 *milite*. § 9 hostes. § 10 *hostem*. § 12 hostes. § 13 *Romanus*, equites. 35, 1 equites, hostium, equitum, *hostem*. 31, 35, 5 velites, equites, *hostem*, peditibus. § 6 *eques regius*, *equiti*, *pedes*, *veliti Romano*, *hostem* (1).

2, 24, 3 et ab *cive* et ab *hoste*. § 7 cum retinendi jus *creditori* non esset. 3, 17, 4 *senator* sententiam dicit. 6, 17, 8 legationis jus, *externo*, non *civi*, comparatum. 9, 5, 8 proponere sibimet ipsi ante oculos jugum hostile et ludibria *victoris* et vultus superbos. 9, 6, 2 si vultus eorum — *victorem* offendisset. 10, 17, 6 vendite ista et illicite lucro *mercatorem*. 37, 11, 4 *remige* a Magnesia accersito. 38, 29, 5 Baliaris *funditor*. C'est à tort que Kühnast cite 45, 29, 2 *præco*, *accensus* : dans ce passage il n'est question que d'*un seul* præco et d'*un seul* accensus.

L'emploi des singuliers *miles*, *pedes*, *eques*, etc., dans le sens collectif, n'est pas étranger à la langue de l'époque classique ; mais les historiens antérieurs à T.-Live semblent en avoir fait un usage beaucoup plus restreint. Voici les exemples que je connais :

Pour César, le lexique d'Eichert (4e éd., Hanovre, 1871) ne cite que les passages suivants : *De b. G.*, 6, 34, 8 ut potius in silvis Gallorum vita quam legionarius *miles* periclitetur. *De b. c.* 2, 15, 3 sub tecto *miles* dextra ac sinistra muro tectus. 2, 35, 7 *bucinatore* in castris et paucis ad speciem tabernaculis relictis (ajoutez : 1, 67, 3 perterritus *miles*). — *De b. Al.* 53 vernaculæ legionis *miles*. — *De b. Afr.* 70 per legionarium *militem*. 72 sine legionario *milite*. *miles* noster (ajoutez : 71 legionarium *militem*. gravis — armaturæ *miles*). 61 frenatus autem Labieni *eques* in loco permanere. — *De b. Hisp.* 23 ut *eques* spatio intercluso vix se defendere posset. 15 *eques* ped[estre, *pedes* equ]estre prœlium facere cœpit. — Chez Salluste, on trouve : *Jug.*, 45, *miles* cibum et arma portaret ;

(1) Voyez encore : *miles*, 2, 25, 3. 44, 10. 59, 3. 3, 62, 2. 6, 13, 6. 7, 37, 10. 17. 22, 3, 14. 24, 24, 2. 28, 15, 1 ; *pedes*, 2, 6, 6. 20, 10. 25, 4. 3, 61, 7. 8. 62, 9. 6, 12, 11. 13, 5. 30, 34, 1 ; *eques*, 2, 25, 4. 3, 22, 8. 62, 9. 63, 2. 4, 18, 8. 6, 12, 10. 11. 13. 3. 7, 37, 14. 21, 32. 12. 30, 34, 1. 31, 42, 4 ; *hostis*, 1, 14, 11. 15, 2. 2, 24, 8. 59, 3. 5. 8. 3, 61, 8. 9. 62, 1. 8. 63, 4. 6, 31, 6. 7, 37, 10. 31, 35, 3. 39, 13. 42, 4. 33, 6, 11, etc. Il serait facile de multiplier ces exemples.

au contraire, *Jug.*, 101, il n'est pas sûr que *pedite nostro* soit pris dans le sens collectif. — Pour Cornélius Népos, Lupus (*Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.*, Berlin, 1876) ne mentionne que *Thras.* 1, 4 : nonnulla ab imperatore *miles*, plurima vero fortuna vindicat (1). — Cf. Cic., *p. Marc.*, 2, 7 : nihil sibi ex ista laude *centurio*, nihil *præfectus*, nihil *cohors*, nihil *turma* decerpit.

Toutefois l'emploi du singulier *hostis* semble n'avoir pas été rare dans la prose classique; voyez par exemple Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, 10, 28. *Ad fam.*, 2, 10. — César, *De b. G.*, 1, 15, 4. 49, 3. 4. 2, 8, 2. 26, 1. 2. 6, 8, 4. 5. *De b. c.*, 2, 34, 4. 3, 63, 1. — *De b. G.*, 8, 37. 40. — Corn. Nép., *Them.*, 7, 4. *Dat.*, 6, 1.

En dehors de ces termes de la langue *militaire*, il est à croire que d'autres noms de personnes encore ont été, dans la prose classique, employés au singulier avec un sens collectif; par exemple dans la phrase de Cicéron, *De inv.*, 1, 41, 75 : « quæ si quid habet probabile aut necessarium, quoquo modo commoveat *auditorem* necesse est, » *auditorem* est pris dans un sens collectif. Il y aurait lieu de rechercher quels sont les autres singuliers de noms de personnes que Cicéron a pu employer ainsi. M. Dräger ne cite que *De sen.*, 13, 44 : « delectabatur *crebro funali* et *tibicine*; » mais je crois que dans ce passage il n'est question que d'*un seul* flambeau et d'*un seul* joueur de flûte, v. T.-Live, *Perioch.*, 17 : « ob quam causam ei (C. Duillio) perpetuus quoque honos habitus est, ut revertenti a cena *tibicine* canente *funale* præferretur. » Val. Max., 3, 6, 4 : « ad *funalem* cereum præeunte *tibicine* et fidicine a cena domum reverti solitus est; » on explique *crebro funali* : « un flambeau à *plusieurs* lumières, » cf. Ovide, *Met.*, 12, 247. Isidore, 20, 10; peut-être aussi y a-t-il une altération de texte (*cereo* funali ?).

Noms de peuples.

L'emploi du singulier d'un nom de peuple pour désigner l'armée de ce peuple est fréquent chez T.-Live.

1, 14, 11 hærens in tergo *Romanus*. 1, 15, 2 *Romanus* contra — Tiberim transit. 4, 32, 12 impium *Fidenatem*, prædonem *Vejentem*. 4, 37, 11 tegi magis *Romanus* quam pugnare; *Volscus* inferre signa. 5, 16, 9 *Romane*, aquam Albanam cave lacu contineri — sinas. 7, 37, 10 interim *Romano* — defutura omnia. 21, 8, 3 abundabat multitudine hominum *Pœnus*. 21, 50, 1-2 *Romanus* conserere pugnam... contra eludere *Pœnus*. 22, 14, 5 ut

(1) Bossuet, *Oraison funèbre du prince de Condé* : « Cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec *le soldat*, non plus qu'avec la fortune. »

ab *Samnite hoste* tuta hæc ora esset, quam nunc non vicinus *Samnis* urit, sed *Pœnus* advena. 22, 22, 19 *Romanus* primo adventu, incognitus ante, ab re clementi liberalique initium fecerat. 28, 15, 11 nec procul vallo *Romanus* aberat. § 15 inde duo munita oppida cum præsidiis tradita a præfectis *Romano*. — Cf. encore *Romanus* 2, 7, 2. 27, 1. 45, 11. 46, 2. 59, 8. 6, 12, 9. 13, 4. 24, 15, 3. 17, 5. *Romanus* — *Pœnus* 21, 52, 4. *Pœnus* 23, 37, 5. 24, 1, 6. *Volscus* 2, 65, 1. 6, 31, 6. *Vejens* 2, 50, 10. *Samnis* 10, 14, 18, etc. (1).

Je ne sais jusqu'à quel point cet emploi du singulier des noms de peuples était usité avant T.-Live ; voici les seuls exemples que je connaisse, et l'on remarquera que dans ces exemples le singulier ne désigne pas, comme chez T.-Live, une *armée* particulière de tel ou tel peuple, mais le *peuple* lui-même, considéré en général : Varr., *De re rust.*, 1, 2 « *Romanus* sedendo vincit ». Verg., *Ecl.*, 1, 63 « aut Ararim *Parthus* bibet. » *Aen.*, 6, 851 « tu regere imperio populos, *Romane*, memento. »

Emploi simultané du singulier et du pluriel.

T.-Live emploie souvent l'un à côté de l'autre, dans la même phrase, le singulier collectif et le pluriel, ce qui est assez peu conforme aux habitudes de symétrie de la prose classique.

2, 6, 11 *Vejentes*, vinci ab Romano *milite* assueti, fusi fugatique; *Tarquiniensis*, novus hostis, — *Romanum* pepulit. 2, 22, 1 et *Volsci* comparaverant auxilia quæ mitterent *Latinis* — et maturavit *Romanus*, ne — cum *Latino Volsco*que contenderet. 2, 45, 3 *Vejens hostis Etrusci*que. 2, 46, 1 *Vejens hostis Etruscæ*que *legiones*. 3, 2, 11 et *Romanus* — et *Æquos*. § 12-13 *Romanus* — *Æquos*. 3, 17, 12 ne *Sabini* neu *Vejens hostis* moveretur. 3, 6, 3 et — *urbanos* et *agrestem* — angebat. 4, 18, 5 dextro cornu adversus *Faliscos*, sinistro contra *Vejentem*. 6, 31, 7 *Volscis* — *Romano*. 10, 27, 3 *Samniti Gallis*que. 21, 8, 8 *Pœno* cepisse jam se urbem — credente, *Saguntinis* — corpora opponentibus. 21, 44, 1 *veteranum peditem*, generosissimarum gentium *equites*. 23, 21, 2 *militi* ac navalibus *sociis*. 24, 47, 7 pro *Romanis* adversus *Carthaginiensem*. 26, 20, 8 artiorem annonam

(1) Le singulier du nom de peuple s'emploie aussi quelquefois en latin pour désigner le *général* : *Romanus* = « le général romain », Sall., *Jug.*, 81 (cf. *Maurus*, 97. 108. 113. *Numida*, 101. 106. 111. 113). Chez T.-Live j'ai noté : *Romanus*, 21, 59, 5. 27, 17, 5. 30, 4, 8. 31, 32, 1. *Albanus*, 1, 27, 5. *Vejens*, 4, 18, 4. *Pœnus*, 21, 45, 1. 24, 45, 12. 27, 42, 15. *Pœnus* — *Romanus*, 27, 42, 8. On rencontre même des passages où l'on se peut demander si par le singulier du nom de peuple il faut entendre le général ou l'armée, par exemple, 24, 17, 8, *Romanus*, *Pœnus* (plutôt le *général*), 27, 2, 4, *Pœnus* (plutôt l'*armée*).

sociis quam *hosti*. 27, 2, 5 *Pœnus* — *Romani*. § 6 Hispani *milites* et *funditor* Baliaris. 30, 4, 7 apud *Pœnos Numidam*que. 31, 21, 15 et cornua ab *equitibus* et medii a *pedite* pulsi. 35, 40, 6 quina dena jugera agri data in singulos *pedites* sunt, duplex *equiti*. 37, 41, 11 et levis armatura et expediti *funditores* et velox *Cretensis* — ; et *eques*, etc. 44, 1, 5 *milite* — *sociis*. 45, 34, 5 in *equitem* — *peditibus*.

Cette habitude devient encore plus fréquente chez Tacite, v. Dräger, *l. l.*, et *Syntax u. Stil d. Tac.*, § 55.

Additions à l'article de M. Dräger.

Si nous en venons maintenant à la question générale de l'emploi du singulier collectif aux différentes époques de la langue latine, il est facile de voir que l'article de M. Dräger est bien insuffisant. J'ai réuni un certain nombre d'exemples qu'on peut ajouter à ceux qu'il donne :

a) *Noms de légumes, de fruits ou de fleurs.* — Plaute, *Stichus*, 5, 4, 7-9 :

Hoc convivium
Pro opibus nostris satis commodulumst nucibus, fabulis, ficulis,
Oleæ tryblio, *lupillo* comminuto, *crustulo* (« du gâteau »).

Varron, *De re rust.*, 2, 1 : decerpendo *glandem*, *arbutum*, mora pomaque colligerent. Idem ap. Non. (II, s. v. *lemures*, éd. Quicherat, p. 142) : quibus temporibus in sacris *fabam* jactant noctu. (Au contraire Ovide, *Fast.*, 5, 436 : nigras accipit ante *fabas* Aversusque jacit.)

Cicéron, *Or.*, 9, 30 : quæ est autem in hominibus tanta perversitas ut inventis frugibus *glande* vescantur? *Tusc.*, 5, 26, 73 : in *viola* — aut in *rosa*.

Virgile, *G.*, 4, 81 : nec de concussa tantum pluit ilice *glandis*. 1, 227-228 : si vero *viciam*que seres vilemque *phaselum* Nec Pelusiacæ curam aspernabere *lentis* (1, 215 : vere *fabis* satio).

Horace, *Sat.*, 2, 2, 120 et suiv. :

..... Bene erat non piscibus urbe petitis,
Sed pullo atque hædo; tum pensilis *uva* (« du raisin ») secundas
Et *nux* ornabat mensas cum duplice *ficu*.

Sat., 2, 3, 182 in cicere atque *faba* bona tu perdasque *lupinis*. 6, 63-64 o quando *faba* Pythagoræ cognata simulque Uncta satis pingui ponentur oluscula lardo. *Epist.*, 1, 16, 55 : de mille *fabæ* modiis.

Pline, *Hist. nat.*, 16, 6 : secundis mensis *glans* inseritur... cautum est præterea lege XII tabularum ut *glandem* in alienum fundum procidentem liceret colligere (ibid. : *glandes* opes esse nunc quoque multarum gentium). 18, 2 : inter legumina maximus honos *fabæ*. (Au contraire A.-Gelle,

4, 11 : Aristoxenus — nullo sæpius legumento Pythagoram dicit usum quam *fabis*.)

Columelle, 2, 2, 13 : si — *lupino* vel *faba* conseras.

Il serait facile de multiplier ces exemples.

Pour les singuliers *faba*, *lens*, etc., M. Dräger aurait trouvé une liste d'exemples très-complète dans Neue, *Formenlehre d. lat. Spr.*, I, p. 405 et suiv. D'après la théorie des grammairiens latins (v. Neue, *l. l.*, p. 383 et suiv.), ces mots n'ont pas régulièrement de pluriel, parce qu'ils désignent des matières qui, lorsqu'on les achète, se *pèsent* ou se *mesurent*, mais ne se *comptent* pas (1). Un texte important pour la vérification de cette règle est l'*Édit de Dioclétien;* voici ce qu'on y peut remarquer :

1° Les noms de légumes *secs* sont *toujours* au singulier (ch. I, p. 8 et suiv. de l'éd. Waddington) : *fabe* (= fabæ) fressæ, fabæ non fresse, *lenticlæ*, *pisæ* fractæ, pisæ non fractæ, *lupini* crudi, lupini cocti, *fasioli* sicci, *biciæ* (= viciæ) siccæ, etc. (tous ces noms sont au génitif). Au ch. VI, 20, *ceparum siccarum* prim. ital. m. unum (à côté de (§ 21) : *cepæ birides* prim. n. biginti quinque) est une exception isolée.

2° Les noms de fruits et de légumes *frais* (ch. VI) sont presque tous au *pluriel* (parce qu'ils se *comptent*), quelques-uns cependant aussi au *singulier* : 34 *asparagi* hortulan. fascis habe[ns n. XXV] (texte grec : ἀσπαράγου σπαρτοῦ δέσμη) (à côté de (§ 35) : *asparagi* agrestes n. quinquaginta). 36 *rusci* fascis habens n. sexaginta. 37 *ciceris* biridis fasciculi n. quattuor (le pluriel *cicera* était à peu près inusité, v. Neue, *l. l.*). 44 *parstinacæ* maximæ fascis habens n. viginti quinque. Le *singulier* est régulier pour les légumes frais qui se vendent au *poids* ou à la *mesure* : voyez § 25 *capparis*. § 38 *fabæ* biridis purgatæ. § 39 *fasioli* biridis purgati (au contraire § 33 *fasiolorum* fascis habens n. XXV).

3° Ch. IV et V, les noms de viandes et de poissons se vendant à la *livre* sont au *singulier* (excepté IV, 15 et 16, *Lucanicarum*). Ainsi V, 12, on rencontre : *sardæ* sive *sardinæ* ital. p° I (texte grec : σαρδῶν ἤτοι σαρδεινῶν λί. α).

b) *Autres singuliers collectifs.* — Lucrèce, 1, 436, *corporis* augebit numerum (« la matière »). C'est du reste à tort que Forbiger cite ce passage pour expliquer *sideris in numerum*, Verg., *G.* 4, 227 : *sideris* ne peut pas être pris dans un sens collectif ; c'est *in numerum* qui veut dire « au rang de » ; cf. *Lex agraria* (643 av. J.-C. ; C. I. L., I, 200), LXVIII : *in colonei numero* scriptus. Cicéron, *Div. in Q. Cæc.*, 19, 61 cum is tibi *parentis numero* (= loco) fuisset. *Brut.*, 47, 175 Gnæusque Pompejus Sex. f. ali-

(1) Ainsi les Latins disaient : *du pois, de la fève, de la lentille*, etc.

quem *numerum* obtinebat (« tenait un certain rang »). Corn. Nép., *Ep.*, 7, 1 : erat enim ibi privatus *numero militis*.

César, 5, 12, 5 : *leporem* et *gallinam* et *anserem* (« du lièvre », etc.) gustare fas non putant ; hæc tamen alunt animi voluptatisque causa.

Salluste, *Jug.*, 17 : ager — bonus *pecori*, *arbori* infecundus. 48 : vestitus *oleastro* ac myrtetis aliisque generibus arborum.

Virgile, *G.*, 1, 119-120 improbus *anser* Strymoniæque grues et amaris intiba fibris. 2, 38 *olea* magnum vestire Taburnum (Lucr., 5, 1371-2, *olearum* cærula — plaga).

Pline, *Hist. nat.*, 32, 25, aceti cyathum in calice novo leni *pruna* (« de la braise ») decoquere (Forcellini, *s. v.*, cite d'autres exemples de ce singulier chez Pline).

Verbum a un sens collectif dans l'expression *verbo*, « verbalement » (par opposition à *scriptura*), v. Forcellini, *s. v.*

M. Dräger aurait aussi dû faire remarquer que ce qui semble être propre à la langue poétique et à la langue de l'époque impériale, c'est l'emploi d'un substantif au singulier avec *multus*, dans le sens du pluriel (cf. Forcellini, *s. v.*); les poëtes emploient de même *paucus* et *plurimus* : Hor., *Epist.*, 2, 3, 203, « *foramine pauco*, » 1, 17, 59-60, « licet illi *plurima* manet *Lacrima*, » voyez la note d'Orelli, *Carm.*, 1, 7, 8-9 (dans ce dernier passage, je crois que *plurimus* est employé comme substantif dans le sens de *plurimi*, comme *multus* chez Lucain, 3, 707). Verg., *Æn.*, 2, 369, « *plurima* mortis *imago*, » cf. *G.*, 2, 182-183. 3, 147. — Calpurnius Siculus dit même, 3, 66 : « quam *numerosa* meis siccetur *bucula* mulctris » (imitation de Verg., *Ecl.*, 1, 34 : « quamvis *multa* meis exiret *victima* sæptis »).

Les poëtes emploient de même *omnis* avec un substantif au singulier, au lieu du pluriel, par exemple Verg., 8, 706 : « *omnis Arabs*, *omnes* vertebant terga *Sabæi*. »

§ 2. — Emploi du pluriel (1).

Pour l'emploi du pluriel, T.-Live semble suivre à peu près les mêmes règles que les prosateurs classiques. L'étude de l'usage de T.-Live n'a donc ici d'intérêt qu'au point de vue de la connaissance générale de la langue latine.

a) *Pluriel des substantifs concrets.*

Je signalerai d'abord les pluriels de certains substantifs dési-

(1) Cf. Kühnast, p. 64 et suiv. Dräger, §§ 4 et 7.

gnant des phénomènes physiques, pluriels qui frappent moins un Français qu'un Allemand, par exemple, parce que nous les avons en partie dans notre langue.

Aquæ. 4, 30, 7 nec cælestes modo defuerunt *aquæ*. § 8 defectus alibi *aquarum*; en parlant d'une inondation : 24, 9, 6 *aquæ* magnæ bis eo anno fuerunt. 30, 38, 10 *aquarum* insolita magnitudo, etc. — Cf. César, *De b. c.* 1, 48, 1. 50, 1.

Nives, pruinæ. 5, 2, 7 militem Romanum — *nivibus pruinis*que obrutum. 5, 6, 3 venandi studium ac voluptas homines per *nives* ac *pruinas* — rapit. 21, 37, 4 et, si quid est pabuli, obruunt *nives*. — Cf. pour *nives* César, 7, 55, 10. *De b. c.* 1, 48, 2; *pruinas* ac *nives* Cicéron, *In Cat.*, 2, 10, 23.

Pluviæ. 44, 8, 6 hibernis idem incitatus *pluviis*. — Cic., *Ad Att.*, 15, 16.

Tonitribus (« des coups de tonnerre »). 1, 16, 1. 2, 62, 1. — Cic., *De div.*, 2, 18, 42. 19, 44, *tonitrua*.

En outre, j'ai noté comme dignes de remarque les pluriels suivants :

Æra. 5, 3, 4 cum *æra* militantibus constituta sint. 5, 4, 3. 7. 7, 12. *Æra* est au pluriel, parce qu'il s'agit de la solde qui se paie *chaque année* (au contraire chez Gaïus, *Inst.*, 4, 27, on lit *æs militare, æs equestre, æs hordiarium*, et un soldat privé de sa solde s'appelait *ære dirutus miles*); c'est ce qui explique comment *æra* finit par signifier « années de service, campagnes », comme *stipendia* : C. I. L., I, nº 198, LXXXIV : *æra* stipendia[que eis] omnia merita sunt[o]; Cic., *In Verr.*, II, 5, 13, 33 omnia istius *æra* illa vetera.

Aræ. On sait que dans la bonne langue le singulier *altare* ne s'emploie pas, et que *altaria* peut signifier « *un* autel », 2, 12, 13. 21, 1, 4; cf. Neue, I, p. 460-461. T.-Live emploie de même *aræ* en parlant d'un seul autel : 10, 38, 9 *aræ* in medio (v. la note de Weissenborn). 41, 20, 9 Delon insignibus *aris* statuarumque copia exornavit (v. la note de Weissenborn). 42, 40, 8 ante *aras* mactatus. 45, 27, 9 victima *aris* admota. — Cic., *P. Balb.*, 5, 12 jurandi causa ad *aras* accederet. *De harusp. resp.*, 13, 28 sacerdotem ab ipsis *aris* pulvinaribusque detraxeris. — Il est possible que dans certaines expressions toutes faites, comme *aris admovere*, l'emploi du pluriel ait été consacré ; cf. la locution *pro aris et focis*, qui a donné lieu aux grammairiens latins de mentionner *aræ* et *foci* comme *pluralia tantum* (Neue, *l. l.*)

Frumenta. Comme César, T.-Live fait une différence de sens entre *frumenta* et *frumentum*. Il emploie *frumenta* en parlant du *blé sur pied*, ou plutôt du blé considéré comme *plante*, comme *objet de culture* ; *frumentum*, en parlant du *blé en grains*, ou plutôt du blé considéré comme

produit, comme *objet d'alimentation* (1). Deux passages qui marquent bien la différence du singulier et du pluriel sont : César, *De b. G.* 1, 40, 11 *frumentum* Sequanos, Leucos, Lingones subministrare, jamque esse in agris *frumenta* matura, et *de b. c.*, 3, 49, 6 commeatus omni genere præter *frumentum* abundabat, cujus cotidie — majorem — spem maturitate *frumentorum* proponi videbant. — Voici des exemples de T.-Live : 2, 34, 10 rapiant *frumenta* ex agris. 23, 32, 14 ut *frumenta* omnes ex agris — in urbes munitas conveherent (on doit rentrer les blés avec leurs tiges, sans prendre le temps de les battre) (2). 25, 15, 18 ad *frumenta* —, quæ jam in *herbis* erant (remarquez ce pluriel ; en français, nous disons « en *herbe* »), corrumpenda. 31, 2, 7 ad demetenda *frumenta*. 33, 6, 8 ut — corrumperet hosti *frumenta*. 40, 41, 5 *frumenta*que deusta. — 2, 52, 1 advecto ex Campania *frumento*. 21, 48, 9 quo magnum *frumenti* numerum congesserant Romani. 23, 12, 5 mittendam — pecuniam *frumentum*que. 23, 21, 5 sex mensum *frumentum*. 23, 32, 9 gravi tributo et collatione iniqua *frumenti*. 24, 20, 15 *frumentum* ex agris Metapontino atque Heracleensi — comportat. 24, 21, 22 horrea *frumentum*que. 25, 15, 4 ad *frumentum* coëmendum. 31, 39, 4 ex Pelagonia *frumentum* quod in agris erat convexit (il n'emporte pas les blés avec leurs tiges, mais il les fait battre) (3).

Harenæ. 22, 16, 4 inter Formiana saxa ac Literni *harenas*. Ce pluriel, qui est blâmé par César et par Fronton (A.-Gelle, 19, 8), se rencontre chez les poëtes (Neue, I, p. 410 et suiv.).

Ligna (« des morceaux de bois »). 1, 37, 1, et ailleurs. — C. I. L., I, 199 *ligna* materiamque. César, *De b. c.* 1, 84, 1 aquæ, *lignorum*, frumenti inopia. On sait, du reste, que le sens ordinaire de *lignum* est « un *morceau* de bois » (4).

(1) Je crois qu'il faut rectifier ainsi la règle posée par M. Dräger, I, p. 6. Si *frumentum* désignait toujours le blé en grains et *frumenta* le blé sur pied, comment expliquer ces deux passages : T.-Live, 22, 3, 3, « *frumenti* ac pecoris et omnium copia rerum opulenti » (campi), et César, 5, 14, 2 « *frumenta* non serunt »? — César, *de b. G.*, 4, 32, 4, « omni ex reliquis partibus demesso *frumento*, » il y a le singulier parce qu'il s'agit du *blé en grains* qu'on obtient par suite de la moisson. — V. encore, pour l'emploi de *frumenta* et de *frumentum*, *de b. G.*, 6, 43, 3 « *frumenta* non solum a tanta multitudine — consumebantur, sed etiam — imbribus procubuerant, » et *de b. c.*, 2, 37, 6, « non *frumentum*, *cujus* erant plenissimi agri, deficere poterat. »

(2) Au contraire, Cic, *Ad Att.*, 5, 18, « *frumentum* ex agris in loca tuta comportatur, » il s'agit du blé *en grains*.

(3) Il y aurait lieu de rechercher jusqu'à quel point la règle posée plus haut a été observée par les différents auteurs latins. Dans le *Digeste*, 50, 16, 77, le singulier est employé en parlant du blé considéré comme plante, mais du blé *en général*. Cf. Verg., *G.*, 1, 134 « *frumenti* quæreret herbam » (v. 315 « *frumenta* in viridi stipula lactentia turgent »). — *Frumenta*, « les différentes *espèces* de blé », se rencontre dans le *Digeste*, l. l. — V. aussi Neue, I, p. 404.

(4) Toutefois on trouve aussi *lignum*, singulier collectif : Labéon, *Dig.*, 7, 1, 12, « nec materia (« bois de construction ») eum pro *ligno* (« bois de chauffage »)

Litora (« divers endroits du rivage ») 22, 1, 8. *Litoribus* (« sur toute l'étendue de la côte ») 2, 34, 3. — Cf. César, *De b. c.* 2, 26, 4 per *litora*. *De b. G.* 1, 54, 1 qui ad *ripas* Rheni venerant (il ne s'agit que de l'une des deux rives). *De b. c.* 1, 50, 2 ex totis *ripis* in unum atque angustum locum tela jaciebantur.

Pecuniæ. 2, 27, 1 jus de creditis *pecuniis* dicere. 32, 38, 7 *pecuniæ* imperatæ ingentes. — César, 7, 64, 8, horum principibus *pecunias* — pollicetur.

Prædæ. On trouve tantôt *prædas agere* (1, 5, 4, et ailleurs; Salluste, *Jug.*, 20. 44) (1), tantôt *prædam agere* (1, 1, 5; César, 6, 43, 2).

Venena. 39, 8, 7 *venena* indidem intestinæque cædes (du poison donné *à différentes personnes*, « des empoisonnements ») (2).

D'autre part on peut remarquer que le pluriel cervices, que Cicéron emploie toujours, même en parlant d'une seule personne, ne se trouve plus employé chez T.-Live d'une façon exclusive qu'au sens figuré (4, 12, 6, « regno prope per largitionis dulcedinem in *cervices* accepto, » et ailleurs, mais partout en parlant de plusieurs personnes); au sens propre, il se sert toujours du singulier *cervix* en parlant d'une seule personne (ou d'un seul animal); en parlant de plusieurs, il emploie tantôt le singulier : 22, 51, 7. 31, 34, 4. 35, 11, 8, tantôt le pluriel : 3, 45, 9 sævite in tergum et in *cervices* nostras (quoiqu'il y ait *tergum* au lieu de *terga*), et de même 9, 6, 12. 28, 24, 14. Avant T.-Live, le singulier *cervix* ne semble guère avoir été employé que par des poëtes; à l'époque impériale, au contraire, c'est la forme qui domine (Neue, I, p. 449 et suiv.).

b) *Pluriel des noms abstraits.*

Il y a en latin, dit M. Dräger, 3814 substantifs abstraits, dont 2889 ne se rencontrent qu'au singulier, 925 aussi au pluriel. Dans la période archaïque, on ne trouve que 58 de ces pluriels; dans la prose classique, on en rencontre 383 autres, qui ont presque tous été employés par Cicéron; enfin, chez les poëtes de l'époque classique et chez les prosateurs à partir de T.-Live, 484 nouveaux pluriels abstraits apparaissent. Cicéron est de tous les auteurs latins celui qui fait de ces pluriels le plus grand usage. Les prosateurs de l'époque postérieure, surtout Tacite et A.-Gelle, éten-

usurum, si habet unde utatur *ligno*, » où la présence du singulier *materia* a peut-être déterminé l'emploi du singulier *lignum*, cf. Pline, *Ep.*, 10, 50, « marmora, ligna, *materiæ* (au lieu de *materia*, sans doute à cause de *ligna*) — ad mare devehuntur. » — Le pluriel *materiæ* (« *espèces* de bois de construction ») se trouve *Édit de Dioclétien*, ch. XII : *De materiis*.

(1) Cf. Corn. Nép., *Dat.*, 10, 2 : « magnas *prædas* capit. »

(2) De même Cic., *De off.*, 3, 8, 36 : « hinc *sicæ*, hinc *venena*, hinc falsa testamenta. » *In Cat.*, 2, 10, 23 : « sicas vibrare et spargere *venena* didicerunt. »

dent l'emploi du pluriel à de nouveaux mots, mais ils font de ces pluriels un usage modéré (*l. l.*, cf. *Synt. u. St. d. Tac.*, § 2).

Prises d'une façon générale, ces conclusions paraissent être vraies. Mais la prétention de M. Dräger de donner des chiffres tout à fait exacts est puérile. A supposer que sa liste fût complète, il ne faudrait pas oublier que tel ou tel pluriel a très-bien pu être en usage à telle ou telle époque, sans que cependant il se rencontre dans les monuments de cette époque qui nous sont parvenus. Du reste il est facile de reconnaître qu'outre les pluriels énumérés par M. Dräger, il y en a en latin une foule d'autres qui sont tellement naturels et qui attirent si peu l'attention qu'il ne serait ni possible ni même intéressant d'en faire une liste complète, mais qui n'en sont pas moins des pluriels de substantifs abstraits. M. Dräger n'aurait dû se préoccuper que des pluriels vraiment remarquables, et il s'en faut qu'il les donne tous (1). Enfin l'on

(1) Ainsi il manque (d'après la liste de Neue, *l. l.*, que je n'ai point vérifiée, il est vrai) : pour l'époque archaïque : *cæcitudines* (Aurelius Opilius), *exitia*, *famæ*, *gaudia*, *iracundiæ*, *lætitiæ*, *luctus*, *otia* (Claudius Quadrigarius), *rictus* (Titinius), *sonitus*, *status*, *tusses*, *victus*; — pour les prosateurs de l'époque classique : *culpæ*, *discidia*, *exsilia*, *fastidia*, *fugæ*, *neces*, *odia*; *mollitiæ*; *celeritates*, *debilitates*, *gentilitates*, *impietates*, *incolumitates*, *suavitates*, *ubertates*, *vetustates*; *latitudines*, *longitudines*, *turpitudines*; *admirationes*, *cognationes*, *contemplationes*, *effusiones*, *enumerationes*, *expugnationes*, *expulsiones*, *exstructiones*, *festinationes*, *inductiones*, *proditiones* (de *prodere*), *sedationes*, *simulationes*; *cantus*, *ejulatus*, *gemitus*, *habitus*, *interitus*, *jactus*, *lapsus*, *ploratus*; *angores*, *fulgores*, *furores*, *tumores*; — pour les poëtes de l'époque classique et pour l'époque postérieure : *fames*, *pernicies*, *sopores*; *ignaviæ*, *luculentiæ*, *minutiæ*, *tristitiæ*; *facilitates*, *gravitates*, *ingenuitates*, *salubritates*, *tenuitates*, *vilitates*; *lassitudines*; *deditiones*, *indignationes*; *balatus*, *flatus*, *lusus*, *mugitus*, *ululatus*; *fervores*, *fragores*, *plangores*, *pudores*, *sonores* (*sudores* et *rigores*, dont M. Dräger parle p. 5, se trouvent, l'un chez Lucrèce, l'autre chez Pline l'ancien). — En outre j'ai noté : Plaute, *Aul.*, 1, 2, 6 *inaniæ*. 3, 5, 13 *insatietates*. *Capt.*, 4, 2, 19 *minationes* (cf. Cic., *De or.*, 2, 71, 288) ; Térence, *Phorm.*, 1012, *itiones*. *Heaut.*, 373, *gemitus*, *screatus*, *risus*; Cicéron, *Or.*, 51, 173 *brevitates*. 65, 219 *commutationes*. *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 39 *concitationes*. *De div.*, 2, 6, 17 solis *defectiones*. *Tusc.*, 4, 7, 15 *definitiones*. *De div.*, 1, 18, 34 *divinationes*. *De harusp. resp.*, 6, 12 *dubitationes*. *De legg.*, 2, 14, 34 *expiationes*. *Or.*, 63, 212 *expositiones*. *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 16 et 18 *familiaritates*. *Tim.*, 7, 20 *medietates*. *Or.*, 58, 198 *percussiones*. 41, 141 *præscriptiones*. *De legg.*, 2, 14, 34 *procurationes*. *De deor. nat.*, 2, 47, 121 *effugia* pennarum, en outre *curationes*, *concertationes*, *disputationes*, *discriptiones* (v. Nägelsbach, *Lat. Stilistik*, 6e éd., p. 43-44) ; César, *De b. G.*, 5, 1, 5, *incursiones*. 7, 22, 4 *eruptiones*. 1, 50, 4 *vaticinationes*. *De b. c.* 2, 9, 5 *pressiones*. 2, 8, 1 *incursus*. *De b. G.* 7, 83, 1 *situs*; Corn. Nép., *Milt.*, 3, 1 urbium — *imperia*. § 5 *summæ* imperii; Salluste, *Hist. fr.*, 1, 10 (11) *dominationes* (cf. Tac., *Ann.*, 3, 26) ; Tacite, *Ann.*, 3, 26 *coërcitiones*, sans compter les pluriels que je mentionnerai plus loin en parlant de T.-Live. D'autre part il faut effacer pour l'époque clas-

peut regretter qu'il n'ait pas, pour chaque pluriel ou du moins pour ceux qui sont rares, renvoyé aux passages des auteurs, comme l'a fait Neue (I, p. 419 et suiv.), dont la liste est malheureusement encore moins complète que celle de M. Dräger. Tel qu'il est, le travail de M. Dräger n'a presque aucune valeur scientifique, d'autant plus que bien souvent ce n'est pas tel ou tel pluriel par lui-même qui est intéressant, mais la manière dont il est employé.

Dans des passages où nous serions obligés en français de mettre le singulier du substantif abstrait, le pluriel dont le latin se sert marque en général que l'action ou l'état se répète ou se prolonge, se multiplie, se manifeste sous plusieurs formes, s'applique à différents objets ou a différentes personnes pour sujet, etc. (v. Dräger, p. 14 et suiv. Grysar, *Theor. d. lat. St.*, p. 99 et suiv.). Selon M. Dräger, le pluriel serait aussi employé parfois pour une simple raison de symétrie; il est possible que dans certains cas le voisinage d'un autre pluriel ait déterminé l'emploi du pluriel d'un substantif abstrait, de préférence au singulier; mais je ne sais s'il y a des passages où cette raison soit la seule. M. Dräger ne parle pas des cas où le pluriel ajoute une idée d'intensité, de grandeur (1); ce pluriel, que j'appellerai le *pluriel augmentatif*, est fréquent en poésie: quand Virgile dit (*Æn.* 2, 22) « Priami dum *regna* manebant », *regna* n'est pas synonyme de *regnum;* il y a d'une façon confuse l'idée de « royaume *puissant*, *illustre* »; c'est une nuance qu'on ne peut pas rendre en français, parce que, si on la traduit par une épithète, on précise trop une idée que le latin laisse un peu dans le vague. En prose, ce pluriel est beaucoup plus rare, mais on le rencontre quelquefois.

Voici les pluriels que j'ai notés chez T.-Live comme remarquables, soit par eux-mêmes, soit à cause de la manière dont ils sont employés; je fais précéder d'un astérisque ceux qui ne figurent pas parmi les 925 pluriels de M. Dräger (2).

sique le pluriel *scientiæ*; chez Cicéron, *De sen.*, 21, 78, *tantæ scientiæ* peut être un génitif dépendant de *tot artes* (cf. Neue, I, p. 426).

(1) Grysar, p. 106-108. Cf. Aristote, Ῥητορ., 3, 6 : εἰς ὄγκον δὲ τῆς λέξεως συμβάλλεται — τὸ ἓν πολλὰ ποιεῖν, ὅπερ οἱ ποιηταὶ ποιοῦσιν · ἑνὸς ὄντος λιμένος ὅμως λέγουσι « λιμένας εἰς Ἀχαϊκούς » καὶ « δέλτου μὲν αἵδε πολύθυροι διαπτυχαί. »

(2) Comme nous l'avons dit plus haut, il ne serait ni intéressant ni même possible de donner une liste de *tous* les pluriels de noms abstraits qui se rencontrent chez T.-Live; il y en a une foule qui ne sont point remarquables ou qui le sont beaucoup moins; tels sont : *actiones* 2, 31, 8. *adhortationes* 27, 12, 13. *ærumnæ* 29, 16, 7. *cædes* 21, 15, 1. * *casibus* 2, 36, 6. * *certamina* 2, 56, 4. * *clades* 2, 38, 2. * *comissationes* 1, 57, 5. * *conatibus* 3, 5, 6. *concubitus* 3, 47, 7.

Ædilitates. Duabus *ædilitatibus* 22, 26, 3.

Æstus (« chaleurs » ; cité à tort par Dräger comme substantif concret). 5, 6, 4 non *æstus*, non frigora pati. — Cf. César, 6, 22, 3. *De b. c.* 3, 49, 5.

Ætates. 5, 25, 3 ab horum *ætatibus* — violandis dum abstinebatur. 39, 15, 13 quibus *ætatibus* initientur mares (au contraire 1, 13, 7 *ætate* an dignitatibus suis virorumve an sorte lectæ sint, « *d'après le principe de l'âge* »).

Affinitates. 26, 33, 3 *affinitatibus* — junctos. 1, 49, 8.

Amicitiæ. 1, 45, 2 cum quibus — hospitia *amicitias*que junxerat. 40, 46, 12.

Animi (pluriel *augmentatif*). 1, 34, 4 Lucumoni — cum divitiæ jam *animos* facerent. 2, 12, 10 nec unus in te hos *animos* gessi. 3, 49, 5. 22, 26, 1. Voyez encore, pour la différence de sens entre *animi* et *animus* : 2, 39, 11-12 exsilio sibi irritatos, non fractos *animos* esse... nihilo magis quam legatos flexisse *animum*. 1, 25, 3 terni juvenes magnorum exercituum *animos* gerentes concurrunt : nec his nec illis periculum suum, publicum imperium servitiumque obversatur *animo*. On remarquera, dans ce dernier passage, l'emploi du singulier *animus* en parlant de plusieurs personnes. Quoique en pareil cas le pluriel soit plus régulier, les exemples du singulier ne manquent pas : voyez Dräger, I, p. 16-17, et cf. les passages suivants : 1, 25, 2 in minime gratum spectaculum *animo* intenduntur. 3, 7, 2 adeo enim nullam spem — *animus* eorum cepit tectaque procul visa — avertere *mentes* eorum. 9, 9, 14 quod *mentes* eorum capere possent. 27, 50, 7 et primo magis auribus quam *animis* id acceptum erat, ut majus lætiusque quam quod *mente* capere aut satis credere possent. 30, 28, 1 nec satis constare apud *animum* (hominum) poterat.

conjurationes 2, 32, 1. *contentiones* 42, 23, 1. * *controversiæ* 38, 38, 17. * *contumeliæ* 7, 13, 6. * *conubia* 8, 14, 10. * *conviria* 1, 57, 5. * *crimina* 3, 68, 4. *criminationes* 9, 26, 19. * *cruciatibus* 24, 5, 11. * *damna* 3, 68, 4. * *defectiones* 24, 37, 3. * *dilectibus* 2, 44, 10. *errores* 21, 35, 4. * *expeditiones* 1, 54, 2. *exsecrationes* 39, 10, 3. 40, 3, 5. * *facinora* 1, 33, 8. *facultates* 7, 21, 8. *fletibus* 22, 61, 3. *gemitus* 9, 7, 4. * *honores* 5, 25, 3. * *ictibus* 34, 14, 11. * *illecebræ* 2, 51, 5. * *impetus* 1, 4, 9. *incursiones* 2, 48, 4. * *indicia* 9, 7, 3. * *injuriæ* 2, 38, 2. * *interrogationes* 42, 28, 3. * *labores* 1, 59, 9. *largitiones* 1, 54, 10. *latrocinia* 33, 29, 6. *legationes* 44, 24, 11. *luidibra* 24, 44, 8. * *lusus* 37, 20, 5. *mentiones* 3, 43, 2. *miseriæ* 1, 59, 9. *motibus* 3, 72, 7. *munitiones* 1, 57, 3. * *officia* 1, 34, 12. *offensiones* 3, 68, 4. * *omina* præf. 13. * *orationes* 4, 48, 13. * *origines* præf. 7. * *pericula* 5, 54, 4. *ploratibus* 29, 17, 16. *populationes* 2, 12, 5. * *procursationes* 5, 19, 9. * *prodigia* 25, 7, 9. * *proditiones* (de *prodere*) 24, 37, 3. *quæstiones* 9, 26, 19. * *quæstibus* 40, 51, 9. *querelæ* præf. 12. *questibus* 22, 61, 3. *reditus* 42, 47, 5. * *ritus* 24, 3, 12. *rogationes* 6, 39, 10. *seditiones* 2, 27, 12. *sensus* 40, 21, 11. * *sermones* 7, 12, 14. *simultates* 3, 66, 4. 68, 5. *societates* 1, 49, 7. * *solacia* 9, 7, 3. *studia* 29, 19, 10. * *stupra* 39, 8, 8. *succlamationes* 28, 26, 12. 40, 36, 4. 42, 28, 3. * *supplicationes* 3, 67, 5. * *supplicia* 1, 53, 8. *terrores* 2, 42, 11. * *testimonia* 39, 8, 7. *transitiones* 27, 20, 5. * *tripudia* 1, 20, 4. 25, 17, 5. 38, 17, 4. * *ululatibus* 39, 15, 6. *vacationes* 22, 38, 5. * *veneficia* 42, 18, 1. * *vexationes* 4, 11, 7. *virtutes* 22, 12, 12. * *vitia* 22, 12, 12. *voluptates* præf. 12. * *vota* præf. 13, etc.

2, 49, 5 immensa omnia volventium *animo*. § 7 quicquid deorum oculis, quicquid *animo* occurrit precantur.

Asperitates. 28, 1, 6 *asperitates* viarum. Peut-être toutefois *asperitates* est-il pris dans le sens concret.

Auctoritates. 23, 6, 5 *auctoritatibus* seniorum.

Auctus. 4, 2, 2 eam maximis semper *auctibus* crescere. 29, 27, 3 eaque vos omnia bene juvetis, bonis *auctibus* auxitis.

* *Auxilia*. 7, 32, 3 tam promptos nunc ad ferenda, nunc ad accersenda adversus se *auxilia*.

* *Beneficia*. 9, 30, 3 quæ (la nomination des tribuns militaires) antea — dictatorum et consulum ferme fuerant *beneficia*.

Calores (cité par Dräger comme substantif concret). 22, 2, 10 intemperie variante *calores* frigoraque. 2, 5, 3. 5, 30, 5.

* *Causæ*. 6, 25, 9 qua quemque suorum usuum *causæ* ferrent.

* *Cognationes*. 31, 31, 11 cum — ipsos — conubio atque *cognationibus* — nobis conjunxissemus (*conubio* = le *droit de mariage* donné à tous en général). 26, 33, 3 propinquis etiam *cognationibus* ex conubio vetusto junctos.

Cognitiones. 1, 49, 4 *cognitiones* capitalium rerum.

* *Coitiones*. 2, 35, 4 absterrendo singulos a *coitionibus*. 3, 65, 8 *coitiones* potentiorum.

* *Colloquia*. 9, 6, 9 fugere *colloquia* et cœtus hominum.

* *Commeatus*. 33, 29, 4 in *commeatibus* erant (« en congé »).

* *Commercia*. 8, 14, 10 conubia *commerciaque* et concilia inter se.

Commoditates. 5, 54, 4 mare vicinum ad *commoditates* — classium externarum.

Condiciones. 2, 34, 12 *condicionibus* laxandi annonam.

* *Consilia*. 1, 48, 9 liberandæ patriæ *consilia* agitanti. 6, 18, 4 cum principibus novandarum rerum interdiu noctuque *consilia* agitat.

Consulatus. 4, 10, 9 quinque *consulatus*. — Cf. 2, 49, 6. 3, 11, 7. 6, 18, 14. 7, 32, 12.

Crepitibus 39, 15, 6.

* *Curæ*. 1, 19, 4 positis externorum periculorum *curis*. 6, 6, 4 aversæ *curæ* hominum sunt a bello Etrusco.

Decora (« actions honorables, titres de gloire »). 2, 13, 6 feminæ quoque ad publica *decora* excitatæ. 2, 23, 4 aliaque militiæ *decora*. 3, 12, 2 cum multa referrent sua familiæque *decora*. 38, 58, 3 orationemque habuit plenam veris *decoribus* non communiter modo Corneliæ gentis, sed proprie familiæ suæ.

* *Dedecora*. 3, 51, 12 *dedecora* militiæ.

Dictaturæ. 3, 11, 7 omnes *dictaturas* consulatusque gerens in voce ac viribus suis. Cf. 6, 18, 14.

Difficultates. 44, 43, 4 variis *difficultatibus* viæ.

Dignitates. 1, 13, 7 ætate an *dignitatibus* suis virorumve. Cf. 5, 25, 3.

Dilationes. 5, 5, 1 molliter et per *dilationes*.

* *Direptiones*. 5, 20, 6 avidas in *direptiones* manus. Cf. 32, 21, 23.

Eruptiones. 42, 63, 4 *eruptiones* in opera crebro faciebant.

Escensiones (Dräger : *exscensionès*). 29, 28, 5 quibus (classibus) *escensiones* in agros factæ erant.

Eventus. 2, 49, 6 inceptis *eventus* pares reddere.

Exaugurationes. 1, 55, 3 omnium sacellorum *exaugurationes*.

Exscidia. 1, 52, 3 urbium *exscidia*. 29, 1, 13 Carthaginis *exscidia* (« la ruine *complète* ») agitabat animo.

* *Excursiones*. 7, 38, 4. 3, 38, 5 depopulantur — *excursionibus* Tusculanum agrum (si toutefois la vraie leçon n'est pas *excursationibus*, que donne le palimpseste de Vérone).

Exitus. 3, 8, 9 cum *exitus* haud in facili essent.

* *Factiones*. 1, 17, 1 *factionibus* inter ordines certabatur. 7, 32, 12 non *factionibus* nec per coitiones usitatas nobilibus.

Flexus. 32, 4, 4 *flexibus* vallium.

Formidines. 30, 28, 8 has *formidines* agitando.

Fortunæ. 9, 8, 4 *fortunarum* humanarum. Cf. 2, 24, 5 (2, 23, 6, dans le sens concret de « biens ») (1).

* *Fragores*. 21, 58, 5 inter horrendos *fragores*.

Frigora (cité par Dräger comme substantif concret). 21, 58, 1 dum intolerabilia *frigora* erant (le froid de *chaque jour*). Cf. 22, 1, 1. 40, 22, 7. 45, 1.

Furores. 4, 2, 1 *furores* tribunicios.

Gaudia. 30, 42, 17 populo Romano usitata — ex victoria *gaudia* esse. 22, 7, 12 feminarum præcipue et *gaudia* insignia erant et *luctus*.

Gratiæ. 24, 37, 7 sibi populum Romanum senatumque *gratias* habiturum, d'après l'analogie de *gratias agere* (cf. Plaute, *Trin*. 3, 2, 33, summas habeo *gratias* ; l'expression ordinaire est *gratiam* habeo) ; on trouve de même *gratias* referre, au lieu de *gratiam* referre : Cic., *Phil*., 3, 15, 39 ut — *honores* eis habeantur *gratiæque* referantur.

Gratulationes. 8, 33, 20 civitatem — in supplicationibus ac *gratulationibus* esse.

* *Hospitia*. 1, 45, 2. 49, 8. 8, 3, 3.

* *Imperia*. 4, 54, 7 sine *imperiis* ac potestatibus (les diverses formes de l'*imperium* et de la *potestas*). 27, 7, 17 ita provinciæ exercituumque — partita *imperia*. Cf. 42, 31, 6.

* *Incendia*. 2, 62, 4 *incendiis* — villarum. Cf. 2, 63, 2. 22, 14, 4 sociorum cædes et *incendia*.

* *Indignationes*. 1, 10, 1 nec domi tantum *indignationes* continebant. Cf. 3, 48, 9. 25, 1, 9 primo secretæ bonorum *indignationes* audiebantur (« des marques d'indignation, des paroles indignées »).

Indignitates (« des *indignités* »). 2, 34, 10. 22, 13, 1. 42, 52, 7.

* *Ingenia*. 9, 7, 4 aut Romana se ignorare *ingenia*. 1, 57, 7 invisimusque præsentes nostrarum *ingenia*.

(1) T.-Live emploie aussi *fortuna* au singulier dans le sens de « biens » : 1, 47, 12. 3, 68, 4. 45, 32, 5. Cf. Scævola, *Dig*., 40, 7, 40, § 8. Corn. Nép., *Att*. 21, 1. — V. Neue, I, p. 466.

Inimicitiæ. 40, 46, 12 amicitias immortales, mortales *inimicitias* esse debere. 38, 57, 4 sibi *inimicitias* cum Scipionibus, quæ fuissent, manere.

Le singulier *inimicitia* est rare ; César ne l'admettait pas (A.-Gelle, 19, 8, 4) ; toutefois il se trouve chez Cicéron, *Tusc.* 4, 7, 16. 9, 21. — Cf. Neue, I, p. 467-468.

Iniquitates. 9, 38, 5 sæptam non hostium magis armis quam locorum *iniquitatibus* esse. Cf. 38, 22, 3.

Initia, « mystères », 31, 14, 7. 47, 2. 39, 8, 5. *Initia*, dans ce sens, était une expression consacrée ; voyez Varron, *De re rust.*, 3, 1. Cic., *De legg.*, 2, 14, 36.

Iræ. Répétition du fait : 3, 66, 4 quicquid *irarum* simultatiumque cum externis fuerit. 8, 33, 7 quæ deorum *iras* placant. — Pluralité du sujet : 1, 9, 15 mollirent modo *iras*. 1, 13, 3 in nos vertite *iras*. 1, 30, 7 ob residuas bellorum *iras* maxime sollicitatis ad defectionem animis. 2, 17, 7 ob *iras* (populi Romani) graviter ultas. 2, 23, 14. 29, 4. 61, 3. 4, 30, 12 ; à côté de cela : 8, 6, 7 ab *ira* impetuque hominum. 25, 6, 18 ne qua occasio — placandæ civium *iræ*. — Pluriel *augmentatif* : 2, 36, 6 minas *iras*que cælestes (il y a en même temps une raison de symétrie). 2, 38, 6 *irarum* pleni. 2, 45, 14 *irarum* speique pleni. 6, 18, 3 plenior aliquanto *animorum irarum*que, cf. la suite (§ 4) : *iram* accenderat ignominia... *spiritus* dabat quod, etc. 9, 7, 3 silentium illud obstinatum fixosque in terram oculos — ingentem molem *irarum* ex alto animi cientis indicia esse.

* *Jura*. 1, 41, 5 *jura* redditurum (« rendre la justice », mot à mot : rendre *à chacun* son droit).

* *Jurgia*. 42, 22, 5 laceratus *jurgiis* multorum.

* *Locationes*. 48, 18, 3 *locationes* prædiorum rusticorum.

Luctus. 5, 39, 5 privatos deinde *luctus* stupefecit publicus pavor. 22, 7, 12.

Metus. 3, 9, 4 omnes *metus* legum omniaque supplicia.

* *Ministeria*. 3, 6, 3 *ministeria* in vicem. 4, 13, 2 per hospitum clientiumque *ministeria*. 42, 15, 3 assuetos *ministeriis* talium facinorum.

* *Miracula* (« détails merveilleux ») 25, 39, 16.

Missiones. 7, 39, 1 exercitum purgare *missionibus* turbulentorum hominum.

* *Morbi*. 3, 6, 3 ministeria in vicem ac contagio ipsa vulgabant *morbos* (il ne s'agit que d'*une* maladie, mais elle s'attaque à *plusieurs* personnes).

Naufragia. 5, 52, 1 vixdum e *naufragiis* prioris culpæ cladisque emergentes (pluriel *augmentatif*).

Necessitates. 5, 6, 3 belli *necessitatibus*. 9, 8, 4 fortunarum humanarum *necessitatium*que. 21, 43, 3. 23, 48, 10.

Necessitudines. 8, 3, 3 privatis hospitiis *necessitudinibus*que conjunctos.

* *Nuntii*. 1, 60, 1 harum rerum *nuntiis* (en français : « la nouvelle ») in castra perlatis.

Occasiones. 2, 11, 2 per *occasiones* (« à l'occasion »).

Odia (mentionné par Dräger dans sa *Syntaxe de Tacite*, oublié dans sa *Syntaxe historique*). 2, 34, 3 finitimorum *odia*. 2, 45, 5 externa et domestica *odia*. 3, 38, 4 inter patrum et plebis *odia*. 21, 1, 3 *odiis* etiam prope majoribus certarunt quam viribus (Romani et Pœni). 22, 1, 2.

Opportunitates. 45, 30, 4 maritimas quoque *opportunitates*.

Oppugnationes. 10, 44, 8 urbium *oppugnationes*.

Pensiones. 38, 38, 13 argenti probi talenta Attica duodecim milia data intra duodecim annos *pensionibus* æquis. 33, 30, 7.

* *Potestates*. 4, 54, 8 sine imperiis ac *potestatibus*.

* *Prædæ*. 1, 54, 10 largitiones inde *prædæque*.

Precationes. Præf. 13 *precationibus* deorum dearumque.

* *Pretia*. 34, 36, 7 *pretia* militiæ.

* *Principia*. 1, 55, 3 inter *principia* condendi hujus operis.

* *Procellæ*. 6, 32, 6 imber ingentibus *procellis* (« des rafales ») fusus. 23, 44, 4. 39, 46, 3 tempestas cum magnis *procellis* coorta.

Proprietates. 45, 30, 3 multas frugum *proprietates*.

Redempturæ. 23, 48, 10 qui *redempturis* auxissent patrimonia.

Religiones. 1, 55, 2 libera a ceteris *religionibus* area. 39, 15, 3.

* *Ruinæ*. 21, 11, 9 latius — ruebat perque patentia *ruinis* agmina armatorum — vadebant. Cf. 1, 29, 6. 30, 1. 5, 53, 1.

* *Sententiæ*. 2, 29, 5 decernente ferocissimo quoque non *sententiis* magis quam clamore et strepitu.

* *Somni*. 2, 36, 4 in *somnis*. Cette expression se rencontre souvent chez Plaute, Cicéron, Lucrèce et Virgile (Neue, I, p. 422), quelquefois avec la variante *in somniis*, ce qui pourrait faire croire que *somnis* est une autre orthographe de *somniis*, si on ne trouvait pas ailleurs *per somnos* (Ovide, *Ars am.*, 3, 768. Pline, *Hist. nat.*, 23, 1, 24, 49). De ce pluriel (« les heures de sommeil ») on peut rapprocher l'expression grecque μέσαι νύκτες : Xén., *Anab.*, 3, 1, 33, ὅτε δὲ ταῦτα ἦν, σχεδὸν μέσαι ἦσαν νύκτες.

Spes. 4, 36, 2 agri publici dividendi coloniarumque deducendarum ostentatæ *spes*.

Spiritus (pluriel *augmentatif*). 1, 31, 6 adeo fracti simul cum corpore sunt *spiritus* illi feroces. 30, 11, 3, et ailleurs.

Strepitibus. 39, 15, 9.

M. Dräger, dans sa liste de pluriels postérieurs à l'époque de la prose classique, donne aussi *stirpes* (= *origo*). Je crains que ce ne soit à cause du passage de T.-Live 6, 1, 3, « velut ab *stirpibus* lætius feraciusque renatæ urbis. » Dans ce passage, *stirpes* est un substantif *concret* employé au sens figuré ; quant au pluriel, il se trouve chez Cicéron au sens propre et au sens figuré (voy. Forcellini, *s. v.*).

Successus. Præf. 13 *successus* prosperos (« un heureux succès *à tous les points de vue* »). 22, 12, 12 nimis prosperis multorum *successibus*.

Tempestates. 1, 5, 2 multis ante *tempestatibus* (= multo ante tempore). Le pluriel désigne les *parties* du temps. Cf. Pacuvius cité par Nonius, IV, s. v. *tempestas* (éd. Quicherat, p. 474) : quam te post multis tueor

tempestatibus. Salluste, *Cat.*, 53 multis *tempestatibus*. *Jug.*, 73 post multas *tempestates*. 96 in paucis *tempestatibus* (1).

Timores. 3, 16, 3 multi et varii *timores*.

Transfugia. 22, 43, 5 ut — *transfugia* impeditiora levibus ingeniis essent.

Transitus. 37, 7, 13 vias, ubi *transitus* difficiles erant, munitas vidit.

Tribunatus. 6, 6, 13 sex *tribunatibus*.

Triumviratus. 9, 46, 3 *triumviratibus*que, nocturno altero, altero coloniæ deducendæ.

* *Tumultus*. 3, 15, 7 sedabant *tumultus* (le désordre qui se manifestait en *plusieurs endroits*).

* *Turbæ*. 2, 29, 9 tantum concitum *turbarum*.

* *Usuræ*. 2, 23, 6.

Usus. 6, 25, 9 qua quemque suorum *usuum* causæ ferrent. 1, 45, 1 et ad belli et ad pacis *usus*. — *Usibus* 24, 1, 2.

Vanitates. 38, 17, 5 Romanis Gallici tumultus assueti, etiam *vanitates* notæ sunt.

Varietates. 7, 31, 1 ad *varietates* annonæ.

Vastationes. 1, 52, 3 *vastationes*que agrorum.

Versutiæ. 42, 47, 7 *versutiarum* Punicarum.

* *Vigiliæ* (« veille prolongée »). 2, 65, 1 fessum stando et *vigiliis* Volscum. 39, 15, 9.

Visus. 8, 6, 11 hos — nocturnos *visus*.

Voluntates. 1, 28, 8 in variis *voluntatibus*.

Parmi ces pluriels, les suivants, selon M. Dräger, ne se rencontreraient pas dans la prose classique : *adhortationes*, *auctus*, *consulatus* (et de même tous les pluriels des noms de magistratures, voy. p. 15, n. 2), *crepitus*, *decora* (dans le sens de « actions honorables »), *dignitates*, *eruptiones*, *escensiones*, *exaugurationes*, *exscidia*, *furores*, *gemitus*, *incursiones*, *iniquitates*, *mentiones*, *missiones*, *pensiones*, *ploratus*, *precationes*, *questus*, *redempturæ*, *strepitus*, *successus*, *succlamationes*, *transfugia*, *vanitates*, *vastationes*, *versutiæ*, *visus*. Ceci n'est vrai qu'en partie : *crepitus* se trouve Cic., *Ad fam.*, 9, 22. *dignitates* Cic., *De inv.* 1, 21, 29. 2, 1, 2. *De or.*, 3, 14, 53. *eruptiones* César, 7, 22, 4. *incursiones* César, 5, 1, 5. 6, 10, 5.

(1) Grysar, *Theor. d. lat. Stiles*, p. 33, condamne le mot *tempestas* dans le sens de *tempus* ; toutefois *eademque tempestate* se trouve Cic., *De div.*, 1, 34, 75. Cf. le passage *De or.*, 3, 38, 153, auquel Grysar fait allusion, mais en le citant inexactement : « Inusitata sunt prisca fere ac vetustate ab usu cotidiani sermonis jamdiu intermissa, quæ sunt poëtarum licentiæ liberiora quam nostri ; sed tamen raro habet etiam in oratione poëticum aliquod verbum dignitatem. Neque enim illud fugerim dicere, ut Cælius : *Qua tempestate Pœnus in Italiam venit*, etc. »

furores, *gemitus*, *ploratus* se rencontrent chez Cicéron, v. Neue, *l. l.* Enfin Cicéron dit *prima*, *tertia pensio* (v. Forcellini *s. v.*), et il n'aurait sans doute pas eu de scrupules à dire aussi *pensiones*. Du reste, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ce sont là des observations qui n'ont qu'une importance secondaire : car, si tel ou tel pluriel employé par T.-Live ne se rencontre pas chez les auteurs qui l'ont précédé, on n'a pas le droit d'en conclure que ce soit lui qui l'ait introduit dans la langue.

§ 3. — Substantifs abstraits employés dans un sens concret (1).

Il arrive dans toutes les langues que certains substantifs, dont le sens propre est de désigner telle ou telle *qualité abstraite*, finissent par s'employer pour désigner l'*objet concret* auquel cette qualité appartient. Ainsi *juventus*, *nobilitas* veulent dire d'abord « la *jeunesse*, la *noblesse* », c'est-à-dire la qualité qui fait qu'on est jeune ou noble ; puis, par extension, ces mots arrivent en latin comme en français à signifier « l'ensemble des jeunes gens, l'ensemble des personnes nobles. » En latin, le nombre des mots qui ont ainsi passé du sens abstrait au sens concret semble aller en augmentant lorsqu'on s'éloigne de l'époque de la prose classique ; il y a là une question de grammaire historique qui peut être intéressante, et qui n'a été encore étudiée que d'une manière imparfaite (2). Je ne m'occuperai ici que de l'usage de T.-Live :

a) On trouve d'abord chez lui beaucoup de substantifs ainsi employés qu'on rencontre à toutes les époques de la langue et qu'il

(1) Kühnast, p. 64. Dräger, § 8. Grysar, p. 86. Bouterwek, *Handbuch des lat. Stils* (Weidmann, 1876), § 2. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, § 361. Nägelsbach, p. 48 et suiv.

(2) Pour prendre comme exemple l'article de M. Dräger, je n'ai point vérifié tous les passages qu'il cite et je ne sais pas si dans tous le substantif a le sens concret ; mais ce qui est certain, c'est que sa liste est incomplète, non-seulement pour T.-Live, mais encore pour les autres auteurs ; ainsi il manque : Plaute, *Asin.*, 2, 4, 67 *flagitium* hominis. Térence. *Eun.*, 302 *senium* (= senex, cf. Silius Ital., 8, 465 : senium = senes). *ibid.*, 615 *scelus*. Lucrèce, 1, 405 *quietes* (« gîtes »). Caton, *De re rust.*, 157, *sorbitio* liquida (cf. Phèdre, 1, 25 (26), 5). Cicéron, *Or.*, 61, 206 *incisiones* (= incisa). *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 12 *convictiones*. 19 *cupiditas*. *In Verr.*, II, 4, 8, 17 prædarum ac *furtorum* (« objets volés »). *Phil.*, 11, 5, 10 *facinus*, *scelus*. *In Catil.* 1, 13, 31 *latrocinium* (cf. Nägelsbach, l. l.). *De div.*, 1, 19, 36 *sæcula* (« générations », comme souvent chez Lucrèce : *sæcla ferarum*, *leonum*, *mortalia sæcla*, *bucera sæcla*, etc.). *Ad fam.*, 9, 15 *peregrinitas*. — *De b. Gall.*, 8, 13, 1 vada *transitus*que. Cornélius Népos, *Ag.*, 1, 3 virilem *sexum* (« enfant mâle » ; cf. Plaute, *Rud.*, 1, 2, 19). Il ne serait sans doute pas difficile d'augmenter cette liste d'additions.

suffit de nommer ; tels sont : *angustiæ*, *auxilia*, *cœtus*, *commeatus*, *consilium*, *copiæ*, *custodiæ*, *juventus*, *legatio*, *magistratus*, *nobilitas*, *partus*, *possessio*, *præsidium* (dans le double sens de « corps de troupes » et de « endroit fortifié »), *statio*, *subsidia*, *vigiliæ*.

b) Les suivants me paraissent plus dignes d'attention (j'ai mis un astérisque devant ceux dont je ne connais pas d'exemple antérieur à T.-Live) :

Accessio. 45, 26, 7 qui duorum hominum noxæ civitatem *accessionem* facitis. 45, 39, 7 Syphax rex captus, *accessio* Punici belli, cf. 45, 7, 2 (v. des exemples de Cicéron chez *Forcellini*).

Advocatio. 3, 47, 1 cum ingenti *advocatione* (Cic., *P. Rosc. com.*, 5, 15).

Ætas. 2, 13, 10 eam *ætatem* potissimum liberari ab hoste. De même 5, 27, 7 (cf. Nép., *Att.*, 1, 2 doctrinis quibus puerilis *ætas* impertiri debet).

Affinitates. 4, 4, 6 ne *affinitatibus*, ne *propinquitatibus* immisceamur cavent. — Plaute, *Trin.*, 3, 2, 76 « cognatos, *affinitatem*, amicos. » Le pluriel se trouve dans le même sens chez Justin, 17, 3, 5, et chez Tacite, 11, 24 : « moribus, artibus, *affinitatibus* nostris mixti. » — Quant à *propinquitates*, M. Dräger assure qu'il se retrouve dans ce sens chez Ammien Marcellin.

* Altitudines. 21, 30, 6 quid Alpes aliud esse credentes quam montium *altitudines*? 27, 18, 9 *altitudines* quas cepissent hostes. (Chez Cicéron, *De nat. deor.*, 1, 20, 54, *altitudinum* est encore pris dans le sens abstrait.)

Apparatus. 42, 47, 2 *apparatibus* belli. (Le pluriel se rencontre chez César, *De b. c.*, 2, 2, 1, le singulier *De b. c.*, 3, 41, 3, et chez Cornélius Népos, *Eum.*, 5, 7.)

Armatura (*levis*). 21, 55, 2 Baliares locat ante signa ac *levem armaturam*. 38, 22, 4 tumulos ab *levi armatura* captos. § 5 compulsus ab *levi armatura*. § 6 præcedere tamen jubet *levem armaturam*, quæ — haud segne id ipsum tempus consumpserat. Cf. 40, 40, 1 externa auxilia ab *simili armatura*, meliore aliquantum militum genere, urgebantur. — César, *De b. c.*, 3, 45, 3 *levis armaturæ* magna multitudine. 3, 62, 2 magnum numerum *levis armaturæ*. Corn. Nép., *Dat.*, 8, 2 *levis armaturæ* maximum numerum. On remarquera que dans ces passages l'expression est beaucoup moins hardie que chez T.-Live, où la *levis armatura* est tout à fait représentée comme sujet agissant. La même hardiesse se trouve déjà dans le *De bell. Afr.* et dans le *De bell. Hisp.*, où *levis armatura* est très-fréquent ; je citerai seulement : *De b. Afr.* 59 post autem elephantos *armaturas leves* Numidasque auxiliares substituerat. 61 *levi*que *armatura* deserta. 69 equitatus et *levis armatura* hostium — loco pulsa. *ibid.* impetum faciunt Numidæ *leves*que *armaturæ*. 72 quonam modo sustinere se posset ab eorum equitatu *levi*que *armatura*. 78 a *levi armatura* Numidarum vulnerabantur. *De b. Hisp.* 21 equites cum *levi armatura* — ad nos transfugerunt. 23 a turmis et *levi armatura* sunt interclusi.

* Armatus. 26, 5, 3 magna parte impedimentorum relicta in Bruttiis et omni graviore *armatu*.

Peut-être 28, 1, 6 asperitates (cf. Sall., *Jug.*, 75), qui peut toutefois être pris aussi dans le sens abstrait.

* Convivium. 26, 14, 4 misso *convivio*. — Cet emploi de *convivium* n'a encore rien qui étonne. Mais chez les poëtes et chez les prosateurs de l'époque impériale on trouve *convivium* tout à fait dans le sens de *convivæ*, comme sujet accomplissant ou subissant une action, par exemple Pline, *Hist. nat.*, 22, (23) 47, fungi suilli — interemere — tota *convivia* (cf. Forcellini, *s. v.*).

* Curia (= *senatus*). 2, 24, 3 at vero *curia* — Servilium consulem — orare, etc.

* Decora. 3, 19, 5 omnia juventutis belli domique *decora*. — Cicéron dit, *Phil.*, 2, 22, 54 « Pompejum, quod imperii populi Romani *decus* ac lumen fuit; » mais je n'ai pas vu citer de passage antérieur à T.-Live où le pluriel fût employé en parlant de personnes comme il l'est dans le passage de T.-Live ou bien chez Pline le jeune, *Pan.*, 23, 1 « equestris ordinis *decora*. » Toutefois cet emploi de *decora* est parfaitement naturel; l'expression est beaucoup moins hardie que chez Tacite, *Hist.*, 2, 81, « et e Judaico exercitu lecta *decora*, » voyez Gantrelle, *Gramm. et style de Tac.*, p. 23.

Frequentia. 3, 26, 11 ea *frequentia* stipatus.

* Fuga. 8, 19, 9 pauci in turba *fugæ* extremæ — cæsi. 9, 24, 12 *fuga* cuncta complentur. 23, 25, 7 qui eorum ex *fuga* Cannensi essent (« les fuyards de Cannes »). — Pétrone, 45, 13, plane *fugæ* meræ (« de vrais poltrons »).

* 34, 7, 15 patiendum huic infirmitati est quodcumque vos censueritis. — Quintilien, 2, 2, 14, tamen vel *infirmitas* a robustioribus separanda est.

Insidiæ. 2, 50, 6 cum — *insidias* circa ipsum iter locatas superassent (César, 5, 32, 1. — *De b. G.*, 8, 19 : qui sustinuerant primos impetus *insidiarum* hoc ipso fiunt superiores quod nullum ab *insidiantibus* imprudentes acceperant detrimentum).

Lis (« objet en litige »). 3, 72, 2 in suam rem *litem* vertendo (cf. § 5 ut sibi controversiosam adjudicaret rem). § 4 interceptoris *litis* alienæ. — Le dictionnaire de Freund cite Varron, *De ling. Lat.*, 7, 5, 98, § 93 (éd. O. Müller) : « quibus res erat in controversia, ea vocabatur *lis*. » Cf. l'expression de droit « *litem dare*. »

Ludibrium (« objet de raillerie »). 1, 56, 9 *ludibrium* verius quam comes (cf. Lucrèce, 2, 47).

Machinationes (= machines). 27, 15, 5 naves *machinationibus* onerat (César, *De b. G.*, 2, 30, 3).

* Metus (« objet de crainte »). 3, 16, 6 alio se majore ab tribunis *metu* ostendente. — Ce mot se rencontre dans ce sens chez les poëtes (voyez Forcellini). Manilius et Gratius Faliscus l'emploient pour désigner l'engin de chasse communément appelé *formido* (« épouvantail »).

* Militia. 4, 26, 3 quæ maxima apud eos vis cogendæ *militiæ* erat. — Ovide, *Heroid.*, 8, 46, hic pars *militiæ*, dux erat ille ducum. Justin, 32, 2, 2, cum omni *militia* interficitur.

Munitiones. 5, 5, 5 *munitiones* non in urbem modo, sed in Etruriam spectantes. Cf. 36, 17, 4 (César, *De b. G.*, 1, 10, 3, et souvent ailleurs, v. le lexique d'Eichert).

Nomen. 1, 10, 3 ita per se ipsum *nomen Cæninum* (« tous ceux qui portaient le nom de *Cænini* ») in agrum Romanum impetum facit (cf. la note de M. Müller dans son édition). — Corn. Nép., *Hann.*, 7, 3 : inimicissimum *nomini* Romano. Sall., *Jug.*, 39 : ab sociis et *nomine* Latino auxilia arcessere (cf. *ibid.*, 42. 43).

Paucitas. 29, 33, 10 quippe illa regnanti *multitudo*, hæc *paucitas* exsulis fortunæ conveniens est (Corn. Nép., *Pel.*, 2, 3 : qua *paucitate* perculsa est Lacedæmoniorum potentia).

Potestas. 2, 35, 3 auxilii, non pœnæ jus datum illi *potestati*. 4, 48, 13 in ejus *potestatis* fidem — rempublicam confugere (Cic., *De legg.*, 3, 3, 9 imperia, *potestates*, legationes, cum senatus creverit populusve jusserit, ex urbe exeunto).

* Prætorium (le conseil de guerre dans la tente du général). 21, 54, 3 ita *prætorium* missum. Cf. 30, 5, 2. 37, 5, 2. — Chez les écrivains de l'époque impériale, *prætorium* s'emploie pour désigner « les prétoriens », par exemple dans l'expression *præfectus prætorio* (voyez Forcellini).

Reditus (« revenus »). 42, 52, 12 præter *reditus* metallorum. — Cornélius Népos, *Att.*, 14, 3 : omnisque ejus pecuniæ *reditus* constabat in Epiroticis et urbanis possessionibus.

* Remigium. 21, 22, 4 aptæ instructæque *remigio* (quinqueremes). 26, 51, 6 *remigium* classicique milites tranquillo in altum evecti — experiebantur. 37, 11, 3 *remigium* omne Magnesiam missum. — Forcellini cite des exemples de Virgile et d'Horace. Dans le passage de Cicéron, *Tusc.*, 5, 39, 114 « quæ species formaque pugnæ, quæ acies, quod *remigium*, qui motus hominum, qui ferarum non ita expictus est, etc., » *remigium* peut avoir le sens abstrait.

Robur, robora. 21, 55, 2 quod *roboris* erat (cf. César, *De b. c.*, 3, 87, 5). *Robora* (« l'élite ») virorum, centurionum 21, 54, 3. 24, 46, 2, etc. 7, 29, 7 *robore* juventutis suæ acciso. (Cicéron dit : « illa *robora* populi Romani, » *p. Cluent.*, 56, 153.)

* Ruinæ, ruina (= rudera) (1). 42, 3, 9 *ruinis* templorum templa ædificantem (de même chez les poëtes, et chez les prosateurs de l'époque impériale, v. Forcellini). — 42, 63, 4 raptim ex ipsa *ruinæ* strage congestis saxis. Cf. Pline, *Hist. nat.*, 33, (4) 21, ad lavandam hanc *ruinam*.

* Seditio. 28, 25, 3 stupente ita *seditione*. — Cicéron emploie ainsi *conjuratio* (*In Catil.*, 1, 6, 13), Cornélius Népos *consensio* (*Att.*, 8, 4).

(1) Cicéron emploie *ruinæ* dans un autre sens concret en parlant de personnes : ainsi, *De prov. cons.*, 6, 13, il appelle Pison et Gabinius « publicanorum *ruinas*. »

Servitia. 1, 40, 2 præceps inde porro ad *servitia* caderet. 2, 10, 8 *servitia* regum superborum. 41, 21, 6 *servitia* maxime moriebantur, etc. — Cic., *p. Flacco*, 38, 97 *servitia* sileant. Cf. *De b. Al.*, 73. Sall., *Cat.* 24 et ailleurs (v. le lexique d'Eichert). On trouve aussi le singulier : Plaute, *Curc.*, 2, 3, 21 ita nunc *servitiumst*. Cic., *In Verr.*, II, 5, 4, 9 cœptum esse in Sicilia moveri aliquot locis *servitium*. *De har. resp.*, 12, 25 omne *servitium* — in alteram scænam immissum... ut a *servitio* caveremus.

Societates. 25, 1, 4 *societatibus* publicanorum infidus damnosusque (César, *De b. c.*, 3, 3, 2).

Solitudines. 40, 22, 1 *solitudines* interjacentes Mædicæ atque Hæmo (César, *De b. G.*, 6, 23, 1).

Terrores. 29, 27, 14 ceteros omnes cælestes maritimosque *terrores*. Cf. 4, 7, 12 cum tot *terrores* a finitimis ostentati essent. 28, 29, 9 omnium rerum *terror* oculis auribusque est offusus. — Cicéron, *De rep.*, 1, 47, 71, appelle Carthage et Numance « duobus hujus urbis *terroribus*. » Lucrèce avait dit d'une façon très-hardie, 5, 40 : « (terra) trepido *terrore* repleta est, » en parlant des bêtes féroces.

Venatio. 25, 9, 8 cum solito captæ *venationis* onere (cf. § 9). 35, 49, 6, unde illi — tam varia et multa *venatio*. (*Venatio*, en parlant du gibier *vivant*, se trouve déjà chez Varron, *De re rust.*, 3, 12, 2 : « sæptum *venationis*, » cf. Columelle, liv. 9, *præf.* Pline, *Epist.*, 5, 6, 8; en parlant du gibier *mort*, chez Cicéron, *De fin.*, 2, 8, 23 : « *piscatu* (1), *aucupio*, *venatione*, » cf. Celse, 2, 26.)

Vetustas. Præf. 2 se — rudem *vetustatem* superaturos credunt (César, *De b. c.*, 1, 6, 7. Cicéron, *De harusp. resp.*, 13, 28).

M. Dräger cite encore :

* Matrimonia. 10, 23, 6 « convocatis plebeis *matrimoniis* » (leçon des meilleurs manuscrits); mais cet emploi de *matrimonia* paraît tellement extraordinaire que je serais assez de l'avis de Madvig et de Weissenborn, qui lisent *matronis*. En effet, dans les passages que l'on cite, Just., 3, 3, 8 « severiusque *matrimonia* sua viri coërcerent. » 3, 5, 6 « hisque interfectorum *matrimonia* pollicerentur. » Suét., *Cæs.*, 51 « ne provincialibus quidem *matrimoniis* abstinuisse. » Tac., *Ann.*, 2, 13 « *matrimonia* ac pecunias hostium prædæ destinare, » l'expression est beaucoup moins hardie qu'elle ne le serait dans le passage de T.-Live.

* Ministerium. 4, 8, 4 « cui scribarum *ministerium* custodiæque tabularum cura, cui arbitrium formulæ censendi subiceretur; » — mais il ne me semble pas évident que dans ce passage *ministerium* ait déjà le sens concret.

On voit que chez T.-Live l'emploi des substantifs abstraits dans

(1) *Piscatus*, désignant le *produit de la pêche*, le *poisson*, se rencontre déjà dans l'ancienne langue : Plaute, *Most.*, 1, 1, 67. 3, 2, 41 ; cf. Nonius, liv. VIII, s. v. *piscati* (p. 568 de l'éd. Quicherat).

un sens concret est quelquefois plus hardi que chez les prosateurs qui l'ont précédé ; les écrivains de l'époque impériale ont été encore beaucoup plus loin que lui dans cette voie. Voyez par exemple pour Tacite : Dräger, *Synt. u. Stil d. Tac.*, § 3, et Gantrelle, *Gramm. et style de Tac.*, p. 23.

Je pense du reste qu'il ne faut pas confondre cet emploi du substantif abstrait avec deux formes de langage qu'il n'est pas toujours facile d'en distinguer : la personnification, et une autre figure de grammaire qui consiste à donner pour sujet ou pour régime *grammatical* à un verbe le nom d'une qualité abstraite appartenant à la personne qui est le sujet ou le régime *logique*, par exemple : « il faut venir en aide à son *inexpérience*, » au lieu de : « il lui faut venir en aide, à lui qui est inexpérimenté. » La différence est que, dans les deux figures de langage dont nous venons de parler, le substantif abstrait ne représente pas à l'esprit la même idée qu'un substantif concret, par lequel on le pourrait remplacer, au lieu que dans toutes les langues il y a un certain nombre de substantifs abstraits qui ont fini par prendre tout à fait le même sens que les substantifs concrets au lieu desquels on les emploie. Cette différence étant tout entière dans l'idée que le mot éveille dans l'esprit, on conçoit qu'il soit facile de se tromper en pareille matière quand il s'agit d'une langue morte, et peut-être trouvera-t-on que tel substantif abstrait que j'ai cité comme employé dans un sens concret doit plutôt être considéré comme un exemple de l'une ou de l'autre des deux figures de langage dont nous venons de parler, ou *vice versa*. Par exemple, dans le passage de T.-Live, 3, 68, 7, « ante portas est *bellum ;* — jam intra mœnia erit et arcem et Capitolium scandet et in domos vestras vos persequetur, » tout le monde sera d'accord pour reconnaître une personnification ; mais dans le passage cité plus haut, *stupente ita seditione*, l'on peut se demander s'il y a une personnification ou si, pour T.-Live, *seditio* était un véritable synonyme de *seditiosi* (1). De même on sait que *juventus* s'emploie tout à fait pour *juvenes ;* mais, pour *adulescentia* et *senectus*, je crois qu'il y a seulement *personnification* dans des passages tels que les suivants : Cic., *De sen.*, 8, 25 « atque in ea quæ non vult sæpe etiam *adulescentia* incurrit. » *Ibid.*, 8, 26 « ut *senectus* non modo languida atque iners non sit. » 9, 28 « quid enim est jucundius *senectute* stipata

(1) Comparez encore Cic., *In Catil.*, 1, 3, 6, « nec privata domus parietibus continere voces *conjurationis* tuæ potest » (*personnification*), et *ibid.*, 1, 6, 13, « extra istam *conjurationem* perditorum hominum » (*conjuratio* = conjuratorum globus).

studiis juventutis? [29] an ne eas quidem vires *senectuti* relinquimus ut adulescentes doceat — ? » 14, 48 « *adulescentia* voluptates propter intuens magis fortasse lætatur, sed delectatur etiam *senectus* procul eas spectans. » 16, 55 « *senectus* est natura loquacior, » etc.

Quant à l'autre figure de langage dont nous avons parlé, en voici quelques exemples (1) :

Lucr., 5, 815 at *novitas* mundi nec frigora dura ciebat (= le monde dans sa nouveauté). Cf. v. 940 *novitas* tum florida mundi.

Cicéron, *P. Rosc. Am.* 3, 7 ut audacium *sceleri* resistatis, innocentium calamitatem levetis. *Ad fam.*, 2, 6, 4 ut subvenias huic meæ *sollicitudini*. *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 12 a quibus — videtur potuisse tua *liberalitas* decipi. *De or.*, 1, 46, 202 *innocentiam* judiciorum pœna liberare. *P. Mil.*, 32, 86 neque ullo in loco potius *mortem* ejus lacerari quam in quo *vita* esset damnata.

Salluste, *Jug.*, 31, 14 metum ab *scelere* suo ad *ignaviam* vostram transtulere.

T.-Live, 4, 11, 2 quo majori *gloriæ* rerum domi forisque gestarum succedere se cernebant. 24, 5, 1 regi — succedenti tantæ *caritati* Hieronis. 31, 21, 4 *lassitudini* militum pepercit. 45, 26, 7 qui duorum hominum *noxæ* civitatem accessionem facitis.

2, 50, 11 vincebatque auxilio loci *paucitas* (cf. Nép., *Dat.*, 7, 3, « non multum obesse multitudo hostium suæ *paucitati* posset ; » au contraire, dans le passage cité plus haut, *Pel.*, 2, 3 « qua *paucitate* perculsa est Lacedæmoniorum potentia, » *paucitas* est tout à fait pris dans le sens concret).

2, 60, 2 huic tantæ *concordiæ* ducis exercitusque non ausi offerre se Æqui.

Cf. encore 1, 13, 2 dirimere infestas acies, dirimere *iras*. 1, 25, 7 ut segregaret *pugnam* eorum (voyez la note de l'édition de M. Müller, Teubner, 1875). 1, 29, 2 cum effractis portis stratisve ariete muris aut arce vi capta *clamor* hostilis et *cursus* per urbem armatorum omnia ferro flammaque miscet. 4, 33, 3 in sinistrum cornu, quod *incendio* similius quam *prœlio* territum cesserat flammis.

On voit que T.-Live fait de cette figure un usage assez hardi.

Cette figure paraît avoir été employée avec une certaine prédilection par Velléjus Paterculus (voyez C. von Morawski, *Philologus*, XXXV (1876), p. 716) et par Phèdre, qui en use et en abuse : 1, 3, 16 nec hanc repulsam tua sentiret *calamitas*. 1, 4, 5-7 decepta *aviditas*. Et quem tenebat ore dimisit cibum Nec quem petebat adeo potuit attingere. 1, 5, 11 sic totam prædam sola *improbitas* abstulit. 1, 8, 8 gulæque credens colli *longitudinem* (ici l'expression est très-heureuse). 1, 13, 12 tum demum ingemuit corvi deceptus *stupor*. 1, 21 (22), 11 quorum privata servit *utilitas* sibi, etc.

(1) Cf. Nägelsbach, p. 47 et suiv.

Il faut rapporter à la même figure de langage (1) des locutions telles que : « *benignitas* tua » Hor., *Epod.*, 1, 31, « *mediocritas* nostra » Vell., 2, 111, « *parvitas* mea » Val. Max., *præf.*, « *novitas* mea » Tac., 14, 53, qui, dans l'administration impériale postérieure, donnèrent naissance à tous ces titres officiels attachés à telle ou telle charge : « *amplitudo* tua, *magnitudo* tua, *eminentia* tua, *excellentia* tua, *sublimitas* tua, etc. » (voyez, par exemple, la *Notitia dignitatum* qui se trouve dans l'édition du Code Théodosien de Godefroy, tome VI, 2e partie).

§ 4. — Substantifs employés comme adjectifs (2).

On sait que certains substantifs latins, surtout des substantifs verbaux en *-tor* ou *-trix*, peuvent, dans certains cas, jouer le rôle d'adjectifs (3). Quels sont les substantifs qui ont été ainsi employés aux différentes époques de la langue latine et quelles ont pu être sur ce point les variations de l'usage? c'est une question dont on n'a pas encore fait, je crois, une étude assez complète. T.-Live emploie comme adjectifs les substantifs suivants :

27, 18, 14 levem et *concursatorem* hostem. 31, 35, 6 pedes *concursator* et vagus.

44, 22, 7 nemo tam famæ *contemptor* est.

2, 59, 9 invectus haud falso in *proditorem* exercitum militaris disciplinæ, *desertorem* signorum. 21, 43, 15 semestri — duce, *desertore* exercitus sui.

6, 2, 12 minime *largitore* duce.

28, 19, 15 *domitor* ille totius Hispaniæ exercitus.

1, 56, 8 *liberator* ille populi Romani animus.

21, 40, 11 cum fœderum *ruptore* duce ac populo.

40, 35, 13 provinciam ingenio ferocem, *rebellatricem*.

Très-souvent *victor* : 2, 31, 8 « omnium actionum in senatu primam habuit pro *victore* populo, » cf. 26, 31, 8. « *Victor* exercitus » 22, 59, 5. 31, 22, 3, et souvent ailleurs, v. Neue, II, p. 21. « *Victor* hostis » 2, 59, 3. 22, 18, 10. 27, 13, 2. 30, 19, 4. 31, 38, 4. 45, 19, 16. « *Victor* maritus » 1, 57, 10. « Ante currum *victoris* ducis » 45, 40, 6 ; — au féminin : « *victrix* libido » 1, 58, 5. « *Victrici* patriæ » 5, 24, 10. « Urbis omnibus

(1) Cf. aussi certaines périphrases poétiques telles que « fida canum *vis*, » Lucr., 6, 1220.

(2) Dräger, § 308. Kühnast, p. 47. Neue, II, p. 17 et suiv. Bouterwek, § 4. Nägelsbach, §§ 54, 4. 73, 1.

(3) Remarquons toutefois qu'il faut se garder de prendre pour des substantifs pris adjectivement des substantifs employés en apposition ; ainsi Neue cite Cicéron, *De div.*, 2, 20, 45 : « cum *altrice* belua » ; je crois qu'ici *altrix* joue encore le rôle de substantif : « avec leur nourrice la bête. »

bellis *victricis* » 5, 40, 1. « *Victricem* classem » 21, 41, 11. « *Victricem* attingere dexteram » 30, 12, 12, etc.

28, 42, 10 exercitum *alienigenam*. 29, 10, 5 hostis *alienigena*.

21, 30, 8 ne majores quidem eorum *indigenas*, sed *advenas* Italiæ cultores has ipsas Alpes — tuto transmisisse. 4, 3, 13 *advenas* reges.

2, 1, 4 illa pastorum convenarumque plebs, *transfuga* ex suis populis. 9, 31, 7 *transfugæ* agrestes et captivi.

1, 34, 5 Lucumonem, *exsule* advena ortum. 35, 34, 9 specie reducentis *exsulem* hospitem.

3, 62, 4 agitedum, clamorem — tollite hic *indicem* voluntatis virtutisque vestræ.

21, 43, 14 pugnabitis cum exercitu *tirone*. 9, 18, 15 *tironem* aut mala disciplina institutum exercitum. Cf. 21, 39, 3. 42, 55, 3 (1).

4, 32, 12 impium Fidenatem, *prædonem* Vejentem.

Quoi qu'en dise M. Kühnast, l'usage de T.-Live ne me paraît point différer sensiblement de celui de Cicéron; voici en effet des exemples de Cicéron et d'autres prosateurs de la bonne époque :

Cicéron, *Ad Qu. fr.*, 1, 1, 19 tam *corruptrice* provincia. *Tusc.*, 4, 24, 54 *bellatrix* iracundia. *Ad fam.*, 6, 18, 5 non tam sum *peregrinator*. *De harusp. resp.*, 23, 49 *deletrix* hujus imperii sica. *P. Mil.*, 19, 50 ipse ille latronum *occultator* et *receptor* locus. *De am.*, 25, 95 popularem, id est, *assentatorem* et levem civem. *De nat. deor.*, 2, 22, 58 mundi — natura non artificiosa solum, sed plane *artifex* ab eodem Zenone dicitur, *consultrix* et provida utilitatum — omnium. *De fin.*, 2, 34, 113 *moderator* cupiditatis pudor. Plusieurs fois « exercitus *victor* », v. Neue, II, p. 21. *De sen.*, 5, 14 equi fortis et *victoris*. *Ad Att.*, 1, 16, 7 *victrix* nequitia ac libido. 5, 21, 2 litteræ *victrices*. *P. Sest.*, 37, 79, manus illa — sæpe jam *victrix*. — *Brut.*, 25, 96 *artifex*, ut ita dicam, stilus. *Or.*, 48, 161 quod si indocta consuetudo tam est *artifex* suavitatis. *P. Font.*, 14, 32 (10, 22) *alienigenas* (testes) domesticis — anteferre. *Phil.*, 11, 15, 39 *tirones* milites. *Ad fam.*, 7, 3, 2 *tirone* et collecticio exercitu. *De nat. deor.*, 2, 60, 150 quam vero aptas quamque multarum artium *ministras* manus natura homini dedit. *De legg.*, 2, 8, 19, deos neve novos neve *advenas*. *De leg. agr.*, 2, 31, 84 ab hoc *plebicola* tribuno plebis.

César, 7, 62, 8 nostrorum militum *victorum*. — « Quadriremis *victrix* » *De b. Al.*, 25. « *Victrices* naves, copiæ » *ibid.*, 11. 40. — « Servi *transfugæ* » *De b. Hisp.*, 22.

Salluste, *Cat.*, 5 animus audax, subdolus, varius, cujus rei lubet *simu-*

(1) M. Dräger, *l. l.*, cite encore chez T.-Live : « agnus *mas* idemque *femina*, bos *femina*. » On sait que cet emploi de *mas* et de *femina* comme adjectifs appartient tout à fait à l'usage ordinaire de la langue ; voyez, par exemple, Schultz, *Lat. Sprachl.* (7e éd., 1871), p. 26.

lator ac *dissimulator*. *Jug.*, 64 inerat *contemptor* animus et superbia. 63 animus — lubidinis et divitiarum *victor*. 58 in exercitu *victore*.

Cornélius Népos, *Att.*, 13, 1 nemo illo minus fuit emax, minus *ædificator*.

Neue et Dräger, *l. l.*, donnent aussi des exemples empruntés aux poëtes, ainsi qu'aux prosateurs de l'époque impériale. Bouterwek cite plusieurs exemples de Tacite, auxquels il faut ajouter : *Ann.*, 3, 6 *imperator* populus. 4, 1 sui obtegens, in alios *criminator*.

Ce qui paraît être propre à la langue poétique et à la langue de la prose postérieure, c'est l'emploi d'un substantif comme adjectif *neutre*. Neue cite : « *artifici* temperamento » (Pline, *Hist. nat.*, 12, 25, 54, 115), « *indigena* vino » (Pline, 14, 6, 8, 72), « minium *adulterum* » (Pline, 33, 7, 37), « *hospitibus* tectis » (Stace, *Theb.*, 12, 479) (1) ; « *victricia* arma, signa, *ultricia* tela, *victricium* armorum, *victricibus* armis, telis, signis, etc., » chez les poëtes et chez les prosateurs de l'époque impériale; le *singulier* neutre *victrix* se rencontre chez Claudien, *De VI. cons. Honor.*, 25 : « *victrici* solo ; » d'autre part on trouve le neutre *ultore ferro*, Justinien, *Instit.*, 4, 18, 5 (2).

—

Les pages qui précèdent étaient déjà imprimées, et il ne m'était plus possible d'en modifier la rédaction, quand je reçus la deuxième édition du premier volume de Dräger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache* (1878). Cette seconde édition se distingue de la première par un grand nombre d'additions et de corrections, et une partie des critiques que j'avais faites à M. Dräger dans mon premier chapitre est aujourd'hui sans objet. Dans les chapitres qui vont suivre, je ne tiendrai compte, pour le premier volume de la *Syntaxe historique*, que de la deuxième édition ; la deuxième édition du second volume n'a pas encore paru.

(1) On trouve souvent chez les poëtes le pluriel neutre *hospita* (à cette forme seulement), qui vient d'une forme *hospitus* (inusité), *hospita*, *hospitum* (inusité) ; de même *inhospita*.

(2) Cf. Priscien, 5, 7, 38 : « Sciendum quod in verbalibus in *-trix* terminantibus invenimus obliquos casus conjungi solere etiam neutris, ut *victrici signo*, unde : *victricia tollite signa* [Lucain, 1, 347] ; quamvis *hoc victrix* non memini me legisse, etsi analogia declinationis exigat. » — Servius, *Ad Æn.*, 3, 54 : « Omnia nomina a verbo venientia — cum in *-trix* (exeunt), feminina sunt, ut *victrix* ; neutra vero non faciunt, nisi tantum ex numero plurali, unde est *victricia*. » *Ad Æn.*, 11, 590 : « Similiter et *ultricium* et *victricium* dicimus, licet in his neutrum genus in numero singulari non inveniatur. »

B. L'ADJECTIF

L'ADJECTIF

L'étude des emplois de l'adjectif en latin présente deux questions intéressantes, dont la première surtout est traitée dans les grammaires d'une façon très-insuffisante : c'est la question de l'emploi des adjectifs comme substantifs, et la question de l'emploi des adjectifs dans des cas où le français se sert plutôt d'adverbes ou de locutions adverbiales.

§ 5. — De l'emploi des adjectifs comme substantifs (1).

La langue latine, dit M. Gossrau, a éprouvé comme d'autres langues le besoin de transformer des adjectifs en substantifs; mais, comme elle n'avait pas d'article et qu'elle était privée de tout moyen de distinguer extérieurement l'adjectif proprement dit et l'adjectif devenu substantif, il n'a pas pu s'établir de règle fixe et cet emploi de l'adjectif est resté assez arbitraire. « Certains adjectifs sont souvent employés comme substantifs, d'autres rarement ou pas du tout; certains cas de l'adjectif se rencontrent souvent employés ainsi, d'autres rarement ou pas du tout. A partir de Cicéron, cet emploi de l'adjectif devient de plus en plus fréquent; déjà Salluste l'aime, plus encore les poëtes de l'époque d'Auguste et après eux les prosateurs postérieurs. »

Ces réflexions sont fort justes, mais on peut se demander s'il n'est pas possible d'arriver à des conclusions plus précises. La question a du reste été déjà souvent étudiée; celui qui l'a le mieux traitée, à ma connaissance, est Nägelsbach, dont l'article est bien supérieur, par exemple, à celui de M. Dräger. Toutefois Nägelsbach ne donne qu'un choix d'exemples assez restreint, et même après lui il peut être utile de réunir une collection plus complète de tous les exemples intéressants des différents auteurs; ce n'est

(1) Nägelsbach, p. 65 et suiv. Dräger, §§ 17 et suiv. Kühnast, p. 45 et suiv., p. 265. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, §§ 373 et suiv. Grysar, p. 268 et suiv. Bouterwek, p. 12 et suiv., p. 18 et suiv.

qu'à cette condition qu'on pourra acquérir une connaissance complète de cette question difficile. Je ne m'occuperai ici que de T.-Live; je ne saurais affirmer jusqu'à quel point il a pu faire de l'adjectif pris comme substantif un emploi plus libre que Cicéron ou que César : on n'a pas encore fait pour ces deux auteurs une collection d'exemples qui permette de tirer des conclusions sûres. Je parlerai d'abord des adjectifs proprement dits, puis des participes, qui sont aussi de véritables adjectifs.

1° *Adjectifs masculins (ou féminins) employés comme substantifs.*

a) *Au pluriel.*

3, 1, 2 et *agrarii* se in spem legis erexerant. 2, 54, 10 ut etiam *insontes* fecisse videri vellent. 23, 34, 4 primo fugere *regii* conati (cf. 37, 41, 4. 38, 1, 10. 40, 4, 11. 15). 31, 21, 15 *medii* a pedite pulsi. 37, 41, 4 nedum *extremi* inter se conspicerentur. 3, 6, 3 ea colluvio — *urbanos* — angebat. 1, 57, 7 quin — invisimus — *nostrarum* ingenia?

9, 27, 9 *sinistris* — repentino consilio Pœtelii consulis additæ vires. 9, 24, 10 hæc *obviis* increpat. 21, 46, 2 laniatisque *obviis*. 6, 13, 3 cedentibus *primis*. 3, 34, 3 omnibus, *summis infimis*que, jura æquasse. 2, 50, 4 *agrestium* fuga vasti relicti agri. 3, 6, 2 pecoribus *agrestibus*que in urbem acceptis. 40, 33, 1 *sauciis* deinde in oppidum Æburam devectis. 5, 45, 1 *æquis iniquis*que persuasum erat tantum bello virum neminem — esse.

1, 47, 12 ut insignis ad invidiam *locupletiorum* fortuna esset... unde, ubi vellet, *egentissimis* largiretur. 3, 65, 8 ubi tribuni auxilio *humilioribus* essent... cum et per coitiones *potentiorum* injuria fieret. 6, 6, 14 exercitus ex *causariis senioribus*que scribatur.

41, 6, 11 nec Lycios Rhodiis nec *ullos* alii cuiquam — dari placere. 28, 29, 8 de *nullis* enim — infestius — consuluerunt.

Il faut particulièrement remarquer les passages où l'adjectif devenu substantif reçoit à son tour un adjectif, ou bien où l'adjectif, quoique devenu substantif, conserve sa construction habituelle et est accompagné d'un complément :

1, 22, 3 ut *agrestes* Romani ex Albano agro — prædas — agerent. 9, 28, 4 eo se — Nolani *agrestes* contulerant. 7, 31, 4 *dediticii* vestri. 1, 32, 12 tribus *puberibus*. — 42, 47, 4 *veteres* et moris antiqui *memores*. 1, 17, 12 *oriundi* ab Sabinis. 24, 40, 12 cædes *proximorum* portæ.

Dans les exemples qui précèdent, le pluriel de l'adjectif désigne *tous les gens* d'une certaine classe; mais il peut arriver aussi qu'il

désigne seulement *un certain nombre de personnes* de cette classe ; ainsi *boni* peut signifier « *les* gens de bien » ou « *des* gens de bien. » Voici des exemples de ce second sens que peut avoir l'adjectif employé comme substantif, et que j'appellerai le sens *indéterminé :*

10, 22, 7 *callidos sollertes*que — urbi ac foro præsides habendos.

22, 26, 2 adversus rem et famam *bonorum* (« *des* gens de bien » ou « *de* gens de bien » ?). 32, 11, 6 succedentibusque *integris* in locum defessorum. 8, 19, 14 quod *egentium* atque *humilium* pœna defungi velle Fundanum populum censuerint. 10, 23, 8 ut hæc ara — a *castioribus* (féminin) coli dicatur. 7, 29, 4 ad *opulentiorum* auxilium confugere.

9, 31, 7 transfugæ *agrestes* et captivi. 5, 20, 6 avidas in direptiones manus otiosorum *urbanorum*.

31, 42, 8 itinerum *periti* (« *des* gens » ou « *les* gens qui savaient les chemins » ?). 6, 12, 8 ut decet certæ spei *plenos* et cum imparibus manus conserturos. 9, 30, 2 prava lectione senatus, qua *potiores* aliquot lectis præteriti essent. 21, 5, 7 ab Hermandica *profugi*. 28, 7, 12 *profugi* ab Thebis. 21, 43, 18 adversus *ignotos* inter se ignorantesque.

b) *Au singulier.*

L'emploi de l'adjectif masculin comme substantif est beaucoup plus rare au singulier qu'au pluriel. Il y a plusieurs cas à distinguer.

1° L'adjectif singulier est pris dans un sens collectif (le singulier remplaçant un pluriel) :

3, 6, 3 *agrestem*, confertum in arta tecta. 2, 3, 4 salubriorem — *inopi* quam *potenti*. 5, 21, 13 dictator præcones edicere jubet ut ab *inermi* abstineatur (cf. 6, 3, 8. 10, 5). 6, 17, 8 legationis jus *externo*, non civi, comparatum. 26, 2, 16 adeo imparem libertatem Romæ *diti* ac *pauperi*, *honorato* atque *inhonorato* esse. — Cf. 9, 1, 8. 29, 8, 8.

2° Le singulier du comparatif peut s'employer comme substantif, toutes les fois qu'il est question, soit en général, soit dans un cas particulier, de deux individus isolés qu'on oppose l'un à l'autre (par exemple un fort et un faible) (1). Il peut arriver que l'un des deux termes de l'opposition soit simplement contenu dans l'idée, sans être exprimé.

3, 37, 7 cum — quicquid cupitum foret *potentioris* esset (cf. 6, 37, 7).

(1) Nägelsbach, p. 82.

42, 63, 2 *deteriori* atque *infirmiori* favendo. 44, 25, 5 quod fieri etiam sua sponte tædio *validioris*, metu *infirmioris* credebat posse. — 22, 12, 12 premendoque *superiorem* (« *un homme* qui... ») — sese extollebat.

3° L'emploi de l'adjectif comme substantif est amené par le voisinage d'un substantif véritable :

35, 10, 8 pro legato et *participe* administrandi belli.
3, 56, 13 cui plebejo et *humili* præsidium — fore — ? (à moins qu'on ne veuille considérer ici *cui* comme le substantif.)

4° Le singulier de l'adjectif est employé dans un sens *indéterminé* (par exemple *Carthaginiensis*, « *un* Carthaginois, » et non « *le* Carthaginois ») :

30, 12, 16 quid *Carthaginiensi* ab *Romano* — timendum sit vides. 3, 56, 13 quem enim provocaturum, si hoc *indemnato* — non liceat? 3, 41, 3 *privato* reticere. 32, 11, 4 satisne credendum super tanta re *agresti* censeret. 39, 51, 10 ex *inermi proditoque*. — Cf. 22, 12, 12 (*superiorem*).
4, 48, 13 *privatum* inopem. 38, 14, 9 *privati* modice locupletis.

5° L'adjectif pris comme substantif au singulier est accompagné d'un adjectif indéfini :

1, 26, 4 sic eat quæcumque *Romana* lugebit hostem. 1, 58, 10 nec ulla deinde *impudica* Lucretiæ exemplo vivet (à moins qu'on ne veuille considérer ici *quæcumque* et *ulla* comme les substantifs).

Enfin l'on peut remarquer que T.-Live emploie substantivement, non-seulement *nullius* et *nullo* (1), mais encore *nulli* (6, 19, 7. *nulli alii* 40, 34, 11. *nulli — plebejo* 4, 25, 10) (2), qu'il semble préférer à *nemini*, et de même *ullius* (6, 37, 9. 9, 34, 1. 21, 5, 12, etc., v. Kühnast, p. 202), *ulli* (3, 14, 5. 26, 46, 10. 35, 38, 10), *ullo* (8, 26, 7. 9, 2, 13. 34, 1. 21, 8, 8). — *Cujusquam* (35, 36, 4. 38, 10, etc.) paraît être moins fréquent que *ullius; cuiquam* se rencontre 32, 20, 5. 39, 50, 2 (*cuiquam uni*). § 4 (*homini cuiquam*); 34, 35, 9 on trouve : « cum *ullo* Cretensium aut *quoquam* alio » (3).

(1) On sait que *neminis* et *nemine* sont inusités à la bonne époque ; l'une et l'autre forme paraît avoir été employée dans le latin archaïque ; *nemine* reparaît chez des écrivains de l'empire. V. Neue, I, p. 497 et suiv.

(2) Au nominatif *nemo plebejus*, et non *nullus plebejus*, v. par exemple 4, 4, 8. 6, 2.

(3) Cf. chez César : nulli *de b. G.*, 2, 6, 3. 35, 3. 7, 20, 5 (8, 55). *De b. c.*, 1, 79, 5. 85, 1 (nemini *de b. c.*, 1, 85, 12 ; Cicéron semble préférer *nemini* à *nulli*); ulli *de b. G.*, 1, 8, 3. — *Utlum* Hor., *Carm.*, 1, 24, 8.

2° *Participe présent masculin employé comme substantif.*

a) *Au pluriel.*

8, 13, 16 quo *obœdientes* gaudent. 25, 11, 4 impetum in *munientes* fecerunt. 26, 46, 4 adhortantium *pugnantes*. 37, 41, 7 hæc ut prolapsos *subeuntes*que contingeret. 1, 25, 4 horror ingens *spectantes* perstringit.

2, 59, 4 in consensu *obœdientium*. præf. 4 *legentium* plerisque. 1, 12, 10 strepitu *sequentium*. 22, 5, 4 *strepentium paventium*que clamores. § 8 nemo *pugnantium*. 31, 23, 7 cædes — *fugientium* pariter ac *repugnantium*. 6, 37, 1 majore *audientium* indignatione. 21, 35, 4 *ducentium* fraus. 5, 3, 7 utrum *militantium* adversarii estis? 5, 4, 1 nunc de ipsa condicione dicere *militantium* libet. 28, 9, 16 sermones *spectantium*. 3, 48, 6 multitudine *prosequentium*. 21, 32, 12 pro numero *manentium*.

5, 3, 4 æra *militantibus* constituta. 21, 57, 14 quæ — memorabilis *scribentibus* videri solet. 3, 36, 2 *colloquentibus* difficiles. 34, 15, 5 *oppugnantibus* animus crevit.

Le participe devenu substantif peut garder sa construction verbale :

45, 27, 8 per quod oraculo *utentes* sciscitatum deos descendunt.

29, 26, 7 omnis turba, non *habitantium* modo Lilybæi, sed..... 1, 8, 5 vetere consilio *condentium* urbes. 23, 23, 8 turbæ — privatas *agentium* res. 5, 38, 7 in turba *impedientium* fugam. 22, 7, 12 inde varios vultus *digredientium* ab nuntiis cerneres — gratulantesque aut consolantes *redeuntibus* domos circumfusos. 24, 46, 5 strepitum *molientium* portam. 2, 55, 6 ubi *indignantium* pro se acerrimus erat clamor. 3, 3, 4 cursus clamorque *vocantium* ad arma. 25, 14, 8 ad conspectum *transgredientium* vallum.

31, 36, 11 plures ab *obsidentibus* vias quam ab emissis ad cædem interficiebantur. 9, 24, 10 hæc *excurrentibus* in publicum pavidis increpat. 1, 55, 5 caput humanum — *aperientibus* fundamenta templi dicitur apparuisse. 44, 4, 11 Attalum et Misagenem — præsidio esse saltum *aperientibus* jubet. 6, 12, 2 tot jam libris assidua bella cum Volscis gesta *legentibus* illud quoque succursurum.

On rencontre aussi des passages nombreux où le participe employé comme substantif est pris dans ce que nous avons appelé le sens *indéterminé* (voy. p. 63) :

22, 7, 12 inde varios vultus — cerneres, ut cuique læta aut tristia nuntiabantur, *gratulantes*que (« *des* personnes qui les félicitaient ») aut *consolantes* redeuntibus domos circumfusos. 23, 22, 7 cum fremitus *indignantium* tota curia esset. 22, 5, 5 *pugnantium* globo illati... *fu-*

gientium agmen (« une troupe de fuyards » ou « la masse de ceux qui fuyaient » ?). 6, 33, 9 simul *obsidentium* atque obsessorum animo. 21, 30, 8 *migrantium* modo. 34, 13, 5 prædonum magis quam *bellantium* militastis more. 5, 21, 11 variis *terrentium* ac *paventium* (« *de* gens » ou « *des* gens épouvantés » ?) vocibus.

6, 6, 4 *fugientium* ex agro Pomptino agmen. 1, 25, 9 clamore, qualis ex insperato *faventium* solet. 24, 41, 4 ad duo milia — *palantium* per agros. 2, 2, 4 hic primo sensim *tentantium* animos sermo. 2, 12, 4 longus post me ordo est idem *petentium* decus. 2, 39, 9 multitudo ingens pacem *poscentium*. 2, 24, 7 ex tota urbe *proripientium* se ex privato — concursus — fieri. 2, 59, 5 passimque exaudiri voces *postulantium* ut castra — moveantur. 10, 35, 4 præbuere speciem recta *tendentium* ad castra oppugnanda. 1, 41, 1 clamor inde concursusque *mirantium* quid rei esset.

Peut-être le participe a-t-il aussi ce sens indéterminé (« *des* gens qui...») dans des passages comme les suivants : 1, 8, 5 « locum qui nunc sæptus *descendentibus* inter duos lucos est. » 7, 10, 7 « nequaquam — *æstimantibus* pares. » 42, 15, 5 « *escendentibus* ad templum a Cirrha — maceria erat ab læva ; » il semble en effet que dans la construction grecque correspondante, dont la construction latine est peut-être une imitation (1), le participe ait toujours été employé sans article : v. Kühner, *Ausf. Gramm. d. griech. Sprache*, § 423, 25, e), p. 370 de la 2e éd.

b) *Au singulier.*

Je n'ai à citer, chez T.-Live, que les exemples suivants, où le participe est pris dans ce que j'ai appelé le sens *indéterminé :*

6, 14, 11 *contionantis* in modum (« à la façon de *quelqu'un* qui harangue »). 27, 2, 5 addidit et aliam *fidentis* speciem. 29, 33, 10 illa *regnanti* multitudo, hæc paucitas exsulis fortunæ conveniens est. 23, 37, 5 ut eo die obsesso quam *obsidenti* similior esset Pœnus.

38, 14, 9 oratio fuit summissa et infracta, *extenuantis* opes suas urbiumque suæ dicionis egestatem *querentis*. 34, 40, 3 prima oratio fuit omnia *permittentis* arbitrio Romanorum. 35, 34, 9 specie *reducentis* exsulem hospitem. 34, 48, 5 id minime conveniens *liberanti* Græciam videbatur (« pour *un homme* qui... »).

Cf. 28, 6, 9 coactum in angustias mare speciem *intuenti* — portus — præbuerit. 32, 4, 3 Thaumaci a Pylis sinuque Lamiaco per Lamiam *eunti* loco alto siti sunt. 26, 26, 2 sita Anticyra est in Locride læva parte sinum Corinthiacum *intranti*. 26, 24, 11 Corcyræ tenus ab Ætolia *incipienti*. 10, 30, 4 magna ejus diei — fama est etiam vero *stanti*. 37, 58, 8 ceterum vere *æstimanti* Ætolicum magis — bellum quam regium fuit.

Nägelsbach (p. 93 et suiv.) remarque, à propos du participe pré-

(1) Cf. Dräger, I, p. 433-434 (2e édit.).

sent, que son emploi comme substantif au nominatif singulier est extrêmement rare ; il cite : Térence, *Phorm.*, 243 « pericla, damna peregre *rediens* semper secum cogitet. » Sénèque, *De ira*, 1, 4, 1 « quo distet (ira) ab iracundia, apparet : quo ebrius ab ebrioso et *timens* a timido. » Quintilien, 8, 3, 52 « qua maxime deprehenditur *carens* arte oratoria » (variante : « *carens* arte *oratio* »). — Cf. Verg., *G.*, 3, 147 « plurimus — *volitans.* »

3° *Participe passé masculin (ou féminin) employé comme substantif.*

a) *Au pluriel.*

5, 42, 1 si compelli ad deditionem *obsessi* possent. 3, 63, 3 *castigati* fortium statim virorum opera edebant. 38, 15, 5 *inclusi* — legatos ad consulem orantes opem miserunt. — 1, 19, 14 nec *raptis* (les Sabines) — spes de se est melior (cf. 1, 10, 1. 11, 2). 22, 5, 4, gemitus *vulneratorum.* 1, 54, 9 absentiumque bona juxta atque *interemptorum* divisui fuere. 43, 14, 9 *missorum* quoque causas sese cognituros esse.

9, 30, 2 potiores aliquot *lectis.*

Le participe est accompagné d'un adjectif ou d'un complément :

44, 3, 3 præmissi *expediti* (« les troupes légères qui avaient été envoyées en avant »).

38, 18, 3 *missi* ad Eposognatum (= ii qui ad Ep. missi erant) (1). 3, 69, 2 *spoliati*que in agris et *vulnerati.* 26, 16, 13 ad *receptos* in fidem tuendos. 39, 25, 8 præter belli casibus *amissos.* 43, 15, 7 causas stipendiis *missorum* cognoscebant. 10, 29, 15 tentata ab *exclusis* turba suorum pugna est. 29, 8, 11 omnibus *contactis* ea violatione templi (= omnibus qui contacti erant).

Dans les passages suivants, le participe a le sens *indéterminé :*

8, 13, 15 crudeliter consulere in *deditos victos*que (« *des* vaincus »).

44, 31, 7 quod si — muros — dispositi *armati* defendissent. 35, 35, 8 frequentes *armatos.*

24, 25, 11 *missi*que a prætoribus Damaratam — et Harmoniam — interfecerunt (2). 1, 59, 4 adversus hostilia *ausos* (« *des* gens qui... »). 10, 8, 10 patricios primo esse factos non de cælo *demissos*, sed qui patrem ciere possent. 36, 28, 5 in *deditos* modo decreto suo. 21, 43, 18 cum *laudatis* a me milies *donatis*que.

(1) *Missi* au nominatif, mais sans complément, César, 5, 40, 1 ; *de b. c.*, 1, 18, 6.

(2) De même César, *de b. c.*, 3, 79, 5 : « pluribus *dimissi* itineribus a Cæsare ad Domitium et a Domitio ad Cæsarem. »

b) *Au singulier.*

Au singulier, dit Nägelsbach (p. 92 et suiv.), l'emploi du participe passé masculin comme substantif semble avoir été borné à un très-petit nombre de verbes : par exemple *mortuus*, « le cadavre » ou « un cadavre. »

Je n'ai en effet à citer chez T.-Live que 30, 14, 1 « *amatam* (= amicam) apud æmulum cernens; » puis deux passages où l'emploi du participe comme substantif est amené par le voisinage d'un substantif véritable : 10, 19, 2 « desertori magis quam *deserto* noxiæ fore. » 40, 10, 1 « discerne, dispice insidiatorem et *petitum* insidiis; » enfin 23, 37, 5 : « *obsesso* quam *obsidenti* similior. »

Avant de passer à l'emploi des adjectifs ou des participes neutres comme substantifs, nous ferons encore remarquer que l'emploi du participe futur masculin comme substantif n'est pas classique; nous avons vu que T.-Live dit déjà, 6, 12, 8 « ut decet certæ spei plenos et cum imparibus manus *conserturos* » (« *des* gens qui... »); à l'époque impériale cet emploi du participe futur devient plus fréquent et plus hardi :

Au pluriel : Quintilien, 1, 4, 21, « liberum *opinaturis* relinquo. » Cf. § 17 « admoneo *docturos*. » Pline le jeune, *Epist.*, 6, 15, 4 « *recitaturis*. » *Paneg.*, 77, 8 « *accepturis*que amplissimum honorem persuadeat, » et, au sens *indéterminé :* Tac., *Agr.*, 19, « officiis et administrationibus — non *peccaturos* præponere. » Q.-Curce, 7, 4, 32 « cum proficiscerentur tumultus ejus principia *nuntiaturi*. » Pline le jeune, *Epist.*, 6, 2, 3 « *audituros* corrogabat. » 6, 19, 4 « honorem *petituros*. »

Au singulier : Vell. Pat., 2, 101, 1 « ut nec *laudaturum* magna nec *vituperaturum* mediocris materia deficiat. » Quintilien, 11, 3, 157, « mire enim *auditurum dicturi* cura delectat. » 4, 1, 47 « *declamaturus* autem — debet induere. » Pline, *Paneg.*, 7, 5 « *imperaturus* omnibus eligi debet ex omnibus. » 77, 8 « *facturus* consules. » — Au sens *indéterminé : Ibid.*, 5, 5 « quod erat bene *imperaturi*. »

4° *Adjectifs ou participes neutres employés comme substantifs.*

a) *Au pluriel.*

Signalons d'abord le passage de T.-Live 39, 10, 5 : « si coacta caritate ejus *silenda* (sens *indéterminé*) enuntiasset; » cet emploi du participe en *-ndus* au neutre comme substantif paraît être étranger à la prose de l'époque classique (1).

(1) Cf. Hor., *Epist.*, 1, 7, 72 : « *dicenda*, *tacenda* locutus. » Sénèque, *Epist.*,

Il faut ensuite remarquer l'emploi fréquent que T.-Live fait du pluriel neutre pour désigner des localités :

25, 30, 5 *opportuna* (= opportuna loca) dividenda præfectis esse. 30, 5, 7 *proxima quæque* et deinceps *continua* amplexus. 25, 13, 14 per *ardua* (cf. 2, 65, 3). 29, 32, 7 per *obliqua*. 30, 6, 5 per *continua*. 38, 20, 8 si qua *periculosa* et *prærupta* occurrant (à moins que le substantif ne soit ici *qua*). 24, 21, 6 et insulam et arcem et *alia* — præsidiis firmarat. 7, 33, 10 *illa* omnia, qua nunc erectæ micant hastæ. 27, 39, 7 cum per munita *pleraque* transitu fratris — ducebat (= cum pleraque loca per quæ ducebat munita erant; de même : 21, 35, 4 per invia *pleraque*. 21, 32, 9 inter confragosa *omnia* præruptaque. 9, 13, 6 per *omnia* pacata. 21, 34, 7 per *omnia* nive oppleta. 22, 6, 5 per *omnia* arta præruptaque). 21, 11, 9 perque *patentia* ruinis.

21, 25, 9 *plerisque* incultis (ablatif absolu). 9, 38, 2 *proximis* raptim vastatis. 38, 20, 8 neque *inexsuperabilibus* vim afferre. 38, 20, 5 omnibus ferme *aliis* inviis.

On voit par les exemples qui précèdent que T.-Live ne craint pas d'employer l'adjectif neutre comme substantif à un autre cas que le nominatif ou l'accusatif. Cet emploi de l'adjectif neutre est plus ordinaire en latin qu'on ne le croit souvent. On trouvera chez Nägelsbach, p. 77, un choix d'exemples de Cicéron (1); en voici de T.-Live :

5, 33, 1 si quicquam *humanorum* certi est (*certi* dépend de *quicquam*, *humanorum* de *est*). 3, 37, 3 tædio *præsentium*. 9, 38, 5 avidam *ulteriorum*. 35, 15, 18 ignarus omnium *externorum*. 39, 34, 9 multorum *talium* (peut-être est-ce *multorum* qui est le substantif).

27, 40, 2 adversa *secundis* pensando. præf. 7 miscendo humana *divinis*. 23, 14, 8 cum honesta *utilibus* cedunt. 26, 9, 6 affingentium vana *auditis*. 26, 12, 17 convictus *veris*. 2, 9, 3 æquari summa *infimis*. 32, 7, 10 summa *imis* continuare. 3, 65, 8 in *primis* (« les premières fois »). 4, 43, 11 *mediis* copularent concordiam (« par des mesures tenant le milieu entre les deux extrêmes »). 24, 48, 12 aliisque *justis* militaribus. 26, 39, 3 mul-

88, 35 : « ingenti copia *quærendorum* ac *discendorum* fatigaberis. » Pline, *Epist.*, 6, 16, 3 : « aut facere *scribenda* aut scribere *loquenda*. » Justin, 1, 7, 15 : « matrimonii *reticenda*. »

(1) Cf. *De fin.*, 2, 14, 47, « his tribus generibus *honestorum* notatis. » *De sen.*, 21, 78, « memoria *præteritorum futurorum*que prudentia. » *Or.*, 58, 196 « in *amplioribus*. » *De fin.*, 1, 19, 62 « et præterita grate meminit et *præsentibus* ita potitur. » *De legg.*, 2, 5, 13, « pro *salutaribus* mortifera. » *Tusc.*, 1, 17, 40, « sive quod a *gravioribus* leviora natura repellantur. »

tis fortibus *factis* (1). 29, 26, 5 *factis* fortibus (2). 1, 56, 10 perfectis patris *mandatis*.

L'emploi du neutre comme substantif à un autre cas que le nominatif ou l'accusatif est surtout très-ordinaire pour les pronoms et les adjectifs pronominaux (*omnes*, *alii*, etc.). On peut s'en convaincre par les exemples suivants :

T.-Live. — Primum *omnium* 1, 1, 1. *omnium* primum 2, 2, 4. 24, 10, 2. 42, 1, 1. jam primum *omnium* 3, 19, 2. jam *omnium* primum 28, 39, 5 (3). — 1, 22, 6 *omnium* ignari. 21, 11, 12 inopia *omnium*. 40, 8, 18 in *omnium* vicem. 44, 26, 9 quantam *omnium* — copiam, etc. — « *omnium* quæ... » 22, 6, 8. 29, 8, 8. — T.-Live a une prédilection pour cette forme et dit rarement *omnium rerum*.

39, 34, 3 quicquam *eorum*. 2, 59, 1 nihil *eorum*. 24, 8, 15 aliquid *eorum*. 42, 23, 8 *horum* — nihil. 42, 41, 2 *eorum* — partim. — On remarquera que dans tous ces passages le génitif est partitif. — « *eorum quæ...* » 28, 17, 2.

1, 45, 1 formatis *omnibus* ; cf. 3, 19, 7. 23, 3. 32, 26, 7. 37, 37, 1.

1, 53, 1 in *aliis* ; cf. 1, 28, 11. — 6, 14, 13 *ceteris* omissis.

1, 47, 6 *his aliis*que. 1, 59, 11 *his* atrocioribusque, credo, *aliis*. 35, 34, 9 *his* præparatis (cf. 25, 21, 4). 34, 33, 3 *his* dictis in vicem auditisque. 2, 6, 1 *his* sicut acta erant nuntiatis. 2, 45, 10 *his* freti. — 2, 59, 4 *quibus* nihil infractus. præf. 4 ad hæc nova *quibus* jampridem prævalentis populi vires se ipsæ conficiunt. — « *his*, quæ... » 3, 50, 12. « *iis* quæ... » 3, 50, 12. 69, 2. « *illis quæ...* » 22, 50, 1. « *iis* in *quibus* nata erat humiliora » 1, 34, 4. « *quibus* quisque poterat elatis » 1, 29, 4.

Cf. 23, 9, 1 velut si jam *agendis* quæ audiebat interesset. 45, 39, 17 *adapertis* forte quæ velanda erant.

(1) L'expression ordinaire serait *multis et fortibus factis* ; on n'omet en général *et* que lorsqu'après *multus* il y a *deux* adjectifs déjà réunis par une conjonction copulative : Cic., *Or.*, 2, 6 « multi oratores *magni et clari.* » *Ad fam.*, 5, 17, 3 « multis *fortissimis atque optimis* viris. » T.-Live, 23, 14, 7, « multa *gravia indignaque.* » Cf. Cic., *p. Sest.*, 66, 139 « cum multis *audacibus*, *improbis*, *nonnumquam etiam potentibus.* » Chez Cic., *Acad.* II, 1, 6, 23, « laborum dolorumque susceptio *multorum*, *magnorum*, » il y a *asyndeton* (M. Baiter lit *magnorumque*). L'irrégularité que nous signalons dans le passage de T.-Live cité plus haut se retrouve chez lui, 27, 40, 4, « multa *secunda* in Italia Siciliaque gesta » (je crois que le substantif est plutôt *secunda* que *gesta*).

(2) A propos de *factis fortibus*, nous rappellerons qu'en pareil cas le participe devenu substantif peut être accompagné, soit d'un adjectif, soit d'un adverbe ; ainsi, à côté de « *facta eorum, facta sua fortia* » (v. par exemple Salluste, *Cat.*, 59. *Jug.*, 53. 85, 21), on rencontre aussi la tournure « *facta eorum, facta sua fortiter* » : Cic., *de inv.*, 1, 16, 22 « si *quod eorum spurce, superbe, malitiose factum* proferetur. » *In Cat.*, 3, 12, 27, « *facta sua recte.* » Corn. Nép., *Timoth.*, 1, 2 « *multa hujus* sunt *præclare facta.* » *Dat.*, 6, 8 « quo neque *acutius ullius imperatoris cogitatum* neque *celerius factum* usquam legimus. »

(3) De même chez Plaute, Térence, Cicéron (v. Forcellini, *s. v.* primum).

Autres auteurs. — *Lex Julia* de l'an 709 (*C. I. L.*, I, 206), l. 52 : *eum* (= eorum) h. l. n. r. (= hac lege nihil rogatur); l. 95 et 104-105 : dum *eorum* quid faciet.

Térence, *Phorm.*, 245 ne quid *horum*. *Ibid.*, 132, et *Andr.*, 58, *horum* nil.

Lucrèce, 5, 1447, cetera de genere *horum*. 5, 868 nil *horum*.

Cicéron, *De fin.* 4, 13, 32, *eorum* omnium. *De nat. deor.* 2, 53, 133 *quorum* igitur causa (« de quels êtres »). — Génitifs partitifs : « utrum — *eorum* » *De div.* 2, 56, 116. « *horum* utro » *P. Sest.* 42, 92. « nihil *eorum* » *De nat. deor.* 2, 47, 121. « nihil *horum* » *Or.* 24, 82. « *quorum* ne quid » *Tim.* 4, 10. « quicquam *illorum* » *De off.* 1, 45, 159. « horum tamen *trium* præstantissimum » *De off.* 1, 39, 141. — « *eorum* quæ... » *De or.* 3, 10, 38. *De fin.* 3, 6, 21. *De nat. deor.* 2, 47, 120.

De nat. deor. 2, 53, 133 ratio est enim quæ præstet *omnibus*. *De sen.*, 1, 3 de *ceteris*. *De off.* 1, 39, 139 in *ceteris*. *Or.* 8, 26 in *reliquis*. *De off.* 1, 37, 133 in omnibus igitur *his*. — « *iis* quæ... » *Or.* 41, 140. 58, 166. *De nat. deor.* 2, 47, 120. *De legg.* 2, 7, 16. *Tim.* 4, 11. « ea de *quibus*... » *Or.* 43, 146.

César, *De b. c.* 3, 32, 3 *horum* quid. *Ibid.* 1, 33, 4 *iis* quæ...

Salluste, *Jug.* 85, 13, quæ illi — legere solent, *eorum* partem... *Ibid.* 34 *aliis* omnibus quæ....

Corn. Nép., *Epam.* 8, 2 nihil *eorum* — quæ...

Horace, *Sat.*, 2, 6, 20 nihil *horum*.

Il serait aisé de multiplier ces exemples.

b) *Au singulier.*

Au singulier neutre, l'emploi des adjectifs ou participes suivants pris comme substantifs m'a paru digne d'être noté chez T.-Live :

1, 5, 3 cum *sollemne* notum esset (de même ailleurs). 38, 57, 6 inter publicum *sollemne*. 8, 10, 13 neque suum neque publicum *divinum* rite faciet. 28, 27, 11 ita aut *tranquillum* aut procellæ in vobis sunt. 4, 25, 13 ne cui *album* in vestimentum addere petitionis liceret causa. 22, 20, 6 *ceterum* (1) omne incensum est. — Cf. 1, 29, 3 domos suas ultimum *illud* visuri pervagarentur.

38, 17, 13 *insitum* alienæ terræ (= quicquid insitum est) — degenerat. 3, 33, 10 ut *demptum* de vi magistratus populi libertati adiceret. 5, 47, 8 cum se quisque victu suo fraudans *detractum* corpori atque usibus necessariis ad honorem unius viri conferret. 21, 54, 6 ad *destinatum* jam ante consilio.

(1) On sait que le singulier de *ceteri* appartient à la meilleure langue, v. par exemple Cic., *Verr.*, II, 4, 22, 49 *argentum — ceterum* ; il n'y a que le nominatif masculin singulier qui soit inusité.

Comme plus haut en parlant du pluriel, je crois utile d'indiquer ici les passages où T.-Live emploie l'adjectif neutre comme substantif à un autre cas que le nominatif ou l'accusatif (1) :

5, 3, 9 si quicquam in vobis non dico *civilis*, sed *humani* (Wölfflin et Madvig : *human[i anim]i*) esset. 23, 19, 14 quicquid herbidi *terreni* — erat. — Génitifs non partitifs : 42, 47, 9 potior *utilis* quam *honesti* cura. 26, 20, 5 divinatio quædam *futuri*. 1, 33, 8 discrimine recte an perperam *facti* confuso. 5, 55, 4 omisso *sui alieni*que discrimine.

3, 72, 7 nunc haud sane quicquam *bono* causæ levatur dedecus judicii. 2, 44, 3 *bono* publico (cf. 9, 38, 11). 2, 1, 3 *pessimo* publico (2). 43, 16, 4 quod *publico* inædificatus esset. 23, 49, 2 dum in eo *publico* essent. 5, 33, 11 ne quid ex *antiquo* — retinerent. 4, 22, 3 ex ante *convecto* (5, 13, 1 ex ante *convecta copia*). 29, 2, 2 *hostico* tamquam *pacato* clementer ductis militibus. 23, 7, 10 *privato* se tenuit. 31, 12, 5 Priverni *sereno* per diem totum rubrum solem fuisse (cf. 37, 3, 3). 31, 23, 4 *tranquillo* pervectus Chalcidem (cf. 26, 51, 6). 22, 39, 13 in diem *rapto* vivit (cf. 7, 25, 13). 45, 15, 7 qui in bene *cœpto* perseverasset. 44, 4, 11 in audaciter *commisso* perseveravit (mais 42, 59, 7 audaci *cœpto*. 44, 27, 11 hostili *facto*). 6, 40, 12 mortiferum *vitali* admisceat. 9, 34, 19 nisi universam rempublicam eo *nefario* (pour remplacer l'ablatif de *nefas*) obstrinxeris.

Ici encore cet emploi du neutre paraît être particulièrement fréquent pour les pronoms :

42, 8, 7 quicquid *ejus* reciperari possit. 36, 4, 3 nihil *ejus* acceptum. 21, 59 8 ab neutra parte sescentis plus peditibus et dimidium *ejus* equitum cecidit (cf. 10, 18, 8). 39, 45, 7 ut prohiberet, quod *ejus* sine bello posset. — Génitifs non partitifs : 42, 6, 7 ne *cujus* nisi temporis regi gratia fieret. 2, 59, 8 nemo *ullius* nisi fugæ memor. 24, 38, 7 cavete quicquam supersit *cujus*... (M. Madvig lit *quisquam*, mais auparavant il y a : « sternite *omnia* ferro »). 30, 15, 5 *ejus* arbitrium. 4, 13, 9 ne *cujus* incerti vanique auctor esset (on pourrait croire que c'est *incerti* qui est le substantif ; mais on dirait : « ne *quid* incertum afferret »). — 2, 47, 12 neque immemor *ejus* quod — imbiberat. 2, 28, 2 si, quod — exsequendum esset, invidiam *ejus* — reicerent.

3, 48, 4 si *quo* inclementius in te sum invectus (cf. 4, 1, 5. 31, 12, 4). 37, 52, 6 si *quo* possit. 26, 9, 9 si *quo* usus operæ sit (cf. 27, 28, 5). 8, 10,

(1) Pour Cicéron, v. Nägelsbach, *l. l.*, p. 67. 72. 75, et cf. *Orat. part.*, 33, 114 « quædam signa *præteriti*. » *Tim.*, 4, 11 « quod careat *solido*. » *Ad fam.*, 7, 12, 2, « quod jus statues *communi* dividundo ? » *Tim.*, 4, 8 « *imperfecto* autem *nec absoluto* simile. » *Tusc.*, 4, 18, 42 « *proclivi* labuntur. » *De fin.*, 5, 28, 84, « *proclivi* currit oratio. » *Tusc.*, 1, 41, 99, « nihil autem melius *extremo*. » 2, 5, 13, « ut in eodem *simili* verser. »

(2) Cette expression hardie se rencontre déjà chez Varron, *De re rust.*, 1, 13 : « villis, *pessimo* publico ædificatis. »

13 sive hostia sive *quo* alio volet (le substantif est *quo*, et non *alio*, car on dirait : « sive *quid* aliud »). 1, 45, 3 de *quo* totiens armis certatum fuerat. — 38, 17, 13 in id *quo* alitur. 10, 23, 12 ex *eo* quod in publicum redactum est.

Cf. 22, 20, 6 quod satis in usum fuit *sublato*.

De ces passages de T.-Live on peut rapprocher les suivants :

Lex Agraria de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), *Lex Antonia* de l'an 683 (ibid., 204), *Lex Julia* de l'an 709 (ibid., 206) : *ejus* hac lege nihilum rogatur (ou en abrégé : E·H·L·N·R), voyez : *Lex Agr.*, XXXIV. XXXVI. LXXXIX. *Lex Ant.*, II, 30. *Lex Julia*, 66. 67. 79. 81. 82. — Cf. aussi *Lex Agr.*, LXIV, quod *ejus* publice non venieit. *Lex Ant.*, I, 32 et II, 25, quod *ejus* ipsei sua voluntate ab se non abalienarunt.

Térence, *Eun.* 202 : quicquid *hujus* feci. 1070 : *hujus* quicquid facio. *Heaut.* 961 : quicquid ego *hujus* feci.

Cicéron, *De nat. deor.*, 2, 8, 22 *nullius* (« d'aucun être ») sensu carentis pars aliqua potest esse sentiens. 2, 53, 133 *cujusnam* (« de quel être ») causa. *Tim.* 4, 8 *cujus* ergo omne animal quasi particula quædam est, — *ejus* similem mundum esse. *De or.* 2, 86, 352 dimidium *ejus* — quod pactus esset. *Ad fam.* 3, 2, 2 quod (variante : *quoad*) *ejus* facere potueris (de même 5, 8, 5. *Ad Att.*, 11, 12, 4).

Or. 32, 115 quid efficiatur e *quoque*, quid *cuique* consequens sit. *ibid.* 21, 70 quid *cuique* opus sit. 22, 73 suus *cuique* modus est. *De fin.* 4, 13, 32 in *quoque*. *Tim.* 4, 8 *hoc* posito. *De fin.* 4, 13, 32 *quo* constituto. *ibid.* quid, de *quo* nulla dissensio est? *Or.* 33, 116 illud de *quo* ambigitur. *ibid.* id de *quo* agitur. 4, 15 a *quo* censet eum — fecundum fuisse. 5, 17 *quo* fit ut... 21, 69 in *quo* uno. 22, 73 in *quo* ; etc.

César, *De b. G.* 1, 36, 5 si in *eo* manerent quod convenisset. 6, 11, 1 *quo* differant hæ nationes inter sese. 6, 21, 4 *hoc* ali staturam. *De b. c.* 1, 87, 3 *eo*que — quod statuit.

Corn. Nép., *Hann.* 11, 3 *cujus* etsi causam mirabatur.

On a remarqué qu'au singulier l'emploi de l'adjectif neutre comme substantif est surtout fréquent, en latin, dans les locutions formées au moyen de prépositions. Nägelsbach et Dräger ont donné une liste des expressions de ce genre qu'on rencontre chez T.-Live (1) ; nous la reproduisons ici avec quelques additions.

Avec in *et l'accusatif.*

2, 20, 10 provolant in *primum* (cf. 2, 46, 7). 2, 10, 7 cedere in *tutum* coegit (cf. 2, 19, 6). 1, 11, 4 plures inventi qui propter ubertatem terræ in *Crustuminum* nomina darent. 23, 27, 7 in *artum* compulsi. 5, 47, 5 in *præceps*

(1) Nägelsbach, p. 68 et suiv., donne aussi un choix d'exemples de Cicéron.

deferri. 42, 15, 9 ruit in *declive*. 1, 23, 6 in *medium* duces procedunt (cf. 2, 49, 3. 6, 6, 18). 1, 28, 7 sic nunc in *unum* redeat (cf. 3, 8, 11). 9, 24, 10 excurrentibus in *publicum*. 2, 7, 11 deferam — in *planum* — ædes (cf. 22, 24, 2). 5, 43, 2 quo successerit magis in *arduum*. 22, 22, 10 eum in *secretum* abductum. 22, 47, 3 in *derectum* utrimque nitentes. 28, 20, 5 in *summum* evadunt. 28, 30, 9 in *contrarium* tendere. 29, 32, 8 in *obliquum* prælati. 30, 38, 8 arbores in *profundum* haustæ.

3, 40, 11 republica in *tranquillum* redacta. 27, 27, 11 prope totam rempublicam in *præceps* dederat. 2, 5, 2 vetuere in *publicum* redigi (cf. 2, 42, 2. 7, 16, 3). 21, 32, 7 in *majus* vero ferri (cf. 4, 1, 5. 28, 31, 4). 2, 8, 1 in *contrarium* verterent. 31, 32, 2 in *integrum* restitui. — « in *cassum* » (1) 2, 49, 8. 10, 29, 2.

2, 42, 7 in *præsens*. 27, 2, 3 in *futurum*. 6, 12, 8 si quid di — in *futurum* vident. 30, 17, 1 ingenti hominum et in *præsens* lætitia et in *futurum* spe. 2, 5, 2 in *perpetuum* (cf. 7, 30, 1). 3, 21, 2 in *reliquum*.

Avec in *et l'ablatif*.

25, 21, 6 prima legio et sinistra ala in *primo* instructæ (cf. 36, 18, 2). 37, 41, 8 si in *extremo* aut in *medio* locatæ forent. 5, 47, 4 qui jam in *summo* constiterat. 3, 57, 10 leges — in *publico* proposuerunt. 2, 54, 7 consilia — in *privato* — habuere (cf. 32, 26, 18. 39, 18, 6). 6, 31, 7 in *hostico* morandi (cf. 28, 24, 6). 41, 13, 1 et 3 in *Crustumino*. 3, 6, 7 non diutius se in *Hernico* hostis continuit. 33, 26, 8 ædes Feroniæ in *Capenati*. 2, 34, 4 in Volscis *Pomptino*que ne emi quidem potuit (cf. § 6). 5, 55, 4 in *vacuo* ædificant. 26, 19, 5 solus in *secreto* ibi tempus tereret. 1, 9, 5 tantam in *medio* crescentem molem (cf. 2, 11, 10. 57, 3). 1, 4, 6 cum fluitantem alveum — tenuis in *sicco* aqua destituisset (cf. 22, 2, 8). 2, 11, 1 in *plano* ripisque Tiberis castra posuit (cf. 9, 26, 2). 22, 4, 3 castra in *aperto* locat (cf. 23, 46, 10). 2, 50, 8 multiplicatis in *arto* ordinibus (cf. 34, 15, 8). 27, 46, 2 plurium in *angusto* tendentium. 5, 52, 7 hæc omnia in *profano* deseri placet sacra?

42, 19, 2 ut in *vacuo* vagaretur cupiditas privatorum. 3, 40, 10 in *turbido* minus perspicuum fore putant quid agatur. 26, 17, 5 cum in *arto* res esset. 34, 5, 3 in *dubio* poneret.

Souvent *in* avec l'abl. neutre remplace tout simplement l'adjectif au nominatif : 2, 3, 1 cum haud cuiquam *in dubio* (= dubium) esset; de même : præf. 3 in *obscuro*. 3, 8, 9 in *facili*. 3, 10, 13 in *integro*. 3, 45, 9 in *tuto*. 3, 65, 11 in *difficili*. 5, 28, 5 in *incerto*. 7, 17, 7 in *promiscuo*. 25, 38, 19 in *propinquo*. 33, 19, 4 in *expedito*.

« In *eo* res est ut... » (8, 27, 3), ou simplement : « in *eo* est ut... » (2, 17, 5).

Avec ad.

22, 17, 2 calorque jam ad *vivum* — adveniens. 24, 34, 9 murum ab *imo*

(1) Expression archaïque, qui se rencontre aussi chez Salluste (*Oratio Macri Licini*, 11 : « quæ profecto in cassum agebantur ») et chez les poëtes.

ad *summum* — aperuit. 42, 20, 1 tota ad *imum* fulmine discussa est. 21, 8, 10 hastili — cetera tereti, præterquam ad *extremum* (« vers son extrémité »). 22, 45, 7 lævum cornu extremi equites sociorum, intra pedites, ad *medium* juncti legionibus Romanis, tenuerunt.

29, 25, 3 ad *immensum* multitudinis speciem auget. 41, 23, 17 donec ad *certum* redigatur, vanusne, etc. 2, 6, 1 tantæ ad *irritum* cadentis spei. 26, 37, 8 ad *vanum* et *irritum* victoriam redactam esse. 23, 2, 4 improbus homo, sed non ad *extremum* perditus. 28, 28, 8 consilii scelerati, sed non ad *ultimum* dementis. — « *ad hoc* » (2, 22, 4) et « *ad hæc* » (2, 45, 4), « en outre. »

« A la fin » : ad *postremum* 38, 16, 13. 56, 10. ad *extremum* 34, 3, 2. ad *ultimum* 1, 53, 10. 54, 2. — « Enfin » (dans une énumération) : ad *postremum* 31, 15, 3. ad *extremum* 9, 8, 15. 42, 23, 6. ad *ultimum* 45, 19, 15. — 3, 64, 8 perseverarent ad *ultimum* (« jusqu'au bout »), cf. 44, 4, 11. 45, 19, 7. ad *id* (« jusqu'alors ») 3, 23, 8. 9, 15, 1 (*ad id tempus* 3, 35, 5. 27, 17, 13) (1).

Avec ab.

21, 11, 8 ad subruendum ab *imo* murum. præf. 5 scribentis animum — flectere a *vero*. 1, 28, 2 ab *extremo* orsi. 43, 16, 7 ab *integro* locarentur. — Remarquez : « caverique ab *eo* ut... » (24, 2, 5), et : « tantum afuit ab *eo* ut... » (25, 6, 11).

Avec ex.

21, 32, 7 ex *propinquo* visa montium altitudo (cf. 25, 23, 11). 21, 26, 5 ad — visendos — ex *tuto* hostes (cf. 31, 42, 5. 38, 6, 9). 1, 13, 1 ex *transverso* impetu facto. 2, 30, 13 impressionem sensere ex *adverso* factam (cf. 22, 4, 4. 45, 10, 4). 28, 6, 9 ex *patenti* utrimque coactum in angustias mare. 2, 47, 7 proripientium se ex *privato*. 1, 28, 7 ex *uno* quondam in duos populos divisa. 1, 9, 3 urbes quoque — ex *infimo* nasci. 45, 41, 8 cum ex *summo* retro volvi fortuna consuesset. 9, 7, 3 ingentem molem irarum ex *alto* animi cientis. — Remarquez 6, 23, 3 *ex incertissimo* sumentis animos. — 1, 43, 9 dena milia æris ex *publico* data. 42, 23, 6 quid donatum ex *alieno* — vellent. 6, 6, 18 laudemque conferentes potius in *medium* quam ex *communi* (2) ad se trahentes. 27, 2, 3 luctus ingens ex *præterito*. 22, 7, 4 nihil haustum ex *vano* (cf. 27, 26, 1. 33, 31, 4). 4, 43, 3 ex *tranquillo* necopinata moles discordiarum — exorta est. — 27, 50, 4 ex *quo*, « depuis que » (cf. 1, 35, 4. 22, 34, 8, etc.) (3). 8, 11, 15 ex *eo*, « depuis lors. »

(1) César dit *ad id tempus*, v. *de b. G.*, 1, 44, 4. 4, 32, 1 ; *de b. c.*, 1, 24, 5. 3, 79, 4. 94, 1.

(2) Nägelsbach remarque que l'emploi des adjectifs neutres de la 3e décl. comme substantifs est moins ordinaire que celui des adjectifs de la 2e décl.

(3) Selon M. Müller (éd. de T.-Live, 1, 35, 4), Cicéron dit toujours : *ex quo tempore*.

Souvent *ex* avec l'ablatif neutre forme une expression adverbiale : ex *insperato* (« d'une façon inespérée ») 1, 25, 9. 2, 35, 1. ex *necopinato* 4, 27, 8. ex *præparato* 28, 29, 9. ex ante *præparato* 10, 41, 9. ex multo ante *præparato* 45, 32, 8. ex *composito* 1, 28, 3. ex *improviso* 25, 9, 11. ad præcavendum vel ex *supervacuo* 2, 37, 8. ex *occulto* — additur dolus 1, 37, 1. ex *apsrto* 21, 32, 10. ex *æquo* 7, 30, 2. 42, 23, 6. 25, 11.

Avec de.

26, 48, 9 advocatis partis utriusque P. Cornelium Caudinum de *medio* adjecit.

2, 16, 7 (sumptus) de *publico* est datus. 3, 1, 3 largiendo de *alieno*. 4, 59, 11 ut stipendium miles de *publico* acciperet, cum ante id tempus de *suo* quisque functus eo munere esset. 6, 15, 10 de *vestro* impendatis.

3, 19, 12 suspicari de *præterito*.

De *integro* 1, 19, 1. 3, 9, 10.

Avec d'autres prépositions.

1, 3, 2 quis enim rem tam veterem pro *certo* affirmet? 6, 6, 13 pro certo *habeo*. 7, 6, 8 pro bene aut secus *consulto* habitura. 8, 36, 3 pro haud *dubio* habitum sit. 9, 11, 4 omnia pro *infecto* sint. 26, 2, 4 ne id ipsum — pro *præjudicato* ferret. 40, 9, 15 pro *manifesto* haberes. — Remarquez 1, 40, 2 pro *indignissimo* habuerant (1).

« Pro *eo* ut... » 22, 1, 2. « Pro *eo* quod... » 9, 8, 15. « Pro *eo* acciperent tamquam ad id unum — missos — se scirent » 35, 35, 5.

5, 43, 2 pelli posse per *proclive*. 38, 21, 3 signa peditum, ut per *arduum*, leni gradu ducuntur.

« Cum *eo* ut... » (« à condition que ») 8, 14, 2. 36, 5, 3 (2) ; (« avec cette circonstance que ») 30, 10, 21.

§ 6.—A cet emploi des adjectifs et des participes neutres comme substantifs se rattachent deux traits caractéristiques de la langue de T.-Live, dont nous dirons ici quelques mots, quoiqu'ils appartiennent plutôt à une autre partie de la syntaxe. Ce sont l'emploi de l'adjectif ou du participe neutre devenu substantif avec un génitif partitif, et l'emploi du participe passé neutre comme substantif verbal pour remplacer toute une proposition.

(1) Cet emploi du superlatif neutre comme substantif (cf. plus haut *ex incertissimo*) est rare en latin, v. Nägelsbach, p. 73.

(2) Cf. Cic., *ad Att.*, 6, 1, 7 « sed tamen cum *eo*, credo, quod sine peccato meo fiat. »

I. *Emploi de l'adjectif ou du participe neutre avec un génitif partitif* (1).

L'emploi de l'adjectif neutre avec un génitif paraît avoir été étranger à l'ancienne langue de la prose (excepté *dimidium*, *tantum*, *quantum*, etc., avec le gén.). Dans le passage de Scipion cité par A.-Gelle, 2, 20, « excelsissimo loco*rum* mu*rum* statuere, » on lit maintenant *loco*. Remarquez : Plaute, *Pseud.*, 4, 7, 59 « *die* (= diei) *multum* esse » (à moins qu'il ne faille lire *diem*) (2).

Chez Lucrèce, au contraire, on trouve déjà de nombreux exemples de cet emploi ; en voici quelques-uns : 1, 86 « *prima* virorum. » 315 « *strataque* — viarum Saxea. » 340 « *sublima*que cæli. » 354 « *clausa* domorum. » 659 « *vera* viai. » 1090 « cæli *cærula*. » 1108 « *ultima* naturai. » 6, 332 « *rara* viarum; » on remarquera que dans plusieurs de ces expressions le sens partitif est déjà tout à fait effacé.

M. Dräger cite les exemples suivants de Cicéron et de César : *Cicéron :* « *extrema* mundi, belli *extrema*, *summa* pectoris, cujusque artis *difficillima*, in *interiora* ædium Sullæ (3) ; » — *César :* « in *occultis* ac *reconditis* templi. » — On peut ajouter : Cic., *De am.* 4, 14, « cujus disputationis fuit *extremum* fere de immortalitate animorum. » *De fin.* 4, 13, 32 « quod est *ultimum* rerum appetendarum. » *De div.* 2, 43, 91 « quod (cælum) *extremum* atque *ultimum* mundi est » (trois passages où l'adjectif neutre est employé comme *attribut*). *De sen.* 20, 72 « illud breve vitæ *reliquum*. » *In Verr.* II, 2, 73, 181 « in publicanorum causis vel *plurimum* ætatis meæ versor ; » — César, 6, 26, 2 « ab ejus (cornus) *summo* sicut palmæ ramique late diffunduntur » (au contraire Sall., *Jug.*, 48, « *ex eo medio* »).

Selon M. Lupus (*Der Sprachgebr. des Corn. Nep.*, p. 27), cet emploi du génitif est étranger à Cornélius Népos. Chez Salluste on trouve, d'après M. Dräger : « in prærupti montis *extremo*, humi *arido* atque *harenoso*, ætatis *extremum*, ad *summum* montis, *læva* mœnium, diei *medio*, certaminis *advorsa* (4). »

(1) V. Kühnast, p. 78. Dräger, I, p. 453 et suiv. (2e éd.). Nägelsbach, p. 73 et suiv.

(2) On connaît l'expression « *multus* dies, *multa* nox » (par exemple César, *de b. G.*, 1, 22, 4. 26, 3).

(3) *De am.*, 10, 33, on lit maintenant : « ad extremum vitæ *diem* ; » l'emploi d'une préposition devant l'adjectif neutre employé comme substantif au *singulier* et accompagné d'un génitif paraît n'être pas de la langue classique.

(4) Il faut ajouter : « diei *extremum*, » *Jug.*, 21, et : « *plerumque* noctis, »

Chez les poëtes de l'époque d'Auguste cette construction est très-fréquente. Voici quelques exemples, et il serait facile d'en trouver d'autres : Verg., *G.*, 1, 478 sub *obscurum* noctis. *Aen.* 1, 422 *strata* viarum. 2, 332 *angusta* viarum. 5, 695 *ardua* terrarum. 6, 633 per *opaca* viarum. Hor., *Carm.*, 2, 1, 23 *cuncta* terrarum. 4, 4, 76 *acuta* belli. 4, 12, 19-20 *amara*que curarum. *Sat.* 2, 2, 25 *vanis* rerum. 2, 8, 83 *fictis* rerum. *Ep.* 1, 17, 21 *vilia rerum.* 2, 3, 49 *abdita* rerum.

Chez T.-Live, cet emploi de l'adjectif neutre avec le génitif, rare avant lui en prose, devient tout à fait ordinaire; M. Dräger et Nägelsbach citent (1) :

In *medium* campi, *medio* ædium, *medium* æstatis, autumni ; *extremum* anni, ad *extremum* spei, *extremo* ejus anni, æstatis ejus, hiemis ; *immensum* obtinentes loci, in *immensum* altitudinis ; *reliquum* diei, noctis, anni, vitæ, tempestatis, æstatis ; *serum* erat diei, quia *serum* diei fuerit, in *serum* noctis, in quam maxime *serum* diei ; in *tantum* altitudinis, ad *tantum* fastigii (2) ; *exiguum* spatii vallum a vallo aberat ; haud *multum* diei supererat, in *multum* diei, ad *multum* diei ; in *æquo* campi ; per Europæ *plerumque* ; ad *ultimum* seditionis ; — in *media* urbis ; ad *ima*que cornuum ; *summa* urbis ; in *ultima* Hispaniæ ; vastatis *proximis* Illyrici ; *extrema* agminis, in *extrema* finium ; *maritima* Ætoliæ ; *mediterranea* Galliæ ; *finitima* provinciæ Romanæ ; per *aversa* urbis ; per *adversa* montium ; *pretiosissima* rerum suarum ; circa portas *opportuna*que mœnium ; per *obliqua* campi ; *reliqua* belli ; in *cetera* exsequenda belli ; ad *subita* belli, ad *subita* rerum ; *dura* atque *aspera* belli ; per inæqualiter *eminentia* rupis ; *pl raque* Alpium ; sub *constratis* pontium.

A ces exemples on peut ajouter : *ultimum* orationis 3, 17, 7. ad *ultimum* dimicationis 2, 56, 5. in *multum* vini processerat 37, 7, 12. *exiguum* campi 27, 27, 3. finium *plerumque* 43, 10, 1. — 4, 1, 4 *extrema* agri Romani. 33, 17, 8 *ima* urbis. § 10 reficere *quassata* muri. 33, 19, 1 *superiora* Macedoniæ. 40, 47, 1 in *ultima* Celtiberiæ. 30, 30, 11 *incerta* casuum. 1, 36, 6 *summa* rerum.

Au lieu que dans les exemples de Cicéron et de César cités plus haut le génitif a toujours le sens partitif, chez T.-Live, comme chez les poëtes, il arrive quelquefois que le sens partitif est complètement effacé.

Tacite va encore plus loin que T.-Live : v. Dräger, p. 455-456,

Jug., 21. 109 (Badstübner, *De Sallustii dicendi genere commentatio*, Berlin, 1863, p. 24).

(1) Nous avons vérifié toutes les citations et rectifié quelques inexactitudes.

(2) L'emploi de *tantum* avec le génitif est tout ce qu'il y a de plus ordinaire, mais non après une préposition. (V. la note 3 de la page précédente.)

et *Syntax u. Stil d. Tac.*, § 66. Gautrelle, *Grammaire et style de Tac.*, § 30.

II. *Emploi du participe passé neutre comme substantif verbal* (1).

Il faut rapporter à cette construction les passages suivants de T.-Live :

1, 53, 1 ni *degeneratum* in aliis huic quoque decori offecisset (« ce fait qu'il avait dégénéré ») (2). 4, 16, 4 sed ante omnia refellit falsum imaginis titulum paucis ante annis lege *cautum* ne tribunis collegam cooptare liceret. 4, 59, 7 cum *pronuntiatum* repente ne quis præter armatos violaretur reliquam omnem multitudinem voluntariam exuit armis. 7, 8, 5 diu non *pertitatum* tenuerat dictatorem. 7, 13, 4 sicubi loco *cessum*, si terga data hosti, si signa fœde amissa obici nobis possent. 7, 22, 1 *tentatum* domi per dictatorem ut ambo patricii consules crearentur rem ad interregnum perduxit. 27, 37, 5 liberatas religione mentes turbavit rursus *nuntiatum*... 27, 45, 4 *auditum* modo in acie — alterum exercitum advenisse haud dubiam victoriam facturum. 28, 12, 6 post — exercitum deletum cedendoque — cetera Italia *conecssum*. 28, 26, 7 cum ex obviis *auditum* postero die omnem exercitum cum M. Silano in Lacetanos proficisci non metu modo omni — liberavit eos, sed... 29, 10, 4 propter crebrius eo anno de cælo *lapidatum*.

On a signalé les commencements de cette construction hardie chez Cicéron : *Part. orat.*, 33, 114 « hæc proprie attingunt eos ipsos qui arguuntur, ut telum, ut vestigium, ut cruor, ut deprehensum aliquid quod ablatum ereptumve videatur, ut *responsum* inconstanter, ut *hæsitatum*, ut *titubatum*, ut cum aliquo visus ex quo suspicio oriatur, ut eo ipso in loco visus in quo facinus, ut pallor, ut tremor, ut scriptum aut obsignatum aut depositum quippiam. » *De off.* 1, 10, 33 « nihil enim præter *auditum* habeo » (non pas « ce que j'ai entendu, » mais « ce fait que je l'ai entendu dire »). —

(1) Dräger, II, p. 757 et suiv. Nägelsbach, p. 99 et suiv.

(2) Cet emploi du participe neutre comme substantif n'est qu'un cas particulier d'un emploi des propositions participiales qui est assez fréquent en latin : « tantum *Camillus auditus imperator* terroris intulerat » (« ce fait qu'on avait appris... » ou « la nouvelle que... »); « post *civitatem* a L. Bruto *liberatam* » (« après la délivrance de l'état » ou « après que l'état eut été délivré »). Pour cet emploi des propositions participiales, qui se rencontre fort souvent chez T.-Live, nous renvoyons à Dräger, II, p. 750 et suiv. Kühnast, p. 267. Nägelsbach, p. 98. Schultz, *Lat. Sprachl.*, § 411, *Anm.* 1 ; on y verra que cet emploi du participe n'est pas étranger à Cicéron, même au nominatif. Selon C. von Morawski, *Philologus*, 1876, p. 715-717, l'usage fréquent de la même construction est une des particularités de la langue de Velléjus Paterculus.

On cite ensuite Verg., *Æn.*, 5, 5-7 : «... duri magno sed amore dolores Polluto *notum*que furens quid femina possit Triste per augurium Teucrorum pectora ducunt ; » puis des exemples de Tacite (Dräger, *l. l.*, et *Syntax u. Stil d. Tac.*, § 211. Gautrelle, § 53).

§ 7. — ADJECTIFS FAISANT PARTIE DE L'ATTRIBUT ET DEVANT ÊTRE EN GÉNÉRAL REMPLACÉS EN FRANÇAIS PAR UN ADVERBE OU UNE LOCUTION ADVERBIALE (1).

Nous voulons parler ici de l'emploi bien connu de l'adjectif en latin dans des cas où le français se sert d'un adverbe ou d'une locution adverbiale : « il accepta cette condition *avec joie*, *volontiers*, » « *lætus*, *libens* eam condicionem accepit. » On peut se demander à ce propos dans quel cas l'emploi de l'adjectif est ici préférable en latin à l'emploi de l'adverbe, et *vice versa ;* puis comment cet emploi de l'adjectif a varié aux différentes époques de la langue. Selon Nägelsbach, l'adjectif est plus fréquent que l'adverbe toutes les fois qu'il est question d'un état de l'âme, d'une disposition d'esprit, etc., qu'éprouve le sujet pendant telle ou telle action ; ce ne serait que par extension et pour certains adjectifs seulement que cet usage aurait été appliqué aux cas où il s'agit d'exprimer, non plus une manière d'être du sujet pendant l'action, mais une manière d'être de l'action elle-même. Selon M. Dräger, chez aucun auteur latin cet emploi de l'adjectif ne serait aussi fréquent que chez T.-Live. Mais ce qui ôte un peu à la valeur de cette affirmation, c'est que la collection d'exemples que M. Dräger donne pour les autres auteurs ne paraît pas être complète.

M. Gossrau remarque (*l. l.*) que l'adjectif ainsi employé ne doit jamais être séparé du verbe par le substantif auquel il se rapporte : « *subitum oritur* monstrum, » et non : « *subitum* monstrum *oritur*. » Cette règle se vérifie dans la plupart des cas, mais on rencontre aussi des exceptions.

Nous donnons ici les passages que nous avons notés chez T.-Live.

1° *Adjectifs exprimant une manière d'être du sujet.*

1, 60, 2 liberatorem urbis *læta* castra accepere (2). 29, 1, 9 *læto* condicionem accipienti. Cf. 1, 34, 9. 3, 26, 12. 6, 12, 7. 28, 35, 12.

(1) Kühnast, p. 56 et suiv., p. 265. Dräger, I, p. 352 et suiv. (2e éd.). Nägelsbach, p. 234 et suiv. Bouterwek, *Handbuch des lateinischen Stils* (Berlin, 1876), § 38. Grysar, *Theorie d. lat. Stiles*, p. 115 et suiv. Gossrau, *Lat. Sprachl.*, § 367.

(2) Exception à la règle de M. Gossrau.

1, 58, 6 Lucretiam sedentem *mæstam* in cubiculo. Cf. 22, 7, 13.

27, 8, 5 *libens* reticuissem (5, 51, 2 tacerem *libenter*).

8, 21, 7 ibi pacem esse fidam ubi *voluntarii* pacati sint. Cf. 1, 59, 5. 4, 59, 7.

1, 4, 6 eam summissas infantibus adeo *mitem* præbuisse mammas.

22, 6, 4 *infesto* venienti obviam. 4, 9, 8 *infestior* coorta. 2, 46, 2 non alio ante bello *infestior* Romanus — prœlium iniit (1).

2, 35, 3 adeo *infensa* erat coorta plebs.

2, 56, 14 ni et contio omnis *atrox* coorta — esset.

3, 41, 1 *ferocioresque* iterum coorti. 4, 37, 10 eo *ferocior* illatus hostis.

6, 18, 3 cum pars utraque *acrior* aliquanto coorta esset.

3, 3, 3 agrestesque *pavidi* incidentes portis. 9, 24, 10 excurrentibus in publicum *pavidis*. § 12 concursantes per vias *pavidos* (5, 39, 8 quæ ad Alliam tam *pavide* fugerat. 30, 15, 8 poculum *impavide* hausit).

26, 6, 5 ceteri *trepidi* in urbem compulsi (25, 37, 15 *trepide* primo ab hostium vallo acti. 23, 33, 6 ibi *intrepide* Xenophanes — ait...).

5, 16, 10 insiste *audax* hostium muris.

9, 22, 3 *securior* ab Samnitibus agere (29, 32, 2 *incuriose* agentes).

2, 50, 6 cum *improvidi* effuso cursu insidias — superassent.

38, 23, 1 ruunt *cæci*.

2, 46, 4 *incautum* inter multas versantem hostium manus. Cf. 7, 24, 3.

3, 5, 5 cum primo *quietus* obsidionem passus esset. Cf. 2, 30, 14. 3, 22, 5. 7, 26, 1. 36, 6.

26, 43, 1 (2) vigilias nocturnas *intenti* servarent. Cf. 9, 24, 8.

1, 54, 6 ibi inambulans *tacitus*. 5, 29, 10 quod — decipi tribunos — *taciti* tulissent. 8, 4, 10 quod illi vobis *taciti* concedunt (3). — [Dans un autre sens (sens *passif*) : 3, 45, 6 ut *tacitum* feras (« sans qu'on souffle mot ») quod celari vis] (4).

2° *Autres adjectifs.*

Præf. 11 nec in quam civitatem tam *seræ* (5) avaritia luxuriaque im-

(1) Exception à la règle de M. Gossrau.

(2) Sur le passage 26, 41, 18—44, 1, dont M. Madvig reconnaît aujourd'hui l'authenticité, après l'avoir niée autrefois, v. ses *Emendationes Livianæ* (2e éd., 1877), p. 253 et suiv.

(3) Cf. Cic., *p. Marc.*, 1, 1. *Tusc.*, 1, 14, 31.

(4) Cf. Cic., *ad Att.*, 2, 3, 2, « non feres *tacitum*. »

(5) Cf. Hor., *Carm.*, 1, 2, 45, « *serus* in cælum redeas. » L'emploi de l'adjectif au lieu de l'adverbe en parlant de rapports de temps appartient plutôt à la langue de la poésie qu'à celle de la prose. Chez Cicéron, outre l'emploi de *frequens* et de *assiduus* (v. plus bas), on peut citer : *Ad Att.*, 12, 1, 2, « *noctuabundus* ad me venit cum epistula tua tabellarius. » M. Dräger semble avoir fait une confusion quand il parle d'un emploi semblable de *cotidianus* chez Cicéron et chez Pline l'ancien : dans les passages auxquels il paraît faire allusion on lit *cotidiano*, adverbe (v. Forcellini, *s. v.*).

migraverint. 31, 32, 2 *celerem* enim pænitentiam, sed eandem *seram* atque *inutilem* sequi.

1, 21, 1 deorum *assidua* insidens cura (1).

3, 24, 5 affirmantibus qui una meruerant secum eum tum *frequentem* ad signa fuisse. 39, 53, 11 filium *frequentiorem* prope cum illis quam secum cernebat (2).

22, 32, 2 *opportuni* aderant.

6, 9, 3 rem Antiatem *diuturniorem* manere.

10, 18, 3 et 21, 26, 1 : qui tumultus *repens* postquam est Romam perlatus. Cf. 1, 14, 5 (3).

3, 2, 10 *longam* venire noctem ratus.

29, 34, 12 plures simul *conferti* porta effusi æquaverant certamen, et souvent ailleurs (31, 43, 3 *confertim* et pugnant et cedunt. 21, 8, 9 quo acrius et *confertim* (4) magis utrimque pugnabant).

3, 60, 1 in provincias *diversi* abiere. 10, 33, 10 *diversi* consules — discedunt. 31, 46, 9 Oreum *diversi* Romani et rex Attalus oppugnabant (5). Cf. 10, 12, 3. 25, 19, 6 et 7. 26, 20, 6. 42, 7, 8. 45, 38, 14. — 26, 5, 1 Hannibalem *diversum* — trahebant curæ (6).

24, 46, 5 *lentior* — *æqualior*que accidens auribus (7).

2, 10, 3 *citatos* decurrere hostes. Cf. 3, 23, 3, et ailleurs.

23, 42, 11 *vagos* sine signis palatos.

2, 46, 4 *præceps* — in vulnus abiit.

6, 12, 9 *effusi* stantibus vobis se intulerint (35, 29, 3 il faut sans doute lire : « *effuse* secuti fugientes »).

21, 21, 9 si cetera *prospera* evenissent. 28, 42, 15 omnia quæ *prospera*

(1) *Cic.* : « cum hic *assiduus* in prædiis esset; ruri *assiduus* fuit » (*Dräger*).

(2) *Cicéron* : « erat ille Romæ *frequens*; *frequens* enim te audivi; venio in senatum *frequens* » (*Dräger*).

(3) *Repens* paraît bien être un adjectif; l'existence d'un adverbe *repens* est douteuse : v. Neue, *Formenlehre d. lat. Spr.*, II, p. 679.

(4) Je ne vois pas de raison de corriger, avec M. Madvig, *conferti*. D'ailleurs M. Weissenborn fait remarquer que, lorsque T.-Live en pareil cas emploie l'un à côté de l'autre l'adjectif et l'adverbe, c'est l'adjectif qu'il place le premier. Enfin l'on comprend que T.-Live ait dit *confertim magis* pour éviter l'adverbe *confertius*; il n'avait pas de raison de ne pas dire *confertiores*, qu'il emploie lui-même, 9, 27, 9.

(5) Encore deux exceptions à la règle de M. Gossrau.

(6) Cf. César, *de b. c.*, 1, 58, 4. Salluste, *Cat.*, 20, « *divorsi* audistis. » *Jug.*, 25, « metu atque lubidine *divorsus* agitabatur. » Cf. *ibid.*, 55. 87. — Au contraire chez Cornélius Népos, *Dat.*, 11, 3, le texte le plus autorisé, selon M. Lupus, est : « cum — *diverse* discessissent. » *De b. Afr.*, 40, « corpora — *diverse* jacebant. » Salluste. *Cat.*, 61, « paulo *divorsius* — conciderant. » Térence, *Andr.*, 260, « quæ meum animum *divorse* (variante : *divorsæ*) trahunt. »

(7) On a pu remarquer déjà que dans un grand nombre de passages T.-Live joint l'adjectif remplaçant l'adverbe, non à un mode personnel du verbe, mais à un participe; cf. Virgile, *G.*, 1, 163 « *tarda* — volventia. » 2, 377, « *gravis* incumbens. » 3, 28, « *magnum* — fluentem. » *Æn.*, 3, 70, « *lenis* crepitans. » 5, 764, « *creber* — aspirans. » V. l'éd. de M. Benoist.

tibi — evenere. 37, 47, 4 ut ea res *prospera* et *læta* eveniret (22, 40, 3 optare ut omnia *prospere* evenirent ; cf. 23, 27, 12) (1).

22, 61, 10 quæ ad eam diem *firma* steterat.

24, 44, 8 flumen Amiterni *cruentum* fluxisse (2).

24, 36, 8 postquam ea (occasio) *nulla* contigerat (3).

27, 4, 1 cui cedenti — *gravis* ipse instaret.

26, 25, 15 castra — *obvia* hosti posuerunt (4).

27, 2, 9 ubi nemo hostium *adversus* prodiit.

23, 27, 6 *rari* in confertos illati.

25, 30, 4 qui — *secretus* ab aliis ad Marcellum deductus — redit (3, 36, 2 consiliis, quæ *secreto* ab aliis coquebant).

2, 11, 7 Herminium *occultum* considere jubet. Cf. 4, 32, 9. 9, 23, 6. 22, 12, 7.

27, 12, 12 si uno prœlio haud *incruentus* abeat.

38, 22, 6 haud *segne* id ipsum tempus consumpserat (5).

Dans cette double liste d'exemples, où nous avons réuni tous les passages intéressants de T.-Live que nous connaissions (6), nous avons suivi la distinction établie par Nägelsbach. Cette distinction a sa raison d'être logique. Dans la première catégorie d'exemples, l'idée ajoutée par l'adjectif est celle d'une manière d'être propre au sujet pendant l'action : « *mæstam sedentem;* » il ne s'agit pas d'une façon particulière d'être assis, mais d'une disposition où l'on se trouve pendant qu'on est assis. Dans la seconde catégorie d'exemples, au contraire, il s'agit d'une manière d'être de l'action elle-même : « *serus redeas;* » *serus* n'exprime pas une manière d'être de la personne qui revient, l'adjectif qualifie ici l'action elle-même. Voilà pourquoi l'adverbe serait ici plus

(1) Cf. César, *de b. c.*, 3, 73, 4, « si non omnia caderent *secunda.* » Salluste, *Cat.*, 26 : « quæ occulte tentaverat *aspera fœdaque* evenerant. »

(2) Cf. Hor., *Sat.*, 1, 4, 11, « cum flueret *lutulentus.* »

(3) Sur cet emploi de *nullus* (= en aucune manière), dont on trouve plus d'un exemple chez les comiques et chez Cicéron, et qui était peut-être une façon de parler de la langue familière, v. Dräger, *l. l.*, et surtout Nägelsbach, p. 236.

(4) Cicéron, *ad Att.*, 6, 5, 1, « *obvias* mihi litteras — crebro mittas. »

(5) Exception à la règle de M. Gossrau.

(6) C'est à tort, selon moi, qu'on cite encore les passages suivants : 1, 16, 2, « *sublimem* raptum procella, » cf. § 7 et 1, 34, 8 (il y a ici *prolepse*, c'est-à-dire que l'adjectif, au lieu d'exprimer une circonstance qui accompagne l'action, indique un état qui en est le résultat ; c'est une autre particularité de grammaire). 2, 22, 4, « *recens* ad Regillum lacum accepta clades » (*recens* est peut-être un adverbe, v. 38, 17, 15, « beluas — *recens* captas, » et cf. Neue, *Formenlehre*, etc., II, p. 679). 4, 8, 9, « renovatoque fœdere *recenti* » (cela ne veut pas dire : « le traité qui avait été récemment renouvelé »). 5, 55, 1, « vox *opportuna* emissa, » et 8, 36, 7, « *dexter* egit » (le texte n'est pas assez sûr ; il a pu y avoir aussi *opportune* et *dextere*).

naturel, et voilà pourquoi il serait intéressant de faire une liste complète de tous les exemples intéressants appartenant à cette dernière catégorie qu'on peut relever chez les différents auteurs. Toutefois cette distinction n'est pas absolue, et bon nombre de passages se pourront ranger, soit dans l'une, soit dans l'autre classe, suivant le point de vue où l'on se voudra placer. Aussi, en admettant la règle de Nägelsbach, faut-il bien reconnaître qu'en certains cas il est à peu près indifférent, pour le sens, qu'on se serve de l'*adverbe* ou bien de l'*adjectif*.

T.-Live emploie quelquefois, l'un à côté de l'autre, l'adjectif et l'adverbe :

2, 30, 12 *effusi* et *contemptim* pugnam iniere. 22, 45, 7 lævum cornu *extremi* equites sociorum, *intra* pedites — tenuerunt. 36, 23, 4 hoc primis diebus — et *frequentes* et *impigre* fecerunt, in dies deinde *pauciores* et *segnius*. 39, 53, 11 omnia *mærens* quidem et *gemens*, — *obœdienter* tamen faciebat. 27, 12, 15 alii *trepidi* cedunt, alii *segniter* subeunt (1).

Dans ces passages le changement n'est pas arbitraire et il se justifie logiquement (2) ; néanmoins ces formes de phrase s'éloignent un peu des habitudes de symétrie qu'a la prose classique (3).

On signale volontiers cet emploi de l'adjectif, que nous venons d'étudier, comme un emprunt que le latin aurait fait au grec. En général, lorsqu'une construction latine a son équivalent en grec, il ne faut pas trop se hâter d'y voir un hellénisme (4). Toutefois on peut croire sans témérité que l'usage très-libre (5) que l'on fait en grec de l'adjectif employé comme il vient d'être dit a été pour quelque chose dans le développement de la même construction en latin.

(1) 2, 35, 6, « venientem Volsci *benigni* excepere *benigniusque* in dies colebant, » il faut peut-être lire *benigne*. 5, 51, 5, « invenietis omnia *prospere* evenisse sequentibus deos, *adversa* spernentibus, » il faut rétablir *prospera* avec le palimpseste de Vérone.

(2) Ainsi Nägelsbach remarque à propos du passage 27, 12, 15 : « Ce sont les *cedentes* qui sont *trepidi*, c'est à la façon de *subire* qu'on reconnaît la *segnitia*. »

(3) Cicéron dit cependant aussi, *p. Rosc. Am.*, 20, 55, « *aperte* ludificari et calumniari *sciens* non videatur, » où le changement est également très-logique.

(4) C'est un travers où donne beaucoup Kühnast dans son livre sur la syntaxe de T.-Live ; à l'en croire, presque toutes les constructions grammaticales particulières à T.-Live seraient des imitations de la syntaxe grecque.

(5) Voyez par exemple : Thuc., 2, 5, 2, ὁ γὰρ Ἀσωπὸς ποταμὸς ἐρρύη μέγας. 3, 29, 1, σχολαῖοι κομισθέντες. 8, 14, 1, ἀφικνοῦνται αἰφνίδιοι. Xén., *Anab.*, 4, 1, 10, κατέβαινον — ἤδη σκοταῖοι. 6, 4, 4, κρήνη — ἄφθονος ῥέουσα. Plat., *Lois*, III, p. 688 D, ὅ γε ἐλεύθερος ἐπαινῶν. Démosth., Περὶ τοῦ στεφάνου, 199 : πολὺς τοῖς συμβεβηκόσιν ἔγκειται.

C. LE PRONOM

LE PRONOM

L'emploi des pronoms en latin présente beaucoup de particularités, auxquelles la plupart des grammaires ne consacrent qu'un petit nombre de pages. Nous ne traiterons ici que les questions pour lesquelles nous avons quelque observation nouvelle à faire. Nous commencerons par celles qui se rapportent à l'emploi du réfléchi et du pronom *ipse;* puis nous nous occuperons des pronoms démonstratifs et des pronoms indéfinis, *aliquis*, *quis*, *quisquam*, etc.

§ 8. — EMPLOI DU PRONOM PERSONNEL RÉFLÉCHI ET DE L'ADJECTIF POSSESSIF RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE (1).

L'usage de T.-Live ne me paraît pas différer sensiblement de celui des prosateurs classiques. Étudier l'emploi que T.-Live fait du réfléchi reviendra donc à peu près à étudier en général l'emploi du réfléchi dans la langue latine. Quoique cette question ait été étudiée souvent, il reste encore des points obscurs (2). Dräger et surtout Kühnast ont réuni une riche collection d'exemples ; mais je crois qu'il faut faire un certain nombre de corrections de détail à l'exposé qu'ils donnent de la question. Nous considérerons d'abord l'emploi du réfléchi dans la proposition simple, puis l'emploi du réfléchi dans la phrase complexe, c'est-à-dire l'emploi du réfléchi dans les propositions subordonnées.

I. *Le réfléchi dans la proposition simple.*

A. Le réfléchi marquant naturellement le retour d'une action sur le sujet d'où elle part, on l'emploie dans la proposition simple pour renvoyer, soit au sujet *grammatical* de cette proposition, soit

(1) Kühnast, p. 87 et suiv. Dräger, § 27 et suiv. Gossrau, § 379 et suiv.

(2) Souvent aussi, dans des passages qui seraient importants pour éclairer cette question, le texte est douteux.

à un sujet *logique*. Les cas où le réfléchi renvoie à ce que nous appelons un *sujet logique* sont les suivants :

1° *Avec un verbe impersonnel.*

10, 7, 7 jam ne nobilitatis quidem *suæ* plebejos pænitere (1). — Le verbe *pænitet* n'a pas de sujet *grammatical*; le nom de la personne qui se repent est le sujet logique.

2° *Avec un infinitif, un gérondif ou un participe.* Ainsi dans le passage 2, 24, 5, « neque patribus satis decorum per metum potius quam postmodo voluntate afflictis civium *suorum* fortunis consuluisse, » *per metum — consuluisse* est une proposition secondaire abrégée, équivalant par exemple à *si — consuluerint*, et il est tout naturel qu'en pareil cas le réfléchi renvoie au sujet *logique* de la proposition qui est abrégée, puisque, si elle n'était pas abrégée, ce sujet logique en serait le sujet grammatical.

Infinitif. — 3, 19, 8 Latinos ne pro *se* quidem ipsis — attingere arma passi sumus.

4, 34, 5 jussoque magistro equitum abdicare *se* magistratu.

38, 48, 11 cum aliis pro dignitate imperii vestri coactis luere peccata *sua*.

Cf. 22, 12, 10 (2).

Gérondif. — 30, 34, 10 principum quoque signa fluctuari cœperant vagam ante *se* cernendo (= cum cernerent) aciem.

38, 14, 8 « veniendique ad *eum* tyranno potestatem et copiam loquendi ac purgandi *se* faceret,» où il faut remarquer que la proposition secondaire abrégée étant rapportée au sujet *logique, tyrannus*, T.-Live a pu renvoyer par *eum* au sujet *grammatical* de toute la proposition (3). Nous avons ici un premier exemple d'un conflit qui se présente souvent dans la question de l'emploi du réfléchi entre le sujet grammatical et le sujet logique. La plupart du temps, dans les phrases qui donnent lieu à un conflit de ce genre, on peut employer soit le réfléchi, soit le pronom *is*, suivant le point de vue où l'on veut se placer, et les grammaires ont souvent eu le tort de vouloir poser pour ces cas des règles trop absolues.

10, 28, 11 insecuta, simul territos hostes vidit, Gallica acies nullum (sc. *eis*) spatium respirandi recipiendique *se* dedit.

32, 13, 6 rerum *suarum* — ferendarum *secum* dominis jus fiebat.

(1) Les citations non précédées de nom d'auteur sont des citations de T.-Live.

(2) Cf. *Lex Julia* de l'an 709 (*C. I. L.*, I, 206), 32 : « quemquomque ante *suum* ædificium viam publicam h. l. (= hac lege) tueri oportebit. »

(3) Du reste, toute la proposition faisant partie d'un discours au style indirect, on peut dire aussi que *ad eum* remplace, selon la règle, *ad te* du style direct (v. plus loin).

10, 36, 18 dominis ad res *suas* noscendas recipiendasque revocatis.

Participe. — 10, 14, 18 integræ vires sistunt invehentem *se* jam Samnitem. De même 23, 44, 2 dedituris *se*. 31, 40, 8 Dardanos, jam recipientes ex Macedonia *sese*. 35, 30, 9 delectos, nihil præter gladium *secum* ferentes. 36, 8, 4 ab ipso, quærente *sibi* commendationem. 38, 21, 3 *præ se* habentium scuta, etc. (1).

21, 8, 8 Pœno cepisse jam *se* urbem — credente.

37, 9, 7 legationes —, tradentes in fidem civitates *suas*, benigne audivit.

22, 60, 9 et ipsis plerisque regressis in castra *sua*.

38, 14, 9 oratio fuit summissa et infracta, extenuantis opes *suas*.

36, 28, 5 dum ego — imperium inhibeam in deditos modo decreto *suo*.

5, 22, 8 urbis — magnitudinem *suam* vel ultima clade indicantis.

9, 17, 16 oneratum fortunæ apparatibus *suæ*.

27, 51, 13 Metapontinos — excitos sedibus *suis*.

38, 17, 9 cum haud dubiis Gallis, in *sua* terra genitis.

25, 38, 17 inter torpidos somno — et inermes in cubilibus *suis* oppressos.

21, 43, 14 cum exercitu tirone —, ignoto adhuc duci *suo*.

5, 45, 3 cubilibus *suis* excitos.

De même :

8, 35, 1 stupentes tribunos et *suam* jam vicem magis anxios.

9, 37, 9 alios semisomnos in cubilibus *suis* — cædes oppressit.

D'autre part, on rencontre aussi un grand nombre de passages où dans ces propositions secondaires abrégées le réfléchi renvoie au sujet grammatical de toute la proposition.

22, 59, 18 rediere cum legatis — ad redimendos *sese* missis.

27, 47, 11 spatium dedit ad insequendum *sese* hosti.

2, 1, 2 quas novas ipsi sedes ab *se* auctæ multitudinis addiderunt.

22, 26, 6 qua gravitate animi criminantes *se* ad multitudinem inimicos tulerat.

5, 41, 9 Papirius — dicitur Gallo barbam *suam* — permulcenti — iram movisse.

33, 19, 2 quamquam toto prope orbe terrarum, undique *se suosque* exigente fortuna, urgebatur.

3, 63, 1 vadunt igitur in prœlium ab *sua* parte omissum.

3, 5, 9 Æquos — ab tergo adortus, simul ad signum a *se* procul editum ex castris eruptione facta, magnam vim hostium circumvenit.

1, 55, 4 unumque eum deorum non evocatum sacratis *sibi* fimbus firma stabiliaque cuncta portendere.

(1) V. Kühnast, p. 98.

40, 32, 8 Acilius manere in captis ab *se* castris jussus (1).

Il peut même arriver que le sens ne soit pas tout à fait clair : ainsi dans le passage 3, 8, 8 : « in Lucretium incidunt consulem, jam ante exploratis itineribus *suis* instructum et ad certamen intentum, » *suis* se rapporte-t-il au sujet grammatical de *incidunt* ou au sujet logique de *instructum?* La première explication me paraît donner un sens plus satisfaisant ; mais à la rigueur l'une et l'autre est possible.

Dans plusieurs des passages que nous venons de citer, il semble qu'on aurait pu aussi renvoyer au sujet grammatical de toute la proposition par le pronom *is* ; cet emploi du pronom *is* se rencontre en effet dans les passages suivants :

24, 3, 9 ea tum arce — Crotoniatum optimates tenebant se, circumsedente cum Bruttiis *eos* etiam plebe *sua* (« leur *propre* »).

23, 8, 7 unus nec dominorum invitatione nec ipsius interdum Hannibalis Calavius filius perpelli ad potandum potuit, ipse valetudinem excusans, patre animi quoque *ejus* haud mirabilem perturbationem causante.

22, 49, 2 aliquot locis prœlium restituit, protegentibus *eum* equitibus Romanis.

45, 44, 16 donec ad classem dono datam *ei* rex pervenisset (dans un discours au style indirect).

Il est difficile de poser ici une règle absolue ; tout ce qu'on peut dire, c'est que, là où la proposition secondaire abrégée ne peut en aucune manière être rattachée à la pensée du sujet grammatical de toute la proposition, mais exprime une circonstance tout à fait indépendante de l'action de ce sujet, on est obligé d'employer le pronom *is* ; mais, en beaucoup de cas, le pronom *is* et le réfléchi

(1) Cet emploi du réfléchi est surtout naturel dans les propositions à l'ablatif absolu, quand c'est le sujet grammatical de toute la proposition qui fait l'action exprimée par le participe à l'ablatif absolu :

31, 42, 4 « et ipsis imperatum ut statutis signis armisque ante *se* positis (= cum — ante *se* posuissent) raptim cibum caperent. »

31, 16, 2 « ne Romano quidem — bello territus Philocle quodam ex præfectis *suis* — misso — pergit. »

2, 43, 11 « consul Romam rediit non tam belli gloria aucta quam irritato exacerbatoque in *se* militum odio. »

45, 5, 10 « metuens ne tamquam a *se* subtracto pœnæ reo iram Samothracum in se converteret. »

Cf. 4, 39, 9 et 9, 40, 20, que M. Dräger cite à tort avec trois passages semblables de Cicéron (p. 69 de la 2e éd., e), β) comme des exemples du cas où le réfléchi se rapporte au sujet logique de la proposition secondaire abrégée.

paraissent également admissibles. Ce sentiment de la langue latine sans lequel on ne peut pas dire qu'on sait le latin, et auquel l'érudition grammaticale ne peut suppléer, sera ici un guide plus sûr que toute règle.

Dans les passages suivants, l'emploi du réfléchi s'explique par ce fait que la proposition secondaire abrégée fait partie de la *pensée* d'une personne dont le nom est exprimé dans la proposition principale.

3, 63, 2 in hostes jam pavidos, quippe fuso *suæ* partis validiore cornu.

7, 6, 12 *App. Claudium* — eventum reprehensi ab *se* consilii incusantem.

7, 32, 3 simul in Campanos stimulabat ira (sc. *Samnites*), tam promptos nunc ad ferenda, nunc ad accersenda adversus *se* (= Samnites) auxilia.

40, 54, 3 stimulabat animum (sc. *ejus*) — destituta senectus, aliis exspectantibus *suam* mortem, etc.

Tel paraît être l'usage de T.-Live dans les propositions participiales. Pour les autres auteurs, la question n'est pas étudiée avec assez de détails dans le chapitre de M. Dräger. Un exemple intéressant de Salluste, que cite M. Kühnast, est : *Jug.*, 9, « en habes virum dignum te atque avo *suo* Masinissa ; » il est vrai que *suo* ici peut signifier « son *propre*. » Parmi les passages de Cornélius Népos que donne M. Lupus (1), le suivant mérite d'être cité : *Cim.*, 4, 4, « sic *se* gerendo (= cum sic se gereret) minime est mirandum si et vita ejus fuit secura et mors acerba, » sans compter le passage *Iph.*, 3, 3, que mentionne M. Gossrau, *l. l.* : « vixit ad senectutem placatis in *se suorum* civium animis. » M. Gossrau cite encore : Cic., *Ad fam.*, 3, 10, 10 « qua denique ille facilitate — tulit contentionem meam pro Milone, adversante interdum actionibus *suis* » — et d'autre part : *p. Mil.*, 15, 39, « Cn. Pompejus cunctæ — Italiæ cupienti et *ejus* fidem imploranti signum dedit. »

3° Le réfléchi peut renvoyer au sujet *logique* dont l'idée est contenue dans un *substantif* ou un *adjectif verbal* (2). Au fond il y a encore là une proposition secondaire abrégée. Le fait n'ayant rien d'extraordinaire, nous nous contenterons de quelques exemples :

21, 43, 15 duce, desertore exercitus *sui*.

(1) *Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.*, p. 103 et suiv.
(2) Cf. Kühnast, p. 98.

2, 40, 9 fletusque ab omni turba mulierum ortus et comploratio *sui* patriæque.

6, 38, 5 certamine inter *se* tribunorum plebi.

39, 40, 7-8 eloquentia ejus sacrata scriptis omnis generis. Orationes et pro *se* multæ et pro aliis et in alios.

39, 24, 6 Thessalorum et Perrhæborum querelæ de urbibus *suis*.

4, 41, 1 Tempani oratio — non *suis* vana laudibus, non crimine alieno læta.

8, 4, 10 unde hæc illis tanta modestia nisi a conscientia virium et nostrarum et *suarum ?*

10, 14, 17 increscentemque (sc. *hostibus*) fiducia *sui* vim.

7, 33, 5 prœlium — pari spe utrimque — cum fiducia *sui* sine contemptu hostium commissum est.

4° Le réfléchi renvoie au sujet *indéfini* « on, » dont l'idée est sous-entendue.

28, 44, 1 ab *se* remoto periculo alium in discrimen adducere quale sit.

39, 5, 2 ne *suas* quidem simultates pro magistratu exercere boni exempli esse.

7, 40, 2 ultimaque rabies secessio ab *suis* habebatur (1).

Aux passages de Cicéron que cite M. Dräger pour cet emploi du réfléchi, on peut ajouter : *De fin.*, 1, 20, 67 « amicitiæ — effectrices sunt voluptatum tam amicis quam *sibi*. » *De off.*, 1, 28, 99 « neglegere quid de *se* quisque sentiat — arrogantis est. » *De am.*, 22, 82 « par est autem primum ipsum esse virum bonum, tum alterum similem *sui* quærere. »

5° Le réfléchi renvoie encore à un sujet logique caché quand on le trouve employé avec *quisque* (34, 28, 4 « cum in *se* cuique minimum fiduciæ esset, » et souvent ailleurs) ou dans une locution formée au moyen d'une préposition, *per se*, *inter se*, etc. Presque partout il y a au fond une proposition secondaire abrégée, ou bien l'on pourrait remplacer la phrase où est le réfléchi par une phrase

(1) Dans les autres passages que cite M. Kühnast le réfléchi s'explique autrement ; par exemple, 9, 7, 8 « justitiumque in foro *sua* sponte cœptum prius quam indictum. » 22, 28, 13 « *sua* sponte apparebat, tuta celeribus consiliis præpositurum. » 35, 14, 4 « secutum tamen *sua* sponte est — ut, etc., » il n'est pas douteux que *sua sponte* ne se rapporte tout simplement au sujet grammatical, qui est dans un des passages *justitium* et dans les deux autres toute une proposition, cf. 2, 23, 2 « invidiamque eam *sua* sponte gliscentem. » 2, 43, 3 « redibatque non *sua* sponte plebi mos detractandi militiam. » 10, 36, 3 « *sua* sponte inter invitos tergiversantesque segnis pugna. »

équivalente dans laquelle il renverrait au sujet grammatical de la proposition.

Per se. — 2, 39, 7 jam ferocem per *se* plebem. 5, 48, 9 rei fœdissimæ per *se*. 9, 42, 5 benignitatem per *se* gratam (1).

3, 6, 6 quippe quibus per *se* sustinendum bellum erat.

Inter se. — 32, 20, 2 res inter *se* sequentes (*accusatif*). 38, 4, 5 castra modico inter *se* distantia intervallo (*accusatif*). 2, 39, 7 externus timor — quamvis suspectos infensosque inter *se* jungebat animos. 10, 19, 16 assuetos inter *se* hostes. 28, 25, 5 ubi sermones inter *se* serentium circulos vidissent. 23, 26, 2 P. et Cn. Scipionibus inter *se* partitis copias.

6, 38, 5 certamine inter *se* tribunorum plebi. 8, 14, 10 ceteris Latinis populis conubia commerciaque et concilia inter *se* ademerunt.

Quelquefois *inter se* joue tout à fait le rôle d'un adjectif (= *mutuus*) :

7, 8, 3 his *inter se* vocibus concitati. 21, 39, 9 auxerant *inter se* opinionem. 22, 1, 3 ipsorum *inter se* fraude. 8, 24, 7 a *mutuo inter se* auxilio.

Quand *inter se* ne renvoie pas à un nominatif ou à un accusatif, il peut être remplacé par *inter ipsos* (2). En voici des exemples, d'abord chez T.-Live, puis chez d'autres auteurs.

T.-Live, 9, 43, 23 Hernicorum tribus populis — conubium — *inter ipsos* permissum.

22, 38, 5 id ex voluntario *inter ipsos* fœdere ad tribunos — translatum.

On trouve aussi : 39, 39, 13 ingens certamen tribunis et *inter se ipsos* et cum consule fuit.

Cicéron, *De off.*, 1, 7, 20 ea ratio qua societas hominum inter *ipsos* — continetur. 1, 16, 51 ac latissime quidem patens hominibus inter *ipsos* — societas hæc est. *De legg.*, 2, 7, 16 quamque sancta sit societas civium inter *ipsos* (3).

Quintilien, 10, 2, 15 aliqua vitiosa et a doctis inter *ipsos* etiam mutuo reprehensa.

Il ne semble pas qu'on puisse employer *inter eos* quand le mot auquel *inter eos* renverrait se trouve exprimé dans la même pro-

(1) Cf. Kühnast, p. 100.

(2) Cette règle paraît avoir été formulée pour la première fois par Ruddimann, *Institutiones grammaticæ Latinæ*, II, p. 55.

(3) A côté de cela : Tér., *Ad.*, 804, « communia esse amicorum inter *se* omnia. » Cic., *De off.*, 1, 17, 53, « multa enim sunt civibus inter *se* communia. »

position. Dans le passage de Cic., *De legg.*, 1, 7, 23 « inter quos porro est communio legis, *inter eos communio* juris est : quibus autem hæc sunt *inter eos communia*, ei civitatis ejusdem habendi sunt, » le second *inter eos* est fort suspect et semble être une *dittographie*. De même *Ad Att.*, 2, 7, 3, il ne faut pas lire : « una spes est salutis istorum *inter istos* dissensio, » quoique Hand, *Lehrbuch d. lat. Stils* (1833), p. 197, essaie de défendre ce texte et que M. Baiter l'ait gardé dans son édition, mais bien *inter ipsos* (1).

6° Enfin l'on peut dire d'une façon générale que lorsqu'une partie de la proposition représente la *pensée* d'un sujet logique, on renvoie à ce sujet par le réfléchi, qu'il soit en même temps sujet grammatical de la proposition ou non.

21, 50, 4 Romanis multitudo *sua* auxit animum.

9, 7, 6 jam Romæ etiam *sua* infamis clades erat.

1, 26, 3 movet feroci juveni animum comploratio sororis in victoria *sua*.

34, 28, 4 cum in *se* cuique minimum fiduciæ esset.

2, 41, 2 id multos quidem patrum — periculo rerum *suarum* terrebat.

De ces passages de T.-Live on peut rapprocher les suivants :

Cic., *p. Planc.*, 33, 81, cui non magistri *sui* atque doctores, cui non locus ipse — in mente versetur? *p. Rab. Post.*, 16, 43 nec illius animi aciem præstringit splendor *sui* nominis. *De fin.*, 5, 13, 37 necesse est huic partes quoque *sui* caras esse.

Corn. Nép., *Dat.*, 8, 3, spes omnis consistebat Datami in *se*.

B. Les cas divers que nous venons d'énumérer ne sont, comme on voit, qu'autant d'applications différentes d'une seule règle, fort simple en elle-même. Cette règle, bien comprise, suffit presque à expliquer tout l'emploi du réfléchi en latin, aussi bien dans les propositions subordonnées que dans les propositions simples. Il faut toutefois y en ajouter une seconde, qui se rapporte à l'adjectif *suus*. Cet adjectif est à la fois *réfléchi* et *possessif*, et souvent il arrive que le sens *réfléchi* s'efface plus ou moins; *suus* n'est plus alors qu'un adjectif exprimant l'idée de *propriété*, opposé à *alienus*, et finissant quelquefois par prendre telle ou telle signification dérivée, par exemple celle de « *favorable*. » En pareil cas *suus* s'emploie de la façon la plus hardie, sans même qu'il soit nécessaire qu'il y ait dans la proposition un mot exprimé où il se puisse rap-

(1) T.-Live, 3, 36, 9, « fœdus clandestinum *inter ipsos* jurejurando ictum, » il pourrait y avoir *inter eos; inter ipsos* veut dire « entre eux *seuls*. »

porter ; et M. Kühnast a raison de dire qu'on peut *toujours* employer *suus* quand on veut *insister* sur l'idée de *propriété*, par exemple toutes les fois que *suus* peut se traduire par « son *propre* (1). »

2, 32, 9 singulis membris *suum* cuique consilium, *suus* sermo.

1, 7, 1 utrumque regem *sua* multitudo consalutaverat. 1, 25, 1 cum *sui* utrosque adhortarentur. 21, 29, 5 ad utrumque ducem *sui* redierunt. 44, 4, 11 cum *suæ* gentis utrumque auxiliaribus.

23, 16, 4 instrui deinde utrimque acies cœptæ, Romanorum pro mœnibus Nolæ, Pœnorum ante castra *sua*.

1, 50, 6 sin *suos* ejus pæniteat. 2, 13, 8 deditam intactam inviolatamque ad *suos* remissurum.

24, 30, 7 *sua*que omnia — eis restituebantur. De même 29, 30, 12.

8, 14, 2 Lanuvinis — sacra *sua* reddita.

38, 44, 4 ut Ambraciensibus *suæ* res omnes redderentur.

2, 33, 1 ut plebi *sui* magistratus essent. De même 23, 7, 2.

3, 31, 3 hostem in *sua* sede (dans son propre camp) — inveniunt.

4, 33, 5 *suis* flammis delete Fidenas.

7, 40, 8 si cui genus, si cui *sua* virtus (son mérite *personnel*) — subdere spiritus potuerunt.

9, 31, 16 loca difficilia quæsita hosti ipsos tum *sua* fraude impediebant.

38, 41, 7 fuga inde cædesque, *suis* ipsos impedientibus angustiis.

1, 7, 15 jam tum immortalitatis virtute partæ, ad quem eum *sua* fata ducebant (sa *propre* destinée était de devenir, *lui aussi*, immortel), fautor.

1, 26, 11 quo enim ducere hunc juvenem potestis ubi non *sua* decora eum a tanta fœditate supplicii vindicent ?

21, 43, 17 nemo est vestrum cujus non ante oculos ipse sæpe militare aliquod ediderim facinus, cui non idem ego virtutis spectator ac testis notata temporibus locisque referre *sua* possim decora.

24, 22, 15 quoniam eum qui mandasset *suus* furor absumpsisset.

24, 37, 7 bonis sociis fidem *suam* maximum vinculum esse.

22, 41, 5 omnia ei hostium haud secus quam *sua* nota erant.

1, 25, 3 nec his nec illis periculum *suum*, publicum imperium servitiumque obversatur animo.

22, 42, 12 cum ambitio alterius *suam* primum apud eos prava indulgentia majestatem solvisset.

2, 22, 3 Volscis levatis metu *suum* rediit ingenium (le caractère qui leur était propre).

2, 43, 8 nec illos, etsi non adhortatio invisi ducis, *suum* saltem flagitium — cogere potuit gradum accelerare.

(1) Kühnast, p. 94.

2, 47, 11 concedendo illis *suas* laudes (les éloges qui leur revenaient). 2, 40, 11 non inviderunt laude *sua* mulieribus viri Romani. 3, 10, 3 tum imperatori exercituique honos *suus* redditus.

27, 22, 7 P. Scipioni et M. Silano *suæ* Hispaniæ *sui*que exercitus (qu'ils avaient déjà) in annum decreti.

2, 56, 16 non vim *suam* (la force qui leur appartenait et qu'ils auraient toujours) illis tempus adempturum.

2, 27, 6 cui curatio altior fastigio *suo* (la position qui lui appartenait naturellement) data esset.

22, 34, 2 *sui* generis hominem (il avait une manière d'être qui n'appartenait qu'à lui).

22, 39, 21 neque occasioni tuæ desis neque *suam* occasionem hosti des.

23, 41, 11 vento æstuque *suo* (il avait le vent et la marée *pour lui*) Locros trajecit.

39, 30, 3 et loca *sua* et genus pugnæ pro hoste fuere (les ennemis avaient l'avantage de se battre *chez eux*).

42, 43, 3 *suo* maxime tempore atque alieno hostibus incipere bellum posset.

Dans les passages suivants, l'expression devient plus hardie :

5, 38, 7 terga cæsa (sc. *eis*) *suo*met ipsorum certamine.

28, 9, 18 plura carmina militaribus (= *militum*) jocis in C. Claudium quam consulem *suum* jactata.

4, 58, 2 tantum afuit ut ex incommodo alieno *sua* occasio peteretur (sc. *Romanis*).

2, 35, 6 quo major ira (sc. *ejus*) in *suos* eminebat. 37, 12, 8 auctoritatem Pausistrati, quæ inter *suos* merito maxima erat. 1, 58, 7 adventu *suorum* lacrimæ (sc. *ei*) obortæ.

29, 37, 11 fœdum certamen (entre les deux censeurs) inquinandi famam alterius cum *suæ* famæ damno.

7, 37, 2 altera corona — a præsidio *suo* (sc. *ei*) imposita est.

1, 50, 5 quod (imperium) si *sui* (sc. *ei*) bene crediderint cives —, credere et Latinos — debere.

7, 29, 7 cum robore juventutis *suæ* acciso nulla propinqua spes esset (leurs propres forces étaient détruites et ils n'avaient rien à espérer de leurs voisins), coacti sunt ab Romanis petere auxilium.

39, 55, 3 quod vero etiam *sua* (sc. *eis*) reddiderint.

7, 20, 1 tamquam in verbis hostium vis major ad bellum significandum quam in *suis* factis, qui per populationem Romanos lacessierant, esset.

8, 4, 12 permiserunt ut ageret diceretque quæ e re publica nominis Latini fideque *sua* viderentur (ici l'on pourrait dire aussi que le réfléchi renvoie à un sujet logique dont on veut exprimer la pensée). Cf. 3, 24, 9 cum consules nihilominus adversus continuationem tribunatus quam si lex minuendæ *suæ* majestatis causa ferretur tetendissent.

Voici également des exemples d'autres auteurs :

(Plaute), *Menæchmi*, prol. 19, ita forma simili pueri uti mater *sua* non internosse posset.

Cicéron, *p. Sest.*, 68, 142 hunc *sui* cives e civitate ejecerunt. *In Cat.*, 1, 13, 32 desinant insidiari domi *suæ* consuli. *De or.*, 3, 32, 126 oratorem — in majorum *suorum* regno collocare (un royaume qui lui revenait de droit, puisqu'il avait été celui de ses propres ancêtres). *Orat.*, 31, 109 quibus nihil posset in *suo* genere (dans le genre qui leur était propre) esse perfectius. *p. Sull.* 2, 7 quid? Autronio nonne sodales, non collegæ *sui* — defuerunt? 31, 88 qui est ei vita *sua* multo carior. *Phil.*, 4, 2, 4 quod autem præsidium erat salutis libertatisque vestræ, si C. Cæsaris fortissimorum *sui* patris militum exercitus non fuisset (cette armée était composée de soldats qui avaient servi sous son propre père et qui lui étaient d'autant plus attachés)? *In Verr.*, II, 2, 13, 33 hæc omnia isto prætore non modo perturbata, sed plane et Siculis et civibus Romanis erepta sunt : primum *suæ* leges, etc. *In Cat.*, 4, 9, 18 habetis consulem — non ad vitam *suam*, sed ad salutem vestram reservatum. *De inv.*, 2, 17, 52 hunc pater *suus* concilium plebis habentem de templo deduxit (« son propre père », car c'est sur cette circonstance que sera fondée la défense; cf. un peu plus loin : « in filium enim quam habebam potestatem, ea sum usus »).

Ad Att., 6, 2, 5 mira erant in civitatibus ipsorum furta Græcorum, quæ magistratus *sui* fecerant. *Ibid.* § 7 non destiti rogare (sc. *eum*) et petere mea causa, suadere et hortari *sua*. *De or.*, 3, 2, 7 is (annus) omnem ejus spem — morte pervertit. Fuit hoc luctuosum *suis*, etc. 3, 40, 159 sed, in *suorum* (= *propriorum*) verborum maxima copia, tamen homines aliena multo magis — delectant.

De b. Afr., 51, quod inter *sua* castra et Scipionis — positum erat.

Salluste, *Cat.*, 28, domi *suæ* imparatum confodere.

Cornélius Népos, *Cim.*, 3, 1 incidit in eandem invidiam quam (= in quam) pater *suus*. *Lys.* 1, 2 non enim virtute *sui* exercitus, sed immodestia factum est adversariorum. *Eum.*, 10, 3 hunc Antigonus — conservasset, si per *suos* esset licitum. *Hann.*, 8, 4 cum multitudine adversariorum *sui* superarentur, ipse — fuit superior. *Milt.*, 1, 1 eaque esset ætate ut non jam solum de eo bene sperare, sed etiam confidere cives possent *sui* talem futurum qualem cognitum judicarunt (ses propres concitoyens, par opposition aux étrangers, qui ne pouvaient pas encore le connaître).

Virgile, *G.*, 4, 22 vere *suo* (le printemps est la saison qui leur convient particulièrement). 4, 190 fessosque sopor *suus* occupat artus (« un sommeil qui leur est bien dû, » comme explique très-justement M. Benoist) (1).

Tacite, *Agr.*, 9, ad spem consulatus revocatus est, comitante opinione

(1) M. Benoist rapproche de cette expression Ovide, *Met.*, 6, 189 : « placido dantur *sua* corpora somno » (le dieu abandonne son corps au sommeil *qui le réclame*).

Britanniam ei provinciam dari, nullis in hoc *suis* sermonibus, sed quia par videbatur.

Sui juris avait fini par former une expression toute faite, dont on se servait par abus même pour la première personne. M. Dräger cite Paulus, *Dig.*, 46, 2, 20 : si « *sui juris* » sumus.

Une autre expression juridique intéressante et bien connue est *heres suus* : Gaïus, *Instit.*, 2, 157 « *sui* quidem heredes ideo appellantur quia domestici heredes sunt et vivo quoque parente quodam modo domini existimantur » (ils héritent pour ainsi dire d'*eux-mêmes*, en héritant d'une propriété qui, du vivant de leur père, leur appartenait déjà en puissance). Cf. Paulus, *Dig.*, 28, 2, 11. Divers exemples de l'expression *heres suus* sont réunis chez Dirksen, *Manuale Latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, p. 938-939.

Ce sens possessif de *suus* se trouve encore renforcé dans l'expression *suus sibi*, par exemple « *suo sibi* hunc gladio jugulo, » qui semble avoir appartenu à la langue familière. Voyez Dräger, § 31 (1).

C. Là où il n'y a point, pour employer le réfléchi, l'une ou l'autre des deux raisons dont nous venons de parler, la règle paraît être de se servir du pronom *is* pour renvoyer aux mots qui se trouvent dans la même proposition. Toutefois, la question ne semble pas avoir été étudiée suffisamment, et je n'ai que très-peu d'exemples à citer.

Cic., *Tusc.* 1, 28, 70 deum agnoscis ex operibus *ejus*. *p. Mil.* 10, 29 fit obviam Clodio ante fundum *ejus*. *Ad fam.* 14, 2, 2 Pisonem nostrum merito *ejus* amo plurimum (2).

César, *De b. G.* 1, 14, 5 quos pro scelere *eorum* ulcisci velint. 5, 25, 2 huic Cæsar pro *ejus* virtute atque in se benevolentia — majorum locum restituerat. 5, 52, 4 Ciceronem pro *ejus* merito — collaudat.

Salluste, *Jug.*, 85, 38, majores *eorum* omnia quæ licebat *illis* reliquere.

T.-Live, 32, 19, 7 regem ipsum suspectum habebant pro *ejus* crudelitate perfidiaque (3).

(1) De même *mea mihi*, Plaute, *Truc.*, 3, 2, 30.

(2) *In Verr.*, II, 2, 39, 97, « codemque ei tempore — litteræ complures a multis *ejus* amicis — afferuntur, » certains éditeurs omettent *ei*.

(3) Dans le vestibule du musée du Capitole, il y a une inscription qui commence ainsi :

Fl. Magnus, V. C., rhetor urbis æternæ, cui tantum ob meritum *suum* detulit senatus, etc.

Étonné de cet emploi de *suus*, je cherchai quel était en pareil cas l'usage

On peut trouver que ces exemples ne sont pas assez nombreux pour être bien concluants, et que dans plusieurs d'entre eux l'emploi de *is* était nécessaire pour éviter toute équivoque, parce que *suus* aurait naturellement semblé se rapporter au sujet grammatical de la proposition. Mais, d'autre part, les passages où le réfléchi renvoie, sans raison particulière, à un autre mot que le sujet sont beaucoup plus rares qu'on ne le croit généralement (1); voici ceux que j'ai notés :

1° *Après « cum »*.

dans les inscriptions honorifiques. La table des *Exempla inscriptionum Latinarum* de Willmanns ne me donna qu'un exemple de *suus* ainsi employé : n° 642 (inscription d'Arcadius et d'Honorius) « ob judicii *sui* [f]idem » ; au contraire, les exemples d'*ejus* sont fort nombreux :

N° 2367 ob *ejus* innocentiam splendoremque et in patriam *suam* incomparabilem amorem (*suam*, parce qu'il y a là une proposition secondaire abrégée). 1760 ob innoc. et adsiduit. ceterasq. administr. *ejus*. 1261 ob innocentiam justitiamque *ejus* singularem. 2374ª ob insignem liberalitatem pollicitationis *ejus*. 2371 ob merita et munificentiam *ejus*. 2054 ob merita *ejus* domi forisque. 2067ᵇ ob merita et amorem ejus. 2195 ob merita et liberalitates *ejus* 1233ª ob insignia *ejus* in rempublicam merita. 1825 ob eximiam munificentiam *ejus*. 2347 ob munificentiam et singularem liberalitatem *ejus* in remp. 2412 T. Cædio — cives, amici et amatores *ejus* ob eximiam benignamq. erga omnes cives *suos* (proposition secondaire abrégée) adfectionem sinceramq. et incomparabilem innocentiam *ejus*. 2626 ob insignem amorem *ejus* erga cives patriamq. 1066ª pro amore caritatis *ejus*. 1066ᵇ pro amore adfectionis *ejus*. 1821 ob amorem patriæ et beneficentiam multaque merita *ejus*. 1827 [ob animu]m *ejus* onorific. [in nos]. 2185 [ob eximia] *ejus* erga n[os beneficia]. — ob merita *ejus* 664. 664ᵇ. 683. 692. 694. 696. 696ª. 1266. 1275. 1596ª. 1737. 1783. 2052. 2077. 2094. 2110ª. 2120. 2121. 2342. 2391. 2404. — 692ª debere nos itaq. ei statuam pedestrem secus merita *ejus* decernere. 664ᶜ ob merita — patris *ejus*. 1690 ob meritis *ejus*. 2304 ob alia merita *ejus*. 685 ob perpetuam et plurifariam munificentiam *ejus*. 2080ᵇ ob pietatem et munificentiam *ejus* erga domum divinam et municipium. 1232 ob *ejus* temporibus difficillimis egregias ac salutares provisiones. 1322 ob merita — patris *ejus*. 2011 ob infinita merita *ejus*. 2191 ob merita *ejus* in re publica — ex testamento *ipsius* (« son *propre* »). 671 ob insignia *ejus* erga remp. merita — ad æternitatem meritorum *ejus*. 2440 ob mer. *ipsius* (« ses *propres* »). 1857 ob insignia merita *ejusdem* (« à cause des signalés services *dudit*... »). — En pareil cas le *réfléchi* renvoie, comme il est naturel, au nom de la personne qui élève la statue : 2104 « ob plurima et maxima benef. patris *ejus* et *ipsius* in *se* collata » ; de même 1193. 1231. 1791 (amantissimo *sui*). 2102. 2624 (« ob munera et pietatem *ipsius* erga *se* ; » *ipsius*, « ses services *personnels* »). 2346. 1276ª. 1771. 648. 2067ª. 1206ᵇ. 2392. 2408. 1852. 2711 (ob merita *ejus*, quæ in *se* sæpius libens *contulit*). Remarquez : 1291 « ob eximiam erga *se* ac patriam *suam* benevolentiam *ejus*, » où *se* renvoie au sujet *grammatical* (c'est-à-dire au nom de la personne qui élève la statue) et *suam* au contraire à *ejus*, sujet *logique* d'une proposition secondaire abrégée.

(1) Ainsi la plupart des passages cités par M. Dräger, § 28, b, s'expliquent autrement, *suus* y signifiant « son *propre* ».

23, 32, 11 Magonem cum classe *sua* copiisque in Hispaniam mittunt.

40, 3, 3 multitudinem — cum familiis *suis* in Emathiam — traduxit.

32, 14, 7-8 in monte Cercetio posuit castra, eodem Amynandro cum *suis* auxiliis accito, non tam virium ejus egens, etc.

Cf. Cic., *Tusc.*, 1, 18, 41 Dicæarchum vero cum Aristoxeno æquali et condiscipulo *suo* — omittamus.

César, *De b. c.*, 3, 24, 3 quadriremem cum remigibus defensoribusque *suis* ceperunt.

Je ne saurais dire si en pareil cas on employait aussi *ejus* ; je n'en ai pas vu d'exemple (1).

Il va sans dire que dans des phrases comme « omitto Isocratem discipulos*que ejus* » l'emploi de *is* est tout à fait nécessaire ; car il y a en réalité deux propositions.

2° *Dans une locution formée au moyen d'une préposition.* — *Per se, inter se, propter se*, etc., sont des locutions toutes faites, qui se peuvent rapporter à un autre mot que le sujet.

Cic., *Ad fam.*, 10, 3, 1 cum ipsum Furnium *per se* vidi libentissime, tum hoc libentius quod, etc.

De fin., 5, 17, 47 cur non etiam — *propter se* formæ dignitatem sequamur.

3° *En dehors de ces deux cas.*

Plaute, *Mil.*, 2, 1, 33-34, nam is illius filiam Conicit in navem miles clam matrem *suam* (2).

Rud., prol., 49 (texte de M. Benoist, Hachette, 1877), ei erat lenoni hospes par *sui* (= habebat hospitem parem sui).

Cicéron, *In Verr.*, II, 5, 49, 128 totum enim tua libidine et scelere ex *sua* patria — sustulisti.

In Cat., 3, 12, 27 vestrum est, Quirites, si ceteris facta *sua* recte prosunt, mihi mea ne quando obsint providere (ici *sua* était nécessaire, à cause de l'opposition avec *mea*).

p. Lig., 12, 36 tres fratres optimos et integerrimos non solum *sibi* ipsos neque his tot talibus viris neque nobis necessariis *suis*, sed etiam reipublicæ condonaveris (*suis* est amené par *sibi*, et *sibi* est nécessaire, parce qu'il y a là une idée dont *sibi* représente le sujet logique, « ils rentrent en possession d'eux-mêmes », ou quelque chose d'approchant ; le texte est du reste douteux : *suis* n'est qu'une conjecture d'Orelli ; les mss ont *tuis*, que deux mss. omettent ; v. l'éd. de M. Baiter, qui propose : « nobis [nec] necessariis tuis »).

T.-Live, 3, 7, 5 fidesque *sua* sociis parum felix in præsentia fuit.

9, 40, 14 Samnites castra *sua* accepere.

(1) Si ce n'est dans une inscription d'Algérie (Willmanns, n° 2375), où quelqu'un dédie à Neptune « ædicul. cum omnib. ornament. *ejus*. » Au contraire, *ibid.*, n° 2467, on trouve : « ædem cum *suis* ornamentis. »

(2) A moins qu'ici encore *suus* ne veuille dire « son *propre* » : « à l'insu de tout le monde, *même* de sa mère. »

35, 42, 8 cui mille in dies nova consilia vel fortuna *sua* vel ingenium posset facere.

25, 24, 13 quæ virtus ei fortunaque *sua* dederat.

45, 15, 1 quibus filius quinquenni major ex *se* natus esset (= qui filium — ex se natum haberent).

Auguste, *Mon. Ancyr.*, § 3 (éd. Mommsen) : ex quibus dedu[xi in coloni]as aut remisi in municipia *sua* stipen[dis emeri]tis millia aliquanto [plus qu]am trecenta. § 16 [veteran]os emeriteis stipendis in *sua* municip[ia remis]i.

Corn. Nép., *Ep.* 7, 1, cum eum propter invidiam cives *sui* præficere exercitui noluissent.

A y regarder de près, peut-être ces passages se laisseraient-ils ramener encore à la règle générale que nous avons énoncée en commençant; il faudrait seulement étendre un peu le sens que nous avons attaché à l'expression de « *sujet logique.* » Dans quatre des passages de T.-Live que nous venons de citer, le sujet grammatical de la proposition est un substantif abstrait; mais il est évident que le sujet *logique*, c'est-à-dire le sujet réel au point de vue du sens, c'est le nom de personne exprimé à un cas indirect : « fide *sua socii* parum felices fuerunt », « *Samnites* in castra *sua* se receperunt, » et ainsi de suite, si bien qu'on peut encore dire que dans la phrase, telle que T.-Live l'a construite, le réfléchi renvoie à une espèce de sujet logique. Dans les deux passages du monument d'Ancyre il y a cette idée : « les vétérans sont rentrés dans leurs municipes; » de là le réfléchi. Chez Cornélius Népos, le personnage important, ce ne sont pas les concitoyens d'Épaminondas, c'est Épaminondas lui-même; c'est lui qui est le héros, le *sujet logique* de tout le récit, et l'on peut dire dans le même sens que dans le premier passage de Cicéron le *sujet logique*, c'est Sthénius, dont l'orateur raconte à cet endroit les malheurs; « Épaminondas s'est vu refuser par ses concitoyens le commandement de l'armée, » « Sthénius a été chassé de sa patrie par Verrès. » — Dans aucun des passages qui sont cités à la page 98 et où il y a *ejus*, on ne pourrait invoquer une raison semblable pour employer le réfléchi.

C'est sans doute à cette observation qu'il faut ramener cette règle mécanique, à l'usage des écoliers qui font des thèmes latins, que donnent certaines grammaires élémentaires : « L'ambition de cet homme le perdra, *tournez :* son ambition perdra cet homme, sua hominem perdet ambitio. » Cette règle ne se peut appliquer qu'aux cas où, dans des phrases de cette espèce, le sujet grammatical n'est pas le sujet logique. Au contraire Salluste dit (v. p. 98) :

« leurs ancêtres leur ont tout laissé, » « majores *eorum* omnia *illis* reliquere, » et non « *sui illis* majores, » sans doute parce que le sens ne serait pas tout à fait le même ; car, dans cette phrase et dans la phrase suivante, le *sujet logique* n'est pas *illis*, mais bien *majores :* Marius, qui parle en cet endroit, se place au point de vue des ancêtres, qui ont tout fait pour laisser à leurs descendants ce qu'il était possible de leur laisser, mais qui n'ont pas pu leur laisser leurs vertus.

M. Gossrau remarque avec raison que dans tout cet emploi du réfléchi il faut souvent plus considérer les rapports logiques que les rapports grammaticaux ; ainsi on lit chez Corn. Nép., *Them.*, 8, 2 : « hic cum, propter multas *ejus* virtutes, magna cum dignitate viveret. » Au point de vue grammatical, cet emploi de *ejus* semble incorrect ; aussi M. Halm supprime-t-il *ejus* ; mais « propter multas ejus virtutes » est une réflexion que fait l'historien ; c'est une remarque tout à fait indépendante de la pensée du sujet grammatical, et voilà pourquoi je crois que *is* peut se justifier (1). De même chez T.-Live, 30, 30, 1, « non *suæ* modo ætatis maximi duces, sed omnis ante *se* memoriæ, » je me demande si *se* n'est pas amené par *suæ* (« leur *propre* »), qui précède, et si autrement *ante eos* (= « quæ ante eos fuit, » pensée de l'historien, et non du sujet grammatical) ne serait pas plus naturel (2).

§ 9. — II. *Le réfléchi dans les propositions subordonnées.*

A. Dans les propositions subordonnées, le réfléchi peut renvoyer au sujet (*grammatical* ou *logique*) de la proposition principale (3), quand la proposition subordonnée fait partie de la pensée de ce sujet.

(1) M. Gossrau, p. 407, cite Cicéron, *Ad fam.*, 15, 14, 1 : « (Fadius) a me diligitur, propter summam *ejus* humanitatem ; » l'édition de M. Baiter donne pour ce passage « propter summam *suam* humanitatem, » sans variante ; mais, si la construction grammaticale a pu justifier ici l'emploi de *suam*, je n'en pense pas moins, avec M. Gossrau, que *ejus* eût été plus logique ; car c'est Cicéron qui remarque qu'il aime Fadius « propter summam *ejus* humanitatem. »

(2) 1, 25, 11, « victusque fratrum ante *se* strage, » *ante se* peut faire partir de la pensée du sujet. 10, 24, 10, « omnes ante *se* consules, » *ante se* remplace d'une façon très-régulière *ante me* du style direct.

(3) Dans tout ce chapitre, nous ne prenons l'expression de *proposition principale* que dans un sens *relatif*, et nous entendons par là la proposition d'où dépend la proposition subordonnée ; cette proposition, que nous appelons *principale*, peut donc elle-même dépendre d'une autre.

Le réfléchi renvoie au sujet grammatical de la proposition principale :

3, 58, 8 nihilum deprecans quin, si quam *suam* noxam reus dicere posset, privatus iterum in *se* sæviret.

1, 21, 3 Camenis eum lucum sacravit, quod (parce que, *disait-il*) earum ibi concilia cum conjuge *sua* Egeria essent.

1, 46, 1 quia interdum jactari voces a juvene Tarquinio audiebat, *se* injussu populi regnare.

2, 61, 4 patres quoque non temere pro ullo æque annisi sunt : propugnatorem senatus majestatisque vindicem *suæ* — iratæ obici plebi.

25, 19, 2 haudquaquam dubius, quod Campanis absente *se* paucos ante dies secunda fuisset pugna, quin multo minus *se suum*que — exercitum sustinere Romani possent.

21, 4, 2 dein brevi effecit ut pater in *se* minimum momentum ad favorem conciliandum esset.

10, 20, 7 tanto intervallo ab hostibus consedit ut nec adventus *suus* — nosci posset, etc.

31, 41, 8 itaque, ne temeritas eorum neglegentiaque *sibi* ac *suis* etiam cladis alicujus causa esset, — tumulum suis — cepit.

32, 11, 7 quattuor milia inde, etc. — tribuno militum tradit (consul)... § 8 (jubet) fumo dare signum nec antea clamorem tollere quam ab *se* signo recepto pugnam cœptam arbitrari posset.

24, 20, 14 Hannibal, cum eorum nemo qui — *se* adissent aut ipsi venirent, etc., — castra inde movit.

21, 39, 8 Scipionem Hannibal eo ipso quod adversus *se* dux potissimum lectus esset præstantem virum credebat.

32, 11, 4 ita crederet ut *suæ* potius omnia quam illius potestatis essent.

23, 7, 7 misit qui vocarent Magium ad *sese* in castra.

36, 14, 11 ex iis interrogatis qui manere *secum* vellent mille volentes Philippo tradit.

24, 29, 8 Leontinos quoque æquum censere liberos [se] (1) esse, vel quod in solo urbis *suæ* tyrannus ceciderit, etc.

26, 25, 13 precatique simul Epirotas sunt ut, qui *suorum* in acie cecidissent, eos uno tumulo contegerent.

Cf. 32, 7, 11 qui honorem quem *sibi* capere per leges liceret peteret (st. dir. : « honorem peto quem *mihi* capere per leges licet »). — Il pourrait y avoir aussi *ei*.

Il serait facile de multiplier ces exemples.

Le réfléchi renvoie à un sujet logique :

1, 5, 5 Faustulo spes fuerat regiam stirpem apud *se* educari (= Faustulus speraverat).

(1) Ce mot manque dans les mss.

26, 45, 5 quod spem — obsessis — etiam in posterum dedit —; opera et difficilia esse et tempus datura ad ferendam opem imperatoribus *suis*.

41, 10, 2 dolor magis et indignatio diripi res suas cernentes Histros quam certa spes, satis *sibi* virium adversus duos exercitus [esse], excivit.

35, 6, 1 et suiv. : litteræ allatæ sunt — Q. Minucii a Pisis : comitia *suæ* sortis esse, etc.

22, 56, 7-8 litteræ allatæ sunt ab T. Otacilio proprætore — nuntiatum *sibi* esse aliam classem — stare paratam instructamque, ut, ubi *se* versum ad tuendam Syracusanam oram Pœni sensissent, Lilybæum extemplo — aggrederentur.

2, 37, 9 proficiscentibus deinde indignatio oborta : *se* — abactos esse.

42, 47, 8 cui confessio expressa sit *se* — justo ac pio esse bello superatum.

2, 3, 11 apparuit causa plebi : *suam* vicem indignantem magistratu abisse.

45, 32, 4 id — mox apparuit multitudini Macedonum pro libertate *sua* esse factum.

8, 35, 1 consensus populi Romani ad preces et obtestationem versus ut *sibi* pœnam magistri equitum dictator remitteret.

Le sujet logique n'est pas exprimé :

2, 46, 1 prope certa spes erat (sc. *eis*) non magis *secum* pugnaturos quam pugnarint cum Æquis.

23, 10, 9-10 extemploque (Magius) impositus in navem et Carthaginem missus (sc. *ab Hannibale*), ne (pensée d'Annibal) motu aliquo Capuæ — orto senatum quoque pæniteret dediti principis et legatione missa ad repetendum eum aut negando — offendendi *sibi* novi socii aut tribuendo habendus Capuæ esset seditionis ac turbarum auctor.

7, 37, 10 ceterum, quia multitudo *sua* — haud procul ab rerum omnium inopia esset, placuit (sc. *ducibus*) — frumentatum per agros militem duci.

31, 15, 3 in litteris autem (sc. *ejus*) — commemoratio erat beneficiorum primum — *suorum* —, ad postremum adhortatio capessendi belli, dum *se* — haberent.

36, 5, 6 hac legatione (sc. *Epirotarum*) id agi apparebat ut, sive, quod magis credebant, abstinuisset Epiro, integra *sibi* omnia apud exercitus Romanos essent.

B. D'autre part le réfléchi peut naturellement aussi renvoyer au sujet de la proposition subordonnée où il se trouve.

45, 4, 7 Paulo, ut *se suaque* omnia in fidem et clementiam populi Romani permitteret, tendente.

34, 48, 5 id minime conveniens liberanti Græciam videbatur, tyrannum reliquisse (sc. *eum*) non *suæ* solum patriæ gravem, etc.

2, 6, 2 orare maxime Vejentes Tarquiniensesque ne *se* ortum — ante oculos *suos* perire sinerent. — Si l'on adopte la correction de M. Madvig, « ne [*se* ab] *se* ortum, » qui est assez vraisemblable, le premier *se* renverra au sujet de la proposition principale.

Les Latins se préoccupaient si peu, en pareil cas, d'éviter une amphibologie apparente que souvent ils employaient, l'un à côté de l'autre, deux réfléchis renvoyant, l'un au sujet de la proposition principale, l'autre au sujet de la proposition subordonnée.

37, 17, 5 frequentes Rhodios orare institerunt ne urbem — vicinam *sibi* (sujet de la proposition subordonnée) — perire sinerent ; *sibi* (sujet de la proposition principale) (1) exsilii nullam aliam causam esse, etc.

36, 25, 6 haud dubius quin, si prius Heraclea capta foret, Romanis *se* [2] potius quam *sibi* [1] dedituri essent *suam*que (nouveau sujet) gratiam consul facturus esset.

35, 6, 1 et suiv. : litteræ allatæ sunt — Q. Minucii — si ita videretur patribus, mitterent ad collegam, ut is — ad comitia Romam rediret ; si id facere gravaretur, quod non *suæ* [2] sortis id negotium esset, *se* [1] quidem facturum, etc.

32, 2, 6 Narniensium legatis querentibus ad numerum *sibi* colonos non esse et immixtos quosdam non *sui* [1] generis pro colonis *se* [2] gerere.

26, 29, 4 (affirmantes) nullo *suo* [1] merito eum ante implacabilem in *se* [1] fuisse ; quid iratum, quod Romam de *se* [2] questum venisse Siculos sciat, facturum ?

1, 50, 6 si *se* [1] audiant, domum *suam* [2] quemque inde abituros.

1, 13, 2 hinc patres, hinc viros orantes ne *se* [2] sanguine nefando soceri generique respergerent ; ne parricidio macularent partus *suos* [1].

2, 6, 3 eos inter *se* [2] — partes regni rapuisse ; bona *sua* [1] diripienda populo dedisse..... ferrent opem, adjuvarent ; *suas* (nouveau sujet secondaire) quoque veteres injurias ultum irent.

40, 23, 7-8 litteras signo adulterino T. Quinctii signatas reddiderunt regi ; deprecatio in litteris erat, si quid adulescens cupiditate regni prolapsus *secum* [1] egisset ; nihil eum adversus *suorum* [2] quemquam facturum, neque eum *sese* [1] esse qui ullius impii consilii auctor futurus videri possit.

De même chez les autres auteurs :

Cic., *De or.*, 2, 67, 273, cum — rogaret — eum Salinator ut meminisset opera *sua* [1] *se* [2] Tarentum recepisse.

César, *De b. G.*, 1, 36, 1 et suiv. : Ariovistus respondit — si ipse populo Romano non præscriberet quemadmodum *suo* [2] jure uteretur, non oportere *sese* [1] a populo Romano in *suo* [1] jure impediri... magnam

(1) Je désignerai par [1] les réfléchis renvoyant au sujet de la proposition principale, et par [2] ceux qui renvoient au sujet de la proposition subordonnée.

Cæsarem injuriam facere, qui *suo* [2] adventu vectigalia *sibi* [1] deteriora faceret... quod *sibi* [1] Cæsar denuntiaret *se* [2] Æduorum injurias non neglecturum, neminem (3e sujet) *secum* [1] sine *sua* [3] pernicie contendisse.

1, 47, 1 Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit — si id minus vellet, e *suis* [2] aliquem ad *se* [1] mitteret.

Corn. Nép., *Hann.* 12, 2, ne inimicissimum *suum* [1] *secum* [2] haberet, *sibi*que [1] dederet.

Them. 7, 4 professus est Athenienses *suo* [1] consilio — deos publicos *suos*que [2] patrios ac penates — muris sæpsisse. § 6 quare, si *suos* [2] legatos recipere vellent —, *se* [1] remitterent.

M. Kühnast, p. 91, fait remarquer que dans les discours d'ambassadeurs qui sont rapportés en style indirect le réfléchi désigne quelquefois, non les ambassadeurs eux-mêmes, mais les personnes au nom desquelles ils parlent. En effet, l'ambassadeur, faisant lui-même partie du peuple qui l'envoie, peut parler au nom de ce peuple en employant la première personne du pluriel, qui dans le style indirect devient le réfléchi (1); et, dans les cas qui ne s'expliquent point par cette considération, l'on peut dire que l'ambassadeur ne fait que répéter les paroles qu'un autre l'a chargé de transmettre.

31, 14, 3 Atheniensium legati orantes ut *se* (style direct *nos*) obsidione eximeret.

31, 5, 5-6 Atheniensium nova legatio venit quæ regem appropinquare finibus *suis* nuntiaret.

40, 47, 4 petierunt enim ut *sibi* (eux, les ambassadeurs) in castra Celtiberorum ire liceret ad auxilia accienda; si non impetrassent, tum separatim ab illis *se* (eux, les habitants de la ville) consulturos (2).

32, 33, 9 et suiv. : excepit orationem ejus princeps Ætolorum Alexander ... jam dudum *se* (st. dir. *ego*) reticere ait ... ipsis quoque *Ætolis* eum plura — ademisse : Lysimachiam pulso prætore et præsidio *Ætolorum* occupasse eum; Cium item *suæ* (st. dir. *nostræ*) dicionis urbem funditus evertisse.

32, 1, 9 legati ab Ardea questi in senatu erant *sibi* in monte Albano Latinis carnem — datam non esse.

43, 33, 5 Romanus orator non bellum *se* (st. dir. *ego*) Syracusanis, sed opem — afferre ait — eis qui — perfugerint ad *se* (st. dir. *ad nos*).

(1) Cf. aussi 29, 1, 25 « hæc aliaque dicendo non populares modo, sed Ausetanos quoque — concitat et alios finitimos *sibi* (= *suis;* Indibilis était roi des Ilergètes) atque illis populos. »

(2) Le texte des mss., « *eos* ab illis se, » ne peut pas s'expliquer ; *consulere* avec l'acc. signifie « consulter » ; or ce n'est ni aux ambassadeurs de consulter leurs concitoyens, ni à leurs concitoyens de les consulter.

Un passage plus remarquable est 22, 37, 2 et suiv. : legati — nuntiarunt cædem C. Flaminii — adeo ægre tulisse regem Hieronem ut nulla *sua* (réfléchi qui renvoie au sujet de la proposition subordonnée) — clade moveri magis potuerit. « Itaque (discours d'Hiéron, qu'il a chargé les ambassadeurs de répéter aux Romains), quamquam probe sciat, etc. —, tamen *se* (Hiéron) omnia — misisse ; — *se* — orare. » Jam (les ambassadeurs parlent en leur propre nom ; c'est une parenthèse explicative intercalée dans le discours d'Hiéron) omnium primum — afferre *sese* (les ambassadeurs). Advexisse etiam, etc. — et — subvecturos. « Milite (le discours d'Hiéron reprend) atque equite scire, etc. »

Il va de soi que cette espèce d'identification de l'ambassadeur avec la personne qui l'a envoyé n'est nullement obligatoire.

32, 33, 8 prætor Ætolorum Phæneas cum eadem fere — postulasset, redderenturque *Ætolis* urbes quæ quondam juris ac dicionis *eorum* fuissent (il pourrait y avoir *sibi* et *suæ*).

41, 19, 5 simul venerant et ab rege Perseo oratores qui purgarent nec accitos ab *eo* (il pourrait y avoir *se*) Bastarnas nec auctore *eo* quicquam facere.

45, 13, 4-5 Ptolemæi legati communi nomine regis et Cleopatræ gratias egerunt : plus *eos* senatui populoque Romano quam parentibus *suis* (réfléchi qui renvoie au sujet de la proposition subordonnée) debere.

C. On peut renvoyer au sujet de la proposition principale par le pronom *is*, quand on ne veut pas présenter la proposition subordonnée comme la pensée de ce sujet.

28, 26, 9 excepti sermonibus de industria compositis, lætum opportunumque adventum *eorum* esse (paroles de ceux qui les accueillent; *suum* serait inadmissible).

3, 64, 7 cum consules — interrogati —, si *eos* (paroles de ceux qui les interrogent; st. dir. *vos*) populus Romanus, memor libertatis per *illos* (pensée du peuple) receptæ domi, — consules iterum faceret, quidnam facturi essent, nihil sententiæ *suæ* mutassent. — *Eos* est très-correct ; *se* ne le serait pas moins ; le sens serait alors : « s'ils *se voyaient* nommés de nouveau. »

42, 26, 5 quæsitum est, quid ita non adissent magistratum, ut — sciretur denique venisse *eos* (paroles de ceux qui les interrogent ; st. dir. *vos*) et super qua re venissent. — Si T.-Live avait au contraire voulu dire que telle personne était allée trouver le magistrat *dans l'intention* de faire savoir son arrivée, il aurait pu mettre : « adiit magistratum, ut sciretur venisse *se*. »

7, 5, 5 super lectum stans ferro intento, nisi — juraret *se* [2] patris *ejus* (paroles de celui qui jure ; st. dir. *tui*) accusandi causa concilium

plebis numquam habiturum, *se* [1] eum extemplo transfixurum minatur. — « Patris *sui* [1] » serait du reste aussi parfaitement admissible.

45, 4, 6 itaque alteræ litteræ — et petiere et impetravere ut aliqui ad *eum* mitterentur (c'est l'historien qui parle; s'il n'y avait eu que *petiere*, T.-Live aurait peut-être dit *se*).

8, 8, 18 Romano permissum erat ab consulibus ut succenturionem *sibi* — legeret, qui tutaretur *eum* (intention des consuls en donnant cette permission ; T.-Live pouvait aussi à la rigueur mettre *se*, qui aurait exprimé la pensée du centurion).

21, 59, 10 venienti in Ligures Hannibali per insidias intercepti duo quæstores Romani —, quo magis ratam fore cum *iis* pacem societatemque crederet (pensée d'Annibal ; s'il y avait *secum*, qui serait également possible, ce serait la pensée des Ligures), traduntur.

32, 8, 11 Attalum orare patres conscriptos ut, si *sua* [1] classi *sua*que opera uti — vellent, mitterent ipsi (nomin.) præsidium ad regnum *ejus* tutandum (= *quo regnum ejus tutarentur*, et non *quo regnum suum tutaretur* ; pensée des Romains) ; si id nollent, ipsum ad *sua* defendenda — redire paterentur.

5, 1, 4-5 gravis jam is antea genti fuerat opibus superbiaque, quia sollemnia ludorum — violenter diremisset, cum ob iram repulsæ, quod — sacerdos *ei* prælatus esset, artifices — repente abduxit (alors que, pour se venger, *à ce que disaient les Étrusques*, de ce que...).

31, 3, 6 majore conatu Romanis id capessendum bellum esse, ne cunctantibus *iis* (pensée, non des Romains, mais de celui qui parle; st. dir. *vobis*) auderet Philippus.

42, 33, 3 id tantum (eos) deprecari ne inferiores *iis* ordines — attribuerentur (paroles de Popilius, qui transmet la prière des centurions au peuple ; avec *sibi*, qui serait tout aussi correct, ce serait la pensée des centurions eux-mêmes).

5, 2, 5 nullam profecto aliam (causam) inventuros quam ne quid — agi de commodis *eorum* posset (pensée de ceux qui parlent ; style direct : *vestris*, qui dans le style indirect devient régulièrement *eorum*).

38, 56, 12 castigatum enim quondam ab eo populum ait quod *eum* perpetuum consulem — vellet facere (st. dir. : *quod eum — volebat facere* ; avec *se*, ce serait la transcription de *quod se — vellet facere* ; le sens serait un peu modifié. — Au contraire, § 13, il y a : « prohibuisse (eum) ne decerneretur ut imago *sua* exiret ; » *ejus* serait également admissible).

35, 46, 8 viderent quid patiendum *iis* extemplo foret (st. dir. : *quid patiendum vobis sit* ; mais il pourrait aussi y avoir *sibi*).

41, 19, 6 moneri eum — jussit ut — curaret ut sanctum habere fœdus quod *ei* (st. dir. *tibi*) cum Romanis esset videri posset.

42, 62, 5 mitteret ad consulem qui fœdus in easdem leges renovarent quibus Philippus pater *ejus* (st. dir. *tuus*) pacem — accepisset.

35, 14, 2-3 dedit operam ut cum Hannibale — sæpe congrederetur, ut animum ejus tentaret et — metum demeret, periculi quicquam *ei* ab Romanis esse (ce n'est pas la pensée d'Hannibal, mais la pensée de celui

qui lui parle : « noli credere, periculi quicquam *tibi* ab Romanis esse »).

23, 19, 5 Gracchus —, quia prædictum erat dictatoris ne quid absente *eo* rei gereret, nihil movebat (pensée de l'historien ; s'il y avait *se*, ce serait la pensée du dictateur ; avec *quia* — *esset* et *eo*, ce serait celle de Gracchus : « parce que, *disait-il*, etc. »).

45, 13, 14 (commemoravit) duas res ei (= patri suo) rubori fuisse, unam quod rogasset *eum* per legatos senatus —, alteram quod pecuniam *ei* — misisset (st. dir. *quod rogavit eum*, et non *quod rogasset se*).

De même, lorsque le sens le demande, on peut renvoyer par *is* au sujet de la proposition subordonnée elle-même.

38, 14, 8 legati nihil aliud petere quam ut — veniendi — ad *eum* (st. dir. *ad te*) tyranno potestatem et copiam loquendi ac purgandi se faceret. — Naturellement T.-Live aurait aussi pu mettre *ad se*.

31, 11, 12 jussique polliceri, si quid *ei* ad firmandum — regnum opus esse indicasset, enixe id populum Romanum — præstaturum (pensée du sénat, qui donne cette commission aux ambassadeurs ; c'est donc à tort que M. Madvig corrige *eis ;* l'expression est tout aussi correcte que s'il y avait *sibi*).

Dans les passages suivants, au contraire, l'emploi du pronom *is* est moins naturel.

31, 34, 1 Philippus, aliquid et ad caritatem suorum et ut promptius pro *eo* (pensée de l'historien ?) periculum adirent ratus profecturum se, etc.

1, 54, 5 sciscitatum Romam ad patrem mittit, quidnam *se* facere vellet, quandoquidem ut omnia unus Gabiis posset *ei* di dedissent (paroles du messager ?).

32, 34, 5 an, quod a sociis *eorum* non abstinuerim, justam querelam habent — ? (pensée de celui qui parle? mais alors il faudrait *quod* — *abstinui.*)

Dans ces trois passages on attendrait le réfléchi ; c'est par une négligence d'expression que l'auteur cesse dans la proposition subordonnée de se placer au point de vue du sujet de la proposition principale.

Enfin il se peut faire qu'une raison particulière détermine l'emploi de *is* dans des passages où l'emploi du réfléchi eût été plus correct.

1, 56, 10 cupido incessit animos juvenum sciscitandi ad quem *eorum* regnum — esset venturum (st. dir. *ad quem nostrum ;* mais la forme correspondante du réfléchi n'existe pas).

41, 8, 8 Fregellas quoque milia quattuor familiarum transisse ab *se* Samnites querebantur, neque eo minus *hos* aut *illos* in dilectu militum dare (l'expression est singulière ; mais on ne pouvait guère dire autrement, si l'on voulait conserver cette opposition).

9, 5, 9 (proponere sibimet ipsi ante oculos) reditum in patriam ad parentes, quo sæpe ipsi majoresque *eorum* triumphantes venissent (on dit dans le style direct : « *ipse* comitesque *ejus*, *ipsi* majoresque *eorum* etc. » ; ici cette façon de parler, qui est très-familière aux Latins, a été transportée telle quelle dans le style indirect).

C'est par inadvertance que M. Kühnast cite 42, 41, 14, où *eos* ne renvoie pas du tout à *iis*.

Pour des exemples analogues d'autres auteurs, v. Dräger, § 29, b. Lupus, p. 106 (1). On peut y ajouter :

César, *De b. c.* 3, 28, 4, tirones — jurejurando accepto, nihil *iis* (paroles d'Otacilius, qui garantit aux *tirones* la vie sauve) hostes nocituros, se Otacilio dediderunt. *De b. G.* 1, 47, 1 Ariovistus ad Cæsarem legatos mittit : velle se de iis rebus quæ inter *eos* agi cœptæ neque perfectæ essent agere cum eo (st. dir. *inter nos*, qui aurait dû devenir *inter se*, mais *inter se* n'eût pas été clair).

Corn. Nép., *Hann.* 11, 3, soluta epistula nihil in ea repperit nisi quæ ad irridendum *eum* (c'est l'historien qui parle ; avec *se*, ce serait la pensée du sujet de *repperit*) pertinerent. *Paus.* 4, 6 orare cœpit ne enuntiaret nec *se* meritum de *illo* (st. dir. *de te*) optime proderet.

Cic., *p. Lig.* 12, 36, nihil egit aliud — nisi ut tui *eum* studiosum — judicares (c'est l'orateur qui parle en son nom ; s'il y avait *se*, ce serait la pensée du sujet de *egit*). M. Gossrau, p. 407, *Anm.* 1, cite d'autres passages de Cicéron où l'emploi de *is* s'explique par une raison semblable, par exemple *in Q. Cæc.*, 1, 2 « me sæpe esse pollicitum — dicebant — commodis *eorum* me non defuturum » (pensée du sujet de *esse pollicitum*). Mais c'est à tort que Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 550, cite *p. Arch.* 10, 25 « quem nos in contione vidimus, cum ei libellum malus poeta de populo subjecisset, quod epigramma in *eum* fecisset tantummodo alternis versibus longiusculis, statim — jubere ei præmium tribui : » ici il ne pouvait pas du tout être question d'employer le réfléchi ; la proposition relative *quod — fecisset* (par attraction pour *fecerat*, comme cela a lieu souvent chez Cicéron ; v. Dräger, p. 318 de la 2e éd.) est une remarque de l'orateur, qui ne pourrait être rattachée en aucune manière à la pensée de Sylla.

D. Il y a des cas où l'emploi du réfléchi dans une proposition subordonnée suffit à lui seul pour présenter cette proposition ou

(1) Il faudrait examiner ces exemples un à un, comme nous l'avons fait pour ceux de T.-Live, afin de savoir quelle est dans chaque cas particulier la raison de l'emploi de *is*.

une partie de cette proposition comme la pensée du sujet principal, alors même que, pour une raison ou pour une autre, elle n'est pas au mode du style indirect (le subjonctif).

2, 55, 6 tum Volero, — ubi indignantium pro *se* acerrimus erat clamor, eo se in turbam confertissimam recipit (« là où il *voyait* que... ; » le subjonctif ne serait pas ici de mise).

26, 38, 1 Hannibalem ante omnia angebat quod Capua pertinacius oppugnata ab Romanis quam defensa ab *se* multorum Italiæ populorum animos averterat (« ce *fait* que le siége de Capoue, qu'il n'avait pas défendue, *comme il le sentait bien lui-même*, avec autant d'opiniâtreté que les Romains en avaient mis à l'attaquer, lui avait aliéné... ; » — s'il y avait *avertisset*, cette conséquence de la prise de Capoue ne serait plus présentée comme un fait, mais comme une simple idée d'Annibal).

28, 8, 14 quia res in Græcia tranquillas et profectio Attali fecerat et in tempore laborantibus sociis latum ab *se* auxilium, retro in regnum concessit (« *voyant* la tranquillité rétablie en Grèce, etc. ; » avec *fecisset*, le sens changerait : « parce que, *pensait-il*, la tranquillité était rétablie »).

39, 23, 6 una eum res — maxime angebat, quod, qui Macedonum ab *se* defecerant in bello, in eos jus sæviendi ademptum *ei* ab senatu erat. — « Les Macédoniens qu'il *savait* l'avoir abandonné pendant la guerre, le sénat lui avait ôté le droit de les punir. » Il a plu à T.-Live de présenter la seconde partie de la phrase (*in eos*, etc.) comme un fait indépendant, et non comme une partie de la pensée de Philippe.

1, 17, 2 ne, quia post Tatii mortem ab *sua* parte non erat regnatum, — possessionem imperii amitterent (ce qui leur donnait cette crainte, c'est qu'ils *voyaient* que, etc.).

8, 35, 1 stupentes tribunos et suam jam vicem magis anxios quam ejus cui auxilium ab *se* petebatur (« pour lequel *ils voyaient* qu'on leur demandait leur secours ; » avec *peteretur*, la phrase semblerait signifier : « pour lequel on leur *demanderait* leur secours »).

E. Enfin il arrive quelquefois que dans une proposition subordonnée, qui ne dépend pas proprement de la pensée du sujet de la proposition principale, on renvoie néanmoins à ce sujet au moyen du réfléchi. Cette irrégularité semble se rencontrer surtout dans des cas où le sujet principal peut encore être considéré comme étant d'une certaine manière le sujet logique de la proposition subordonnée.

7, 37, 3 centum boves militibus dono dedit qui *secum* in expeditione fuerant (= quos secum — habuerat).

27, 51, 13 Lucanorum qui *suæ* dicionis erant in Bruttium agrum traduxit (ceux *qu'il avait en sa puissance*).

2, 43, 6 quantum in *se* fuit (dans la mesure où *il le pouvait*). — De

même chez Corn. Nép., *Iph.*, 3, 4, au lieu que Cicéron dit, *p. Flacco*, 25, 61, « quantum in *ipsis* fuit. »

37, 25, 4 non civitatium modo quæ circa *se* erant contrahebat præsidia (les villes qu'il trouvait autour de soi). — M. Madvig supprime *se*, peut-être à tort.

M. Dräger, p. 71 de la 2e éd., cite encore 38, 2, 2, « cum duobus milibus Athenæum, quod unum a præsidio *suo* retentum fuerat, pervenit; » — mais je crois qu'ici *suo* se rapporte tout simplement au sujet grammatical de la proposition (1).

Pour des exemples d'autres auteurs, v. Dräger, § 30. Lupus, p. 105-106; tous deux confondent les deux cas D, E, que nous avons cru devoir distinguer. Dans la plupart des exemples que cite M. Dräger, la proposition subordonnée dépend de la pensée du sujet principal; ainsi chez Sall., *Jug.* 88, « statuit urbes quæ viris et loco pro hostibus et advorsum *se* opportunissimæ erant singulas circumvenire, » le sens est : « les villes qu'il *savait* être, etc.; » si l'on mettait *essent*, la phrase signifierait : « les villes qui *seraient*, » ce qui est tout différent. — Toutefois il y a des passages qui ne s'expliquent pas par cette considération; ainsi le vers d'Horace, *Epist.*, 2, 1, 83, « vel quia nil rectum, nisi quod placuit *sibi*, ducunt » (*ce qu'ils ont trouvé bon*) rentre dans notre catégorie E; un autre exemple qui rentre également dans cette catégorie est le passage très-remarquable de Plaute, *Rud.*, prol. 47, « is leno, ut *se* æquomst, flocci non fecit fidem; » M. Naudet rapproche ce dernier passage d'un fragment de Turpilius (Nonius, liv. IV, s. v. *tangere*, p. 475 de l'éd. Quicherat), « mi est iratus pater, quia *se* — tetigi, » mais ici la proposition subordonnée fait partie de la *pensée* du sujet principal (2).

Il ne me semble pas du reste que tous les exemples de M. Dräger soient cités à propos; ainsi dans le passage de Caton, *De re rust.* 157, *sua culpa* veut dire évidemment « par sa *propre* faute. » De même, sur les neuf exemples de Cornélius Népos qu'il cite, les deux premiers sont à rayer (3).

Les autres passages de Cornélius Népos sont fort intéressants : *Att.*, 12, 3, « cum L. Saufeii equitis Romani, æqualis *sui*, — IIIviri bona

(1) Au même endroit M. Dräger cite 37, 41, 8. « armatas quadrigas, quia, si in extremo aut in medio locatæ forent, per *suos* agendæ erant, in prima acie — locaverat rex; » bien qu'on puisse à la rigueur rapporter *suos* à *quadrigæ* (cf. § 5, « *quadrigæ* in *suos* terrorem verterunt »), je pense, comme M. Dräger, qu'il vaut mieux le rapporter à *rex*; mais *suos* veut dire ici « *ses propres* soldats » et par conséquent cet exemple est à ajouter à ceux que nous avons donnés p. 95-96.

(2) Un emploi curieux du réfléchi se rencontre dans l'inscription citée plus haut (Willmanns, *Exempla inscr. Lat.*, 2711) : « ob merita ejus quæ in *se* sæpius libens contulit » (*se* représente le nom de la personne qui élève la statue).

(3) *Epam.*, 8, 3, il faut peut-être lire *ausus fui*[*sse*]*t* au lieu de *ausus fuit*.

vendidissent consuetudine ea qua tum res gerebantur, Attici labore atque industria factum est, etc., » *cum — vendidissent* est le *motif* qui fait agir Atticus. Le réfléchi s'explique aussi sans peine dans les deux passages *Dat.*, 6, 8 (« ce qu'*il avait vu* imaginer pour sa perte ») et *Ep.*, 3, 5 (« quand *il voyait* un de ses concitoyens, etc.»), plus difficilement dans le passage *Ag.*, 7, 4, « domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes, progenitor majorum *suorum*, fuerat usus » (pensée d'Agésilas? c'est le *motif* qui l'empêche de quitter cette maison). Enfin, si dans les exemples qui précèdent il est possible de rattacher la proposition incidente à la *pensée* du sujet de la proposition principale, le passage *Att.*, 16, 4, « non enim Cicero ea solum quæ vivo *se* acciderunt futura prædixit, » rentre évidemment dans notre catégorie E : « les événements qu'*il vit* arriver de son vivant. »

§ 10. — PRÉTENDU EMPLOI DE IPSE AU LIEU DU RÉFLÉCHI POUR ÉVITER L'ÉQUIVOQUE (1).

On trouve dans certaines grammaires cette règle que, lorsque, dans une proposition subordonnée, l'emploi du réfléchi pourrait faire équivoque, on doit employer *ipse* pour renvoyer au sujet de la proposition principale et réserver le réfléchi pour renvoyer au sujet de la proposition subordonnée (2). Posée dans ces termes, cette règle ne peut pas se défendre, comme le démontre très-bien M. Dräger. Les Latins ne se préoccupaient pas le moins du monde d'éviter les équivoques apparentes qui pouvaient résulter de l'emploi du réfléchi; on en a vu plus haut des exemples assez concluants. D'autre part on trouve *ipse* au lieu du réfléchi dans des phrases où il ne pourrait y avoir aucune équivoque. Ailleurs on rencontre *ipse* employé exactement de la même façon au nominatif ou pour remplacer le pronom *is*, c'est-à-dire dans des cas où l'on ne pourrait pas employer le réfléchi. Enfin il n'est pas vrai que dans les propositions subordonnées *ipse* ne puisse pas renvoyer au sujet de la proposition subordonnée; M. Dräger donne des exemples du contraire; on y peut ajouter :

Cornélius Népos, *Them.*, 7, 6, Lacedæmonios autem (c'est Thémistocle qui parle) male et injuste facere qui id potius intuerentur quod *ipsorum* (« leur *propre* ») dominationi quam quod universæ Græciæ utile esset. Quare, si *suos* [2] legatos recipere vellent, — *se* [1] (d'après la prétendue règle il faudrait *ipsum*) remitterent.

(1) Dräger, p. 81-82 de la 2e éd. Kühnast, p. 112 et suiv. Grysar, p. 158 et suiv.

(2) Cette règle paraît avoir été inventée par Laurentius Valla (Lorenzo della Valle) dans son ouvrage : *De reciprocatione sui et suus liber* (réédité en 1846), ch. 10.

Hann., 8, 2 alii naufragio, alii a servulis *ipsius* (« ses *propres* ») interfectum *eum* scriptum reliquerunt. — Il pourrait très-bien y avoir *suis*, mais le sens : « ses *propres* esclaves » serait moins accusé.

Ce qui est vrai, c'est que *ipse* s'emploie dans le style indirect comme dans le style direct, lorsque le sens le demande, c'est-à-dire lorsque l'on veut faire ressortir un sujet en l'opposant à un autre. Or il peut arriver que, le sujet de la proposition principale étant en opposition avec le sujet de la proposition subordonnée, le sens demande qu'on appuie sur le premier; on renverra donc au sujet de la proposition principale par *ipse* plutôt que par le réfléchi (1). Ce sont de pareils passages qui ont pu tromper des observateurs superficiels. Voici, par exemple, deux passages de César qui semblent justifier la règle traditionnelle : *De b. G.*, 1, 13, 5, « ne ob eam rem aut *suæ* magnopere virtuti tribueret aut *ipsos* despiceret. » 1, 40, 4 « cur de *sua* virtute aut de *ipsius* diligentia desperarent? » Il est vrai que dans le second de ces deux passages *sua* répété deux fois serait inintelligible (dans l'autre *se*, au lieu de *ipsos*, se comprendrait fort bien) ; mais il y a, en outre, dans l'un et l'autre cas une opposition, et l'emploi de *ipse* sert à faire ressortir le second terme de cette opposition, lequel représente le sujet de la proposition principale. « Ne va pas pour cela te prendre pour un grand général ou nous mépriser, *nous*. » « Pourquoi désespérez-vous de votre courage ou de mon zèle *à moi*? »

La grammaire latine de Burnouf (5e éd., p. 222) cite, comme exemple de l'emploi de *ipse* pour éviter l'équivoque, Salluste, *Jug.*, 46, « igitur (Jugurtha) legatos ad consulem — mittit qui tantummodo *ipsi* liberisque vitam peterent; » l'exemple est bien mal choisi : outre que *sibi* ne pourrait point faire ici d'équivoque sérieuse, qui ne voit que *ipsi* veut dire « pour lui *personnellement*, » par opposition à *liberis*? Les passages de cette espèce sont très-fréquents; chez T.-Live j'ai noté : 1, 4, 3 « aut *ipsam* aut stirpem. » 1, 26, 12 « nec patris — nec *ipsius*. » 2, 31, 3 « *ipsi* posterisque. » 2, 51, 8 « *ipse* exercitusque. » 3, 34, 2 « *ipsis* liberisque eorum. » 9, 5, 9, « *ipsi* majoresque eorum. » 40, 5, 1 « *ipsum* liberosque ejus. » 45, 44, 7 « *ipsum* comitesque ejus, » etc., tous passages où il n'y aurait pas lieu d'employer le réfléchi.

(1) On peut dire encore que l'on emploie *ipse* au lieu du réfléchi toutes les fois que, dans le style direct, le sens demanderait qu'on exprimât au nominatif le pronom personnel, *ego* ou *nos* : T.-Live, 26, 37, 7, « pudebatque adeo *se* spretos ut sedentibus *ipsis* ad Romana mœnia alia porta exercitus Romanus in Hispaniam duceretur » (style direct : « adeo spreti sumus », « dum *nos* sedemus »).

Voici encore des exemples instructifs :

César, *de b. G.*, I, 44, 8 : quid *sibi* [2] vellet (Cæsar)? cur in *suas* [1] possessiones veniret? provinciam *suam* [1] hanc esse Galliam, sicut illam nostram. Ut *ipsi* (st. dir. « à *moi non plus* ») concedi non oporteret, si in nostros fines impetum faceret, sic item nos esse iniquos, quod in *suo* jure *se* interpellaremus.

Corn. Nép., *Milt.*, 3, 5, Histiæus Milesius ne res conficeretur obstitit, dicens non idem *ipsis* (st. dir. « nous-*mêmes* »), qui summas imperii tenerent, expedire et multitudini, quod Darii regno *ipsorum* (« notre *propre* ») niteretur dominatio : quo exstincto *ipsos* (« nous-*mêmes* ») potestate expulsos civibus suis pœnas daturos; itaque adeo *se* (st. dir. « *moi* ») abhorrere a ceterorum consilio ut nihil putet *ipsis* (« nous, personnellement ») utilius quam confirmari regnum Persarum.

Cic., *De div.*, 1, 19, 36, condemnemus, inquam, hos aut stultitiæ aut vanitatis aut impudentiæ, qui CCCCLXX milia annorum, ut *ipsi* dicunt, monumentis comprehensa continent, et mentiri judicemus nec sæculorum reliquorum judicium, quod de *ipsis* futurum sit, pertimescere (st. dir. : « *nous aussi*, nous serons jugés ; » *de se* ne ferait aucune équivoque).

Sall., *Jug.*, 38, tametsi *ipsum* cum exercitu fame, ferro clausum teneret, tamen *se* memorem humanarum rerum, etc. — Ici *ipsum* remplace *eum*, c'est-à-dire le pronom de la seconde personne du style direct (« toi *en personne*, et avec toi ton armée »). Si c'était Aulus qui parlât à Jugurtha, il lui dirait de même : « tametsi *ipsum* (« moi *en personne* ») cum exercitu — clausum teneret, tamen se orare ut humanarum rerum memor esset; » *ipsum* aurait évidemment le même sens qu'il a dans la phrase de Salluste, et cependant on ne manquerait pas de voir dans cet exemple une confirmation de la règle traditionnelle.

M. Kühnast, p. 117, cite encore divers passages de Cicéron et de César (1). Nous nous contenterons de donner la liste de ceux que nous avons notés chez T.-Live :

26, 37, 7 pudebatque adeo *se* spretos ut sedentibus *ipsis* ad Romana mœnia alia porta exercitus Romanus in Hispaniam duceretur (v. la note (1) de la page 114 ; *se* ne ferait aucune équivoque).

31, 26, 6 ut, dum Philocles — contineret urbe Athenienses, *ipsi* Piræeum expugnandi facultas esset (« *ego* interea Piræeum expugnabo ; » *sibi* ne ferait aucune équivoque).

(1) P. 118, note 73a), il cite trois passages de Quintilien, qui sont très-intéressants : 6, 3, 28. 6, 3, 32. 5, 2, 2 ; dans la même expression Quintilien emploie deux fois *ipse*, parce que la pensée contient une opposition ; une autre fois au contraire il met le réfléchi, parce que le sens n'exige pas qu'on marque cette même opposition : « vel quod recedere etiam in *ipsos* qui objecerunt potest, » « qui ne id quidem quod in *ipsos* recedere possit evitent, » « nec libenter exemplum quod in *se* fortasse recedat facit. »

42, 47, 2 adeo enim apparatibus belli fuisse instructum (regem), *ipsis* nulla parata re (« cum *nos* nihil paratum haberemus »).

6, 36, 11 auderentne postulare ut, cum bina jugera agri plebi dividerentur, *ipsis* plus quingenta jugera habere liceret (« *nos* habeamus »).

32, 8, 11 si *sua* [1] classi *sua*que opera uti — vellent, mitterent *ipsi* (« mittite *ipsi* ») præsidium ad regnum ejus tutandum; si id nollent, *ipsum* (« me *ipsum* ») ad sua defendenda — redire paterentur.

1, 17, 7 nec ultra nisi regem et ab *ipsis* creatum videbantur passuri (« regem quem *ipsi* crearimus »).

Cf. 35, 8, 5 itaque exspectasse *sese* [1] ut consul, qui sciret ab legato *suo* [2] adversus *se* [2] scriptum aliquid, cum *ipsi* veniendum esset, deduceret eum *se*cum Romam (« cum *ipsi* veniendum erit »). — Ici *ipsi* renvoie au sujet de la proposition subordonnée; il remplace, non le réfléchi, mais le pronom *is*.

De ces passages il faut rapprocher les suivants, où *ipse* est employé de la même façon dans le style indirect au *nominatif* :

42, 12, 2 quod *ipse* vereatur dicere. 44, 26, 14 quorum multitudinem *ipsi* non timeant (st. dir. « *ipsi* non timeamus »). 23, 35, 10 quid iis *ipsi* respondissent (« *nos* hæc respondimus »). 27, 4, 1 cui cedenti — gravis *ipse* instaret. 7, 37, 13 donec *ipse* revertisset. 4, 41, 5 quem *ipse* tenuerat. § 6 velut *ipse* se suosque sit tutatus (au contraire § 7 : precantemque deinde ne *se*, fessum labore ac vulneribus, tenerent, etc). 34, 20, 5 ante — quam *ipse* ad eos venisset. 27, 47, 7 ne — serum *ipse* auxilium venisset (§ 8 consulem ad *sese* opprimendum accelerasse). 21, 49, 4 cujus *ipsi* classis essent. § 5 eadem tempestate qua *ipsi* disjecti forent. 2, 31, 5 priusquam *ipsi* redirent. 22, 1, 2 *ipsi* ex alieno agro raperent agerentque. 42, 17, 5 quibus eorum *ipse* scripsisset. 27, 45, 8 damnarenturque *ipsi* votorum. — Dans tous ces passages *ipse* représente le sujet principal, dont on expose les paroles ou les pensées. Mais *ipse* peut aussi représenter un autre sujet : 42, 11, 8 ex quo *ipse* accepisset regnum (st. dir. « depuis que *lui-même* »).

Il est aisé de se rendre compte que dans tous ces passages il y a l'idée d'une comparaison ou d'une opposition, exprimée ou sous-entendue, qui demande qu'en renouvelant l'idée du sujet principal on appuie sur cette idée. Lorsqu'en pareil cas le sujet principal devait être représenté par la 3e personne du verbe (v. les exemples qui précèdent), on ajoute au verbe *ipse* au nominatif; là où le sujet principal devait être représenté par le réfléchi, on ajoute *ipse* au réfléchi, qui devient alors en général inutile et ne s'exprime plus (1), de même qu'ordinairement on n'exprime pas *is*

(1) Toutefois T.-Live dit, 2, 30, 8, « ut aut mitterent subsidium aut *se ipsos* capere arma sinerent » (*se* pourrait manquer). — Il y a aussi des cas où l'addition du pronom réfléchi est nécessaire : Cic., *De nat. deor.*, 3, 36, 88, « fortu-

lorsque le sens demande qu'on y ajoute *ipse* (= *is-pse*). S'il arrive, au contraire, qu'il y ait l'idée d'une opposition telle qu'il faille faire ressortir un autre sujet que le sujet principal, c'est cet autre sujet qui sera représenté par le pronom *ipse*, lequel remplacera alors, suivant les cas, soit le réfléchi, soit le pronom *is*.

Tel est l'usage des bons auteurs. Il est vrai que dans la langue postérieure on trouve des exemples de *ipse* employé au lieu du réfléchi sans aucune différence de sens : Q.-Curce, 3, 1, 8 « sexaginta dierum indutias pacti, ut, nisi intra eos auxilium Dareus *ipsis* misisset, dederent urbem. » 7, 6, 18 « illi nec de fide nec de potentia regis *ipsos* dubitare respondent. » 7, 8, 8 « nuntiare jubent regi velle *ipsos* ad eum mandata perferre. » 10, 2, 10 « illi tentari *ipsos* rati (1). »

§ 11. — *Sibi ipse nocet* ou *sibi ipsi nocet* (2).

On sait qu'entre les deux constructions il y a une différence de sens; quand Cicéron dit, *De am.*, 3, 10, « non egeo medicina, me *ipse* consolor, » il veut marquer que celui *qui le* console, c'est lui-même, et personne d'autre; au contraire *Tusc.*, 1, 34, 83 il dit : « fecimus hoc in eo libro in quo nosmet *ipsos* — consolati sumus, » pour marquer que celui *qu'il* a consolé, c'est lui-même, et non un autre.

Toutefois les Latins négligent souvent d'exprimer cette seconde sorte d'opposition, et il en résulte qu'ils emploient souvent la première des deux constructions là où le sens demanderait plutôt la seconde (3). L'usage des différents auteurs latins présente-t-il sur ce point des différences? c'est ce qui n'a pas été étudié jusqu'ici. On a seulement remarqué que Cicéron semblait aimer cet emploi irrégulier de *ipse* au nominatif. A en juger par les exemples que j'ai recueillis, T.-Live aurait suivi à peu près l'usage

nam a deo petendam, a *se ipso* sumendam esse sapientiam. » T.-Live, 32, 34, 13, « utrum iis urbibus decedere *se* æquum censeat quas ab *se ipso* captas jure belli habeat. »

(1) Je ne comprends pas comment M. Vogel, dans son étude sur la langue de Q.-Curce, p. 18, a pu dire que l'emploi de *ipse* dans le st. ind. chez Q.-Curce ne présentait aucune particularité qui le distinguât de l'usage classique.

(2) Grysar, p. 162 et suiv. Nägelsbach, p. 263 et suiv. Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 696. Schultz, *Lat. Sprachl.*, § 304.

(3) Un passage intéressant, que cite M. Nägelsbach, est : Cic., *Tusc.*, 1, 27, 67, « non valet tantum animus ut se *ipsum ipse* videat » (*se ipsum* suffirait; M. Baiter a adopté la correction *se ipse*).

de Cicéron; Térence et César au contraire ont peut-être évité cette irrégularité.

Pour Térence, le lexique de Lemaire (Paris, 1828) ne cite que : *Andr.*, 495 « se *ipsus*, » *Héaut.*, 116 « se *ipsum* sibi, » *Ad.*, 4 « de sese *ipse*, » qui sont conformes à la règle.

Pour Cicéron, Zumpt donne les exemples suivants de l'irrégularité en question : *De imp. Pomp.*, 13, 38 « se *ipse* » (variante : « se *ipsum* »). *In Verr.*, I, 6, 17, « sibi *ipse.* » *Ad fam.*, 4, 8, 1 « *ipse* me. » *ad Qu. fr.*, I, 1, 2, 7 « te *ipse.* » On peut ajouter à ces exemples : *Or.*, 52, 176 ita non modo superiores, sed etiam se *ipse* correxerat (1).

Servius Sulpicius chez Cic., *ad fam.*, 4, 5, 5 : neque imitari malos medicos qui in alienis morbis profitentur tenere se medicinæ scientiam, *ipsi* se curare non possunt.

Pour César, le lexique d'Eichert ne cite que des exemples conformes à la règle : *De b. G.*, 1, 4, 4 « *ipse* sibi. » 2, 19, 6 « *ipsi* sese. » 5, 37, 6 « se *ipsi.* » 7, 20, 3 « *se ipse.* » 7, 28, 3 « se *ipsi* » (de même 7, 70, 3. 73, 4). 2, 20, 3 « *ipsi* sibi. » 2, 25, 1 « sibi *ipsos.* »

Hirtius, *De b. Al.*, 6, nec satis sibi *ipsi* credebant (*De b. G.*, 8, 22 « sibi *ipsi* » est régulier).

Sall., *Jug.*, 41, ita cum potentia avaritia — polluere et vastare omnia, — quoad semet *ipsa* præcipitavit.

Corn. Nép., *Att.*, 11, 6, neque tamen prius ille fortunam quam se *ipse* finxit.

T.-Live, 1, 8, 2 quæ (jura) ita sancta generi hominum agresti fore ratus si se *ipse* venerabilem insignibus imperii fecisset.

2, 10, 13 unusquisque ei aliquid fraudans se *ipse* victu suo contulit.

6, 2, 9 ut vallo se *ipsi*, vallum congestis arboribus sæpirent.

6, 37, 1 hæc — cum apud timentes sibimet *ipsos* — increpuissent.

7, 25, 2 dictatorem increpabant, qui legis Liciniæ spretæ mercedem — cepisset ut se *ipse* consulem dictator crearet.

24, 14, 1 argentum aurumque omne — in ignem ad id raptim factum conicientes eodem plerique semet *ipsi* præcipitaverunt (au contraire § 4 : domos super se *ipsos* concremaverunt).

22, 60, 23 vallum armis, se *ipsi* tutati vallo sunt.

24, 5, 10 traditusque Andranodoro torquendus de se *ipse* haud cunctanter fassus conscios celabat.

29, 7, 9 nuntioque misso ad eos qui in arce erant, ut sibimet *ipsi* consulerent, — abiit (2).

(1) M. Nägelsbach cite encore : *Phil.*, 2, 46, 118 : « sed de te tu videris, ego de me *ipse* (variante : *ipso*) profitebor. » *Tusc.*, 1, 30, 73, « mentis acies se *ipsa* intuens nonnumquam hebescit. »

(2) Il ne faut pas confondre avec cet emploi de *ipse* l'expression *per se ipse*, où *ipse* veut dire « *par lui-même* », *per se* ne servant qu'à renforcer ce sens ; dans cette expression, l'emploi du nominatif *ipse* est de règle; voyez par exemple : 1, 49, 7. 2, 42, 1. 53, 4. 3, 6, 5. 9. 24, 2, 2. Cf. 23, 42, 2. 23, 28, 8.

§ 12. — *Suos ipse* ou *suos ipsius cives timet.*

Zumpt, § 696, *Anm.*, remarque que la première de ces deux constructions est la construction ordinaire en latin. La question n'a jamais été, que je sache, étudiée de plus près; aussi je ne saurais dire si l'usage de T.-Live est le même, ou non, que celui de Cicéron ou de César. On trouve chez T.-Live l'une et l'autre construction, mais la première semble en effet plus fréquente.

1re *construction.* T.-Live, 2, 9, 5 nec hostes modo timebant, sed suosmet *ipsi* cives.

2, 19, 5 suismet *ipsi* (mss. *ipsis*) corporibus dimicantes.

8, 25, 6 velut capti a suismet *ipsi* (mss. *ipsis*) præsidiis.

9, 2, 14 sua *ipsi* opera — eludentes.

10, 36, 5 turbatus eques sua *ipse* subsidia territis equis proculcavit.

27, 28, 13 suamet *ipse* fraude captus.

42, 52, 10 respicerent suum *ipsi* exercitum.

1, 11, 9 et fraude visam agere sua *ipsam* peremptam mercede.

1, 54, 8 alios sua *ipsos* invidia opportunos interemit.

2, 44, 2 tribuniciam potestatem — suis *ipsam* viribus dissolvi.

21, 33, 3 ut trepidationem in angustiis suoque *ipsum* tumultu misceri agmen videre.

22, 14, 13 classem — impeditam suomet *ipsam* instrumento.

38, 41, 7 suis *ipsos* impedientibus angustiis. Cf. 9, 31, 16.

24, 38, 2 eam vos fraudem deum primo benignitate, dein vestra *ipsi* virtute — vitastis.

32, 21, 22 nostrorum *ipsi* vulnerum — obliviscamur.

38, 47, 7 sed causam apud vos — accusantibus meis *ipse* legatis dico (1).

(1) La construction hardie de cette phrase, où le nominatif *ipse* est intercalé dans une proposition à l'ablatif absolu, dont il ne représente même pas le sujet logique, est à rapprocher d'une autre construction qui paraît être plus fréquente chez T.-Live que chez d'autres auteurs latins (elle ne se rencontre presque pas avant lui), et dont nous dirons ici quelques mots, quoique logiquement elle rentre dans une autre partie de la syntaxe : T.-Live intercale souvent un nominatif (ordinairement *ipse* ou *quisque*) dans une proposition secondaire abrégée (gérondif ou ablatif absolu), au sujet *logique* de laquelle ce nominatif se rapporte (cf. Nägelsbach, p. 280); la question a été étudiée d'une façon très-complète par M. Madvig, *Kleine philol. Schriften* (Leipzig, 1875), n° 5; mais je ne connais ce travail que par un compte rendu de H. J. Müller, *Jahresb. d. philol. Vereins*, 1877, p. 192-193. Voici les passages que j'ai notés moi-même : 39, 49, 3 cogendo *ipse* agmen (= cum ipse agmen cogeret). 40, 23, 1 assentando indignandoque et *ipse*. 27, 27, 6 hortando *ipsi*que ex parte pugnando. 45, 35, 8 prensando *ipse*. 41, 24, 2 agendo enim Romanæ societatis causam *ipse*. 24, 4, 9 deponendoque tutelam *ipse*. 25, 23, 11 numerando lapides æstimandoque *ipse*

2e *construction*. 1, 28, 4 si umquam — ullo in bello fuit quod primum dis immortalibus gratias ageretis, deinde vestræ *ipsorum* virtuti, etc.

5, 38, 7 terga cæsa suomet *ipsorum* certamine.

10, 16, 4 si suismet *ipsorum* viribus tolerare tantam molem belli possent.

28, 19, 10 suus *ipsorum* e conscientia culpæ metus ad defendendam impigre urbem hortatur.

30, 20, 7 in — suum *ipsius* caput exsecratum.

41, 23, 8 nostram *ipsorum* libertatem subrui — patimur.

7, 38, 6 suum *ipsorum* exemplum in eos versurum.

L'usage de l'une ou de l'autre construction ne paraît pas être indifférent pour le sens : « suamet *ipse* fraude captus est, » « c'est *lui-même* qui fut victime de son piége ; » « suamet *ipsius* fraude captus est, » « c'est de son *propre* piége qu'il fut victime, » v. d'une part 9, 2, 14. 27, 28, 13. 1, 11, 9. 38, 41, 7. 9, 31, 16. 32, 21, 22, d'autre part 1, 28, 4. 5, 38, 7. 28, 19, 10. 30, 20, 7. 41, 23, 8. 7, 38, 6 (1). Souvent la différence de sens est peu importante : « vestra *ipsi* virtute, » « *par vous-mêmes*,

secum, etc. 26, 39, 5 *ipse* a sociis — exigendo — classem XX navium. 4, 31, 2 tendendo ad sua *quisque* consilia. 2, 38, 6 instigando suos *quisque* populos. 4, 43, 11 remittendo de summa *quisque* juris. 38, 17, 8 *vir unus cum viro* congrediendo T. Manlius, M. Valerius — docuerunt. 4, 11, 7 *coloni ascripti* remanendo in colonia. 3, 72, 2 *judices* in suam rem litem vertendo. 24, 5, 8 tendendo autem *duo* ad Carthaginienses, *Thraso* ad societatem Romanam. — 33, 35, 1 ad liberandas suæ *quisque* regionis civitates discesserunt. 42, 53, 3 venerant — ad pecunias pro facultatibus *quæque* suis et frumentum pollicendum ad bellum. — 4, 44, 10 causa *ipse* pro se dicta (= cum ipse pro se causam dixisset). 29, 2, 2 junctis et *ipsi* exercitibus. 45, 10, 2 dimissis et *ipse* Atticis navibus. 21, 45, 9 velut diis auctoribus in spem suam *quisque* acceptis. 32, 24, 4 relictis suis *quisque* stationibus. 43, 31, 15 vix gladiatorio accepto decem talentis *ab rege rex*. 41, 10, 13 contione *adveniens* de Manlio et Junio habita. — Sall., *Cat.*, 18, « *ipsi* fascibus correptis. » Tac., *Germ.*, 37, « quid enim aliud nobis quam cædem Crassi, amisso et *ipse* Pacoro, infra Ventidium dejectus Oriens objecerit? » (cf. *Agr.*, 1, « ac plerique suam *ipsi* vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati sunt »). Pline, *Epist.*, 3, 4, 2 « cum — in Tuscos excurrissem accepto ut *præfectus* ærarii commeatu. » — Dans tous ces passages, le nominatif s'appuie encore au moins sur le sujet de la proposition principale; au contraire chez Sall., *Jug.*, 18, « multis sibi *quisque* imperium petentibus, » le nominatif ne peut pas s'expliquer *grammaticalement;* il s'expliquerait peut-être *logiquement*, mais, comme le fait remarquer M. Madvig, le sens demande que l'on considère *quisque* comme un abl. plur. (cf. Lucr., 4, 796) ou qu'on lise *quibusque;* en tout cas, rien ne justifie l'emploi du nominatif dans un passage comme T.-Live, 26, 29, 3, « affirmantes se non modo suam *quisque* patriam, sed totam Siciliam relicturos, » où *quisque* n'est pas même dans une proposition à l'ablatif absolu ; M. Madvig a donc sans doute eu raison de corriger ici *quosque* (v. *Emendationes Livianæ*, 2e éd., p. 381-382).

(1) Il est vrai que la 1re construction se rencontre aussi là où le sens demanderait plutôt la seconde (cf. plus haut, § 11) : v. 2, 9, 5. 8, 25, 6. 10, 36, 5. 42, 52, 10. 38, 47, 7 ; toutefois, dans les passages 1, 28, 4. 5, 38, 7. 28, 19, 10, je doute que la 1re construction eût pu être employée.

grâce à votre courage » (« vestra *ipsorum* virtute, » « grâce à votre *propre* courage »), v. 24, 38, 2. 2, 44, 2. 21, 33, 3. 22, 14, 13. 1, 54, 8. 10, 16, 4. Cf. aussi 2, 19, 5, où *ipsi* veut dire « en personne. »

§ 13. — HIC — ILLE (1).

Ici et pour quelques-uns des points traités dans les §§ suivants l'usage de T.-Live ne semble rien offrir qui lui soit particulier; toutefois les observations que j'ai été amené à faire en étudiant cet usage contiendront peut-être quelque remarque utile au point de vue de la connaissance générale du latin.

T.-Live paraît être très-correct dans l'emploi de *hic* et de *ille*; chez lui, comme chez Cicéron, *hic* renvoie, soit à l'objet qui est logiquement le plus rapproché, soit, lorsque les deux objets sont logiquement aussi rapprochés l'un que l'autre, à celui qui a été nommé en dernier lieu.

1er *cas* (2). 25, 29, 7 ne plus apud vos Hieronymi quam Hieronis memoria momenti faciat : diutius *ille* (Hiéron, le plus éloigné dans le temps) multo amicus fuit quam *hic* hostis.

39, 53, 3 nam, etsi minor ætate (Demetrius) quam Perseus esset, *hunc* (§ 2 « *Demetrium* — cum ingenti favore conspiciebant; » donc il était plus près de leurs cœurs) justa matre familiæ, *illum* pælice ortum esse; *illum* — nullam certi patris notam habere, *hunc* insignem Philippi similitudinem præ se ferre.

3, 72, 3 hoc socios audire, hoc hostes, quo cum dolore *hos*, quo cum gaudio *illos!*

24, 23, 3 et mittentibus (a) et missis (b) ea læta expeditio fuit : nam et *illis* (b), etc., — et *hi* (a), etc. (T.-Live raconte *ce qui se passe à Syracuse*; par conséquent ceux qui y restent sont *logiquement* plus près de lui, qui est à Syracuse par la pensée).

22, 39, 4 erras, — si tibi minus certaminis cum C. Terentio quam cum Hannibale futurum censes; nescio an infestior *hic* (C. Terentius, qui est matériellement le plus rapproché) adversarius quam *ille* hostis maneat te; cum *illo* in acie tantum, cum *hoc* omnibus locis — certaturus es.

29, 33, 10 hæc animum inclinant ut cum modico potius quam cum magno præsidio — venisse Massinissam credam : quippe *illa* (c'est l'hypothèse la moins vraisemblable) regnanti multitudo, *hæc* paucitas exsulis fortunæ conveniens est.

45, 19, 5 eam opinionem de Attalo et Eumene Romæ esse, tamquam de *altero* (Attalo) (3) Romanis certo amico, *altero* nec Romanis nec Persei

(1) Dräger, § 43. Kühnast, p. 197 et suiv. Cf. Lupus, p. 116 et suiv.

(2) M. Dräger cite 30, 30, 19. 24, 29, 3.

(3) *Alter* répété peut, à ce qu'il semble, renvoyer à deux sujets qui précèdent, *a*, *b*, soit dans l'ordre *a*, *b*, soit dans l'ordre *b*, *a*. Zumpt, § 700, *Anm.*

fido socio.... adeo universos omnia et *huic* (Attale, l'ami des Romains, et de plus celui des deux qui est matériellement le plus près de ceux qui parlent) tribuere et *illi* vero negare.

M. Kühnast, p. 198, cite encore : 21, 10, 11 *ille* — *hunc* juvenem. 25, 11, 17 *illinc* mari, *hinc* terra. 28, 14, 4 *hinc* Romani, *illinc* Carthaginienses. 34, 43, 5 *hinc* Ætoli (ce sont eux qui sont le plus près d'Antiochus) — *illinc* Hannibal. — De même 10, 27, 9 *illac* — *hinc*. 10, 31, 6 *hinc* — *illinc*. 22, 22, 19 *illos*.

2e *cas*. 1, 7, 1 priori Remo augurium venisse fertur, sex vultures ... cum duplex numerus Romulo se ostendisset, etc., tempore *illi* præcepto, at *hi* numero avium regnum trahebant.

1, 13, 2 ne se sanguine nefando soceri generique respergerent, ne parricidio macularent partus suos, nepotum *illi*, liberum *hi* progeniem.

34, 46, 12 Q. Victorius primi pili centurio et C. Atinius tribunus militum, quartæ *hic*, *ille* secundæ legionis, etc.

Les exemples de cette catégorie sont probablement très-nombreux, mais ils attirent moins l'attention.

Zumpt, § 700, pose comme règle que *hic* renvoie en général à l'objet qui a été nommé le premier (!). C'est là une erreur qui provient sans doute d'une observation superficielle de passages tels que ceux que nous avons cités plus haut (voir 1er cas). L'emploi de *hic* — *ille* dans le sens de « *l'un* — *l'autre* » semble se borner dans la prose de la bonne époque à des cas tels que ceux-ci : T.-Live, 2, 51, 9, « inter duas acies Etrusci, cum in vicem *his* atque *illis* terga darent, occidione occisi. » 28, 6, 10 « nunc *huc*, nunc *illuc* verso mari. » 34, 46, 12 « nec ante in *hanc* aut *illam* partem moveri acies potuerunt. » 39, 38, 9 « utraque causa tribunos plebis, utraque consulem habebat : *hi*, etc. —, *illi*, etc., » où l'on n'oppose pas l'un à l'autre deux objets *déterminés*. Comme exemples confirmant la règle de Zumpt, je ne connais qu'un passage de Sénèque (v. Dräger, p. 87) et plusieurs passages de Quintillien (1) : Zumpt et Dräger citent 6, 1, 9. 21 ; on peut ajouter :

3, 10, 1 causa omnis — aut unius rei controversia constat aut plurium : *hæc* (ἡ μέν) simplex dicitur, *illa* (ἡ δέ) conjuncta.

4, 1, 36 id tamen totum respondenti facilius est quam proponenti, quia *hic* admonendus judex, *illic* docendus est.

6, 2, 21 et metum tamen duplicem intellegi volo, quem patimur et

(1) On lit chez Cés., *De b. c.*, 2, 31, 1 : « Curio — quantum alteri sententiæ (*a*) deesset animi, tantum alteri (*b*) superesse dicebat : *hos* (*a*), etc., — *illos* (*b*), etc. » Mais dans ce qui précède l'avis de ceux à qui renvoie *hos* a été exposé le dernier.

quem facimus, et invidiam : namque altera invidum, altera invidiosum facit ; *hoc* autem hominis, *illud* rei est.

8, proœm., 17 : neque enim Asiani — res non viderunt — neque quos aridos vocamus stulti — fuerunt, sed *his* judicium in eloquendo ac modus, *illis* vires defuerunt.

11, 3, 41 neque gravissimus autem in musica sonus nec acutissimus orationibus convenit : nam et *hic* parum clarus nimiumque plenus nullum afferre animis motum potest et *ille* prætenuis et immodicæ claritatis, etc.

Un passage intéressant est aussi 10, 1, 48 : affectus quidem vel *illos* mites vel *hos* concitatos (= τὰ μὲν ἤθη, τὰ δὲ πάθη).

Dans les autres passages de Quintilien que je connais et où *hic* renvoie au sujet le plus éloigné, il y a une raison *logique*. Ainsi 1, 5, 13 « nam, sive est *assentior*, Sisenna dixit *assentio* multique et hunc et analogian secuti, sive *illud* verum est, *hæc* quoque pars consensu defenditur : at ille pexus pinguisque doctor aut *illic* detractionem aut *hic* adjectionem putabit, » *hic* renvoie à *assentior* parce que c'est la forme *la plus usitée*. Dans le passage 4, 1, 28, « neque enim sum in hac opinione qua quidam, ut eo distare proœmium ab epilogo credam quod in *hoc* præterita, in *illo* futura dicantur, » on a discuté pour savoir si *hoc* renvoyait à *proœmium* ou à *epilogus*. D'après ce qui précède (§ 27), le sens paraît être : « in *proœmio* dicuntur quæ *passi sumus* gravia, in *epilogo* quæ *passuri* (si causam non obtinuerimus) ; » *proœmium* est représenté par *hoc*, parce que dans cette partie de son livre Quintilien traite précisément de l'*exorde* en particulier.

§ 14. — EMPLOI DES DÉMONSTRATIFS DANS LE STYLE INDIRECT.

M. Madvig (*Lat. Sprachl.*, § 485, a, *Anm.*) donne en quelques mots la règle de leur emploi ; il ne sera peut-être pas inutile de compléter ce qu'il dit par une liste d'exemples.

A. On sait que dans le style indirect *ille* remplace régulièrement *hic* du style direct, de même que *tunc* remplace *nunc*.

1, 50, 8 quia ea res exemisset *illum* diem.

2, 15, 3 eam esse voluntatem omnium ut, qui libertati erit in *illa* urbe finis, idem urbi sit.

3, 61, 1 *illo* die primum liberos pro libera urbe Romana pugnare.

2, 28, 4 unum hercule virum — discussurum *illos* cœtus fuisse.

2, 41, 5 pestilens collegæ munus esse ; agros *illos* servitutem iis qui acceperint laturos.

2, 49, 7 precantur ut *illud* agmen faustum atque felix mittant.

10, 14, 11 si quando umquam equestri ope adjutam rempublicam meminerint, *illo* die annitantur, etc.

1, 25, 1 cum sui utrosque adhortarentur, deos patrios, patriam ac parentes, quicquid civium domi, quicquid in exercitu sit illorum *tunc* arma,

illorum intueri manus. 2, 54, 5 jam *tunc* ita in animum inducant. 2, 52, 7 exprobrandoque T. Menenii damnationem mortemque, cujus patris munere restituta quondam plebs eos ipsos quibus *tum* sæviret magistratus — haberet. 3, 39, 9 qui anno jam prope senatum non habuerint, *tunc* ita habeant, etc. 3, 62, 1 quando autem se, si *tum* non sint, pares hostibus fore? 29, 1, 6 si qui ita animati essent, malle eos jam *tum* fateri.

Dans les deux passages 2, 54, 5. 3, 39, 9, où le verbe est au subjonctif *présent*, M. Madvig lit *nunc*.

Cf. Cic., *in Verr.*, II, 4, 29, 67, rex — clamare cœpit candelabrum — ab se C. Verrem abstulisse : — id — *tum* se in *illo* conventu civium Romanorum dare — Jovi Optimo Maximo. *Ibid.* 62, 138 in *illa* civitate.

Cés., *De b. c.*, 1, 7, 5, quarum rerum *illo* tempore nihil factum.

Sall., *Jug.*, 49, *illum* diem — omnes labores et victorias confirmaturum.

Toutefois il n'est pas rare que *hic* ou *nunc* soit conservé dans le style indirect.

3, 40, 9 quonam fato incidisset — ut decemviros qui decemviratum petissent aut soli (corr. de Madvig; *socii* mss.) aut *hi* maxime (il les montre du doigt) oppugnarent.

5, 2, 8 *hoc* neque reges neque — consules — injunxisse servitutis.

3, 56, 13 quem enim provocaturum, si *hoc* indemnato indicta causa non liceat?

3, 72, 3 *hoc* legatos referre domum, *hoc* vulgari, etc. § 4 Scaptione *hoc* — assignaturos putarent finitimos populos? clarum *hac* fore imagine Scaptium. § 5 quem enim *hoc* privatæ rei judicem fecisse —?

5, 11, 11 quia stare diutius res publica *his* manentibus in magistratu non posset.

6, 17, 3 *hoc*ine patiendum fuisse, etc.

Au contraire 6, 10, 8 M. Madvig a peut-être raison de lire « eos tamen ipsos pravi consilii pœnam habere, nec quemquam ex *iis* (au lieu de *his*) reducem esse; » à plus forte raison 3, 24, 5 « nec *iis* temporibus in quæ testis crimen conjecisset Kæsonem Romæ visum. » 6, 28, 6 « species profecto *iis* ibi truces Gallorum — in oculis — fore, » où dans le style direct *his* serait inadmissible (1).

(1) La confusion perpétuelle qui a lieu dans les mss. des auteurs entre *is*, *iis* et *his*, *hiis* (!), — v. par exemple Lupus, p. 109, note, — rend la question de l'emploi de *hic* particulièrement délicate. Il y aurait lieu par exemple d'examiner s'il y a des auteurs latins qui emploient *hi qui* au lieu de *ii qui*. Cet emploi de *hic* paraît être étranger au latin classique; dans les exemples que l'on cite, *hic* a une raison d'être particulière, ou bien la forme employée est *his*, qui peut être une corruption de *iis* : ainsi Cés., *De b. G.*, 1, 14, 5, « quos — ulcisci velint, *his* secundiores — res — concedere » (style indirect), il faut sans doute lire avec Frigell *iis*; Cic., *Tusc.*, 1, 18, 41, « quam quisque norit artem, in *hac* se exerceat » (ἔρδοι τις ἣν ἕκαστος εἰδείη τέχνην), on peut dire que l'art que chacun

2, 32, 9 tempore quo in homine non ut *nunc* omnia in unum consentientia (*tunc* ne serait guère admissible, parce que c'est un fait qui n'est pas seulement vrai pour l'époque où Menenius Agrippa parlait, mais aussi pour l'époque où écrit T.-Live).

3, 40, 10 quid ita — *nunc* demum — civiles discordias serant. § 12 jam *nunc* ita se parare App. Claudium, etc.

39, 25, 12 *nunc* se — ingemiscere magis quam loqui.

41, 9, 11 ut dictator, consul, interrex, censor, prætor qui *nunc* esset (Madvig *tunc*, sans doute avec raison).

42, 52, 8 consulem *nunc* venire.

Il y a tel cas où l'emploi de *hic* ou de *nunc*, dans le style indirect, peut devenir tout à fait nécessaire :

5, 2, 3 *hoc* illud esse — quod æra militibus sint constituta (*illud* est l'attribut : « voici donc la raison de *cette mesure si étonnante* »).

8, 31, 3-4 et tunc invidia impedire virtutem alienam voluisse — et *nunc* id furere, etc.

Cf. César, *De b. G.*, 1, 18, 4 *his* rebus. § 6 *hujus* potentiæ causæ. 1, 31, 3 *harum*. § 4 *hi*. § 5 *horum* — *nunc*. § 6 *his*. § 10 *nunc*. § 15 *hæc*. 32, 4 *hoc*. 35, 2 *hanc* — *hæc*. § 3 *his*. 37, 3 *his*. 40, 2 *hunc*. § 6 *hos*. § 7 *hos*. § 8 *hos*. § 9 *hac*. § 11 *hæc*. 44, 9 *his*. § 11 *his*.

Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 29, 67, *hoc* sibi eripi miserum esse.

M. Lupus, p. 114, donne plusieurs exemples semblables de Cornélius Népos.

B. *Ille* ou *is* remplace dans le style indirect le pronom personnel de la seconde personne du style direct. Voici les exemples que j'ai relevés dans les trois premiers livres de T.-Live :

Ille. 1, 9, 14 *illas* tamen in matrimonio — fore. 1, 25, 1 quicquid civium — sit *illorum* tunc arma, *illorum* intueri manus. 1, 48, 2 satis *illum* diu — insultasse dominis. 1, 51, 3 saluti sibi atque *illis* fuisse. 1, 53, 11 sibi vero gratum adventum *ejus* esse, futurumque credere brevi ut *illo* adjuvante — sub Romana mœnia bellum transferatur. 2, 15, 2 cum *ille* peteret quod contra libertatem populi Romani esset. 2, 56, 16 non vim suam *illis* tempus adempturum. 3, 31, 7 at *illi* communiter legum latores — sinerent creari. 3, 39, 6 qui sibi minus — populum vocare quam *illis* senatum cogere liceat (il est probable que dans tout ce discours Horatius Barba-

connaît est *plus près* de lui logiquement que les autres arts, et que c'est là la raison de l'emploi de *hic* (cf. Grysar, p. 178 et suiv. Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 485, c). M. Vogel, dans son édition de Q.-Curce, p. 18, signale l'emploi de *hi qui* au lieu de *ii qui* comme une particularité de la langue de cet auteur ; toutefois, sur neuf passages qu'il cite, les six premiers ont précisément la forme *his* (et encore 8, 1, 49 l'éd. de Vogel lui-même donne *iis*), le septième a la forme *hi*, qui peut être aussi une corruption de *i*, *ii* ; dans le huitième, *hos* est opposé à *illos* qui précède ; le dernier, 10, 7, 18, est le seul qui paraisse concluant : « *hos* qui Alexandri corpus tueri vellent sevocat. »

tus s'adresse aux décemvirs). § 9 cujus *illi* partis essent rogitare. 3, 40, 4 multo id magis se *illius* causa orare quam rei publicæ. 3, 50, 7 *illis* quoque enim filias — esse. § 10 succlamabat multitudo, nec *illius* dolori nec suæ libertati se defuturos. 3, 62, 5 gesturum se *illis* morem.

Is., 1, 41, 5 propediem ipsum *eos* visuros. 1, 51, 6 rogare *eos* (c'est-à-dire : *se* rogare eos) ut inde secum ad Turnum veniant. 1, 53, 7 manere *iis* bellum. § 8 quod si apud *eos* supplicibus locus non sit. 2, 10, 3 nequiquam — *eos* fugere. 2, 15, 2 ideo potius delectos patrum ad *eum* missos quam legatis *ejus* Romæ daretur responsum. 2, 57, 2 adeo ut Quinctio gratias agerent quod *ejus* opera mitigata discordia esset. 3, 34, 2 quod bonum, faustum felixque rei publicæ, ipsis liberisque *eorum* esset. 3, 39, 8 de Sabino bello *eos* referre. § 9 quid enim *eos* per populum egisse? 3, 47, 2 se pro liberis *eorum* ac conjugibus cotidie in acie stare. Cf. p. 107 et suiv.

D'après la liste d'exemples qui précède, il semblerait que T.-Live emploie à peu près aussi souvent en pareil cas *is* que *ille*. Ce qui est certain, c'est que cet emploi de *is*, que certaines grammaires disent être rare (1), est très-commun chez T.-Live. Il ne l'est pas moins chez César ; en effet, dans le premier livre *De bello Gallico*, j'ai noté :

Ch. 3, 7 se — *illis* regna conciliaturum confirmat. 7, 3 rogare (sc. *se*) ut *ejus* voluntate id sibi facere liceat. 14, 6 si obsides ab *iis* sibi dentur — sese cum *iis* pacem esse facturum. 16, 6 quod — ab *iis* non sublevetur — cum magna ex parte *eorum* precibus adductus bellum susceperit. 19, 5 sine *ejus* offensione animi. 20, 4 cum ipse eum locum amicitiæ apud *eum* teneret. § 5 tanti *ejus* apud se gratiam esse ostendit uti — suum dolorem *ejus* voluntati ac precibus condonet. 30, 4 sese habere quasdam res quas — ab *eo* petere vellent. 31, 1 petieruntque uti sibi — cum *eo* agere liceret. 34, 1 velle sese — cum *eo* agere. 35, 2 quæ ab *eo* postularet. § 3 voluntate *ejus*. § 4 amicitiam cum *eo* futuram. 40, 15 utrum apud *eos* pudor — valeret. 43, 4 sua senatusque in *eum* beneficia commemorans. § 5 *illum* — ea præmia consecutum. 44, 11 sese *illum* non pro amico, sed hoste habiturum. § 12 quod si *eum* interfecerit. § 13 magno se *illum* præmio remuneraturum... sine ullo *ejus* labore. 47, 1 velle se — agere cum *eo*.

D'après ces passages, il paraîtrait que chez César l'emploi de *is* en pareil cas, dont le lexique d'Eichert (2) ne parle même pas, est plus fréquent que celui de *ille*.

(1) V. Gossrau, § 470, C. — Madvig, *l. l.*, et Schultz, § 403, 9, disent qu'on emploie ordinairement *ille*, mais aussi *is* ; au contraire Zumpt, § 604, *Anm.* 1, mentionne seulement l'emploi de *is* et ne parle pas du tout de *ille*.

(2) *Wörterbuch zu den Schriftwerken des C. Julius Cäsar* (4e édit.), Hanovre, 1871.

§ 15. — QUIS ET ALIQUIS (1).

La différence de sens qui existe entre *quis* et *aliquis* est très-bien indiquée par Grysar, p. 196. *Aliquis* désigne quelque chose d'*indéterminé*, mais de *réel*, *quis* quelque chose de *purement hypothétique*. Par exemple chez Horace, *Ep.*, 2, 1, 262-3, « Discit enim citius meminitque libentius illud Quod *quis* deridet quam quod probat et veneratur, » *aliquis* serait déplacé, puisque le « *quelqu'un* » dont il s'agit est un personnage purement hypothétique, et non un personnage réel. La règle que donnent certaines grammaires élémentaires, à savoir, qu'*aliquis* se remplace par *quis* après certaines conjonctions, *si*, *sive*, *nisi*, *ne*, *num*, *cum*, est une règle purement mécanique. Il est vrai que *quis*, qui est un enclitique et qui aime à s'appuyer sur un autre mot, se rencontre surtout après ces conjonctions ; mais en réalité *quis* peut s'employer partout où le sens le demande, et *aliquis* de même. Toutefois il y a des passages où il ne peut pas y avoir de différence de sens sérieuse entre *aliquis* et *quis* ; ainsi, là où le mode du verbe (infinitif ou subjonctif) suffit à indiquer qu'il s'agit d'un fait hypothétique, il semble qu'on emploie aussi bien *aliquis* que *quis*, du moins à ce que j'ai cru remarquer.

A. L'emploi libre de *quis* (2) (ailleurs qu'après les conjonctions *si*, *sive*, etc.) paraît être surtout fréquent chez Cicéron ; il se rencontre chez T.-Live dans les passages suivants :

1° *Alius quis* :

1, 20, 7 quæque prodigia fulminibus aliove *quo* visu missa susciperentur atque curarentur.

(1) Dräger, § 44 et suiv. La question y est assez bien traitée.

(2) Aux exemples que cite M. Dräger, j'ajouterai : *Lex agraria* de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), XVII : « queive ab eorum *quo* emit. » *Lex Rubria* de l'an 705 (*C. I. L.*, I, 205), II, 15 : « eum quei ita *quid* confessus erit. » 19-20 « queique eorum *quem* ad quem ea res pertinebit duxserit. » 25 et suiv. : « a quo *quid* — petetur *quod*ve (= quidve) quom eo agetur. » *Lex Julia* de l'an 709 (*C. I. L.*, I, 206), 73 : « quam censor aliusve *quis* mag. — dixit. » 83-84 « queiquomque — erunt aliove *quo* nomine. » 95 et 104-106 « dum eorum *quid* faciet. » 98 « comitia IIII vir. aleive *quoi* mag. rogando. » 122 « queive — præmium aliudve *quid* cepit. » — Térence, *Eun.*, 252 « negat *quis*? nego. » 511 « roget *quis* : « quid rei tibi cum illa? » *Ad.*, 443 « haud cito mali *quid* ortum ex hoc sit publice. » — Varron, *De re rust.*, 3, 12, « aliave *quæ*. » — A.-Gelle, 13, 6, 2, « quod nunc autem barbare *quem* loqui dicimus. »

5, 13, 4 sive ex intemperie cæli — *sive* alia *qua* de causa gravis pestilensque — æstas.

5, 54, 1 si — Veis incendium ortum sit, — Fidenas inde aut Gabios aliamve *quam* urbem quæsituri sumus — ?

2° *Quis après un relatif :*

5, 1, 7 a quo tale *quid* dictum referretur.

5, 7, 1 unde minime *quis* crederet. Cf. 22, 24, 4 quod minime *quis* crederet.

6, 40, 14 semper — quæ ab nostrum *quo* (simple supposition) dicentur adversis (auribus) accipietis?

24, 22, 9 quo *quis* velit.

45, 10, 14 qui pro Perseo adversus Romanos dixisse *quid* aut fecisse convincerentur.

37, 5, 1 constantius quam (adverbe relatif) *quis* facturos crederet.

3° *Quis employé tout à fait librement.*

41, 9, 11 senatusconsultum adjectum est ut — apud eorum *quem* — jusjurandum daret.

Si l'on compare ces passages avec les exemples de Cicéron que cite M. Dräger, on se rendra compte que T.-Live a été beaucoup moins loin que Cicéron dans cet emploi de *quis*.

B. *Quis* est enclitique, *aliquis* ne l'est pas ; là où le sens demande qu'on appuie sur le pronom, la forme enclitique n'est pas à sa place. Il peut ainsi arriver que contrairement à la règle vulgaire les conjonctions *si*, *sive*, etc., soient suivies de *aliquis* et non de *quis*. Voici les passages que j'ai notés chez T.-Live :

Premier cas. — *Aliquis* est *nécessaire*, à cause d'une opposition (exprimée ou sous-entendue) contenue dans la phrase.

24, 8, 15 non dico si *omnia* hæc, sed si *aliquid* eorum — præstitit.

39, 15, 4 si *aliquid* ignorabitis (opposé à *si omnia nudavero*).

Dans les passages suivants, il y a une opposition non exprimée entre *aliquis* (« *réellement* quelqu'un ») et *nullus* :

26, 49. 6 si *aliquis* assentiri necesse est.

39, 28, 13 sin *aliquis* est respectus mei, ut socii atque amici regis.

41, 23, 9 nisi hoc dubium *alicui* est.

2e *cas.* — *Aliquis* ajoute une nuance que *quis* ne donnerait pas : « ne — *aliquid* indefensi relinquerent, » « *même un seul endroit* ; » « ne — *aliquid* libertati officeret, » « *même si peu que ce fût.* »

2, 2, 2 ne additus nomini honos *aliquid* libertati — officeret.

22, 28, 8 ne*cubi* tamen — motus *alicujus* (1) temere egressi — fraudem in valle tam aperta detegeret.

26, 5, 7 ne ad unam concurrendo partem *aliquid* indefensi relinquerent.

35, 31, 1 solliciti ne Ætoli partis *alicujus* animos ad Antiochum avertissent.

39, 16, 7 subit animum timor ne fraudibus humanis vindicandis divini juris *aliquid* immixtum violemus.

42, 23, 8 horum si nihil impetrarent et *aliquod* suum — delictum esset.

42, 37, 2 si *aliquem* respectum amicitiæ — habere cerneret.

3e *cas.* — Il semble qu'il n'y ait pas de différence de sens bien marquée entre *aliquis* et *quis*.

1, 17, 4 timor deinde patres incessit ne civitatem sine imperio — vis *aliqua* externa adoriretur.

27, 17, 4 nisi — *aliquid* moveret.

31, 41, 8 ne temeritas eorum neglegentiaque sibi ac suis etiam cladis *alicujus* causa esset.

32, 11, 3 si secum *aliquos* consul mittere velit.

39, 25, 12 nisi provideant *aliquid* Romani.

41, 24, 16 ne servis nostris *aliquo* fugere liceat.

44, 43, 7 jam metuens ne, qui venire ad se abnuerent, majus *aliquid* mox auderent.

Kühnast cite encore 10, 26, 3; mais dans ce passage il y a : « sin collega *quid* aliud mallet. »

D'après les exemples que cite M. Dräger, on peut voir que cet emploi de *aliquis* après *si*, *ne*, etc., est aussi très-fréquent chez Cicéron ; aux exemples de divers auteurs qu'il donne nous ajouterons (2) :

Térence, *Heaut.*, 391, nisi si prospectum interea *aliquid* (= quid) est. 670 nisi *aliquid* video (= quid). 235 etiam caves ne videat forte hic te a patre *aliquis* (= quis) exiens?

Cicéron, *Or.*, 25, 85, si *quæ* verborum iterationes contentionem *ali-*

(1) Cf. la règle donnée par M. Dräger, p. 89 de la 2e éd., § 45, b. Selon lui, lorsque dans la même phrase on a à employer deux pronoms indéfinis de suite (*necubi* = *ne alicubi* et *alicujus*), le second est toujours *aliquis* (et non *quis*) quand il joue le rôle d'adjectif. Cette règle, qui est fort remarquable et que je ne me rappelle pas avoir vu donner ailleurs, aurait besoin d'être vérifiée. J'avoue que je n'en vois pas bien la raison d'être logique.

(2) Il est à regretter que M. Dräger n'ait pas distingué dans ses listes d'exemples les trois cas que j'ai distingués dans ce qui précède.

quam (« une *certaine* énergie ») — requirent (cf. la règle que donne M. Dräger, § 45, b, p. 89). *Ad Att.*, 4, 2, 2 si umquam in dicendo fuimus *aliquid*. *Ad fam.*, 4, 8, 2 si sit *aliqua* respublica — sin autem *nulla* sit... *p. Arch.*, 1, 1 si *quid* est in me ingenii — aut si *qua* exercitatio dicendi — aut si hujusce rei ratio *aliqua* (= qua). *Ad Att.*, 7, 3, 11 verendum esse ne — obiciat id nobis *aliquis* (= quis). *De legg.*, 3, 9, 21 nisi mucronem *aliquem* (= quem) tribunicium exacuisset in nos. *Ad fam.*, 9, 16, 1 verentem ne Silius suo nuntio *aliquid* mihi sollicitudinis attulisset.

César, 7, 20, 6, Romani si *casu* intervenerint, fortunæ, si *alicujus* indicio vocati, huic habendam gratiam. 7, 54, 2 ne aut inferre injuriam videretur aut dare timoris *aliquam* (= quam) suspicionem. 6, 15, 1 cum est usus atque *aliquod* (= quod) bellum incidit.

Corn. Nép., *Dion*, 4, 1, verens ne — *aliquam* (= *quam*) occasionem sui daret opprimendi.

Il y a beaucoup de passages où je crois que *aliquis* a été préféré à *quis* par cette simple raison que la conjonction (*si*, *ne*, etc.) était déjà un peu loin et qu'il n'y avait pas dans le voisinage de mot sur lequel la forme enclitique pût s'appuyer commodément. Après *cum* (« toutes les fois que ») on emploie peut-être également bien *aliquis* et *quis;* M. Dräger, p. 95, cite beaucoup d'exemples de *cum* suivi de *aliquis*, dans lesquels aucune différence de sens ne semble motiver l'emploi de *aliquis* au lieu de la forme enclitique.

§ 16. — EMPLOI DE QUISQUAM (ULLUS, UMQUAM, etc.) (1).

C'est une règle bien connue que *quisquam*, *ullus*, *umquam*, *usquam* ne se doivent employer que dans les phrases négatives. Mais cette règle demande un certain nombre d'éclaircissements et de restrictions. Il sera utile de passer en revue les différents cas qui peuvent se présenter.

A. D'abord il faut considérer comme des propositions négatives les propositions interrogatives qui appellent la réponse « non » (T.-Live, 36, 40, 6 « id *quemquam* — mirari posse — ? ») et aussi les propositions qui contiennent un verbe de sens négatif, comme les suivantes :

T.-Live, 3, 64, 5 *negaret* se *ullius* rationem habiturum.
24, 38, 7 *cavete quicquam* supersit.
34, 49, 2 totis prope viribus ad nocendum *cuiquam ademptis*.
35, 14, 3 metum *demeret* periculi *quicquam* ei ab Romanis esse.

(1) Dräger, p. 97 et suiv. de la 2e éd. Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 494.

36, 34, 6 manu — *abnuit quicquam* opis in se esse.

40, 5, 4 *aspernantium* tale *quicquam.*

24, 1, 4 violare *quemquam vetiti.*

28, 15, 11 ut — quosdam — *religio ceperit* ulterius *quicquam* eo die conandi.

6, 6, 6 *desierant* jam *ulla* contemni bella.

Un cas particulier, où la négation existe, mais est cachée, se présente dans des phrases telles que 5, 38, 9 « unde non modo præsidii *quicquam*, sed ne nuntius quidem cladis Romam est missus. » Cet emploi de *non modo* (= non modo *non*) — *sed ne* — *quidem*, qui est très-fréquent chez T.-Live (v. Weissenborn et Müller, 1, 40, 2), est fort bien expliqué par M. Schultz (*Lat. Sprachl.*, § 202, *Anm.* 1. *Lat. Synonymik*, § 487) : la négation contenue dans *ne-quidem* (*sed ne-quidem* = *sed etiam* — *non*) porte sur les deux membres de phrase (1); c'est comme s'il y avait : « non modo — sed etiam — *non* (2). » Cf. Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 461, b.

Quisquam s'emploie encore en beaucoup de cas où la phrase n'est pas négative dans la forme, mais contient cependant une idée négative :

T.-Live, 26, 31, 5 tantum abest ut et ipsi tale *quicquam* facturi fueritis.

32, 20, 6 suadendi — nunc occasionem esse, priusquam *quicquam* decernamus. De même 2, 48, 2. 24, 40, 11. 39, 36, 1.

3, 45, 4 cum multi magis fremerent quam *quisquam* unus recusare auderet.

(1) Cf. Cic., *De legg.*, 3, 9, 21 : « quem cum — non modo *ulla* in domo, sed *nulla* in gente reperirent. » *De or.*, 3, 14, 52 : « neque eum oratorem tantummodo, sed hominem *non* putant. »

(2) Par extension on rencontre aussi : 3, 6, 8 « ut *non modo* ad expeditiones, *sed vix* ad quietas stationes viribus sufficerent (*sed vix* = *sed ne* — *quidem*). » Pour que la négation contenue dans le second membre puisse logiquement porter sur le premier, il faut que le verbe soit commun aux deux membres; des phrases comme 32, 20, 7, « *non modo quemquam* unum elicuit ad suadendum, *sed ne* fremitum *quidem* aut murmur contionis — movit. » 25, 26, 10, « ut *non modo* lacrimis — prosequerentur mortuos, *sed ne* efferrent *quidem*, » sont un abus et une extension illogique de la construction en question. Toutefois il semble qu'on se soit habitué à employer *non modo quisquam* au lieu de *non modo nemo*, même dans des cas où il n'y avait pas ensuite *sed ne* — *quidem*; v. T.-Live, 4, 21, 6 « ut *non modo* prædandi causa *quisquam* ex agro Romano exiret (variante : *non exiret*) —, *sed* ultro Fidenates, etc. » 24, 40, 12-13 « ut *non modo* alius *quisquam* arma caperet, — *etiam* ipse rex perfugerit. » *De b. Afr.*, 47, « *non modo* sibi *quicquam* adquisierant (variante : *non adqu.*) —, *sed etiam*, etc. » Dans ces trois passages on pourrait être tenté de rétablir *quisquam* — *non*, mais *quisquam* — *non* paraît n'être pas latin (Madvig, *Emendationes Livianæ*, 2e éd., p. 117).

3, 47, 3 comitatus muliebris plus tacito fletu quam *ulla* vox movebat.

34, 32, 3 tyranno, qui *umquam* fuit, sævissimo (jamais aucun autre ne fut aussi cruel). 21, 1, 1 bellum maxime omnium memorabile quæ *umquam* gesta sint. 5, 42, 5 ante alios miserandi magis qui *umquam* obsessi sunt. 4, 26, 5 majore — conatu quam alias *umquam*.

Cf. Tér., *Ad.*, 397, prius olfecissem quam ille *quicquam* cœperet.

Cic., *in Verr.*, II, 4, 55, 123, quanto tætrior hic tyrannus fuerit quam *quisquam* superiorum. *In Cat.*, 1, 2, 5 erit verendum mihi ne non hoc potius omnes boni serius a me quam *quisquam* crudelius factum esse dicat. *Or.*, 13, 41 tantum quantum pueris reliquis præstet omnibus qui *umquam* orationes attigerunt.

César, *De b. G.*, 1, 19, 3, priusquam *quicquam* conaretur.

Corn. Nép., *Dat.*, 11, 5, priusque quam *quisquam* posset succurrere.

Salluste, *Cat.*, 5, supra quam *cuiquam* credibile est. *Jug.* 11 altius quam *quisquam* ratus erat. 97 ante quam signum aut imperium *ullum* accipere quivit.

Enfin il convient de mentionner ici l'emploi de *quisquam* après des expressions qui ne sont pas positivement négatives, mais se rapprochent de la négation, comme *parum*, *raro*, etc.

T.-Live, 32, 18, 1 cum parum *quicquam* succederet.

30, 20, 7 raro *quemquam* alium. 45, 20, 3 raro alias *quisquam*. 21, 59, 7 pugna raro *ulla* — clarior fuisset. 21, 61, 10 raro *umquam*. 3, 38, 9 raroque *usquam*.

1, 22, 6 se invitos *quicquam* quod minus placeat Tullo dicturos.

1, 18, 1 consultissimus vir, ut in illa *quisquam* esse ætate poterat (il était *difficile* qu'on le fût à cette époque-là).

B. Une série de passages qui s'éloignent déjà un peu de la règle générale que nous avons posée en commençant sont ceux où *quisquam* est employé dans une proposition *dubitative;* ici en effet le sens incline tantôt vers la négation, tantôt vers l'affirmation, et M. Dräger a tort de ne pas distinguer les deux cas. Aux exemples qu'il cite on peut ajouter : 1° *sens négatif :* Térence, *Phorm.*, 142, « posthac si *quicquam*, nil precor. » 302 « si quidem *quisquam* crederet. » — 2° *sens affirmatif : Andr.*, 458 « si hic malist *quicquam* » (il craint bien qu'il n'en soit ainsi). *Eun.*, 800 « si *quicquam* hodie hic turbæ cœperis » (il l'en croit bien capable). Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 22, 48, « si (= toutes les fois que) *quicquam* cælati aspexerat. » *Tusc.*, 5, 8, 22 « in malis autem sapientem esse posse, si essent *ulla* corporis aut fortunæ mala (1). »

(1) Dans ces deux passages, le sens est tout ce qu'il y a de plus affirmatif ; il est d'ailleurs aisé de se rendre compte de l'idée qu'ajoute ici *quisquam* ou

Ad fam., 2, 16, 5 « si erit *ulla* respublica — sin autem *nulla* erit.» 13, 40 « si *ulla* mea apud te commendatio valuit, *quod scio multas plurimum valuisse.* »

Voici maintenant des passages de T.-Live :

a) sens *négatif* :

28, 18, 20 si *quicquam* sceleris — prætermisit (*nihil* sceleris pr.).

5, 3, 9 si *quicquam* in vobis — humani esset.

5, 33, 1 si *quicquam* humanorum certi est.

b) sens *affirmatif* :

23, 27, 12 si *ulla* Hispaniæ cura esset (il espère qu'on en aura), mitterent sibi successorem.

4, 19, 3 jam ego hanc mactatam victimam, si modo sancti *quicquam* — esse dii volunt, legatorum Manibus dabo.

5, 3, 2 si *umquam* dubitatum est, etc., — id ego hoc anno *desisse dubitari* certum habeo

Cf. 1, 28, 4 si *umquam* ante alias *ullo* in bello fuit, etc. 32, 5, 8 bellum si quando *umquam* alias, tum magna cura apparavit. De même 6, 42, 12 si quando *umquam* alias. 8, 6, 14 et 10, 14, 11 si quando *umquam.* — On pourrait croire d'abord que dans cette formule l'idée incline à la négation; mais on est plutôt d'un avis contraire, si l'on rapproche de ces passages des passages tels que ceux-ci : 31, 7, 3 si *numquam* alias, proximo certe Punico bello experti estis (voyez la note de Weissenborn). Cic., *Ad Att.*, 4, 2, 2, si *umquam* in dicendo fuimus aliquid aut etiam si *numquam* alias fuimus, tum profecto, etc.

C. Le sens nettement affirmatif que nous avons reconnu à *quisquam* dans les deux passages de Cicéron cités plus haut (*In Verr.*, II, 4, 22, 48. *Tusc.*, 5, 8, 22) se retrouve là où *quisquam* est employé après *quamdiu*, *dum*, *donec*, *quoad* ; M. Dräger (p. 98) cite Cic., *Cat.*, 1, 2, 6, et Sén., *Cons. ad Marc.*, 1, 3; on peut ajouter :

Cic., *p. Rosc. Am.*, 43, 126, dum præsidia *ulla* fuerunt.

Verg., *G.* 3, 428, dum amnes *ulli* rumpuntur fontibus.

T.-Live, 4, 39, 5, dum *quicquam* superfuit lucis. 35, 30, 10 quoad lucis superfuit *quicquam.* 42, 34, 13 quoad *quisquam* — judicabit. 21, 10, 3 donec sanguinis nominisque Barcini *quisquam* supersit.

Cf. Cic., *p. Sulla*, 30, 83, quotiens *quisquam* est — convictus.

Voilà donc des passages où, malgré la règle vulgaire, *quisquam*

ullus : « dès qu'il voyait le *moindre* objet ciselé », « s'il souffrait *le moins du monde,* » etc. Cf. encore le passage cité par M. Madvig, § 494, b, *Anm.* 2 : Cic., *Ad Att.*, 12, 23, 1 « enitar, si *quo* modo potero — *potero autem* —, ut *præter te nemo* dolorem meum sentiat, si *ullo* modo poterit, *ne tu quidem.* »

a tout à fait le sens affirmatif (*quelqu'un, qui que ce soit*); ce ne sont pas les seuls; toutefois il y a une catégorie de passages, dont M. Dräger a eu tort de ne pas tenir compte; ce sont les passages où il est question de choses *qui ne devraient pas avoir lieu* et où il y a une idée de *blâme*, qui est en somme encore une idée négative (1). M. Dräger, p. 97, donne une assez longue liste d'exemples où *quisquam* est employé, dit-il, dans une proposition *affirmative;* mais sur ces exemples beaucoup sont à retrancher : ainsi Cic., *De fat.*, 12, 26, « aut fato omnia fieri aut *quicquam* fieri posse sine causa, » la seconde alternative est une hypothèse *inadmissible*, et *quisquam* est très-bien à sa place; dans les passages suivants il y a une idée de blâme : *Phil.*, 8, 4, 12 « in quo bis laberis : primum —, deinde quod *quicquam* stabile aut jucundum in regno putas. » *De legg.*, 3, 18, 42 « nihil est enim exitiosius civitatibus — quam — *quicquam* agi per vim. » De même je ne comprends pas que M. Dräger ait pu dire que dans le passage d'Ovide, *Amor.*, 3, 7, 53, « A tenera *quisquam* sic surgit mane puella Protinus ut sanctos possit adire deos, » *quisquam* avait tout à fait le même sens que *aliquis ;* il est facile de voir qu'ici l'idée est : *fierine potest ut quisquam*, etc., cf. Sall., *Cat.*, 52, 11, « hic mihi *quisquam* mansuetudinem et misericordiam nominat! » V. aussi Plaute, *Bacch.*, 1, 2, 43. Tér., *Ad.*, 38.

Voici encore d'autres passages où il semble que *quisquam* se doive expliquer par cette idée de blâme :

Tér., *Heaut.*, 1004-5, miror quomodo Tam ineptum *quicquam* tibi venire in mentem — potuerit.

Cic., *in Verr.*, II, 3, 7, 16, illud — accuso, cur in re tam vetere — *quicquam* novi feceris. 5, 63, 163 in crucem tu agere ausus es *quemquam* qui se civem Romanum esse diceret! Cf. *De leg. agr.*, 3, 3, 10. *Post red. in sen.*, 12, 30. *De harusp. resp.*, 22, 46.

César, *De b. G.*, 1, 40, 2, cur hunc tam temere *quisquam* ab officio discessurum judicaret? 4, 16, 4 cur sui *quicquam* esse imperii — postularet?

De b. G., 8, præf., 9 : hoc ipsum crimen arrogantiæ subeo quod me judicio *cujusquam* existimem posse cum Cæsare comparari (ce qui serait une prétention insoutenable).

Corn. Nép., *Ag.*, 6, 2, qui perniciosissimum fore videret, si animadversum esset *quemquam* ad hostes transfugere conari.

Hor., *Epist.* 2, 1, 76, indignor *quicquam* reprehendi.

C'est peut-être ainsi qu'il faut expliquer ce passage de T.-Live :

(1) Cette remarque a déjà été faite par M. Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 494, b.

25, 6, 17 « quibus, nisi quod commisimus ut *quisquam* ex Cannensi acie miles Romanus superesset, nihil obici potest. »

Deux autres passages de T.-Live très-remarquables sont:

1, 35, 3 « quippe qui non primus, quod *quisquam* indignari mirarive posset, sed tertius Romæ peregrinus regnum affectet. » 3, 38, 9 « hostibus belloque gratiam habendam quod solitum *quicquam* liberæ civitati fieret. »

Faut-il dire que dans le premier de ces deux passages la proposition incidente se rapporte à une *hypothèse qu'on écarte* et que *quisquam* est amené par le *non* qui précède (1)? que dans l'autre il y a cette idée : « *Sans les ennemis jamais pareille chose ne serait arrivée?* » On trouvera peut-être que dans l'un et l'autre cas mon explication est un peu cherchée. Néanmoins je n'oserais pas, comme le fait M. Madvig, remplacer *quisquam* par *quispiam* dans le premier des deux passages.

Si l'on tient compte des observations que nous venons de faire, on verra que les seuls passages de Cicéron ou de T.-Live, parmi ceux que cite M. Dräger, où *quisquam* soit vraiment employé dans une proposition affirmative, sont 1° les passages où *quisquam* est employé après *quamdiu*, *dum*, etc., v. p. 133; 2° le passage de Cicéron *Ad Att.*, 9, 15, 5 (2). A la liste d'exemples de M. Dräger on peut ajouter :

T.-Live, 4, 6, 9 extemplo quicumque *aliquid* seditiose dixerat aut fecerat *umquam*, maxime tribunicii, — prensare homines cœpere.

Sén., *Epist.*, 63, 15, *hodie* fieri potest quicquid *umquam* potest.

Tac., *Ann.*, 11, 24, transferendo huc quod *usquam* egregium fuerit.

On voit que l'usage de *quisquam*, *umquam*, etc., s'étend plus loin en latin que l'usage de *personne*, *rien*, *jamais*, etc., en français, et que l'emploi de ces mots dans des phrases affirmatives, pour être rare, n'est pas sans exemple. L'usage de T.-Live ne semble pas différer sensiblement de celui de Cicéron.

(1) L'idée serait celle-ci : « quippe qui *non ita* regnum affectet *ut id quisquam* indignari — possit. » M. Müller, dans son édition, propose une autre explication, qui me paraît encore moins naturelle.

(2) Les exemples de Sénèque que donne M. Dräger ne sont pas non plus tous cités à propos : *De benef.*, 3, 23, 4 (lisez : 5). *Epist.*, 17, 6 (lisez : 8). *De brev. vit.*, 4, 2. *Nat. quæst.*, 4, 2, 30, l'idée est *négative* au fond; *De provid.*, 2, 10. *Cons. ad Marc.*, 19, 2 (lisez : 3), il y a une idée de *blâme*. Du reste, les autres passages mentionnés par M. Dräger montrent que l'emploi de *quisquam* ou de *ullus* dans une proposition affirmative n'est pas rare chez Sénèque.

§ 17. — QUISQUAM UNUS, etc.

Dans sa *Theorie des lateinischen Stiles* (2e éd., 1843), p. 8, Grysar, énumérant les différences qu'on peut remarquer entre la langue de T.-Live et la langue de Cicéron ou de César, cite chez T.-Live les expressions *nemo unus*, *quilibet unus*, *quisquam unus*, qu'il traite de pléonasmes. Il y a là une double erreur; ces expressions ne sont pas des pléonasmes, et on les rencontre chez Cicéron aussi bien que chez T.-Live.

Parmi les passages de T.-Live où l'on trouve ces expressions, je n'en connais qu'un où il semble qu'il y ait en effet pléonasme: 9, 17, 15 « id vero erat periculum ne sollertius quam *quilibet unus* ex his, quos nominavi, castris locum caperet, etc. » Partout ailleurs *unus* conserve son sens propre, demandé dans chaque passage par quelque opposition exprimée ou sous-entendue, et, comme le dit fort bien M. Weissenborn, remplace le singulier de l'adjectif *singuli*, lequel n'existe pas.

2, 9, 8 nec quisquam *unus* malis artibus postea tam popularis esset quam tum bene imperando *universus* senatus fuit.

3, 45, 4 cum *multi* magis fremerent quam quisquam *unus* recusare auderet.

3, 55, 15 hæc omnia — non adversantibus patriciis transacta, quia nondum in quemquam *unum* sæviebatur. [56, 1]... tum tribuni aggredi *singulos*, etc.

28, 37, 6 nec quisquam alterius gentis *unus* tantum ea arte quantum inter alios *omnes* Baliares excellunt.

32, 20, 7 hæc adhortatio prætoris non modo quemquam *unum* elicuit ad suadendum, sed ne fremitum quidem aut murmur *contionis tantæ* — movit.

39, 50, 2 neque *ipsi* domum recipere custodiendum audebant nec cuiquam *uni* custodiam ejus satis credebant.

2, 6, 3 eos inter se, quia nemo *unus* satis dignus regno visus sit, *partes* regni rapuisse.

3, 12, 4 sibi eum in dubiis suis rebus venisse subsidio; neminem *unum* esse cujus magis opera putet rem restitutam.

3, 14, 4 ut nemo *unus* inde præcipuum quicquam gloriæ domum invidiæve ferret, *mille pro uno Kæsones* exstitisse plebes quereretur.

9, 16, 19 haud dubie illa ætate — nemo *unus* (« kein *Einzelner* ») erat vir quo magis innixa res Romana staret.

28, 35, 9 cupere se illi populoque Romano operam navare ita ut nemo *unus* externus magis enixe adjuverit rem Romanam.

38, 50, 8 neminem *unum* civem tantum eminere debere.

41, 20, 7 Rhodiis ut nihil *unum* insigne, ita *omnis generis*, ut quæque usus eorum postulaverunt, dona dedit.

6, 40, 6 « si Claudiæ familiæ non sim —, sed *unus* Quiritium *quilibet*, » *unus Quiritium* veut dire « un bourgeois comme tout le monde », cf. § 10 « ex media contione *unum* civem, » 45, 39, 2 « togatorum *unus*, » et l'expression bien connue « *unus* de multis » ; *quilibet* ajoute l'idée de : « quel qu'il soit », cf. Cic., *Brut.*, 93, 320, « non *quivis unus* ex populo, sed existimator doctus et intellegens ; » il n'y a donc pas de pléonasme, encore moins dans cet autre passage de T.-Live, 42, 42, 3 « queratur *unus quilibet* » (un seul, n'importe lequel).

M. Dräger, § 49, cite des exemples de cet emploi de *unus* avec *nemo*, *nullus*, *quivis*, *aliquis*, *quidam*, *quis* interrogatif chez Cicéron, avec *nemo* chez César. Dans tous ces passages *unus* s'explique de même ; par exemple *Brut.* 59, 216 « itaque in Curione hoc verissime judicari potest, nulla re *una* magis oratorem commendari quam verborum splendore et copia; nam cum tardus in cogitando, tum in instruendo dissipatus fuit, » le sens est évidemment : « des qualités nécessaires à l'orateur *aucune ne peut suppléer aussi bien à l'absence des autres*, etc. » ; je n'ai remarqué qu'un passage où *unus* fît pléonasme ; c'est *De prov. cons.*, 4, 7, « ut, nisi C. Vergilius — intervenisset, *unum* signum Byzantii ex maximo numero *nullum* haberent, » où l'on attendrait plutôt *non* que *nullum*. — *De or.*, 3, 14, 55, « est enim eloquentia *una quædam* de summis virtutibus, » c'est *una* qui est le mot principal, et *quædam* le mot accessoire ; le sens me paraît être à peu près le même que s'il y avait *quodam modo* (1).

L'erreur où est tombé Grysar, lorsqu'il a traité de pléonasmes les expressions de ce genre, a été partagée par Kühnast, p. 202, et aussi, à ce qu'il semble, par M. Dräger, qui dit que dans ces locutions *unus* sert à *renforcer* (?) le pronom indéfini.

§ 18. — QUICUMQUE, QUISQUIS, UTCUMQUE, etc. SANS VERBE (2).

Les grammaires traitent en général cette question d'une façon très-sommaire ; nous essaierons de donner quelques détails de plus.

(1) Sur le sens et l'emploi de *quidam*, voyez Grysar, p. 223 et suiv. Je crois du reste qu'on peut appliquer à des expressions comme *eximia quædam*, δαιμονία τις (Plat., *Gorg.*, 455, A) une observation très-fine que fait M. Weil dans son excellent ouvrage *De l'ordre des mots dans les langues anciennes* (Paris, 1869), p. 89-97 ; c'est que chez les Grecs et chez les Latins certains pronoms et certaines particules, qui n'avaient pas de sens très-précis par eux-mêmes, servaient surtout à faire ressortir les mots à la suite desquels on les plaçait, parce que l'absence d'accent du second mot forçait à accentuer davantage le premier.

(2) Kühnast, p. 196 et suiv. Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 706.

A. *Quicumque*, *utcumque*, etc. sont des pronoms ou des adverbes *relatifs*, auxquels le suffixe *-cumque* (1) donne un sens plus général : *qui, que ce soit qui*, *de quelque manière que*, etc. On sait qu'en grec la forme correspondante ὁστισοῦν perd souvent le sens relatif et ne signifie plus que *quelconque :* Plat., *Gorg.*, 516, B : οὐ δοκεῖ σοι κακὸς εἶναι ἐπιμελητὴς ὁστισοῦν ὁτουοῦν ζῴου ὃς ἄν, etc. En latin le même changement de sens se produisit pour *quicumque, qualiscumque*, etc.; mais la plupart des exemples où ces mots sont employés dans le sens indéfini appartiennent seulement à l'époque impériale. La transition dut se faire par des phrases comme les suivantes, où *quicumque* conserve encore sa valeur de *relatif*, mais où il y a un verbe sous-entendu :

Cicéron, *ad Att.*, 3, 21, te oro ut, si quid erit quod perspicias, *quamcumque* in partem, quam planissime ad me scribas.

César, 6, 23, 9, qui, *quacumque* de causa, ad eos venerunt.

T.-Live, 1, 39, 5 hic, *quacumque* de causa, tantus illi honos habitus credere prohibet, etc.

33, 45, 2 cum rex, *quacumque* de causa, in Syriam concessisset.

45, 23, 6 qui, de *quacumque* causa, tum aspernati nostra auxilia estis.

10, 18, 1 dum ea in Samnio, *cujuscumque* ductu auspicioque, gererentur.

30, 10, 20, inter assiduas clades ac lacrimas unum, *quantumcumque*, — gaudium affulserat.

Quacumque ratione, *quocumque modo* devinrent de bonne heure des expressions toutes faites; à l'origine on sous-entendait un verbe : *quacumque ratione potero*, *fieri poterit*, etc.

Cic., *in Cat.*, 2, 5, 11, quæ sanari poterunt, *quacumque ratione* sanabo. *ad Att.*, 12, 29, 2, *quacumque ratione* contendamus. — Salluste, *Jug.*, 103, agundarum rerum et *quocumque modo* belli componundi licentiam. — Hor., *Epist.* 1, 1, 65-6, rem facias, rem, Si possis, recte, si non, *quocumque modo* rem. — T.-Live, 9, 9, 11, dum *quacumque condicione* arma viris in arma natis auferre festinant. 40, 13, 1 exsequamur tamen *quocumque modo* conficti ordinem criminis.

Remarquez encore les passages suivants de T.-Live, qui montrent bien comment s'est fait le passage du sens relatif au sens indéfini :

1, 3, 3 is Ascanius, *ubicumque* et *quacumque* matre genitus (au lieu de

(1) Ce suffixe est composé de la conjonction *cum* et de *que*, qui, ici comme dans *quis-que*, généralise le sens : « en quelque temps, en quelque circonstance que ce soit. »

genitus est; proposition secondaire abrégée), — urbem matri — reliquit.

2, 44, 10, *qualicumque* urbis statu (= *qualiscumque fuisset* urbis status), manente disciplina militari sisti potuisse. 44, 40, 1 quod, *utcumque* prætermissum, revocari non posset (= *utcumque prætermissum esset*).

Voici maintenant des passages où la transformation de sens est tout à fait accomplie :

Cic., *Ad fam.*, 4, 8, 2, si enim libertatem sequimur, qui locus hoc dominatu vacat? sin *qualemcumque* locum, quæ est domestica sede jucundior? *Tim.*, 5, 12, trium vel numerorum vel figurarum vel *quorumcumque* generum. — On a encore cité : *Ad fam.*, 2, 19, 2 « *quæcumque* a me ornamenta in te proficiscentur, » où toutefois *quæcumque ornamenta* ne voudrait pas dire : « des ornements *quelconques,* » mais « *tous les ornements possibles ;* » du reste on lit maintenant, avec M. Madvig : « in te proficisc[i poterunt proficiscisc]entur. »

T.-Live, 3, 40, 7, censendo enim *quodcumque* (Madvig; mss. *quoscumque*), magistratus esse qui senatum haberent judicabat.

4, 39, 3 tendunt in *quemcumque* casum.

22, 58, 5 *quamcumque* condicionem paciscendi acceperunt.

35, 13, 9 *quamcumque* fortunam subire.

29, 15, 1 quæ dubiis in rebus *utcumque* tolerata essent. 31, 15, 10 *utcumque* composita cum Philippo pace. 32, 8, 4 *utcumque,* seu injuncta seu suscepta foret militia, — eam exhaustam (esse). 33, 7, 10 committendam rerum summam in discrimen *utcumque* ratus. 45, 10, 13 quæ Popilius objecerat diluere *utcumque* conati sunt.

27, 31, 3 ludorum celebritatem *quantæcumque*, de Romanis tamen victoriæ partæ fama auxerat. 32, 5, 1 data *quantacumque* quiete temporis.

Pour l'époque impériale nous citerons : Suétone, *Claud.*, 34, *quocumque* gladiatorio munere —, etiam forte prolapsos jugulari jubebat. Quintilien, 10, 1, 105, Ciceronem *cuicumque* eorum fortiter opposuerim. Tacite, *Hist.*, 1, 11, *cuicumque* servitio exposita. Q.-Curce, 5, 8, 6, pluris *qualemcumque* vitam honesta morte æstimantibus. 5, 9, 12 ferret æquo animo *qualiumcumque,* suorum tamen vel stultitiam vel errorem (c'est-à-dire : « istorum qui, *qualescumque essent,* tamen populares sui essent; » cf. Quintilien, 12, 11, 4 neque erant illa, *qualiacumque*, mala, sed minora). Tacite, *Hist.*, 1, 11, contenta *qualicumque* principe. 4, 8 bonos imperatores voto expetere, *qualescumque* tolerare. Sénèque, *Ep.* 80, 4, tu non concupisces *quanticumque* ad libertatem pervenire —?

Pour *utcumque*, voyez Dräger, *Syntax u. Stil des Tac.*, § 24. Cf. Q.-Curce, 8, 2, 34. 8, 10, 36.

On trouvera chez Dirksen, s. vv. *quicumque*, *qualiscumque*, *quantuscumque*, *utcumque*, etc., beaucoup d'exemples semblables empruntés aux textes juridiques.

On voit que l'emploi de *quicumque*, *qualiscumque* dans le sens

indéfini n'est pas étranger à Cicéron ; mais on remarquera en même temps qu'il paraît être encore rare chez lui, au lieu que chez T.-Live il semble devenir beaucoup plus fréquent.

B. Dans l'ancienne langue, *quisquis* et *quisque* se prenaient souvent l'un pour l'autre. On trouvera chez M. Dräger, p. 101, des exemples de l'emploi de *quisque* dans le sens de *quicumque* (1). Peut-être faut-il garder chez T.-Live, 1, 24, 3, « ut, *cujusque* (= utriuscumque) populi cives eo certamine vicissent, is alteri populo cum bona pace imperitaret; » car cette formule peut provenir de quelque vieille chronique (cf. Ulpien, *Dig.*, 40, 12, 7, § 2 : « *cujusque* sit ætatis »); toutefois tous les éditeurs récents, Madvig, Weissenborn, Müller, sont d'un avis contraire et lisent *cujus*. — D'autre part, Neue, II, p. 249 et suiv., Lachmann, *Comment. in Lucr.*, 5, 264, Madvig, dans son édition du *De finibus*, 5, 9, 24, citent des exemples de *quisquis* = *quisque;* c'est surtout le neutre qu'on rencontre ainsi : *quicquid* = quidque, *unumquicquid* = unumquidque; *C. I. L.*, I, 200, 27, « ita utei *quicquid* quoieique ante h. l. r. licuit. »

La même forme (*quicquid* = quidque) paraît également certaine chez Cicéron, *De fin.*, 5, 9, 24. *Tusc.*, 4, 19, 44. 5, 34, 98. *p. Cluent.*, 19, 52. Mais on a tort de citer T.-Live, 38, 17, 13, « generosius in sua *quicquid* sede gignitur, » où il faut lire, soit *quidque*, soit *generosius est,* cf. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 543 (2). — On trouve aussi des exemples du masculin : *C. I. L.*, I, 206, 13 : « quod *quemquem* h. l. profiterei oportebit. » Mais chez Cic., *Ad fam.*, 6, 1, 1, il faut corriger « quocumque in loco *quisque* est, » ou bien « *quis* est, » au lieu de *quisquis*, et de même chez T.-Live, 8, 38, 11, « in suo *quisquis* gradu obnixi, » on a rétabli *quisque* (3). L'emploi de *quoquo*, *quaqua* au lieu de *quoque*, *quaque* paraît s'être conservé dans la langue du droit, voyez Dirksen, *Manuale Latinitatis fontium juris civilis Romanorum*, p. 807.

Dans la langue de l'époque classique, *quisquis* a le même sens que *quicumque* ; comme on disait *quocumque modo*, on disait aussi absolument *quoquo modo*, voyez par exemple Cic., *p. Mil.*, 3, 9, « XII tabulæ nocturnum furem *quoquo modo*, diurnum autem si se telo defenderet interfici impune voluerunt. » *De inv.*, 1, 41, 75 « *quoquo modo* commoveat auditorem necesse est. » *Ad fam.*, 9,

(1) Cf. Neue, II, p. 249.

(2) Sur le passage 3, 37, 7, « qua *quicquid* cupitum foret, » v. Madvig, *Emendationes Livianæ* (2e éd.), p. 93.

(3) Sur le passage 25, 29, 6, v. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 364.

16, 1, « ut *quo*[*quo*] *modo* — aut liberarem te ista cura aut certe levarem. » — Tér., *Eun.*, 1083, « mirum ni illoc homine *quoquo pacto* opust (1). »

Comme *quicumque*, *quisquis* finit par prendre le sens de *quivis* :

T.-Live, 41, 8, 10, liberos suos *quibusquibus* Romani mancipio dabant.

Tacite, *Ann.*, 6, 7, perinde in foro, in convivio, *quaqua* de re locuti incusabantur. 14, 1 ituram *quoquo* terrarum.

Dirksen, s. v. *quisquis*, donne d'autres exemples empruntés aux jurisconsultes.

Chez Catulle, 68, 28, « quod hic *quisquis* (Lachmann : *quivis*) de meliore nota Frigida deserto tepefactet membra cubili, » il faut peut-être lire *notast* (2).

§ 19. — EMPLOI DE QUISQUE ET DE UTERQUE AU PLURIEL.

Ceci est encore une question pour laquelle les détails donnés par les grammaires peuvent sembler insuffisants ; il serait à désirer qu'on eût une collection d'exemples complète.

A. *Quisque au pluriel* (3). Le pluriel de *quisque* est nécessaire lorsque le substantif auquel *quisque* se rapporte n'a pas de singulier (ainsi *quæque*, se rapportant à *copiæ*, chez T.-Live, 34, 46, 8. 39, 31, 12), ou bien dans le cas qui se présente dans les passages suivants de T.-Live, 1, 9, 8, « multi mortales convenere, — maxime proximi *quique* » (il s'agit, non de plusieurs individus, mais de plusieurs *groupes* d'individus). 25, 22, 5 « ut *quæque* naves — accessissent » (il en venait plusieurs ensemble chaque fois ; de même 32, 16, 9). C'est de même qu'il faut expliquer sans doute 26, 29, 3 « se non modo suam *quosque* (4) patriam, sed totam Siciliam relicturos » (chaque ambassadeur parle au nom de tous ses concitoyens).

En dehors de ces deux cas, on donne comme règle que le pluriel de *quisque* ne s'emploie guère dans la bonne langue qu'avec un superlatif au neutre : Cic., *De inv.*, 2, 2, 4 « excellentissima *quæque*. » *Acad.*, II, 1, 4, 13 « recentissima *quæque*. » *De fin.*, 2, 32, 105 « prima *quæque* bene ab eo consulta atque facta. » T.-Live,

(1) Chez Salluste, *Jug.*, 60, on trouve l'expression non abrégée : « *quoquo* modo potuere. »

(2) Kühnast cite César, 7, 14, 5, *quoquoversus* (= in omnes partes) ; mais dans ce passage et dans les passages semblables on lit maintenant *quoqueversus*, v. Nipperdey, *Quæstiones Cæsarianæ*, p. 71 et suiv.

(3) Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 710 b. Vogel, éd. de Q.-Curce, 3, 3, 25.

(4) Mss. *quisque*.

5, 41, 5 « proxima *quæque* tectorum. » 25, 38, 18 « fortissima *quæque* consilia. » On se sert du reste aussi bien du neutre singulier, voyez par exemple Cic., *De fin.*, 2, 25, 81 « optimum *quidque*. » *De nat. deor.*, 1, 27, 77 et 3, 3, 7 « primum *quidque*, » de même *Ad fam.*, 12, 1, 1 (1), etc.

Le pluriel ne semble pas avoir été rare non plus, au moins chez certains auteurs, dans la locution *ut quisque*.

Caton, *De re rust.*, 131, loca — uti *quæque* gravissima — erunt.

Cic., *De div.*, 2, 42, 89, perinde ut *quæque* stellæ in iis finitimisque partibus sint quoque tempore.

Sall., *Jug.*, 60, uti *quæque* — res erant.

T.-Live, 5, 8, 13, ut *quosque* studium privatim aut gratia occupaverunt. 10, 35, 8 ut ad *quosque* venerat. 37, 43, 8 ut *quosque* adepti sunt. 41, 20, 7 ut *quæque* usus eorum postulaverunt.

A part les cas que nous venons d'énumérer, le pluriel de *quisque* ne se rencontre à la bonne époque que fort rarement :

Lucr., 5, 449, terrai corpora *quæque*.

Ad Her., 3, 24, 40, tu primas *quasque* partes in animo frequenta. 3, 22, 37 ut identidem primos *quosque* locos — animo pervagemur.

Cic., *De off.*, 2, 21, 75, tot leges et proximæ *quæque* duriores. *De am.*, 10, 34 in optimis *quibusque* (*masculin*) honoris certamen.

T.-Live, 40, 5, 6 cetera in suum *quæque* tempus — differunt. 41, 25, 8 quo *quæque* (bella) modo gesta sunt.

Au contraire chez les écrivains de l'époque impériale l'emploi du pluriel de *quisque* devient plus libre et plus fréquent ; en voici quelques exemples :

Sén., *Epist.*, 87, 15, humillimis *quibusque* (*masc.*). 108, 25 optimos *quosque* (dies) primos rapi. *De provid.*, 2, 3 cum fortissimis *quibusque* (*masc.*) confligere.

Pline l'ancien, 33, (3) 15, annis *quibusque* (= singulis). 12, (3) 7 ut semel *quæque* dicantur. 33, (4) 21 in *quasque* partes. 2, (47) 46 peculiares *quibusque* gentibus venti. 2, (70) 71 *quibusque* proximis (*masc.*). 33,

(1) La locution singulière *primus quisque* (cf. Nägelsbach, p. 268), qui est très-fréquente en latin, veut dire : « l'un après l'autre, chacun à son rang. » Il semble que cette façon de parler se doive expliquer ainsi : *primum quidque videamus*, « considérons chaque fois le point qui logiquement se présentera le premier, c'est-à-dire tous successivement. » V. encore Madvig, *De finibus*, 2, 32, 105. *Primo quoque tempore, primo quoque die* veut dire : *à la première occasion, au premier jour* ; ces expressions sont très-bien expliquées par Kühner, *Ausf. Gramm. d. lat. Sprache*, t. II (1878), p. 474-475.

(1) 3 ab optimis *quibusque* (*masc.*). 10, (84) 95 quæ de *quibusque* eorum — diximus. 9, (59) 85 vetustissimis *quibusque* (*masc.*).

Suét., *Aug.* 89, prout *quique* monitione indigerent. *Tib.* 8 varia *quosque* de causa. *Cæs.* 42 quanti *quasque* — comparassent.

Justin, 20, 1, 4, finitimos *quosque* aggreditur.

Q.-Curce est très-correct dans l'emploi de *quisque*, v. Vogel, p. 19.

B. Uterque *au pluriel* (1).

Utrique s'emploie régulièrement dans les mêmes cas que *quique*, c'est-à-dire lorsque le mot auquel *uterque* se rapporte n'a pas de singulier ou bien lorsqu'il s'agit de deux *groupes* de personnes ou d'objets (2).

En parlant de deux individus ce pluriel est rare dans la bonne langue ; chez Cornélius Népos et T.-Live, il semble devenir un peu plus fréquent.

Tér., *Andr.*, 287-8, quam illi nunc *utræque* inutiles — sient.

Cic., *in Verr.*, II, 4, 14, 32 « jubet me scyphos sigillatos ad prætorem statim afferre. Permotus sum, inquit : binos habebam : jubeo promi *utrosque*, » où *utrosque* peut être amené par *binos* (= une *paire*). *P. Mur.*, 12, 26 (dans une formule de droit qu'il cite) : « suis *utrisque* (*les deux parties*) superstitibus præsentibus. » *P. Lig.*, 12, 36 « quam (salutem) hujus admonitus officio cum *utrisque* his (les deux frères de Ligarius) dederis (= horum utrique) » (3).

Cælius chez Cic., *Ad fam.*, 8, 11, 1, *utrisque* consulibus. Cassius, *ibid.*, 12, 13, 4, ex quibus *utrisque* civitatibus. Brutus, *ibid.*, 11, 20, 3, ab *utrisque* nobis (mais 11, 21, 5 il faut lire *ab utroque vestrum*).

Varron, *De re rust.*, 3, 9, duæ caveæ — *utræque*, etc.

Chez César, il n'y a qu'un exemple douteux : *De b. G.*, 1, 53, 4 *utræque* (leçon des meilleurs mss.; var. : *utraque*) in ea fuga perierunt (var. : *periit*). *De b. civ.*, 2, 6, 5, on lit *utraque*. — Au contraire M. Eichert dans son lexique de César cite plusieurs exemples empruntés au *De bello Africano* (28. 53. 61. 81) et au *De bello Hispaniensi* (7. 31).

Sall., *Cat.* 5, quæ *utraque* (= quorum utrumque). 30 ii *utrique*.

Corn. Nép., *Timol.*, 2, 2, *utrorumque* Dionysiorum. *Dat.*, 11, 2, *utrique* (Datame et Mithridate). *Hann.*, 4, 2, *utrosque* (consules) profligavit. *Con.*, 4, 5, muros — *utrosque*.

(1) Gossrau, *Lat. Sprachl.*, p. 426.

(2) V. par exemple César, *De b. G.*, 2, 16, 2, « his utrisque. » 4, 17, 6, « hæc utraque. » Cic., *De or.*, 3, 26, 102, « a quibus utrisque. » *In Cat.*, 2, 9, 20, « quos utrosque. »

(3) *Utrique hi, quæ utraque*, etc., au lieu de *uterque horum*, *quorum utrumque*, etc., paraît n'avoir pas été rare.

T.-Live, 9, 12, 2 *utraque* consilia. 27, 22, 2 *utrisque* consulibus Italia decreta provincia est. 29, 37, 17 diem ad populum *utrisque* dicit. 30, 8, 7 *utraque* cornua. 32, 17, 15 *utraque* tuta præstabat latera. 34, 25, 5 *utrasque* arces. 36, 16, 5 Ætolorum *utræque* manus. 42, 34, 4 duæ filiæ sunt, *utræque* jam nuptæ. 42, 54, 8 *utraque* oppida.

Peut-être sera-t-il permis de croire, d'après la liste d'exemples qui précède, que l'emploi de *utrique* au lieu de *uterque* appartenait au langage populaire, dont le *De bello Africano* et le *De bello Hispaniensi* nous offrent précisément, comme on sait, deux types; Salluste, Cornélius Népos et T.-Live paraissent avoir introduit dans la langue littéraire plus d'une façon de parler de la langue vulgaire, v. Wölfflin, *Philologus*, XXXIV, p. 137 et suiv.

§ 20. — ALII = οἱ ἄλλοι (1).

L'emploi de *alii* dans le sens de *ceteri* (= οἱ ἄλλοι, « les autres ») est tout à fait ordinaire chez T.-Live ; en voici quelques exemples qu'il serait facile de multiplier :

1, 12, 9 et *alia* Romana acies.
2, 5, 4 *aliis* quæ fert temere flumen.
2, 13, 7 *alias* haud magni facere.
2, 23, 6 primo se agro paterno avitoque exuisse, deinde fortunis *aliis*.
3, 17, 3 Juppiter optimus maximus Junoque regina et Minerva, *alii* dii deæque.
7, 8, 1 vulgus *aliud* (2) armatorum. 7, 19, 2 vulgus *aliud*. 7, 26, 9 quorum concursus *alios* exciverat..... *alia* multitudo (2, 59, 11 *cetera* multitudo).
21, 27, 6 et *alius* exercitus.
24, 40, 15 tormentaque *alia* quæ oppugnandæ urbi comparata erant.
26, 8, 5 Jovem — deosque *alios*.
38, 24, 11 *alia*que — sanctitate et gravitate vitæ.
38, 26, 8 receptis inter ordines velitibus et *alia* turba auxiliorum.

(1) Dräger, § 55.

(2) Logiquement il faudrait : « *alii*, id est, *vulgus armatorum*, » car *vulgus armatorum* s'oppose à *primores* qui précède. Il y a là une espèce d'attraction qui est fréquente en grec (où l'on rencontre même des phrases comme : εὐδαιμονιζόμενος ὑπὸ τῶν πολιτῶν καὶ τῶν ἄλλων ξένων, Plat., *Gorg.*, 473, C), et aussi en latin, voyez T.-Live : 1, 20, 3 « *alii*sque cærimoniis. » 4, 41, 8 « jumentaque *alia*. » 5, 39, 3 « *alia*sque portas. » 21, 2, 4 « ob *aliam* indolem animi. » 21, 46, 9 « *alius* confertus equitatus ; » — Cic., *in Verr.*, 1, 16, 47 « *aliis* recte factis. » *Or.*, 69, 231 « *alia* — vitia ; » — Corn. Nép., *Eum.*, 7, 1, « *alii* Macedonum ; » — Verg., *Æn.*, 6, 411 « *alias* animas ; » — Tac., *Ann.*, 3, 42 « *aliud* vulgus obæratorum aut clientium. » *Hist.*, 4, 56 « *ceterum* vulgus, » etc.

40, 12, 7 *alio* vitæ nostræ tenore (§ 6 : *celera* insectatione vitæ meæ).
41, 18, 13 *alia* multitudo peditum equitumque.

Selon M. Dräger, cet emploi de *alius* est rare avant T.-Live ; il cite un exemple de Térence (*Phorm.*, 1020); un de César (*de b. G.*, 1, 41, 4) ; deux de Salluste (*Cat.*, 43. *Jug.*, 58). Cette liste n'est pas complète : je n'ai pas de passage de Cicéron ou de César à y ajouter, mais un passage du *De b. Afr.* (31 « *alii* — equitatui ») et plusieurs passages de Térence et de Salluste :

Tér., *Eun.*, 602, simul *alia* circumspecto. 776 cedo *alios*. 780 ubi *alii*? — Qui, malum, alii? *Heaut.*, 396 nescio *alias;* me quidem semper scio, etc. 855 des, qui aurum ac vestem atque *alia* quæ opus sunt comparet. *Ad.*, 258 unam hanc rem me habere præter *alios* præcipuam arbitror. 832 ad omnia *alia*. *Hec.* 200 neque declinatam quicquam ab *aliarum* ingenio ullam reperias. 384 te atque *alios* partum ut celaret suom. 776 solam fecisse id quod *aliæ* meretrices facere fugitant. 834 etsi hoc meretrices *aliæ* nolunt. *Ph.*, 468 utut erant *alia*, — et peut-être encore ailleurs, voyez par exemple : *Eun.*, 398. *Heaut.*, 210. 221. *Ad.*, 416 (cf. Ménandre : βλέπων πεπαίδευμ' εἰς τὰ τῶν ἄλλων κακά), etc., où l'on peut se demander si *alii* veut dire « *les autres* » ou « *d'autres.* »

Sall., *Cat.*, 27, ipse cum telo esse, item *alios* jubere. *Jug.*, 85, 4 quas necesse est et virtute et innocentia tutari : nam *alia* infirma sunt. § 41 sudorem, pulverem, et *alia* talia relinquant nobis. 94 in castellum perveniunt, desertum ab ea parte, quod omnes, sicuti *aliis* diebus, advorsum hostes aderant, — et peut-être encore ailleurs. — « *alii* omnes » *Jug.*, 91. « *alia* omnia » 46. 52. 54. 63. 87. 89 (1).

La négligence d'expression qui consistait à dire *alii* au lieu de *ceteri* était donc moins rare dans l'ancienne langue que M. Dräger ne le dit ; c'est peut-être encore une des façons de parler de la langue populaire que Salluste et T.-Live semblent avoir introduites dans le latin littéraire.

(1) D'après le dictionnaire latin-allemand de Georges (6e éd., Leipzig, 1869), « *alii* omnes, *alia* omnia » se trouve même chez Cicéron ; mais il ne renvoie à aucun passage.

D. LE VERBE

LE VERBE

Nous ne parlerons ici que de quelques-unes des nombreuses questions qu'on peut traiter lorsqu'on s'occupe de l'emploi du verbe. Beaucoup de ces questions du reste rentrent plutôt dans l'étude de la proposition simple que dans l'étude des différentes parties du discours considérées en elles-mêmes. Les questions que nous nous proposons d'examiner ici sont les suivantes : emploi des verbes simples au lieu des verbes composés ; verbes transitifs pris dans un sens intransitif ; emploi de *cœpi*, *desii* avec un infinitif passif ; emploi de *clausus fui*, *fueram*, etc. ; emploi de *forem* au lieu de *essem*.

§ 21. — Emploi des verbes simples au lieu des verbes composés (1).

M. Dräger et d'autres signalent l'emploi fréquent des verbes simples au lieu des verbes composés comme un trait particulier de la langue des poëtes et des prosateurs postérieurs à l'époque classique (2). Certains verbes simples sont tout à fait inusités ou peu usités en prose, par exemple *temnere*, qui ne paraît se rencontrer que chez les poëtes et une fois chez Tacite, *Hist.*, 3, 47. D'autre part il y a beaucoup de cas où le sens demande l'emploi de tel ou tel verbe composé, dans lequel la signification du verbe simple est modifiée de telle ou telle manière par une préposition ; en pareil cas l'emploi du verbe simple, c'est-à-dire du terme vague au lieu du terme précis, est un manque d'exactitude. Toutefois la question ne semble pas avoir été étudiée suffisamment, et peut-être l'emploi du verbe simple au lieu du verbe composé est-il moins rare dans la prose classique qu'on ne croit. Ainsi M. Kühnast donne pour T.-Live de nombreux exemples de cette particularité (3) ; mais on n'a qu'à ouvrir le dictionnaire de For-

(1) Kühnast, p. 332 et suiv. Dräger, § 85.

(2) Cf. Grysar, p. 10, 18, 255.

(3) M. Dräger, p. 138, s'est contenté de reproduire pour T.-Live la liste de M. Kühnast.

cellini, et l'on verra qu'une bonne partie de ces exemples ont déjà leurs analogues chez Cicéron ou chez César; il ne paraît donc pas bien évident qu'il y ait là rien de spécial à la langue de T.-Live. Je vais reprendre ici, par ordre alphabétique, la liste de M. Kühnast, en ajoutant pour chaque mot les observations que j'aurai à faire.

« *Apisci* p. *adipisci.* » 4, 3, 7 spes — *apiscendi* summi honoris. De même 4, 6, 10. — C'est un mot de la vieille langue, qui est rare à la bonne époque. Toutefois on trouve Cic., *Ad Att.*, 8, 14, 3, maris *apiscendi* (1re main du *Mediceus;* Baiter : *adipiscendi*). Sulpicius chez Cic., *Ad fam.*, 4, 5, 6, magnam ex ea re te laudem *apisci.*

« *Capere* p. *accipere.* » 42, 22, 1 exercitumque a M. Popilio *ceperunt.* — Weissenborn et Madvig lisent *acceperunt.*

« *Cadere* p. *accidere.* » 23, 44, 14 quæ captæ urbi *casura* forent. — M. Kühnast remarque lui-même que *accidere* n'est pas usité au participe futur. Forcellini cite du reste plusieurs exemples de Cicéron (1) : « nihil ipsis jure incommodi *cadere* possit, hoc tamen *cecidit* mihi peropportune, insperanti — mihi — *cecidit*, nihil mihi optatius *cadere* posse, a te mihi omnia semper honesta et jucunda *ceciderunt.* »

« *Ciere* p. *accire.* » — 9, 39, 8, « ab ultimis deinde subsidiis *cietur* miles, » est cité à tort par Kühnast, car dans cette phrase il ne pourrait pas y avoir *accitur*, qui a un tout autre sens ; on peut voir dans les dictionnaires que le mot *ciere* « mettre en mouvement » n'est pas étranger à Cicéron.

« *Creare* p. *procreare.* » 21, 61, 2 ferme fit ut secundæ res neglegentiam *crcent.* — Est-il sûr que dans ce sens *procreare* soit plus usité que *creare?* Cicéron dit par exemple, *De div.*, 2, 26, 55, « errorem *creat* similitudo. »

« *Curare* p. *procurare.* » 1, 20, 7 quæque prodigia — susciperentur atque *curarentur.* — *Procurare* est en effet en pareil cas l'expression ordinaire.

« *Dare* p. *edere.* » 7, 23, 10 stragemque inter se cæde ipsa fœdiorem *dare.* — On trouve chez Virgile, *G.*, 3, 247, « nec funera vulgo Tam multa informes ursi stragemque *dedere;* » au contraire, Cicéron dit : *De legg.*, 3, 9, 22 « sed ille quas strages *edidit !* » *Ad Att.*, 1, 16, 1 « quas ego pugnas et quantas strages *edidi !* » Il est possible que cet emploi de *dare* appartienne en effet à la langue de la poésie, cf. cependant Tér., *Eun.*, 653, « quas turbas *dedit !* » 899 « *dabit* hic pugnam aliquam denuo.»

« *Dare* p. *tradere* (?). » 2, 2, 4 hic — sermo per totam civitatem est *datus.* — Ce n'est pas *tradere,* mais bien *didere* qui conviendrait ici : « *diditur* hic subito Trojana per agmina rumor, » Verg., *Æn.*, 7, 144 ; seulement *didere* est un mot poétique.

(1) Tous les exemples que j'emprunterai à Forcellini ont été vérifiés par moi.

« *Dicere* p. *edicere.* » 8, 34, 4 ei qui adversus *dictum* suum pugnasset. — On attendrait en effet plutôt *edictum*, que M. Madvig rétablit dans le texte. Si l'on garde *dictum*, le sens serait « ses *ordres* », d'une façon générale (cf. l'expression *dicto audientem esse*).

« *Ducere* p. *deducere.* » 27, 8, 14 eæ *ductæ* ex insula legiones. — Le verbe composé serait plus exact.

« *Demere* p. *adimere.* » 29, 21, 11 haud mediocre onus *demptum* erat de Scipione cognoscendi. — Forcellini cite « *demere* sollicitudinem » (Cic., *Ad Att.*, 11, 15, 3), « *demere* metum, molestiam » (Tér.), aussi bien que « *adimere* curam, ægritudinem, metum » (Tér.).

« *Ferre* p. *auferre.* » 4, 33, 11 alios in aquam compulsos gurgites *ferunt.* — Cf. Verg., *Ecl.*, 5, 34, postquam te fata *tulerunt.* 9, 51 omnia *fert* ætas.

« *Ferre* p. *afferre.* » 23, 9, 5 si non perniciem nobis cum scelere *ferunt.* — Forcellini cite : « nihil pol jam istæ mihi res voluptatis *ferunt* » (Tér.), « cumque ea contentio mihi magnum — fructum *tulisset* » (Cic.).

« *Ferre* p. *offerre.* » 2, 17, 3 ut pacis condiciones ultro *ferret* Romanis. 9, 9, 19 vilia hæc capita luendæ sponsioni *feramus.* 34, 19, 3 trium condicionum electionem *ferre* jubet. — Cf. Cic., *p. Rosc. Am.*, 11, 30, hanc condicionem misero *ferunt* ut optet, etc.

« *Ferre* p. *referre.* » 2, 50, 2 ex opulentissima — civitate victoriam *tulit.* De même 8, 8, 18. 39, 51, 10 (cf. Cic., *Ad Att.*, 4, 15, 6 : palmam *tulit*). Mais on ne peut dire qu'ici *ferre* soit pour *referre*, car je ne crois pas que *victoriam referre* soit un simple synonyme de *vincere* ; dans des phrases comme 4, 10, 3, « se — *victoriam* potius ex Volscis quam pacem infidam *Romam relaturum*, » le sens de cette expression me paraît être : « *revenir* victorieux, » cf. Cic., *De imp. Cn. Pomp.*, 3, 8, « ut ab illo insignia victoriæ, non *victoriam reportarent.* » — 3, 6, 5, « mæstum etiam responsum *tulere*, » n'est pas non plus un exemple à citer ; le sens n'est pas « ils *remportèrent*, » mais simplement « ils *reçurent* une réponse » (cf. Cic., *in Cat.*, 1, 8, 19 : « cum a me quoque id responsum *tulisses* ») ; ce n'est qu'au § 6 qu'on lit : « *discessere* socii, pro tristi nuntio tristiorem domum *referentes.* » — M. Kühnast aurait pu citer au contraire 3, 14, 4, « ut nemo unus inde præcipuum quicquam gloriæ domum invidiæve *ferret* » (cf. 3, 68, 5, « ecquis *rettulit* aliquid ad conjugem ac liberos præter odia, offensiones, etc. »).

« *Ferre* p. *perferre.* » 3, 17, 9 nec lex tamen *ferri* — potuit (3, 16, 5, *pertata*, 3, 16, 6, *perferendæ*, l'expression est plus exacte). Quant au passage 38, 27, 1, que cite M. Kühnast, « ne primum quidem impetum et clamorem Romanorum *tulerunt*, » on sait que l'emploi de *ferre* dans le sens de « supporter » est tout ce qu'il y a de plus ordinaire en latin (v. par exemple Cés., *De b. G.*, 3, 19, 3).

« *Ferre* p. *inferre.* » 4, 33, 7 et ipse — effreno equo in medios ignes *infertur* et alii concitati equi libero cursu *ferunt* equitem in hostem.

« *Ferre* p. *efferre.* » 7, 10, 14 mirisque pro contione eam pugnam laudibus *tulit.* — Cf. Cic., *Ad fam.*, 10, 26, 2, a tantis laudibus, quibus te

omnes in cælum jure et vere *ferunt*. (*De or.*, 3, 56, 214, « quid fuit in Graccho — quod me puero tanto opere *ferretur?* » il faut peut-être lire *efferretur*). — Une expression plus remarquable chez T.-Live est 30, 10, 2 « igitur omisso opere pronuntiatum iter signaque raptim *ferri* (= *tolli*) sunt cœpta » (40, 28, 2 hostes extra vallum non *elaturos* signa).

« *Ferre* p. *præ se ferre.* » 21, 41, 7 ut ipse *fert.*

« *Ferre* p. *transferre.* » 37, 59, 3 *tulit* in triumpho signa militaria CCXXIIII. 38, 59, 3 an præter omnium oculos tantum auri argentique in triumpho L. Scipionis — *latum.* 39, 7, 1 in triumpho *tulit*, etc. — 34, 52, 4 *transtulit.* § 8 *tralatæ.* 37, 58, 4 *translatæ* sunt. 39, 7, 5 *translata* erat. 45, 37, 10 *translaturus* in triumpho est et in ærarium *laturus.* 45, 40, 1 *translati.* 45, 43, 4 *transtulit;* l'expression exacte, en parlant de la pompe du triomphe, est donc en effet *transferre.*

« *Finire* p. *definire.* » 31, 48, 8 ita *finire* senatusconsulto ne per prætorem, sed per consulem gereretur. 40, 44, 10 de pecunia *finitur* ne major ludorum causa consumeretur, etc. 39, 17, 2 diem certam se *finituros.* — On trouvera dans Forcellini des exemples de cet emploi de *finire* chez Cicéron et chez César.

« *Hærere* p. *adhærere.* » 26, 23, 4 Victoria quæ in culmine erat fulmine icta decussaque ad Victorias quæ in antefixis erant *hæsit.* — César, 5, 48, 7-8 : tragulam mittit. Hæc casu ad turrim *adhæsit.*

« *Hærere* p. *inhærere.* » 1, 14, 11 *hærens* in tergo Romanus (27, 42, 6 equites enim tergo *inhærebant*).

« *Legere* p. *eligere.* » 1, 35, 6 « centum in patres *legit.* » 24, 8, 7 « cum, qui est summus in civitate dux, eum *legerimus,* » et ailleurs. — Forcellini cite des exemples de Cicéron (v. par exemple *Phil.*, 5, 5, 15. 6, 16); *aliquem in senatum legere*, et non *eligere*, est l'expression consacrée.

« *Mittere* p. *emittere.* » 26, 44, 3 patefacta deinde porta eos quos — instruxerat *mittit.* 42, 58, 11 equitatum omnem cum levi armatura *misit* (Weissenborn et Madvig : *emisit*). Cf. César, *De b. c.*, 1, 22, 2, ex oppido *mittitur.* — 30, 12, 12 vocem supplicem *mittere.* 35, 32, 6 vocem liberam *mittere.* Forcellini cite : « vocem pro me ac pro re publica neminem *mittere* » (Cic.).

« *Mittere* p. *dimittere.* » 21, 54, 3 ita prætorium *missum.* 26, 14, 4 *misso* convivio. — César, *De b. c.*, 1, 3, 1, *misso* ad vesperum senatu, etc.

« *Novare* p. *renovare.* » 4, 33, 7, « magister equitum et ipse *novat* pugnam — equestrem, » est cité à tort; *novat* n'est pas pour *renovat :* le sens est : « *novum* genus pugnæ equestris *excogitat*, » et l'on peut rapprocher de cet emploi de *novare* l'expression *novare verba*, « *créer des mots nouveaux* », qu'on rencontre chez Cicéron (v. *De or.*, 3, 37, 149). M. Kühnast aurait pu citer 26, 19, 2, « ut ardorem eum — excitaret rursus *novaret*que. » Pour cet emploi de *novare*, Forcellini cite des exemples de poëtes (Virgile, Ovide, etc.).

« *Pellere* p. *expellere.* » 2, 9, 2 « morem *pellendi* reges, » et souvent ailleurs. — On peut voir dans Forcellini que cet emploi de *pellere* est très-commun chez Cicéron.

« *Pellere* p. *repellere.* » 44, 31, 7 mœnibus *pepulissent* Romanos (= a mœnibus reppulissent).

« *Pellere* p. *impellere.* » — 33, 36, 10 est cité à tort; voici le passage : § 9 adeo acriter invaserunt ut antesignanos *impulerint.* [10] Quod ubi Marcellus animadvertit, veritus ne moti semel *pellerentur*, etc.; il est évident que *impellere* veut dire « ébranler » et *pellere* « mettre en fuite »; ce sens de *pellere* est très-commun, v. par exemple César, *De b. G.*, 1, 52, 6. 7, 62, 3. Corn. Nép., *Ages.* 3, 6. — 30, 14, 1 « non mediocri cura Scipionis animum *pepulit.* » § 3 « ipsum — juvenem nullius forma *pepulerat* captivæ; » ici encore *pellere* n'est pas pour *impellere; pellere* veut dire « frapper » (cf. l'expression *pellere fores*) et Forcellini cite plusieurs exemples de « *pellere* animum » ou « mentem » chez Cicéron; *impellere* se rencontre également dans ce sens; toutefois Forcellini n'en donne des exemples qu'au sens matériel, et non, comme pour *pellere*, au sens figuré : Lucr., 1, 303 « quoniam sensus *impellere* possent » (Cic., *Acad.*, I, 2, 20, 64, « visa enim ista cum acriter mentem sensumve *pepulerunt* »). Verg., *G.*, 4, 349, « *impulit* aures, » etc.

« *Ponere* p. *componere* (!). » 1, 53, 5 velut *posito* bello. 3, 30, 3 *posito* legis certamine. — *Ponere* est pour *deponere*, comme 1, 19, 4 *positis* externorum periculorum curis (cf. 4, 6, 11 *deposita* certamina. 31, 31, 19 *depositum* a vobis bellum). Forcellini cite : « *ponere* arma » (César, 4, 37, 1), « inimicitias » (Cælius chez Cic., *Ad fam.*, 8, 6, 1 : « candide *posuisse* [*deposuisse?*] inimicitias »), « vitia » (Cic., *De or.*, 3, 12, 46), « vitam » (*Ad fam.*, 9, 24, 4).

« *Quatere* p. *percutere.* » 24, 34, 7 machinamentaque alia *quatiendis* muris. 21, 10, 10 Carthaginis mœnia *quatit* ariete. — *Perculere* se trouve employé en pareil cas chez Cicéron, *De off.*, 1, 11, 35 : quamvis murum aries *percusserit.*

« *Spargère* p. *dispergere.* » 33, 15, 5 se in fugam passim *sparserant.* 37, 20, 5 *sparserant* se toto passim campo. — L'expression ordinaire est ici *dispergere.*

« *Tacere* p. *reticere.* » 25, 6, 10 ut alias — clades — *taceam.* — Cic., *De or.*, 1, 26, 119, plane quid sentiam enuntiabo apud homines familiarissimos, quod adhuc semper *tacui* et *tacendum* putavi. César, *De b. G.*, 1, 17, 1, quod antea *tacuerat* proponit.

« *Tendere* p. *contendere.* » 37, 11, 10 concitata nave remis ad ostium portus *tendit.* — Cic., *Ad Att.*, 16, 5, 3, dubito an Venusiam *tendam.* César, *De b. c.*, 3, 36, 2, magno impetu *tetendit* ad Domitium (il est vrai que le lexique de Eichert cite à côté de cela 31 passages où César emploie en pareil cas *contendere*).

« *Tenere* p. *continere.* » 23, 7, 10 privato se *tenuit.* 24, 18, 7 neque senatu modo — regendo cura se censorum *tenuit.* —Le premier des deux passages n'a rien d'étonnant; César dit également *tenere* et *continere se castris.* Dans le second passage *tenere se*, « s'en tenir à », me paraît une expression remarquable; mais je ne sais pas si *continere se* s'employait dans le même sens; le seul exemple que j'aie trouvé dans Forcellini et où

continere se ait un sens qui se rapproche de celui-là est Pétrone, *Sat.*, 11 : nec *se* solum *intra verba continuit.*

« *Tenere* p. *obtinere.* » 24, 19, 7 *tenuit* ne irrito incepto abiretur. 4, 30, 16 *tenuit* ne consules in proximum annum crearentur (§ 1 nec *obtineri* potuit). 39, 3, 2 *tenuerunt* causam. — « *Tenere* causam » se rencontre chez Cicéron, *p. Cæcina*, 24, 67.

« *Tenere* p. *retinere* ». 22, 30, 5 ordines suos — *tenere.* 23, 19, 4 Volturnus amnis inflatus aquis et preces Nolanorum — *tenebant.* 24, 19, 4 si eum Nola *teneret.* — Tout ceci se trouve aussi chez Cicéron. Un passage plus remarquable est 24, 20, 7 : Marcellum *ab gerundis rebus* valetudo adversa Nolæ *tenuit.*

« *Venire* p. *evenire* » est douteux. Dans les passages que l'on cite, 8, 1, 2, « sort*e venit.* » 9, 12, 1, « quæ deind*e venerunt.* » 10, 11, 1, « sort*e venit.* » 22, 40, 3, « prospere *venirent.* » 29, 20, 4, « sorti *venisset.* » 44, 17, 7, « cuique prætori classis *venisset*, » M. Madvig rétablit partout *evenire.*

« *Videre* p. *providere.* » 7, 14, 3 illi quoque tamen *videndum* — esse ut exercitum in potestate haberet. — Ce sens de *videre* est tout à fait ordinaire ; Cicéron dit même, *Ad Att.*, 5, 1, 3 : antecesserat Statius ; ut prandium nobis *videret* (= provideret).

« *Vincere* p. *evincere.* » 27, 11, 11 quem tum principem Romanæ civitatis esse vel Hannibale judic*e victurus* (il pouvait y avoir dans l'original *evicturus*) esset. — Forcellini cite « nunc *vincone* argumentis te non esse Sosiam? » (Plaute, *Amph.*, 433), « *vince* deinde bonum virum fuisse Oppianicum » (Cicéron, *p. Cluent.*, 44, 124), etc.

Grysar, p. 10, cite encore comme particulier à T.-Live l'emploi de « *habitare* p. *inhabitare*, » et de « *scandere* p. *conscendere.* » 40, 3, 4, « barbaris urbes tradididit *habitandas*, » *habitandas* est, dit-il, pour *inhabitandas.* — Mais le verbe *inhabitare* paraît être étranger à la langue de la bonne époque ; ce qui dans le passage de T.-Live est remarquable, ce n'est pas l'emploi du verbe simple, c'est l'emploi transitif de *habitare*, dont Forcellini ne cite guère que des exemples de poëtes, par exemple Hor., *Epod.*, 16, 19-20, « *habitanda*que fana Apris reliquit ; » dans le passage de Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 53, 119, « coliturque ea pars (urbis) et *habitatur* frequentissime, » c'est sans doute la présence de *colitur* qui a déterminé l'emploi personnel de *habitari* ; ailleurs, *Acad.*, I, 2, 39, 123, Cicéron dit : « *habitari* ait Xenophanes *in luna* (1) ; » pour T.-Live, Forcellini cite des exemples de l'une et de l'autre construction.

4, 2, 14 « Capitolium atque arcem *scandere* (2), » p. *conscendere*, dit Grysar. — *Ascendere* vaudrait mieux que *conscendere.* Mais ni l'emploi du simple *scandere* ni la construction de ce verbe avec l'accusatif n'est

(1) Cf. *Lex Julia municip.* (*C. I. L.*, I, 206), 56 : « intra ea loca *ubei* continenti *habitabitur.* »

(2) Grysar cite par erreur 1, 10, où il y a (§ 5) : « in Capitolium escendit. » Il aurait pu citer 3, 68, 7.

sans exemple dans la bonne langue ; Forcellini cite : Cic., *De sen.*, 6, 17, « cum alii malos *scandant.* »

La comparaison de tous ces passages nous conduit à la conclusion que, si T.-Live a pu emprunter l'emploi de tel ou tel verbe simple à la langue poétique, cette observation ne se peut appliquer qu'à un très-petit nombre de verbes. On a pu voir aussi par cette étude quelles confusions et quelles inexactitudes on était exposé à rencontrer dans les listes d'exemples de M. Kühnast.

§ 22. — Verbes transitifs employés comme intransitifs (1).

L'usage de T.-Live, comparé avec l'usage classique, semble présenter ici plusieurs particularités ; on pourra s'en rendre compte en parcourant la liste suivante, qui comprend tous les verbes transitifs dont nous avons noté l'emploi intransitif chez T.-Live.

Il faut distinguer plusieurs cas, que M. Dräger a tort de confondre.

a) Le verbe transitif devient intransitif parce que sa forme active prend un sens réfléchi ou moyen : *mutare*, « changer » (= *mutari* ou *mutare se*).

Applicare. 44, 32, 8 quocumque litore *applicuisse* naves hostium audissent. — *De b. Hisp.*, 37, « quarto die navigationis — ad terram *applicant* ; » mais cet exemple n'est pas concluant, parce qu'on peut suppléer l'idée de *naves*, cf. notre catégorie *c*).

Declinare. 21, 52, 6 ad vindices futuros *declinant.* — On peut voir par les dictionnaires que cet emploi de *declinare* est tout à fait ordinaire.

Deicere (?). 28, 6, 10 M. Madvig lit : « venti ab utriusque terræ præaltis montibus subiti ac procello*si* [*se*] *deiciunt* » (cf. 28, 15, 11).

Habere. « Bene *habet* » 6, 35, 8 et ailleurs (25, 38, 14 « ita *se* res *habet* »). — Aux exemples que cite M. Dräger pour cet emploi de *habere*, qui dans quelques expressions toutes faites semble avoir été assez commun dans le langage familier, j'ajouterai : Tér., *Phorm.*, 429 « bene *habent* tibi principia » (479 « sic *habent* principia *sese* ut dico »). Hor., *Sat.*, 1, 9, 53, « sic *habet* » (= sic se res habet, οὕτως ἔχει). *De b. Hisp.*, 32, « eum minus belle *habere.* »

Inclinare. 3, 61, 4 si fortuna belli *inclinet* (César, *De b. c.*, 1, 52, 3 : *se* fortuna *inclinaverat*). 7, 33, 7 ut aliquamdiu in neutram partem *inclinarent* acies (1, 12, 3 confestim Romana *inclinatur* acies). 27, 46, 7 multorum eo *inclinabant* sententiæ ut, etc. (Cic., *De sen.*, 6, 16, cum sententia senatus *inclinaret* ad pacem), et ailleurs.

(1) Dräger, § 87.

Laxare. 26, 20, 11 annona haud multum *laxaverat.* — M. Vogel, *Q.-Curce*, I, p. 223, considère cette expression, « *annona laxat*, » comme appartenant à la langue vulgaire; chez Q.-Curce, 4, 3, 6, il corrige : « compages operis verberatæ *laxavere se.* »

Movere. « Terra *movet* » 35, 40, 7. 40, 59, 7 (expression consacrée, voyez A.-Gelle, 4, 6, qui cite aussi un vieux sénatus-consulte où il y avait : « in sacrario regiæ hastas Martias *movisse* »). Ce paraît être la seule expression où T.-Live emploie ainsi *movere.* « *Res moventes* » (5, 25, 6 ex ea tantum præda quæ rerum *moventium* sit) vient plutôt de *moveri* que de *movere* (1);

(1) Au lieu de *res moventes* (= *mobiles*) (*Dig.*, 33, 10, 2. 39, 5, 35. 43, 16, 19. 47, 2, 21, § 6) ou de *moventia* (*Dig.*, 42, 1, 15, § 2. 46, 3, 48. 48, 17, 5, § 1. 2. 50, 16, 93. Gaïus, *Inst.*, 4. 16), Corn. Nép. dit : « omnia quæ *moveri* poterant » *Them.*, 2, 8 ; « omnia quæ *moveri* poterant Dionis, » *Dion*, 4, 2. Il semble donc que dans cette expression on se soit habitué à considérer *moveri* comme un verbe *déponent* ou *moyen*, pouvant avoir comme tous les verbes déponents un participe présent. On sait en effet que les verbes qu'on a l'habitude d'appeler déponents ne sont pas les seuls verbes *moyens* que le latin possède (v. Dräger, p. 145 et suiv. Gossrau, p. 181) ; ainsi chez T.-Live, 1, 45, 6, quin tu — *perfunderis* flumine ? 1, 47, 4, quin *accingeris ?* 1, 57, 1, *ditari.* 4, 37, 11, *tegi.* 5, 26, 7, castra sua — *prælati.* 8, 35, 8, *circumfusi.* 9, 13, 2, *feruntur.* 21, 55, 9, latebras — *præterlata* acies *est.* 22, 34, 2, *æquari.* 26, 24, 12, *jungeretur* (27, 5, 12, *jungeret se*). 26, 7, 6, *dederetur* (22, 6, 11, *sese dediderunt*). 24, 18, 4, *purgari* (34, 21, 2, *purgare se*). 45, 41, 8, *volvi*, » etc., ne sont pas des verbes *passifs*, mais des verbes *moyens.* De même Verg., *G.* 3, 383, « *velatur* corpora, » *Æn.*, 2, 275, « exuvias *indutus,* » Hor., *Epist.*, 1, 1, 56, « lævo *suspensi* loculos tabulamque lacerto » sont des verbes *moyens*, qui ont un sens *actif* et qui par conséquent se construisent tout naturellement avec l'accusatif.

Or un grand nombre de ces verbes moyens ont un participe présent ou un gérondif, v. Zumpt, § 147, *Anm.* 2, Gossrau, p. 194, et surtout Neue, II, p. 265 et suiv. En voici quelques exemples :

Cic., *De fin.*, 2, 10, 31, « utra voluptate, — stante an *movente?* » *Tusc.*, 1, 23, 53 « ceteris quæ *moventur* — hoc principium est *movendi.* » — *De or.*, 2, 71, 287 « ceteris in campo *exercentibus.* » *De fin.*, 1, 20, 69 « ludicra *exercendi* aut venandi. » T.-Live, 5, 27, 2 « lusus *exercendi*que causa. » — Cic., *Brut.*, 97, 331 « *vehentem.* » *Phil.*, 2, 29, 74 et ailleurs « *invehens* ». Corn. Nép., *Timoth.*, 2, 1 « *circumvehens.* » T.-Live, 22, 49, 6 et 37, 13, 1 « *prætervehens* » (30, 11, 9 « *invehentem sese* »). Suét., *Claud.*, 28, « lectica per urbem *vehendi* — jus, » etc. — Corn. Nép., *Dat.*, 4, 5, « quem — conspiciens ad se *ferentem.* » — T.-Live, 44, 6, 1, « *lavans.* » 25, 17, 1 « *lavandi* causa. » Verg., *G.*, 1, 387 « studio gestire *lavandi.* » — T.-Live, 2, 46, 4. 4, 41, 4, « *versantem.* » — T.-Live, 6, 35, 2, « *accingendum* esse. » — Cic., *Ad Att.*, 9, 7, 7, « *ungendum* » (*ungi*, « *se faire* frotter »). — Plaut., *Capt.*, 4, 2, 34, « quadrupedanti *crucianti* cantherio, » etc.

C'est ainsi qu'il faut sans doute aussi expliquer César, *De b. G.*, 3, 12, 1, « *minuente* (de *minuor*) æstu. »

César paraît employer également le gérondif de *recipere* dans le sens *moyen : De b. G.*, 1, 48, 7 « si quo erat longius prodeundum aut celerius *recipiundum,* » cf. 7, 52, 1 « signo *recipiendi* dato » (6, 37, 2 « ut — *recipiendi sui* facultatem non haberent »), et *de b. c.*, 3, 46, 5, « ad *recipiendum.* » Ces passages

dans le passage 10, 4, 9 M. Madvig a corrigé « nec tamen injussu *moveri* auderent ; » M. Weissenborn garde *movere*, mais, dans les passages qu'il cite pour justifier cet emploi de *movere*, il faut sous-entendre *signa* ou *castra*. Ailleurs T.-Live emploie *moveri* ou *movere se* : 10, 4, 8 cum *moveretur* nemo. 22, 3, 10 *nos* — *moverimus*. 34, 20, 5 ne *se* ex eo loco ante *moverent*.

Mutare. 3, 10, 6 ut nihil odor *mutaret*. 5, 13, 1 annona ex ante convecta copia nihil *mutavit*. 9, 12, 3 adeoque — animi *mutaverant*. 29, 3, 10 tantum fortunam *mutasse*. 39, 51, 10 mores — populi Romani quantum *mutaverint*. — A.-Gelle, 18, 12, 6-9 : Cn. Gellius in Annalibus : « Postquam tempestas *sedavit*, Atherbal taurum immolavit. » M. Cato in Originibus : « Eodem convenæ complures ex agro accessitavere; eo res eorum *auxit*. » Varro libris quos ad Marcellum de lingua Latina fecit : « in priore verbo graves prosodiæ, quæ fuerunt, manent, reliquæ *mutant* » inquit elegantissime pro *mutantur*. Potest etiam id quoque ab eodem Varrone in VII. Divinarum similiter dictum videri : « Inter duas filias regum quid *mutet*, inter Antigonam et Tulliam est animadvertere. »

Præcipitare. 2, 51, 5 *præcipitavere* in insidias (cf. 3, 43, 5. 6, 30, 4). 25, 11, 6 plurimi in fossam *præcipitavere*. 27, 16, 4 in puteum apertum ex equo *præcipitasse*. 39, 2, 3 per invia — *præcipitantes* fugerunt. 43, 23, 4 in vallem insessam ab hostibus *præcipitant*. 27, 40, 3 cum in Italia — *præcipitasset* Romana res. Cf. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 35 et 170. — César, *De b. c.*, 3, 25, 1, hiems *præcipitaverat*. Plaute, *Trin.*, 2, 1, 30, qui in amorem *præcipitavit*. Cic., *p. Sulla*, 31, 87, reipublicæ *præcipitanti*. V. encore Verg., *Æn.*, 2, 9. 6, 351. 11, 617. Lucr., 2, 248. 4, 626. 6, 292.

Remittere. 3, 28, 8 hic instabat nova pugna; illa nihil *remiserat* prior. 40, 33, 4 ubi primum imbres *remiserunt*. — César, *De b. c.*, 3, 26, 4, si forte ventus *remisisset*. Cic., *Brut.*, 34, 130, cum *remiserant* dolores pedum (Celse, 4, 24, ubi dolor et inflammatio *se remiserunt*).

Traicere. 7, 30, 13 ad nos *trajecturum* illud incendium esse (cf. 31, 48, 7). 21, 27, 1 omnibus satis comparatis ad *traiciendum*. 29, 22, 11 primo quoque tempore in Africam *traiciendum*. 30, 2, 1 ne — classis ex Africa *traiceret*. 30, 24, 6 Cn. Octavio ducentis onerariis, triginta longis navibus ex Sicilia *traicienti*, etc. 37, 13, 6 Romanæ naves — Samum *trajecerunt*. — *De b. Al.*, 52, « cum in Mauritaniam *trajecisset*. » *De b. Hisp.*, 33, « Caesar flumen *trajecit*, » ne sont pas des passages tout à fait pareils; car dans l'un et dans l'autre on peut suppléer *exercitum*. — 28, 18, 10 T.-Live dit : « ducem Romanum — *trajecisse sese*, » cf.

sont d'autant plus remarquables que les dictionnaires ne citent pas d'exemple de *recipi* = *recipere se;* d'autre part, en dehors du gérondif, César dit toujours *recipere se*, et non *recipere* (5, 34, 4, « *se* ad signa *recipientes* »); *recipere* = *recipere se* se rencontre chez Plaute (v. Forcellini) et *De b. Afr.*, 9, « huc eum — *recepisse*. » 18 « *recipientes*. »

César, *De b. c.*, 3, 112, 9, « ad Achillam *sese* ex regia *trajecit.* » Brutus chez Cic., *Ad fam.*, 11, 9, 2, « si *se* Alpes Antonius *trajecerit* (1). »

Transmittere. 25, 31, 12 T. Otacilius cum quinqueremibus octoginta Uticam ab Lilybæo *transmisit.* 30, 24, 5 centum onerariæ naves — in Africam *transmiserunt.* — Forcellini cite des exemples de cet emploi de *transmittere* chez Cicéron.

Variare. 3, 45, 2 « si nec causis nec personis *variet.* » 9, 18, 10 « fortuna *variaverit.* » 27, 27, 14 « ita fama *variat.* » 35, 31, 13 « *variantis* multitudinis. » 38, 57, 8 « hæc de tanto viro, quamquam et opinionibus et monumentis litterarum *variarent*, proponenda erant. » De là l'emploi de *variare* au passif impersonnel : 7, 22, 10 « nec *variatum* comitiis *est.* » 22, 60, 3 « cum sententiis *variaretur.* » Une fois T.-Live emploie *variat* impersonnel : 1, 43, 11 « si *variaret.* » A côté de cela on rencontre aussi *variare* avec l'accusatif : 2, 57, 2 « cum timor atque ira in vicem sententias *variassent.* » 21, 28, 5 « certe *variata* memoria actæ rei » (M. Madvig corrige *variat*). 27, 27, 12 « si, quæ de Marcelli morte *variant* (= varie tradunt) auctores, omnia exsequi velim » (si toutefois *quæ* ne veut pas plutôt dire « les points *pour lesquels* »). 22, 2, 10 « intemperie *variante* calores frigoraque. » 23, 5, 8 « *variante* fortuna eventum. » 25, 1, 6 « *variabant* secundæ adversæque res non fortunam magis quam animos hominum. » — *Variare* intransitif se lit chez Lucrèce, 4, 648 « proinde ex seminibus constant *variante* figura » (Lachmann ; manuscrits : *variantque*), cf. 2, 480. 484. 5, 720. 822 ; on trouve chez Cicéron, *De fin.*, 5, 5, 12 : « in eo nonnumquam *variari* inter eos et dubitari videtur ; » au contraire, *p. Mil.*, 3, 8, il dit : « *variatis* hominum sententiis. »

Vertere. 1, 28, 1 quod bene *vertat* (expression consacrée ; cf. 3, 35, 8. 62, 5). 7, 39, 13 quod bene *verteret.* 2, 3, 3 libertatem aliorum in suam *vertisse* servitutem. 2, 62, 2 omnis ira belli ad populationem agri *vertit.* 3, 36, 7 paulatim totus (terror) *vertere* in plebem cœpit. 5, 49, 5 jam *verterat* fortuna. 7, 38, 6 suum ipsorum exemplum in eos *versurum.* 9, 17, 6 *vertenti* — fortunæ. 38, 26, 8 *versuros* extemplo in fugam omnes. Ailleurs T.-Live emploie aussi *vertere se* ou *verti* : 2, 7, 8 necdum *se vertente* in invidiam. 38, 17, 13 natura *vertente se.* 9, 40, 21 decus — ad legatos *est versum.* — Pour l'emploi intransitif de *vertere*, cf. Tér., *Ad.*, 191, quæ tibi res *vortat* male ! *Phorm.*, 678 quæ quidem illi res *vortat* male ! César, *De b. c.*, 3, 73, 6, detrimentum in bonum *verteret* (3, 26, 5 Auster — in Africum *se vertit*). Salluste, *Cat.*, 52, 27, misericordia — in miseriam *convortat. Jug.*, 85, 9 mihi — bene facere jam ex consuetudine in naturam *vortit.* — *Verto* intransitif se trouve chez Cicéron dans l'expression *annus vertens : p. Quinct.*, 12, 10. *Phil.*, 13, 10, 22. *De nat. deor.*, 2, 20, 53. *De rep.*, 6, 22, 24.

(1) La construction de *traicere* avec deux accusatifs est bien connue, v. par exemple Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 231. Gossrau, § 302.

b) Le verbe transitif devient intransitif parce qu'il est employé *absolument*, c'est-à-dire sans complément.

Accelerare. 3, 27, 8 *accelera*, signifer. — Cés., *De b. c.*, 2, 39, 6, *iter*que *accelerat*. Au contraire, *De b. G.*, 7, 87, 5, *accelerat* Cæsar, ut prœlio intersit. Cf. Verg., *Æn.*, 5, 675.

Appetere. 5, 44, 6 ubi nox *appetit* (de même 8, 38, 3). 10, 20, 9 jam lux *appetebat*. 37, 47, 1 cum jam consularium comitiorum *appeteret* tempus. — Cés., 6, 35, 1 diesque *appetebat* septimus. 7, 82, 2 cum lux *appeteret*.

Colere (= habitare). 21, 26, 6 *colunt* — circa utramque ripam Rhodani. 24, 49, 5 : (Maurusii) prope Oceanum adversus Gadis *colunt* (Cœlius Antipater cité par Servius, *ad Verg.*, *Æn.*, 4, 406 : « Maurusii, qui juxta Oceanum *colunt* »). 38, 18, 12 qua Cilices maritimi *colunt*. 45, 29, 7 qui prope Axium flumen ad regionem Orientis *colerent*. — Cicéron emploie aussi *colere* pour *incolere*, mais seulement avec un complément à l'accusatif, au moins dans les passages que les dictionnaires citent (1).

Excipere. 2, 61, 1 turbulentior inde annus *excepit* (5, 13, 4 *tristem hiemem* — gravis — æstas *excepit*). — Cés., 7, 88, 2, utrimque clamore sublato *excipit* rursus — clamor. *De b. c.*, 1, 65, 3 itinera difficilia atque angusta *excipiebant*. 1, 66, 4 inde *excipere* loca aspera. 2, 7, 3 re cognita tantus luctus *excepit*.

Derigere. 37, 23, 10 « quia in frontem *derigere* jussi erant » (§ 9, « quæ sequebantur servantes ordinem in frontem *derigere* jubet, » il peut paraître douteux si *eas*, qui est sous-entendu, est le *sujet* ou le *régime* de *derigere*). 29, 27, 8, « si jubeat eo *derigi*, jam in portu fore omnem classem, » je crois aussi que *derigi* est pris absolument. — Forcellini cite Sén., *Epist.* 53, 1 : « per altum ad Nesida *derexi*. »

Obtinere. 29, 27, 7 noctem insequentem (« durant la nuit suivante ») eadem caligo *obtinuit*. 21, 46, 10 quod et plures tradidere auctores et fama *obtinuit* (on a expliqué la construction de différentes manières; ce qui me paraîtrait le plus simple serait de lire : « et *ea* fama *obtinuit* »). — Forcellini cite : Varron, *De re rust.*, 2, 1, « non ipsos quoque (Romulum et Remum) fuisse pastores *obtinebit*, quod Parilibus potissimum condidere urbem? » *Epist. ad Cæs. de rep. ord.*, 2, 1 « pro vero antea *obtinebat*, etc., » et plusieurs exemples tirés du *Digeste*. Cf. Salluste, *Jug.*, 80 « nulla (uxor) pro socia *obtinet*. » Au contraire dans les passages suivants, Sall., *Jug.*, 17, « ab ea fama quæ *plerosque obtinet*. » Cic., *Tusc.*, 5, 41, 118, « lex quæ in Græcorum conviviis *obtinetur*. » *Orat. part.*, 37, 130 « ea aut consuetudine aut conventis hominum et quasi consensu *obtinentur*, » on voit que dans des cas semblables *obtinere* est construit autrement.

Tenere. 1, 4, 6 *tenet* fama. 1, 17, 6 quod nunc quoque *tenet* nomen. 3, 19, 2 hæ *tenuere* contentiones, etc. (4, 7, 7 contentio — in interregno *rem* complures dies *tenuit*). 3, 47, 6 silentium inde aliquamdiu *tenuit* (de même 40, 8, 20). 2, 3, 5 per aliquot dies ea consultatio *tenuit* (cf. 7, 39,

(1) Je n'ai pas à ma disposition le « lexique des discours de Cicéron » de Merguet.

11. 27, 5, 15). 23, 12, 2 fama *tenuit* (cf. 38, 13, 6). 23, 44, 6 imber continens per noctem totam — *tenuit* (cf. 24, 47, 15. 36, 43, 11). Au contraire 6, 35, 10 ea solitudo magistratuum — per quinquennium *urbem tenuit*. — Forcellini renvoie pour cet emploi de *tenere* à Quintilien (1).

c) Dans certaines expressions toutes faites, appartenant au vocabulaire de l'art militaire ou de la marine, le complément du verbe peut se sous-entendre, en sorte que le verbe transitif semble devenir intransitif (2).

Ducere (*exercitum*, comme en grec ἐλαύνειν). 1, 23, 5 *ducit* quam proxime ad hostem potest. 25, 9, 11 Hannibal silentio *ducebat* ad portam. 1, 23, 6 in aciem *educit*. 27, 2, 5 prior in aciem *eduxit*. 34, 14, 1 præter castra hostium *circumducit*, etc. — Chez César, on trouve seulement *ducere exercitum*.

Movere (*signa*, *castra*). 10, 20, 6 inde tertia vigilia *moturum* (hostem). 25, 9, 7 Hannibalem exercitumque e castris non *movisse*. 27, 40, 11 *moverat* ex hibernis — Q. Claudius. 38, 41, 2 prius explorato saltu quam *moverent*. 21, 32, 1 triduo fere post quam Hannibal a ripa Rhodani *movit*. 24, 44, 7 priusquam ab urbe *moverent*. — Par extension 37, 28, 4 « postquam *movisse* a Samo Romanos audivit » (il s'agit d'une *flotte*). — Cic., *Ad Att.*, 9, 1, 1, « XIV. die post quam ille Canusio *moverat*. » Chez César, on rencontre seulement *castra movere*; *movere* seul se trouve *De b. Afr.*, 7. *De b. Hisp.*, 20.

Appellere (*navem*). 37, 21, 7 ad insulam quam Bacchium vocant — *appulerunt*. — Cés., *De b. c.*, 2, 23, 1, « *appellit* ad eum locum qui appellatur Anquillaria. » On peut voir dans Forcellini que chez les écrivains postérieurs, tels que Suétone et Tacite, on rencontre aussi l'expression *navis appellit* (= *appellitur*).

Tenere (*cursum*). 1, 1, 4 ab Sicilia classe ad Laurentem agrum *tenuisse* (cf. la note de l'éd. Müller). 21, 49, 2 octo ad insulam Volcani *tenuerunt*. 31, 45, 14 ad Mendæum — *tenuere*. — Cicéron et César disent *cursum tenere*. Le dictionnaire de Georges (6e éd., 1869) cite Ovide, *Met.*, 2, 140, « inter utrumque *tene*. »

(1) M. Dräger cite encore, parmi les verbes employés comme intransitifs par T.-Live, *purgare*, 42, 14, 3 « *purganti* se nihil hostile dixisse. » L'expression est remarquable, mais *purganti* veut dire ici : « purgandi sui causa dicenti, » et la construction est la même que 2, 29, 6, « *exprobrantibus* consulibus (= cum exprobratione dicentibus) nihilo plus sanitatis in foro quam in curia esse, » cf. aussi l'expression bien connue *excusare morbum*, *valetudinem*, etc. (= « morbi excusationem afferre »).

(2) La différence entre ce troisième cas et le cas précédent est qu'ici un complément *déterminé*, que le verbe reçoit ordinairement, est sous-entendu, au lieu que tout à l'heure il était question de verbes accompagnés ordinairement d'un complément quelconque et employés par exception sans complément.

Mittere (*naves*) (?). 37, 12, 11 in incertam tempestatem *miserunt* (*ierunt* Madvig, v. *Emend. Liv.*, p. 529). L'expression *naves mittere* se rencontre 29, 7, 2.

Peut-être est-ce ici qu'il aurait fallu mentionner les expressions *derigere* (*navem*) *in frontem*, *derigere* (*navem* ou *cursum*) *aliquo*, v. plus haut, p. 159.

§ 23. — Emploi des formes actives de coepi et de desii avec un infinitif passif (1).

On sait que dans la prose classique on n'emploie pas avec les infinitifs passifs les formes *cœpi*, *desii*, mais *cœptus sum*, *desitus sum*; avant T.-Live les exceptions à cette règle paraissent être très-rares; voici celles que je connais : Varr., *De re rust.*, 3, 9, « ova quæ incubantur habeantne semen pulli curator quadriduo postquam incubari *cœpit* intellegere potest » (toutefois le passage du pluriel au singulier est fort extraordinaire, et il faut peut-être lire : « postquam *incubare* cœpit (gallina) »). *De b. Afr.*, 27, « cum ab adversariis lapides mitti *cœpissent.* » 82 « signa in hostem *cœpere* inferri » (l'expression régulière se trouve ch. 12, « conspici *cœptus est.* » 69 et 78, « *cœptum est* fieri. » 82, « animadverti *cœptum esset.* » *De b. Hisp.*, 31, « traduci *cœpta sit* »). Hor., *Epist.*, 2, 3, 21, « amphora *cœpit* Institui. » — Au contraire *Rhet. ad. Her.*, 4, 10 « *defricari* » (« se faire frotter ») est un verbe *moyen*. Sall., *Cat.*, 51, 40, « *circumveniri* innocentes, alia hujuscemodi *fieri cœpere*, » *fieri* est un verbe moyen. Cic., *Tusc.*, 1, 13, 29, « sed qui nondum ea quæ multis post annis tractari *cœpissent* physica didicissent, » est un exemple tellement isolé qu'on peut soupçonner *cœpissent* d'être une faute de copiste, produite par le voisinage de *didicissent*; M. Keil a rétabli *cœpta sunt*.

Peut-être l'emploi des formes actives *cœpi*, *desii* avec les verbes *passifs* est-il encore un emprunt fait par T.-Live à la langue vulgaire; toutefois M. Dräger et M. Weissenborn remarquent avec raison que T.-Live n'emploie pas indifféremment *cœpi* et *cœptus sum*, mais qu'il y a en général chez lui entre les deux constructions une nuance de sens assez délicate, dont l'ancienne langue ne se préoccupait peut-être pas. En effet, la raison qui fait qu'avec les verbes passifs on emploie *cœptus est* et non *cœpit*, c'est sans doute que dans les phrases de cette espèce le sujet *logique* n'est pas en général le nom qui est le sujet grammatical du verbe,

(1) La question est très-bien traitée par M. Dräger, p. 159 et suiv. de la 2e éd.; je n'aurai que peu de modifications à faire à l'exposé qu'il donne de la question.

mais bien le nom de la personne qui fait l'action ; or il peut arriver qu'il n'en soit pas ainsi et que le sens justifie par conséquent l'emploi de la forme active *cœpi*. Voici du reste les passages de T.-Live :

Cœpi. 2, 29, 5 senatus tumultuose vocatus *tumultuosius consulitur*, quæstionem postulantibus iis qui pulsati fuerant, decernente ferocissimo quoque non sententiis magis quam clamore et strepitu. [6] Tandem cum iræ resedissent, exprobrantibus consulibus nihilo plus sanitatis in curia quam in foro esse, *ordine consuli cœpit*. — « *Les sénateurs commencèrent* à *se laisser* demander leurs voix. » Avec *cœptum est*, le sens serait : « *Les consuls commencèrent* à demander aux sénateurs leurs voix. »

2, 21, 6 plebi, cui ad eam diem summa ope inservitum erat, injuriæ a primoribus fieri *cœpere*. — Je ne sais pas si un écrivain plus ancien aurait mis *cœptæ sunt* ; ce qu'il y a de certain, c'est que le sujet logique est bien *injuriæ*, et non *primores* ; le sens est en effet : « Aux flatteries dont on avait jusqu'à ce jour comblé la plèbe succédèrent des violences. » Au contraire 3, 65, 7, « sed alter semper ordo gravis alterius modestiæ erat ; quiescenti plebi ab junioribus patrum injuriæ fieri *cœptæ*, » le sujet logique est *juniores patrum*. « Une fois que la plèbe fut tranquille, *ce furent les patriciens* qui, etc. »

24, 19, 6 ita ab duobus consulibus Casilinum oppugnari *cœpit*. — Il y avait déjà un consul qui assiégeait Casilinum ; son collègue vient le rejoindre ; l'idée est par conséquent que *la situation de la ville* change, et qu'au lieu d'être assiégée par un consul, elle est assiégée par les deux. Avec *cœptum est* la phrase signifierait : « Les deux consuls commencèrent à assiéger Casilinum », ce qui serait un contre-sens. Au contraire, dans les autres passages où T.-Live parle du siége d'une ville, il emploie toujours *cœptus sum*, v. Dräger, *l. l.*

37, 12, 12 exasperato fluctibus mari jactari *cœperunt*. — Le sujet grammatical est en même temps le sujet logique. Je ne sais point si dans un cas pareil l'ancienne langue aurait préféré la forme passive.

Il reste 35, 35, 10 « educi inde frequenter ante urbem in campum ad Eurotan amnem *cœpere* (copiæ), » où *cœpere* me paraît tout à fait irrégulier. Il est question dans tout ce passage de ce que font Nabis et Alexamenus ; je ne vois aucune raison de considérer dans cette phrase particulière *copiæ* comme le sujet logique.

Desii. 4, 35, 9 neminem se plebejum contempturum, ubi contemni *desissent*. — « De *se voir* méprisés. » Le sujet grammatical est aussi le sujet logique. Au contraire 3, 38, 2, « nec ipsi solum desponderant animos, sed contemni *cœpti erant* a finitimis populis, imperiumque ibi esse ubi non esset libertas indignabantur, » le sujet logique est *finitimi populi*.

8, 28, 1 eo anno plebei Romanæ velut aliud initium libertatis factum est, quod necti *desierunt*. — Le sujet logique est la plèbe, qui obtient l'abolition de la contrainte par corps.

Il est vrai qu'il y a des passages où la forme active n'a pas la même raison d'être : 5, 3, 2, « si umquam dubitatum est, Quirites, utrum tribuni plebis vestra an sua causa seditionum semper auctores fuerint, id hoc anno *desisse* dubitari certum habeo. » T.-Live prend *id* pour sujet logique : « c'est un fait désormais certain que, etc. » ; mais *desitum esse* serait plus correct.

6, 6, 5, « *desierant* jam ulla contemni bella. » T.-Live prend *bella* pour sujet logique ; il serait tout aussi naturel de prendre pour sujet logique les Romains ; par conséquent *desita erant* serait plus correct.

25, 38, 20, « si diem proferimus et hesternæ eruptionis fama contemni *desierimus* ; » ici encore c'est la forme passive qu'on attendrait.

Peut-être T.-Live cherche-t-il à éviter la forme *desitus sum*, qui, comme on peut s'en assurer en parcourant l'article de M. Dräger, est loin d'être aussi ordinaire en latin que *cœptus sum*. Chez T.-Live je ne l'ai vue qu'avec le passif impersonnel, où elle était absolument nécessaire, 5, 17, 5. 34, 41, 5. 42, 49, 7, et au participe : 42, 49, 7, « Persei autem regi — famam et bello clara Macedonum gens et Philippus pater, etc., præbebat, tum ipsius Persei numquam — *desitum* belli exspectatione celebrari nomen » (« ce fait que son nom, etc. »).

Quand l'infinitif n'a pas le sens *passif*, mais le sens *moyen*, on trouve tantôt la forme active, tantôt la forme passive du parfait de *cœpi* ou de *desino*.

Aux exemples de M. Dräger on peut ajouter : Tér., *Eun.*, 971-3 :

Ex meo propinquo rure hoc capio commodi :
Neque agri neque urbis odium me umquam percipit.
Ubi satias *cœpit* (1) fieri, commuto locum.

Dans deux cas tout à fait semblables, Cicéron et Salluste disent en parlant, l'un de l'orateur Pison, l'autre de Marius : « is cum satis floruisset adulescens, minor haberi *est cœptus* postea » (*Brut.*, 67, 236). « Postquam tantam rem Marius sine ullo suorum incommodo peregit, magnus et clarus antea, major atque clarior haberi *cœpit* » (*Jug.*, 92). L'un prend comme sujet logique les contemporains de Pison, l'autre Marius lui-même.

Voici les exemples de T.-Live que je connais :

22, 4, 4 postquam — pandi agmen *cœpit*.

5, 17, 1 ingens inde haberi captivus vates *cœptus* (sujet logique : les

(1) *Cœpta est* serait, je crois, inadmissible : car il n'y a point ici de nom de personne qui puisse servir de sujet logique ; au contraire, si Lachès parlait de telle ou telle personne qui aurait pris à tâche de le dégoûter de la campagne, j'imagine qu'il pourrait dire : « ubi satias *cœptast* fieri. »

Romains). De même 40, 37, 1, prodigii loco ea clades haberi *cœpta est*. Cf. 42, 17, 4 brevi perfamiliaris *haberi trahi*que (verbe passif) magis quam vellet in arcanos sermones *est cœptus* (sc. *a Perseo*; le sujet logique est Persée).

T.-Live dit toujours : « fuga *cœpta fieri*, colloquia *cœpta fieri*, cædes *fieri cœpta est*, » 9, 43, 16. 24, 47, 4. 25, 34, 13. 27, 42, 5. 31, 23, 7, etc.; le sujet logique est le nom des personnes qui fuient, qui s'entretiennent, etc.; M. Dräger a peut-être raison de considérer *fieri* dans ces expressions comme un infinitif *passif*.

5, 17, 10 « eoque *mitescere* discordiæ intestinæ metu communi, ut fit, *cœptæ* » est tout à fait inadmissible : ou il faut lire *cœpere*, ou *mitescere* a été introduit dans le texte à la place d'un infinitif passif.

§ 24. — Clausus fui, fueram, etc. (1).

La différence de sens entre *clausus sum* et *clausus fui*, *clausus eram* et *clausus fueram*, etc., peut être représentée comme il suit :

	Passif du verbe CLAUDERE : *action* subie par un objet.	*Emploi du verbe* SUM *avec le participe* (*adjectif*) CLAUSUS : *état* dans lequel se trouve un objet.	
Présent.	Templum *clauditur*, « on ferme le temple », en allemand : « der Tempel *wird* geschlossen ».		
Imparfait.	T. *claudebatur*, « on fermait le temple ».		
Parfait.	T. *clausum est*, « on ferma, on a fermé le temple », « d. T. *wurde* geschlossen, *ist* geschlossen *worden* ».	T. *clausum est*, « le temple est (se trouve) fermé », « d. T. *ist* geschlossen ».	*Présent.*

(1) Madvig, *Opusc. Acad. alt.*, p. 218 et suiv., et *Lat. Sprachl.*, 3e éd., p. XII. — Kühnast, p. 204 et suiv. — Dräger, I, p. 276 et suiv. — Neue, II, p. 352 et suiv., donne une riche collection d'exemples.

Plus-que-parfait.	T. *clausum erat*, « on avait fermé le temple », « d. T. *war* geschlossen *worden* ».	T. *clausum erat*, « le temple était (se trouvait) fermé », « d. T. *war* geschlossen ».	*Imparfait.*
		T. *clausum fuit*, « le temple se trouva, s'est trouvé fermé », « d. T. *ist* geschlossen *gewesen*, *war* geschlossen ».	*Parfait.*
		T. *clausum fuerat*, « le temple avait été (s'était trouvé) fermé », « *war* geschlossen *gewesen* ».	*Plus-que-parfait.*
Futur.	T. *claudetur*, « on fermera le temple », « d. T. *wird* geschlossen *werden* ».		
Futur antérieur.	T. *clausum erit*, « on aura fermé le temple », « d. T. *wird* geschlossen *worden sein* ».	T. *clausum erit*, « le temple sera (se trouvera) fermé », « d. T. *wird* geschlossen *sein* ».	*Futur.*
		T. *clausum fuerit*, « le temple aura été (se sera trouvé) fermé », « d. T. *wird* geschlossen *gewesen sein* ».	*Futur antérieur.*

Et ainsi de suite.

Cette distinction est bien connue ; ce qu'il est intéressant de rechercher, c'est jusqu'à quel point elle a été observée par les différents auteurs latins. L'usage ne paraît pas avoir été le même pour tous les temps du verbe. Nous étudierons la question spécialement pour T.-Live, mais en tenant compte aussi de l'usage des autres auteurs (1).

a) *Fui.*

Au parfait de l'indicatif T.-Live, non plus qu'aucun écrivain de l'époque classique, n'emploie *clausus fui* pour *clausus sum*; il fait partout la distinction que nous avons indiquée : le participe passé joint à *fui* marque partout, non pas une *action* passée, mais un *état* qui a existé dans le passé, tantôt avec l'idée que cet état a cessé, tantôt sans cette idée; dans certains passages le participe a tout à fait pris la valeur d'un adjectif.

1, 19, 3 bis deinde post Numæ regnum Janus *clausus fuit* (*se trouva fermé*).

3, 26, 11 navis Quinctio publice *parata fuit* (le bateau était déjà tout prêt).

3, 36, 7 aliquamdiu *æquatus* inter omnes terror *fuit.*

6, 29, 9 tabulaque sub eo *fixa* —, his ferme incisa litteris, *fuit* (*il y eut* un écriteau, etc.).

7, 3, 5 *fixa fuit* (lex) dextro lateri ædis Jovis (il y eut un temps où cette loi se trouvait, etc.).

9, 11, 3 restituat legiones intra saltum quo *sæptæ fuerunt.*

10, 19, 14 ab neutra parte satis commode *instructi fuerunt.*

23, 19, 18 idem titulus tribus signis — *fuit subjectus* (*il y eut* la même inscription, etc.).

26, 27, 4 nocte ac die *continuatum* incendium *fuit* (*ce fut* un incendie qui, etc.).

36, 17, 4 munitiones et locis opportunioribus tunc *fuerunt* (*il y avait* alors, etc.) et validiores *impositæ.*

38, 56, 3 Literni monumentum monumentoque statua *superimposita fuit* (il *eut* à Literne, etc.), quam tempestate dejectam nuper vidimus ipsi.

(1) Dans les anciens textes de loi nous avons noté : *Lex agraria* de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), XLIV : « *adsignatum esse fuise*ve joudicaverit. » LVII : « neive *adsignatum esse* neive *fuise* judicato. » LXVIII : « eive quei in colonei numero *scriptus est fuit*ve. » LXXVII : « [quei ex] lege Livia *factei create*ive *sunt fuerunt*ve. » *Lex Rubria* de l'an 705 (*Ibid.*, 205), II, 1, 4 : « sei — jure lege *damnatus esset fuisset.* » *Lex Julia* de l'an 709 (*Ibid.*, 206), 112-113 : « queive depugnandei caussa *auctoratus est erit fuit fuerit.* » 159 : « quei lege pl.ve sc. *permissus est fuit.* » Ces exemples montrent bien la distinction de sens qu'on faisait entre *scriptus est* et *scriptus fuit.*

40, 59, 7 lanxque — quæ Jovi *apposita fuit* (qui *se trouvait*, etc.).

42, 3, 3 naves *paratæ fuerunt* (des bateaux étaient tout prêts).

44, 6, 9 hic locus — præsidiis regiis *fuit insessus* (*se trouvait* occupé).

3, 24, 10 les meilleurs mss. donnent : « ... lustrum — decimum conditum. *Fuerunt censa* civium capita centum septendecim milia trecenti undeviginti. » M. Madvig lit « conditum *ferunt*. Censa, etc. », avec des mss. de valeur secondaire. Peut-être y aurait-il moyen de garder *fuerunt*, en construisant : « censa civium capita (*sujet*) *fuerunt* (*verbe*) centum, etc. (*attribut*), » « le nombre des citoyens inscrits lors de ce recensement fut de cent dix-sept mille, etc. » Toutefois tous les éditeurs récents ont adopté la correction de M. Madvig.

Dans les deux passages 23, 19, 18 et 38, 36, 4 *fuit* ne doit pas être construit avec le participe : « statua ejus indicio *fuit*, Præneste in foro statuta ; » « supplicatio triduum, pro collegio decemvirorum imperata, *fuit* in omnibus compitis, » cf. Neue, II, p. 356.

Il reste (1) le passage 45, 23, 6, « neque bonorum sociorum defuimus officio, sed a vobis *prohibiti* (ms. *prohibitio*) præstare *fuimus*. » Ce passage étant tout à fait isolé, il est probable qu'il y a une altération de texte; le copiste, pensant à *defuimus* qui précédait, aura substitué *fuimus* au vrai mot, de même que c'est en pensant à *officio* qu'il a dû écrire *prohibitio*; Madvig a proposé *nequivimus*, Weissenborn *non potuimus*.

De même chez César, *De b. c.*, 3, 101, 4, « oppidum *fuit defensum* » n'est pas admissible; *fuit* est sans doute à supprimer.

Chez Corn. Nép., *Ep.*, 8, 3, on lisait : « Epaminondas a Thebanis morte multatus est quod eos coëgit apud Leuctra superare Lacedæmonios, quos ante se imperatorem nemo Bœotorum *ausus fuit* aspicere in acie. » M. Halm a corrigé *ausus sit;* en effet *ante se* prouve que cette proposition représente la pensée d'Épaminondas et la raison pour laquelle il tenait particulièrement à battre les Lacédémoniens ; mais le *parfait* du subjonctif me paraît incorrect et je lirais plutôt : « ausus *fui*[*sse*]*t* » (2).

D'autre part on ne peut nier que Plaute n'emploie quelquefois *fui* au lieu de *sum* ; peut-être était-ce une façon de parler propre à la langue vulgaire (3). *Mil.*, 2, 1, 39-40, « ubi *sumus provecti* in altum, sicut voluerunt Capiunt prædones navem illam ubi *vectus fui*, » *vectus fui* n'est peut-être pas pour *vectus sum* ; le sens serait :

(1) Sur les passages 21, 50, 5. 30, 26, 9, v. Neue, II, p. 356.

(2) V. chez Neue, II, p. 355-356, l'indication de divers autres passages de différents auteurs où on lisait à tort *fui*.

(3) Cet emploi de *fui* reparaît plus tard chez des auteurs d'une mauvaise époque, par exemple chez Justin : 12, 16, 7. 18, 3, 2.

« le bateau où je me trouvais comme passager ; » mais dans d'autres passages je ne vois pas de différence de sens entre *fui* et *sum* (1) :

Amph., 1, 1, 31 quod numquam *opinatus fui*. *Pseud.*, 2, 3, 23 quod subito *commentus fui*. *Pœn.*, 5, 6, 10 jampridem equidem istuc scivi et *miratus fui*. *Ibid.*, prol. 40, pæne *oblitus fui* (118 pæne *oblitus sum*), de même *Pseud.*, 1, 2, 38. Ailleurs *oblitus fui*, v. Neue, II, p. 356. — *Aul.*, 3, 3, 9 coctum ego, non vapulatum, dudum *conductus fui*. *Merc.*, 2, 4, 20 Achillem orabo ut aurum mihi det, Hector qui (abl.) *expensus fuit*.

b) *Fueram* (2).

1° Dans les passages suivants, la distinction qui a été marquée au commencement est observée :

1, 2, 1 cui *pacta* Lavinia ante adventum Æneæ *fuerat* (elle avait été sa fiancée). 1, 26, 2 quæ *desponsa* uni ex Curiatiis *fuerat*.

1, 27, 1 quod tribus militibus fortuna publica *commissa fuerat* [mss. *fuerit* ; la 2e main du *Vaticanus* (3) donne la correction *fuerat*] (elle avait été entre leurs mains).

2, 27, 1 qui ante *nexi fuerant* creditoribus tradebantur.

2, 52, 1 eo (frumento) quod *abditum fuerat* (qui jusque-là était resté caché) prolato.

8, 6, 15 sæpe iisdem manipulis *permixti fuerant*.

(1) Neue, II, p. 353, cite d'autres passages de Plaute où *fui* s'explique très-bien, entre autres *Most.*, 4, 3, 2, « non equidem in Ægyptum hinc modo *vectus fui*, Sed etiam in terras solas orasque ultumas *Sum circumvectus*, » où *vectus fui* paraît désigner une époque déjà passée par rapport à *sum circumvectus*.

(2) La plupart des passages que je cite sont déjà cités chez Neue, *l. l.*, mais je ne suis pas toujours d'accord avec lui sur le sens de *fueram*. Il y a du reste beaucoup de passages où l'on peut hésiter sur l'explication à donner.

(3) Je désigne sous ce nom le ms. du Vatican n° 3329 (onzième siècle), que j'ai collationné en 1875 jusqu'au chapitre 50 du 3e livre. Ce manuscrit, dont aucun éditeur ne s'était encore servi, est un très-proche parent du *Leidensis primus* de Drakenborch. Depuis, M. Frigell (*Livianorum librorum primæ decadis emendandæ ratio*, Upsala, 1875. *Collatio codicum Livianorum*, etc. *Pars prima, libros I-III continens*, Upsala, 1878) a publié les variantes du *Vaticanus* avec celles de tous les autres mss. importants de la 1re décade. Je remarquerai à ce propos que pour le *Vaticanus* et pour le *Mediceus* (*plut.* 63, 19 de la Bibliothèque Laurentienne), que j'ai également collationné en 1875 jusqu'à la fin du 2e livre, ma collation est souvent en désaccord avec celle de M. Frigell. Pour prendre deux exemples, à la fin de la préface (§ 15) le *Mediceus* et peut-être aussi le *Vaticanus* ont *tantum* de 1re main, *tanti* de 2e main ; de même 1, 1, 1 le *Vaticanus* a *fuerant* et le *Mediceus* probablement aussi de 1re main (2e main *fuerunt*) ; or, selon Frigell, l'un et l'autre manuscrit donnerait dans ces deux passages *tanti* et *fuerunt*.

22, 24, 2 castra, quæ in monte alto ac tuto loco *posita fuerant* (le camp était resté quelque temps dans cette situation).

26, 21, 8 multa nobilia signa, quibus — Syracusæ *ornatæ fuerant.*

28, 12, 6 in quibus spes omnis *reposita* victoriæ *fuerat.*

44, 10, 1 Perseus tandem e pavore eo quo *attonitus fuerat* (il était resté quelque temps saisi d'effroi) emerso animo.

39, 24, 4 omni cura in augendas regni opes *intentus* (adjectif) *fuerat.*

31, 42, 5 quæ per agros *sparsa* multitudo *fuerat.*

23, 43, 7 explorato cum firmisque præsidiis tuto receptu prædatum ierat omniaque velut adversus præsentem Hannibalem *cauta provisaque fuerant* (mss. *fuerunt*) (toutes les mesures de précaution s'étaient trouvées prises).

27, 44, 1 Romæ haud minus terroris ac tumultus erat quam fuerat biennio ante, cum castra Punica *objecta* Romanis mœnibus portisque *fuerant.*

37, 26, 1 classem, quæ per aliquot menses *instructa* ac *parata fuerat.*

10, 19, 9 majorem molem haud facile sustinentis quam cum qua manus conserere *assueti fuerant* (ils avaient eu l'habitude jusque-là).

Un cas particulier est celui qui se présente dans les passages que voici :

45, 44, 7 datus, qui circumduceret eum, L. Cornelius Scipio quæstor, qui et Capuam ei obviam *missus fuerat* (il était revenu de cette mission ; *erat* semblerait indiquer qu'il y était encore). 40, 54, 9 qui Romam *legati fuerant* (ils en étaient revenus). 30, 24, 4 circumeundis Italiæ urbibus quæ bello *alienatæ fuerant* (elles ne l'étaient plus).

38, 36, 4 quod luce — tenebræ *obortæ fuerant* (ces ténèbres s'étaient dissipées depuis).

2, 22, 5 adeo fuit gratum patribus ut et captivorum sex milia Latinis remitterent et de fœdere, quod prope in perpetuum *negatum fuerat* (tel avait été l'état des choses, mais on revint sur cette décision), rem ad novos magistratus reicerent. Fragment du livre 120 (1) : in rostris — ubi eo ipso anno — *auditus fuerat* (on ne devait plus l'entendre). 45, 40, 2 tantum pecuniæ intra triginta annos — *coacervatum fuerat* (la moitié de cet argent n'existait plus).

23, 33, 3 is ubi primum fama accepit Hannibalem Alpes transgressum, ut bello inter Romanum Pœnumque orto *lætatus erat*, ita, utrius populi mallet victoriam esse, incertis adhuc viribus *fluctuatus* animo *fuerat* (cette indécision avait cessé).

25, 6, 12 Caudinæ legiones — eundem illum hostem sub jugum miserint qui hac sua ignominia *lætatus fuerat* (cette joie avait cessé).

(1) Peut-être l'explication que je donne de *fuerat* dans ce passage paraîtra-t-elle un peu subtile ; il se peut que *fuerat* soit ici simplement pour *erat*. Même observation pour quelques-uns des passages qui suivent.

25, 5, 4 ante hunc intra centum annos et viginti nemo præter P. Cornelium Calussam pontifex maximus *creatus fuerat* (cela avait été vrai pendant cent vingt ans, mais cela n'était plus vrai maintenant) qui sella curuli non sedisset.

1, 55, 2 *exaugurare* fana sacellaque *statuit* quæ aliquot ibi a Tatio rege — *consecrata inauguratae*que postea *fuerant* (ils avaient eu jusqu'ici ce caractère sacré, mais ils l'allaient perdre).

34, 22, 3 *restituit*que quæ — bello *diruta fuerant* (v. 31, 10, 2-4).

1, 45, 3 ea erat confessio caput rerum Romam esse, de quo totiens armis *certatum fuerat* (ces luttes étaient bien finies maintenant). Cf. 29, 31, 5 de quo — armis *certatum fuerat* (cette lutte avait eu lieu autrefois; elle avait été interrompue depuis).

42, 19, 2 quod *factum* tot annis post captam Capuam non *fuerat* (cet état de choses change maintenant).

24, 3, 8 postea et muro cincta est, qua — ab Dionysio — per dolum *fuerat capta* (quand on construisit le mur, elle n'était plus au pouvoir de Denys).

Cf. encore 30, 19, 7 C. Servilio et C. Lutatio — *receptis*, qui — a Bois *capti fuerant*. 31, 45, 8 qui — *travecti* eo *fuerant* — *revocati*. 37, 51, 9 quod — gravis hostis — *visus fuerat*. On peut, à la rigueur, expliquer ainsi 27, 32, 8 : *compensaverat*que ea præda quod ignominiæ ad Elim *acceptum fuerat*.

Enfin il y a des passages où le plus-que-parfait avec *fueram* a encore sa raison d'être comme plus-que-parfait de l'*état*, mais où l'on aurait aussi pu employer, sans grande différence pour le sens, le plus-que-parfait de l'*action* (avec *eram*) :

6, 36, 5 obsidebanturque haud paulo vi majore Velitræ quam Tusculum *obsessum fuerat*. 29, 8, 6 ita superbe et crudeliter *habiti* Locrenses ab Carthaginiensibus — *fuerant*. 33, 44, 5 minus terroris ab Hispanis erat, unde ingens bellum *exspectatum fuerat*.

2° Le plus-que-parfait avec *fueram* s'emploie aussi comme véritable plus-que-parfait de l'action en parlant d'un fait antérieur à un autre fait exprimé au moyen du plus-que-parfait ordinaire :

30, 38, 6 Romæ — *trepidatum fuerat jussusque erat* Ti. Claudius mature classem in Siciliam ducere.

31, 19, 3 et tumultus quidem — qui principio ejus anni *exortus fuerat* — brevi *oppressus erat*.

Mais 42, 13, 7, « Euersam et Callicritum Thebanos —, quia liberius adversus eum in concilio Bœotorum *locuti fuerant* delaturosque ad vos quæ agerentur *professi erant*, » les deux faits rappelés au moyen de *fuerant* et de *erant* paraissent bien être simultanés.

3° Ces divers cas étant mis à part, il reste chez T.-Live beaucoup de passages où *fueram* me semble être simplement pour *eram* :

1, 7, 8 quam fatiloquam ante Sibyllæ in Italiam adventum *miratæ* eæ gentes *fuerant*.

1, 14, 9 eorum qui in præsidio *relicti fuerant*. 41, 4, 5 milites qui in castris *relicti fuerant*.

1, 56, 11 qui Romæ *relictus fuerat*. 2, 22, 6 qui captivorum *remissi* ad suos *fuerant*.

2, 29, 5 quæstionem postulantibus iis qui *pulsati fuerant*.

3, 4, 7 quia nusquam universa (multitudo) *conspecta fuerat*.

4, 27, 10 unde majore agmine profectos *exploratum fuerat*.

4, 30, 14 cum Vejentibus nuper acie *dimicatum* — *fuerat*.

4, 42, 10 ambiguam victoriam Volscorum pro sua *amplexi fuerant*.

4, 45, 5 quo dictatore Fidenæ *captæ fuerant*.

5, 13, 10 unde antea *cessatum fuerat*.

5, 23, 1 quamquam — prodigia *procurata fuerant*.

6, 3, 10 quia non vi captum, sed *traditum* per condiciones *fuerat*.

8, 6, 11 eadem quæ somno *visa fuerant*.

9, 1, 4 subigi nos ad necessitatem dedendi res, quæ ab nobis ex fœdere *repetitæ fuerant*.

9, 43, 17 repente visæ procul hostium novæ cohortes, quæ in supplementum *scriptæ fuerant*.

10, 12, 6 stativa — trepide *deserta fuerant*.

10, 19, 5 in eandem ferme sententiam in quam — *certatum* verbis *fuerat*.

10, 31, 1 *rebellatum fuerat* (*fuerat*, au lieu de *erat*, semblerait indiquer que cette révolte a été étouffée depuis ; or il n'en est rien).

10, 31, 12 Samnites — *cæsi fuerant*.

21, 3, 2 *acta* — res — in senatu *fuerat*.

22, 13, 2 qui — capti ab Hannibale *dimissi*que *fuerant*.

22, 23, 3 læto — eventu *pugnatum fuerat*.

24, 21, 2 primo *tumultuatum* in Leontinis apud milites *fuerat vociferatum*que ferociter.

24, 30, 7 ceterum — nemo post captam urbem *violatus fuerat*.

24, 41, 4 agmenque Romanum impune *incursatum* — *fuerat*.

24, 43, 3 novem tribunorum auxilio *vetiti* causam in magistratu dicere *dimissi*que *fuerant*.

24, 44, 8 Jovis ædis de cælo *tacta fuerat*.

25, 3, 12 ea fraus *indicata* M. Æmilio prætori priore anno *fuerat* ac per eum ad senatum *delata*.

25, 10, 7 qui cedentes in arcem Romanos — *persecuti fuerant* (ils y étaient encore ; donc on attendrait *erant*, v. plus haut, p. 169-170).

25, 7, 6 IIIviri — reficiendis ædibus — quæ priore anno incendio *consumptæ fuerant* (ils étaient encore dans le même état).

25, 37, 3 sub qua (disciplina) per tot annos omnes militiæ artes *edoctus fuerat*.

25, 39, 8 quidam *dilapsi fuerant* (ils n'étaient pas encore revenus).

26, 33, 4 sicut inter Marcellum Siculosque *disceptatum fuerat.*

26, 46, 8 eum omnibus fere armatis qui muris *pulsi fuerant.*

27, 3, 1 agro, qui *publicatus fuerat*, locando.

27, 7, 13 qui — *missi* eo ab senatu *fuerant* (ils y étaient encore).

27, 13, 9 manipulorum quorum signa *amissa fuerant* (ils l'étaient encore).

27, 27, 10 *tumultuatum* in castris *fuerat.*

27, 31, 8 Arato *adempta* uxor *fuerat* (elle ne lui avait pas été rendue).

27, 46, 6 *ludificatus* hostem — *fuerat.*

28, 7, 4 Oreum — *direptum fuerat.* 28, 12, 5 multa infanda — *commissa fuerant.* 28, 36, 5 ad partem eam muri qua *capta* Carthago — *fuerat* (elle était encore aux mains de ceux qui l'avaient prise).

29, 6, 4 quidam — Locrenses *circumventi* Regiumque *abstracti fuerant.*

29, 11, 13 septimodecimo anno postquam — *vota* — *fuerat.*

29, 28, 6 prius *recursum* semper ad naves quam clamor agrestes conciret *fuerat.*

30, 2, 1 quia quod roboris ea provincia habuerat in Africam *transvectum fuerat.*

30, 12, 4 quia equestri tantummodo prœlio *certatum fuerat.*

30, 45, 4 Tibure — quo ab Alba *traductus fuerat* (il y était encore.)

33, 11, 1 qui — vestigia ejus *secuti fuerant.* 35, 47, 3 jam inde a Brachyllæ morte et quæ *secuta* eam *fuerant.* § 6 quam — *secutus* in Athamaniam *fuerat* (il y était encore).

33, 26, 7 P. Villius eques Romanus — fulmine ipse equusque *exanimati fuerant* (= erant); [8] ædis Feroniæ — de cælo *tacta erat* (il me paraît peu probable que T.-Live ait voulu indiquer ici que le premier fait était antérieur au second, cf. p. 170, dernières lignes).

34, 44, 6 Q. Pleminius, qui — in carcerem *conjectus fuerat* (il y était encore).

34, 52, 12 qui servitute *exempti fuerant.*

35, 21, 11 præda — quæ *missa* a populatoribus *fuerat.*

36, 35, 2 ad eam partem muri qua paulo ante *vociferati* Ætoli *fuerant.*

37, 3, 4 carnis quæ dari debet *data* non *fuerat.*

37, 43, 5 primo impetu *fugatum fuerat* (cette déroute n'avait pas cessé).

37, 47, 8 Pictor flamen Quirinalis eo anno *inauguratus fuerat.*

38, 2, 2 quod unum a præsidio suo *retentum fuerat.*

38, 60, 8 quantæ summæ *damnatus fuerat.*

39, 9, 2 sub tutela — matris et vitrici — *eductus fuerat.*

39, 36, 5 omnium quæ Lacedæmone *acta fuerant.*

40, 56, 8 Thessalonicæ plurimum temporis *moratus fuerat.*

44, 24, 9 hic prius — cum Chimaro quodam —, inde postea — semel cum Menecrate quodam, iterum cum Antimacho — *collocutus fuerat.* [10] Herophon quoque — duabus ad eundem Eumenen jam ante legationibus *functus erat.*

44, 10, 12 longe fertilissimus (ager) omnis oræ quam *prætervecti fuerant.*

44, 46, 8 nihil præter trecenta talenta, quæ missa Gentio regi, deinde *retenta fuerant,* inventum est.

45, 12, 8 quod haud dubie *adempta* Antiocho Ægyptus habenti jam *redditum*que patrium regnum stirpi Ptolemæi *fuerat.*

Remarquez 32, 10, 8, « temperatum ægre est quin missilibus, quia *dirempti* medio amni *fuerant,* pugnam inter se consererent » (*dirempti fuerant*, « *on avait veillé* à ce qu'ils fussent séparés; » *dir. erant* signifierait : « ils *étaient* séparés »).

Cet emploi irrégulier de *fueram* paraît avoir été rare avant T.-Live. Neue, II, p. 357, cite trois exemples de Plaute, deux de Térence (1), un de Cicéron (*ad Att.*, 5, 1, 3, « quæ *fueramus* — *locuti,* » cf. Servius Sulpicius chez Cic., *Ad fam.*, 4, 5, 4, « quoniam homo *nata fuerat* »), et quatre de Salluste. Chez César j'ai noté : 4, 38, 2, « quo superiore anno perfugio *fuerant usi.* » 5, 25, 2, « quod in omnibus bellis singulari ejus opera *fuerat usus.* » Cf. Corn. Nép. (Lupus, p. 142), *Chabr.*, 4, 3, « perire maluit quam armis abjectis navem relinquere in qua *fuerat vectus* » (cf. toutefois *veclus fui,* p. 167-8). *Dat.*, 6, 8, « quod ad perniciem suam *fuerat cogitatum.* » *Phoc.*, 4, 3, « quo familiariter *fuerat usus.* » *Ag.*, 7, 4, « domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes, progenitor majorum suorum, *fuerat usus.* » *Timol.*, 2, 2, « quod utrorumque Dionysiorum opibus Corinthii sæpe *adjuti fuerant* » (dans les autres passages de Cornélius Népos que cite M. Lupus *fueram* n'est pas pour *eram*).

c) fuero, fuerim, fuissem.

La distinction de sens entre *fuero* et *ero*, *fuerim* et *sim*, *fuissem* et *essem* est observée dans les passages suivants :

2, 23, 5 quia — villa *incensa fuerit* (depuis, il l'avait rebâtie), direpta omnia, pecora abacta.

4, 3, 13 cum — ne regibus quidem exactis *clausa* urbs *fuerit* peregrinæ virtuti.

22, 40, 9 ut — Hispanorum — ob inopiam transitio *parata fuerit.*

26, 16, 4 quia *ascriptum* in senatusconsulto *fuerit.*

35, 6, 9 cujus delendi *oblata* fortuna *fuerit* (= oblatam fortunam *habuerit*).

44, 13, 12 quod, ut isdem castris tenderet, *permissum* non *fuerit* (il n'avait pas *eu* la permission ; avec *sit*, le sens serait : il n'avait pas *obtenu* la permission).

(1) On peut ajouter *Phorm.*, 536, « *promissum fuerat.* »

31, 25, 1 cum primo *clausæ fuissent* portæ, deinde subito (sous-entendu : *essent*) apertæ.

31, 44, 5 loca quoque, in quibus *positum* aliquid *inscriptumve* — *fuisset*.

31, 48, 7 ex duabus coloniis, quæ velut claustra ad cohibendos Gallicos tumultus *oppositæ fuissent*, cum una *direpta* et *incensa esset*.

37, 25, 9 Masinissam — in Syphacis, a quo ante *expulsus fuisset* (il était rentré depuis dans le royaume d'où il avait été chassé), regnum imposuisse.

44, 37, 4 cum — *paratus* pugnare — *fuisset*. § 12 cum luce prima signum *propositum* pugnæ — *fuisset*.

Fragment du livre 91 : consumptis — quæ *præparata fuissent*.

Voici au contraire des passages où cette distinction n'est pas faite :

9, 11, 13 moratus sit nemo quominus, ubi *visum fuerit*, abeant.

9, 26, 19 si vobis *datum* ab senatu negotium *fuerit*.

22, 59, 11 quod beneficio vestro redempti atque in patriam *restituti fuerimus*.

25, 29, 4 venimus ad tradenda arma, dedendos nos —, nullam recusandam fortunam quæ jam *imposita* a vobis *fuerit*.

25, 38, 18 si — *cunctatus* paulum *fueris*.

26, 13, 18 satiatis vino ciboque poculum idem quod mihi *datum fuerit* circumferetur.

28, 4, 6 ne tu quidem — Hispania potius quam Italia bello liberata *gloriatus fueris*.

28, 40, 13 si huic *negata fuerit*.

29, 18, 15 nec ante desinet omnibus eos agitare furiis quam *reposita* sacra pecunia in thesauris *fuerit*.

30, 14, 5 nulla virtus est qua ego æque atque temperantia et constantia libidinum *gloriatus fuerim*.

35, 35, 17 qui *cunctatus fuerit* —, sciat sibi reditum ad Penates non esse.

36, 7, 21 di approbent eam sententiam quæ tibi optima *visa fuerit*.

37, 45, 18 si nunc *moratus fuerit*, sciat, etc.

40, 10, 6 si me scelus fratris, te senectus absumpserit, aut ne ea quidem *exspectata fuerit*.

8, 33, 19 quid enim tandem passurum fuisse filium suum, si exercitum amisisset, si fusus, fugatus, castris *exutus fuisset ?* (Je crois plus naturel de considérer *exutus fuisset* comme un conditionnel passé de l'*action* que de le considérer comme un conditionnel passé de l'*état*).

10, 38, 6 qua quondam *usi* majores eorum *fuissent*.

27, 45, 3 non ante quam — peditum atque equitum *datæ* ab senatu copiæ *fuissent*.

35, 36, 4 si extemplo — *vocata* in contionem multitudo *fuisset*.

38, 45, 1 legum, quæ cum L. Scipione *incohatæ fuissent* (1).

L'emploi de *fuero* au lieu de *ero* est rare dans la bonne langue; Neue, II, p. 362 et suiv., cite deux exemples de Plaute, deux de Térence, cinq de la *Rhétorique à Hérennius*, un de Pompée (chez Cic., *ad Att.*, 8, 12, C, 1), et un de Cicéron lui-même : *In Verr.*, II, 3, 5, 10, « si pauca ante *fuerimus* a vobis — *deprecati* » (var. : *erimus*) ; au contraire *Tusc.*, 4, 15, 35, « si quando *adepta erit* id quod ei *fuerit concupitum*, » *fuerit* marque une époque antérieure à celle qu'indique *erit*, cf. *p. Rosc. com.*, 1, 3, et *Lex agraria* de l'an 643 (*C. I. L.*, I, 200), XVI : « quoi sorti is ager *datus adsignatus*ve *fuerit*, quod ejus agri non *abalienatum erit.* » Aux exemples que Neue donne pour l'emploi irrégulier de *fuero* on peut ajouter : Corn. Nép., *Timoth.*, 4, 6, « quorum nisi ratio *explicata fuerit.* » Les exemples du futur antérieur avec *ero* sont au contraire extrêmement nombreux chez Cicéron et dans les vieux textes de lois, v. Neue, p. 360 et suiv.

Pour l'emploi de *fuerim* au lieu de *sim* et de *fuissem* au lieu de *essem* on peut citer : Cic., *p. Cæc.*, 13, 37, « te dejectum debeo intellegere, etiamsi *tactus* non *fueris.* » V. aussi *Ad fam.*, 15, 4, 16 (parfait du subjonctif remplaçant le futur antérieur du style direct, cf. Cécina chez Cic., *Ad fam.*, 6, 7, 6) (2). — *Ad Att.*, 2, 24, 3, « cum jam dimissa contione *revocatus* a Vatinio *fuisset.* »

d) *Fuisse.*

Il semble qu'il en soit de *fuisse* comme de *fui* ; l'emploi de *fuisse* avec le participe passé au lieu de *esse* paraît être étranger à la bonne langue ; c'est un passé de l'*état*, et non de l'*action.*

1, 41, 5 *sopitum fuisse* (il était *resté* étourdi) regem subito ictu.
6, 4, 3 quas — constat ante pedes Junonis *positas fuisse.*
25, 28, 13 et ipsos *paratos instructos*que *fuisse.*
Fragment du livre 120 : servos fortiter fideliterque *paratos fuisse* ad dimicandum.

Il peut aussi se faire que *fuisse* désigne un temps plus éloigné que *esse* : Cic., *De nat. deor.*, 2, 4, 11, « se, cum legeret libros, *recordatum esse* vitio sibi tabernaculum *captum fuisse.* »

(1) 25, 4, 2, « cujus exsilium ruina urbis *secuta fuerit*, » le texte est douteux : le *Puteaneus* porte *secura*, et M. Weissenborn lit *secu*[*tu*]*ra.*

(2) *Tusc.*, 3, 14, 30, « quæ vox declarat iis esse hæc acerba quibus non *fuerint cogitata*, » c'est le passé de l'*état*, et non de l'*action.*

On voit qu'en somme T.-Live est très-correct dans l'emploi de *fui* et de *fuisse*; au contraire l'emploi irrégulier de *fuero*, *fuerim*, *fuissem* et surtout *fueram* paraît être bien plus fréquent chez lui que dans l'ancienne langue.

§ 25. — Forem (1).

Grysar (*Theor. d. lat. Stils*, p. 9) signale l'emploi fréquent de *forem* pour *essem* (2) chez T.-Live comme une des différences qui séparent la langue de T.-Live de celle de Cicéron ou de César. Jusqu'à quel point cette observation est fondée, et jusqu'à quel point l'emploi de *forem* a pu varier aux différentes époques de la langue latine, c'est ce qu'on ne pourra savoir que lorsqu'on aura un catalogue méthodique et complet des passages où *forem* se rencontre chez les principaux auteurs. Neue (*l. l.*) donne déjà une riche collection d'exemples, mais où il y a encore des lacunes.

Voici les passages que j'ai pu noter chez les écrivains antérieurs à T.-Live.

Plaute : 1° *forem* est employé seul : a) dans les propositions conditionnelles qui expriment une supposition non réalisée : *Rud.*, 2, 6, 68-69, « saltem si mihi Mulierculæ *essent* salvæ, spes aliquæ *forent*. » 3, 5, 23 « salva si *foret*. » *Bacch.*, 3, 3, 84 « plus vidissem, opinor, quam me atque illo æquom *foret*. » 4, 8, 75 « ni illic hodie forte fortuna hic *foret*. » *Trin.*, 4, 1, 13 « absque *foret* te. » 18 « ni pax propitia *foret* præsto.» 5, 2, 3 « absque te *foret*. » *Men.*, 4, 2, 84 « nam profecto, tibi surrupta si *esset*, salva nunc *foret*. » *Mil.*, 1, 1, 53 « ni hebes machæra *foret*. » *Pers.*, 5, 2, 55-56 « absque me *Foret*. » Cf. *Bacch.*, 4, 9, 124 « Ephesi multo mavellem *foret*; » — b) après *ut* : *Merc.*, prol. 91-92 « quasi uti mihi *foret* Custos. » *Trin.*, 3, 2, 20 « tu fecisti ut difficilis *foret*; » — c) dans le style indirect, pour remplacer *ero* du style direct : *Trin.*, 4, 1, 3 « bonis meis quid *foret*. » *Truc.*, 1, 1, 72 « gravida si *foret*; » — d) dans l'interrogation indirecte : *Merc.*, 3, 4, 37-38, « quin percontatu's, hominis quæ facies *foret* Qui illam emisset » (style direct : *est*).

2° *Forem* est employé comme verbe auxiliaire avec un participe passé : a) en parlant d'une supposition non réalisée : *Curc.*, 3, 1, 79-80 « in cavea si *forent conclusi*. » *Most.*, 3, 2, 112-113 « si male *emptæ Forent*. » *Rud.*, 1, 3, 37 « numqui minus nunc servio quam si *forem* serva *nata*? » 4, 7, 33 « cum servo si quo *congressus foret*. » *Mil.*, 4, 2, 91 « si hic pridie *natus foret*; » — b) dans le style indirect, pour remplacer *ero* du style

(1) Neue, II, p. 366 et suiv. Kühnast, p. 215 et suiv. Forcellini, *s. v.*

(2) Kühnast, *l. l.*, cherche à établir entre *forem* et *essem* une distinction de sens qui me paraît chimérique.

direct : *Amph.*, prol. 21-22 « tametsi, pro imperio vobis quod *dictum foret*, scibat facturos ; » — c) comme simple plus-que-parfait : *Most.*, 2, 2, 62-63 « mirum quin vigilanti diceret, qui abhinc sexaginta annis *occisus foret.* »

Térence : le lexique de Lemaire (Paris, 1828) ne cite que les exemples suivants, où *forem* est employé sans être joint à un participe : *Hec.*, 121 « fecit, animi ut incertus *foret.* » 220 « ni id fecisset, magis mirum *foret.* » 601 « absque una hac *foret.* » *Phorm.*, 270-271 « si est, patrue, culpam ut Antipho in se admiserit, Ex qua re minus rei *foret* aut famæ temperans. »

Je ne sais point si *forem* se rencontre chez Cicéron. Chez César je n'en ai pas trouvé un seul exemple, ni dans les sept livres *De bello Gallico*, ni dans les trois livres *De bello civili.* Neue cite *De bello Africano*, 26 : « quod nisi celeriter sociis *foret subventum*, » et 91 : « si forte *foret* bello *superatus*, » où *foret* remplace *erit* du style direct.

L'emploi de *forem* semble devenir un peu plus libre chez Salluste et chez Cornélius Népos.

Salluste : 1° *forem* est employé seul : a) pour remplacer *ero* du style direct : *Cat.*, 23 : « ni sibi obnoxia *foret.* » 37 : « si in armis *foret* ; » — b) dans des propositions finales : *Cat.*, 22 : « quo — magis fidi *forent.* » 33 : « uti corpora — tuta *forent.* » *Jug.*, 11 : « ne medius — *foret.* » 93 : « præsidio qui *forent* ; » — c) dans l'interrogation indirecte : *Cat.*, 51, 6 : « quid se dignum *foret* » (style direct : *est*). *Jug.*, 38 : « fugere an manere tutius *foret* » (st. dir. : *est*). 62 : « quam gravis casus — *foret* » (st. dir. : *est*) ; — d) en parlant d'une supposition non réalisée : *Jug.*, 65, 2 : « quod eorum modo *foret*... quod contumeliosum — *foret.* »

2° *Forem* sert d'auxiliaire : a) pour remplacer *ero* du style direct : *Cat.*, 23 : « si eum — homo novus *adeptus foret.* » 26 : « si *designatus foret.* » 50 : « si *deprehensi forent.* » *Jug.*, 35 : « si de illo supplicium sumptum *foret.* » 65, 3 : « si — *occisus foret*... si — *missus foret.* » 75 : « si ejus oppidi *potitus foret.* » 97 : « si — bellum *compositum foret* ; » — b) en parlant d'une supposition non réalisée : *Cat.*, 18 : « pessumum facinus *patratum foret.* » 20 : « ni virtus fidesque vostra *spectata* mihi *forent.* » 39 : « illis qui victoriam *adepti forent.* » *Jug.*, 27 : « omnis invidia — *dilapsa foret.* » Cf. *Cat.*, 14 : « ex aliis rebus magis quam quod cuiquam id *compertum foret* ; » — c) dans une proposition finale : *Jug.*, 33 : « cujus impudentia — *munitus foret* ; » — d) comme simple plus-que-parfait : *Jug.*, 30 : « quoque modo (interrogation indirecte) *actæ forent* ; » (1) — e) *forem* (= essem) avec un participe futur : *Jug.*, 109 : « pacem an bellum *agitaturus foret.* »

Cornélius Népos : *forem* est employé comme auxiliaire : a) pour for-

(1) *Cat.*, 31, « *sicuti* jurgio *lacessitus foret* » est douteux ; le *Parisinus* 1576 donne « *si* — *lacessitus foret* » (st. dir. : *ero*), v. Wirz, *Zeitschr. f. Gymnasialwesen*, 1877, p. 278 (cf. sa révision de l'éd. de Jacobs, dans la collection Weidmann).

mer le plus-que-parfait ordinaire : *Lys.*, 3, 5 : « quam vere de eo *foret judicatum* » (interrog. indir.). *Epam.*, 7, 5 : « diutius — quam lege *præfinitum foret.* » *Eum.*, 12, 1 : « a quo tot annos adeo *essent* male *habiti* ut sæpe ad desperationem *forent adducti.* » *Hann.*, 7, 3 : « Hannibalem, cujus opera *susceptum* bellum *foret* ; » — b) avec le participe futur : *Dion*, 8, 2 : « quod — suos sensus *aperturi forent* » (= essent). *Att.*, 9, 7 : « quid alii *laudaturi forent.* »

Chez T.-Live l'emploi de *forem* comme verbe auxiliaire paraît être beaucoup plus fréquent que dans l'ancienne langue ; comme Cornélius Népos, il l'emploie souvent tout à fait dans le sens de *essem* (en parlant du passé ou avec un participe futur). Voici du reste les passages de T.-Live (1).

1° *Forem* avec le participe passé.

a) Dans le style indirect, pour remplacer *ero* du style direct (2) :

25, 23, 4 si *traditæ forent* Syracusæ. 31, 12, 4 quæ *inventa* pecunia *esset*, reponi ; si quo minus *inventum foret*, expleri. — De même après *si* : 2, 32, 1. 26, 17, 5. 27, 26, 9. 29, 10, 5. 33, 12, 12. 13, 15. 38, 3. 45, 5. 36, 25, 6. 34, 2. 38, 2, 7. 23, 3. 40, 57, 8. 44, 24, 4. 45, 25, 12.

1, 46, 3 ut tædio regum maturior veniret libertas ultimumque regnum *esset* quod scelere *partum foret.*

27, 20, 5 nec transitionibus finem ante fore quam omnes Hispani milites — *traducti* in Galliam *forent.* — De même après *non ante* (*non prius*) *quam* : 5, 15, 4. 21, 31, 3. 27, 20, 5. Cf. 28, 34, 7 mos — erat — non prius imperio in eum tamquam pacatum uti quam præsidia urbibus *imposita forent.*

30, 1, 10 P. Scipioni —, donec *debellatum* — *foret*, prorogatum imperium est. — De même après *donec* 27, 7, 17.

b) Dans les propositions conditionnelles qui expriment une supposition non réalisée :

Dans la proposition conditionnelle elle-même : 10, 35, 7 si ante lucem ad castra *ventum foret.* 10, 45, 6 segnius tamen — *acta* res *esset*, ni — *allatum foret.* Cf. 2, 17, 6. 27, 12. 3, 72, 7. 4, 52, 5. 8, 36, 3. 9, 17, 2. 21, 55, 8. 22, 40, 9. 22, 41, 3. 27, 25, 5. 51, 9. 28, 34, 2. 38, 10. 43, 18. 30, 10, 21. 31, 16, 6. 29, 11. 34, 18, 2. 36, 7, 16. 37, 41, 8. 38, 46, 9. 47, 13. 39, 16, 1. 40, 4, 5. 28, 4. 43, 4, 1. 44, 20, 5. 45, 13, 3. 25, 12.

Dans la proposition principale : 2, 34, 5 incommodo bello — *vexati forent*, ni, etc. 2, 56, 15 *certatum* haud incruento prœlio *foret*, ni, etc. Cf. 2, 1, 6. 18, 11. 23, 10. 47, 8. 48, 5. 51, 2. 3, 22, 9. 30, 2. 4, 38, 2. 61, 8. 7,

(1) La plupart sont déjà chez Neue.

(2) Il faut remarquer toutefois que dans plusieurs de ces exemples il y aurait dans le style direct plutôt *sim* (se rapportant également à l'avenir) que *ero*.

37, 9. 9, 41, 4. 42, 6. 10, 11, 9. 35, 3. 22, 22, 21. 24, 31, 11. 28, 22, 13. 29, 6, 13. 31, 23, 11. 37, 5. 33, 13, 12. 35, 29, 7. 37, 29, 5. 38, 25, 13. 39, 21, 10. 44, 42, 9. V. aussi 3, 37, 7 (Madvig, *Emend. Liv.*, p. 93).

c) Comme simple plus-que-parfait du subjonctif, en parlant d'un fait passé :

4, 11, 2 quod Ardeatibus in re præcipiti tanta *foret* cura *subvèntum.*

10, 22, 5 quam prope ultimum certamen — nuper *ventum foret.*

21, 21, 1 quæ Romæ quæque Carthagine *acta decretaque forent.* 21, 49, 5 eadem tempestate qua ipsi *disjecti forent.* 21, 53, 4 solo patrio terraque in qua *geniti forènt.*

22, 9, 9 quod — *votum* Marti *foret.*

22, 32, 6 quod auri sibi a majoribus *relictum foret.*

24, 18, 4 si quid *emptum paratum*que pupillis ac viduis *foret* (« toutes les fois que »), a quæstore præscribebantur.

25, 19, 4 quibus artibus — *capti forent.* 25, 37, 12 mirabundi — unde tot hostes subito *exorti* — *forent.*

26, 15, 3 num ope eorum — *forent* — *adjuti.* 26, 21, 3 cujus nomine — supplicatio *decreta foret.* 26, 46, 2 ut ubi — *creditum foret.*

27, 25, 4 quod per quinquennium arcem *tutatus esset* maximeque unius ejus opera *receptum* Tarentum *foret.*

27, 44, 2 cui *detractum foret* omne quod roboris — fuerit.

28, 9, 10 eo die quo *pugnatum foret.*

28, 37, 1 quod portæ — *clausæ forent.*

31, 30, 2 quod hostilia — *passi forent.*

32, 3, 4 seu *injuncta* seu *suscepta foret* militia. 32, 5, 5 quia una *esset* ex iis quæ — *contributæ forent.* 32, 10, 5 cum quibus *bellatum foret.*

33, 12, 8 quia *victus* prœlio *foret.*

34, 43, 3 quoniam in Hispania et Macedonia *debellatum foret.*

35, 31, 11 quæ fama *vulgata* — *foret.*

37, 12, 8 quod fraude *capti* — *forent.* 37, 24, 10 quod — non omnis — *capta* classis hostium *foret.*

38, 33, 8 vociferantibus exsulibus quæ *passi forent.* 38, 54, 7 quæ ab Antiocho — pecuniæ *captæ forent.*

39, 14, 3 quæ — ab se *inquisita forent.* 39, 20, 9 quantum *deminutæ* copiæ *forent.* 39, 25, 4 utrum Thessalorum juris cum vi *ademptæ possessæque* ab Ætolis *forent* —, an Ætolica antiquitus ea oppida fuissent (Madvig : utrum, Thessalorum juris cum *essent*, vi ademptæ, etc.). 39, 46, 9 quod — auxilia *missa forent.* 39, 47, 6 quam non ex æquo *disceptatum* apud Cæcilium *foret* indigneque sibi — *insultatum* ab omnibus *esset.*

42, 60, 5 aliquanto majorem culpam esse quod nocte *foret cessatum.*

43, 7, 6 in qua (legatione) ita affecto excusatio valetudinis aut ne ipsi quidem petenda *visa foret* aut *data* petenti non *esset.*

44, 8, 4 recuperanda esse quæ prius culpa *omissa forent*. 44, 29, 3 cum (« toutes les fois que ») — *significatum foret*.

45, 2, 4 quot milia ex his cæsa, quot *capta forent*.

2° *Forem* avec le participe futur.

9, 16, 7 quam in viam *egressurus* hostis *foret*.

10, 14, 4 qua *venturum* bellum *foret*.

22, 57, 5 quænam *futura* finis tantis cladibus *foret*.

23, 43, 14 quæ — *cessura forent*.

25, 24, 8 haud dubius quin paucos — *expulsurus foret*.

26, 26, 11 nedum in bello respirare civitatem *forent passuri*.

29, 3, 11 tantum fortunam mutasse ut — obsidionem Carthaginis *visuri forent*. 29, 28, 9 velut si urbem — *aggressurus* — *foret*.

30, 2, 5 incertum erat quo *missuri* classem Carthaginienses *forent*.

35, 13, 9 si quid adversi *casurum foret*.

37, 10, 10 quas — *objecturus* certamini *foret*.

37, 15, 1 utrum libera sua classe *abscessuri* inde *forent*, etc.

Cf. 44, 26, 9 per quantam omnium præparatam cura regis copiam *ituri forent* (v. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 697) quibusque muneribus principes advenientes — *excepturus* rex *esset*.

3° *Forem* avec le participe en *-ndus*.

a) Dans des propositions qui se rapportent à l'avenir :

29, 24, 4 periculum erat ne — timor — in exercitum incideret ne — *foret bellandum*.

37, 51, 10 metu ne — *foret bellandum*.

39, 35, 16 periculum esse ne — magis *timendi forent*.

De même après *ne* : 8, 2, 8. 33, 19, 6.

27, 17, 6 si cum pluribus pariter *dimicandum foret* (st. dir. : *erit*). — De même après *si* : 29, 15, 13. 28, 5, 2 (après *seu*). 44, 8, 2 (st. dir. : *sit*).

22, 38, 9 mirari se, qui dux — sciret quæ sibi *agenda* armato *forent* (st. dir. : *erunt*). — De même 35, 28, 3. 46, 8. 36, 27, 4. — Cf. 4, 26, 10 (st. dir. : *sit*).

b) Dans les propositions conditionnelles qui expriment une supposition non réalisée :

35, 42, 6-7 neque dimittendam partem navium — censebat neque, si *mittendæ* naves *forent*, etc. Cf. 27, 26, 1.

22, 61, 15 qui si Carthaginensium ductor fuisset, nihil *recusandum* supplicii *foret*. Cf. 31, 38, 6. 34, 6, 10.

c) Dans l'interrogation indirecte, pour remplacer *sum* du style direct :

36, 43, 3 consilium — habuit, *faciendum*ne periculum navalis certaminis *foret* (st. dir. : *est*). — De même 9, 45, 7. 23, 28, 4. 42, 67, 11. 44, 7, 11.

Il nous semble résulter de cette étude que dans l'ancienne langue *forem* s'employait *surtout*, soit dans des propositions exprimant une supposition non réalisée, soit dans des propositions se rapportant à l'avenir (pour remplacer *ero* du style direct, ou bien après *ut* ou *ne*, etc.) ; toutefois déjà chez Plaute et chez Salluste *forem* se trouve aussi employé par exception dans d'autres cas ; Cornélius Népos et surtout T.-Live emploient *forem* partout où l'on peut employer *essem* ; César paraît avoir évité absolument *forem*.

Comme passage remarquable chez T.-Live je citerai encore 27, 25, 8, où *foret* est employé au lieu de *futura esset* : « negabant unam cellam duobus recte dedicari, quia, si de cælo tacta aut prodigii aliquid in ea *factum esset*, difficilis procuratio *foret*, quod, utri deo res divina fieret, sciri non *posset* » (« on ne *pourrait* pas ») (cf. 39, 36, 1 « terror Achæis injectus erat et cogitatio quam non ex æquo disceptatio *futura esset* »). Mais je ne crois point que cela tienne à un sens particulier qu'aurait *foret* ; je ne vois là qu'une légère inexactitude d'expression, très-naturelle d'ailleurs, tout comme dans l'emploi de *posset* au lieu de « *futurum esset ut* sciri non *posset*. »

E. L'ADVERBE

L'ADVERBE

Je n'ai pas l'intention de faire ici une étude complète sur l'emploi des adverbes et des particules chez T.-Live; je veux seulement signaler deux traits qui distinguent sa langue de celle de l'époque classique : l'un, c'est que plusieurs adverbes ont déjà perdu chez lui leur vrai sens; l'autre, c'est que l'emploi des adverbes comme adjectifs, à l'imitation des Grecs, semble devenir chez lui plus fréquent et plus hardi.

§ 26. — ADVERBES AYANT PERDU LEUR VRAI SENS.

L'emploi inexact de certains adverbes est un des signes qui annoncent chez T.-Live que l'ancienne pureté de la langue commence à s'altérer; on peut citer l'emploi de *adhuc*, *in vicem*, *ceterum*, *quoque*.

1. *Adhuc* (1).

Le vrai sens de ce mot, employé comme adverbe de temps, est « jusqu'ici (2), » ou bien « maintenant encore. » En parlant du passé, « *encore* » se rend par *etiam* ou *etiam tum :*

Térence, *Eun.*, 113 « neque scibat neque per ætatem *etiam* potis erat. » *Andr.*, 115-116 « in funus *prodeo* (présent historique), Nil suspicans *etiam* mali. » Cicéron, *In Verr.*, II, 3, 23, 56, « cum iste *etiam* cubaret. » César, 6, 30, 2 « magno accidit casu ut in ipsum incautum *etiam* atque imparatum incideret. » 6, 43, 4 « ut modo visum ab se Ambiorigem in fuga circumspicerent captivi nec plane *etiam* abisse ex conspectu contenderent. » Virgile, *Æn.*, 6, 482-485 : « quos ille omnes longo ordine

(1) V. Madvig, dans son édition du *de finibus*, 5, 6, 16.

(2) Par exemple, Térence, *Heaut.*, 1000, « *adhuc* quod factumst. » Cic., *Ad Att.*, 3, 14, 2 « non commovi me *adhuc* Thessalonica. » *Ad fam.*, 6, 14, 3 « Cæsari —, sicut *adhuc* feci, libentissime supplicabo. » Cés., *De b. G.*, 3, 22, 3 « neque *adhuc* — repertus est quisquam. » *De b. c.*, 3, 57, 2 « sese — nihil *adhuc* arbitrari, etc. » Corn. Nép., *Milt.*, 5, 5, « qua pugna nihil *adhuc* exstitit nobilius. »

cernens Ingemuit, Glaucumque Medontaque, etc... Idæumque *etiam* currus, *etiam* arma tenentem. » — Térence, *Hec.*, 145 « narratque (présent historique) ut virgo ab se integra *etiam tum* siet. » César, *De b. c.*, 3, 13, 3 « perterrito *etiam tum* exercitu princeps Labienus procedit. » 3, 93, 6 « pugnantibus *etiam tum* ac resistentibus in acie Pompejanis. » Salluste, *Jug.*, 21, « obscuro *etiam tum* lumine milites Jugurthini signo dato castra hostium invadunt (1). »

Peu à peu cependant *adhuc* finit par prendre un sens aussi large que celui de *encore* (2) en français ; mais cet emploi inexact de *adhuc* semble être resté étranger aux prosateurs classiques (3) ; T.-Live, au contraire, emploie déjà plusieurs fois *adhuc* en parlant du passé :

6, 33, 2 cum — Latinos ex diutina pace nova defectio recentibus *adhuc* animis ferociores ad perseverandum in bello faceret.

9, 6, 12 non hiscere quemquam præ metu potuisse, tamquam ferentibus *adhuc* cervicibus jugum, etc.

10, 31, 1 nec in Samnitibus *adhuc* nec in Etruria pax erat.

21, 48, 4 quamquam gravis *adhuc* vulnere erat.

(1) *Etiam* s'emploie de même en parlant du *présent* ou du *futur* : Térence, *Andr.*, 503, « non satis me pernosti *etiam* » (cf. *Eun.*, 360. 1092). *Andr.*, 940 « at mihi unus scrupulus *etiam* restat. » *Heaut.*, 175 « nil *adhuc* est quod vereare, Clinia : haudquaquam *etiam* cessant. » 188 « incertumst *etiam* » (cf. encore 433. *Hec.*, 614. *Phorm.*, 174. 474. 831). *Andr.*, 201 « nondum *etiam* » (cf. 807). — *Eun.*, 717 « siquidem tu me hic *etiam*, nebulo, ludificabere. » *Heaut.*, 402 « diu *etiam* duras dabit. » Cicéron, *In Cat.*, 1, 1, 1 « quamdiu *etiam* furor iste tuus nos eludet. » Virgile, *Georg.*, 3, 188-189 : « audeat..... Invalidus *etiam*que tremens, *etiam* inscius ævi. »

(2) On remarquera qu'au point de vue étymologique *encore* (= *hanc horam*) est l'équivalent exact de *adhuc*.

(3) On cite chez Cicéron : *Ad Att.*, 7, 12, 1 « unam *adhuc* a te epistulam acceperam. » *De div.*, 2, 2, 4 « *adhuc* hæc erant : ad reliqua alacri tendebamus animo ; » mais, dans le premier de ces deux passages, le plus-que-parfait remplace en réalité le parfait, par suite d'une habitude bien connue du style épistolaire latin (cf. *Ad Att.*, 10, 15, 1 ; v. Madvig, *Lat. Sprachl.*, § 345), et il faudrait dire en français : « *jusqu'ici* je n'ai reçu qu'une lettre de toi » ; dans l'autre passage le sens est : « voilà les ouvrages philosophiques que j'avais terminés *jusqu'ici* » ; *adhuc* s'oppose à « *nunc* (après la mort de César), *quoniam de republica consuli cœpti sumus*, etc., » qui vient plus loin (§ 7) ; dans l'un et l'autre cas *adhuc* conserve donc son vrai sens. Il est vrai qu'en deux endroits Cicéron a gardé dans le style indirect *adhuc* du style direct (cf. plus haut, p. 124-125) : *De or.*, 1, 21, 94, « scripsi etiam illud quodam in libello —, disertos cognosse me nonnullos, eloquentem *adhuc* neminem. » *De fin*, 5, 6, 16 « ille igitur vidit non modo quot fuissent *adhuc* philosophorum de summo bono, sed quot omnino esse possent sententiæ ; » mais, en dehors du style indirect, Cicéron n'eût certainement pas dit, dans un récit : « tot erant *adhuc* sententiæ. »

23, 33, 3 utrius populi mallet victoriam esse, incertis *adhuc* viribus, fluctuatus animo fuerat.

24, 22, 8 inflata *adhuc* (= etiam tum) regiis animis ac muliebri spiritu.

27, 40, 8 memoriæ proditum est plenum *adhuc* iræ in cives M. Livium in bellum proficiscentem, etc.

Chez les écrivains de l'époque impériale, *adhuc* devient tout à fait synonyme de *etiam* (même devant un comparatif), comme on en peut juger par les exemples suivants :

Quintilien, 2, 15, 28 « *adhuc* concitatior. » 29 « *adhuc* autem — manifestius. » 2, 21, 6 « atque *adhuc* alibi. » Sénèque, *Nat. quæst.*, 4, 8, « unam rem *adhuc* adiciam. » *Epist.*, 49, 3, « *adhuc* puncto minus. » Suétone, *Tib.*, 17, « amplior *adhuc* — cumulus, » etc.

2. *In vicem.* — *In vicem* veut dire « *alternativement* »; « *réciproquement* » se dit *inter se*, et il faut remarquer que dans ce cas le verbe paraît n'être jamais accompagné d'un complément direct : « ils s'aiment réciproquement, » « *amant inter se.* »

Tér., *Ad.*, 827-8, « video eos sapere, intellegere, — *inter se* amare. » Cic., *In Cat.*, 3, 5, 13 « furtim nonnumquam *inter se* aspiciebant. » *De or.*, 2, 3, 13 « qui cum *inter se* — amicissime consalutassent. » *Ad Att.*, 6, 1, 12 « Cicerones pueri amant *inter se.* » Cés., 4, 25, 5 « cohortati *inter se.* » De même 6, 8, 1 et 40, 4 « *inter se* cohortati. » *De b. c.*, 1, 21, 3 « ut contingant *inter se.* » Corn. Nép., *Arist.*, 1, 2 « obtrectarunt *inter se.* » *Dion*, 4, 1 « cum *inter se* timerent. » *Eum.*, 4, 2 « *inter se* complexi. » — Chez Térence, *Ad.*, 271, « quasi nunc non norimus nos *inter nos*, » le premier *nos* est sans doute un nominatif.

Inter se peut être accompagné de *in vicem :* T.-Live, 9, 43, 17, « *in vicem inter se* gratantes. » Pline, *Hist. nat.*, 17, (24) 37 « necant *in vicem inter sese.* » C'est peut-être pour avoir été employé ainsi que *in vicem* finit par être pris dans le sens de « réciproquement, » par ex. chez Phèdre, 3, 6 (7), 3, « dein salutant *in vicem* » (sous-entendez *inter se*). Cet emploi de *in vicem*, dont Forcellini cite plusieurs exemples pour l'époque impériale (1), se rencontre déjà chez T.-Live : 3, 6, 3, « ministeriaque *in vicem.* » 6, 24, 7 « adhortatio *in vicem* totam alacri clamore pervasit aciem. » 9, 3, 4 « his *in vicem* sermonibus — nox traducta est. » 41, 3, 3 « pugna cum vulneribus et cæde *in vicem* militum nautarumque oritur. »

(1) V. Quintilien, 1, 4, 16. 4, 5, 13. Pline le jeune, *Epist.*, 7, 20, 7. Tacite, *Hist.*, 3, 46. Mais Suétone, *Tib.*, 28, est cité à tort ; il y a : « *in vicem* eum odero », « à mon tour. »

3. *Ceterum* (1).

Le sens primitif de ce mot est « sous tous les autres rapports, » « à part cela; » par exemple : Cicéron, *Ad Qu. fr.*, 2, 12 (14), 1, « ego me in Cumano et Pompejano, præterquam quod sine te, *ceterum* satis commode oblectabam (2). » Mais *ceterum* s'employait aussi comme le français « du reste » pour marquer une transition ou une opposition, et cet emploi conduisit certains auteurs, par exemple Salluste et T.-Live, à prendre *ceterum* tout à fait dans le sens de *sed* (3).

Salluste, *Cat.*, 51, 26, « illis merito accidet quicquid evenerit, *ceterum* vos — quid in alios statuatis considerate. » *Jug.*, 2 « quo magis pravitas eorum admiranda est qui — per luxum atque ignaviam ætatem agunt, *ceterum* ingenium — torpescere sinunt. » 14, 1 « uti regni Numidiæ tantummodo procurationem existumarem meam, *ceterum* jus et imperium penes vos esse. » 82 « non temere neque — omnibus locis pugnandi copiam facit, *ceterum* haud procul ab Cirta — reges opperitur. » 83 « omne bellum sumi facile, *ceterum* ægerrume desinere. » 76 « simulabat sese negotii gratia properare, *ceterum* proditionem timebat. »

T.-Live, 2, 3, 1 « cum haud cuiquam in dubio esset bellum ab Tarquiniis imminere, id quidem spe omnium serius fuit, *ceterum*, id quod non timebant, per dolum ac proditionem prope libertas amissa est. » 9, 21, 1 « non consulibus ab se creatis, Sp. Nautio et M. Popilio, *ceterum* dictatori L. Æmilio legiones tradiderunt. » 28, 11, 7 « id quamquam nihil portendentibus deis, *ceterum* neglegentia humana acciderat, tamen, etc. »

M. Dräger, à qui nous empruntons les exemples qui précèdent, en donne d'autres pour les écrivains de l'époque impériale.

4. *Quoque*.

On connaît la différence de sens entre *quoque* et *etiam* : *quoque* sert à ajouter à un fait un autre fait de même nature, *sans gradation*; *etiam* marque une *gradation* (Schultz, *Lat. Synonymik*, § 486). Chez T.-Live cette différence semble être quelque peu effacée, et l'on rencontre parfois *quoque* là où l'on attendrait plutôt *etiam* :

2, 43, 1 ab Æquis arma sumpta; Vejentes agrum *quoque* Romanorum

(1) Dräger, II, p. 128.

(2) Je signale en passant une étourderie de M. Lupus (*Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.*, p. 61), qui, transcrivant inexactement une remarque de M. Dräger (*Syntax u. Stil des Tac.*, § 21), dit que *ceterum* ne se rencontre pas du tout chez Cicéron.

(3) Les exemples de M. Dräger ne sont pas tous cités à propos; dans plusieurs, *ceterum* marque une opposition moins forte que *sed* et se peut traduire encore par « du reste » ou « mais du reste »; ce sens forme la transition entre le sens primitif et le sens de « mais. »

populantes inierunt (la gradation est exprimée d'une façon bien peu claire).

4, 41, 3 quæ, pensitanda *quoque* (1), magni animi atque ingenii essent.

5, 35, 6 Romanis eos bello *quoque*, si res cogat, tuendos esse.

10, 26, 9-10 ita cæsa ab tergo legio atque in medio, cum hostis undique urgeret, circumventa. Deletam *quoque* (= etiam) ibi legionem ita ut nuntius non superesset quidam auctores sunt.

10, 14, 9 aliquantum *quoque* aperta (ou *aperta quoque*?) pugna præbuerunt terroris.

§ 27. — ADVERBES JOUANT LE RÔLE D'ADJECTIFS (2).

On sait qu'en grec il y a un grand nombre d'adverbes qui, précédés de l'article, peuvent jouer le rôle d'adjectifs. En latin l'absence d'article rendait cet emploi de l'adverbe plus difficile; aussi, bien qu'on trouve déjà dans l'ancienne langue des exemples très-hardis (3), il semble que cet emploi de l'adverbe soit resté assez rare jusqu'à la fin de l'époque classique. Chez T.-Live et chez Tacite il est beaucoup plus fréquent et plus libre, quoique dans plusieurs des passages que l'on cite il ne soit pas sûr que l'adverbe remplisse la fonction d'adjectif, le sens permettant aussi de le construire avec le verbe. Voici quelques exemples de T.-Live :

1, 59, 9 victores omnium *circa populorum*. 10, 33, 5 turbida lux metum

(1) C'est ainsi que M. Madvig corrige ce passage (v. *Emend. Liv.*, p. 122), et, bien que dans la phrase ainsi corrigée l'idée soit exprimée d'une façon assez singulière et assez obscure, le sens est toutefois plus satisfaisant qu'avec la vulgate « quæ pensitanda *quoque* magnis animis atque ingeniis essent. » Avec ce dernier texte, *quoque* porterait, contrairement à l'usage ordinaire, sur le mot qui le suit. 10, 14, 9 les mss. ont également : « aliquantum *quoque* aperta pugna præbuerunt terroris ; » les éditions donnent : *aperta quoque*. Pour cette place irrégulière donnée à *quoque*, M. Weissenborn renvoie à Q.-Curce, 6, 6, 5 « et ille se quidem spolia Persarum gestare dicebat : sed cum illis *quoque* mores induerat. » Cette irrégularité n'est pas rare chez Q.-Curce, v. Vogel, dans l'introduction de son édition, § 51, e) (c'est à tort qu'il cite César, *De b. c.*, 3, 84, 3 ; j'expliquerais ce passage en faisant porter *quoque* sur *usum*). M. Weissenborn compare encore Tacite, *Ann.*, 13, 6, cf. la note de Dräger dans son édition. Au contraire, dans les deux passages de T.-Live, 22, 14, 15. 25, 16, 11, *quoque* est intercalé dans une expression composée, « *ad aures* quoque *militum*, » « *res* quoque *Romana*, » ce qui fait que l'inversion paraît beaucoup moins dure, quoique « *ad militum* quoque *aures*, » « *Romana* quoque *res* » eussent mieux valu.

(2) Dräger, I, p. 131-132 (2e éd.). Kühnast, p. 52 et suiv. Nägelsbach, § 75.

(3) Dräger cite : « *nunc* hominum » = τῶν νῦν ἀνθρώπων Plaute, *Pers.*, 3, 1, 57. « *intus* pateram » *Amph.*, 2, 2, 138. « eri *semper* lenitas » Tér., *Andr.*, 175. — Cf. « *infra*que locum » Lucr., 5, 1369.

circa insidiarum faciebat. 21, 7, 5 *cetera circa*. 21, 11, 12 *circa omnia*. 21, 36, 4 per *invia circa* nec trita antea, etc.

3, 6, 3 *ministeria*que *in vicem*. 3, 71, 2 multis *in vicem cladibus* fessi. 6, 24, 7 *adhortatio in vicem*. 30, 8, 4 tumultuosis *hinc atque illinc excursionibus in vicem*. Cf. encore 9, 3, 4. 41, 3, 3.

Plus haut, p. 93, nous avons donné des exemples de *inter se* jouant le rôle d'un adjectif (= *mutuus*).

2, 23, 11 exprobrantes suam quisque *alius alibi militiam*.

3, 63, 5 gemina victoria duobus *bifariam prœliis* parta.

3, 39, 4 Romulum — *deincep*sque *reges*.

22, 17, 3 quo *repente discursu*.

21, 36, 6 per nudam *infra glaciem*.

27, 1, 10 *comminus acie* et peditum certamine (cf. Cic., *p. Cæc.*, 15, 43 « non solum impulsu scutorum neque conflictu corporum neque *ictu comminus* neque conjectione telorum. »)

On trouve même deux passages où T.-Live emploie *substantivement* un adverbe ou une expression adverbiale, voyez : 1, 58, 2 « postquam satis tuta *circa* (= τὰ *circa* ou *circa loca*) sopitique omnes videbantur. » 39, 8, 6 « mixti feminis mares, *ætatis teneræ* majoribus » (= *qui æt. ten. erant*) (1). — On peut comparer : Sall., *Cat.*, 3, « quæ sibi quisque facilia factu putat æquo animo accipit; *supra ea*, veluti ficta, pro falsis accipit. » Ovide, *Metam.*, 1, 19-20 : « frigida pugnabant calidis, umentia siccis, Mollia cum duris, *sine pondere* (= τοῖς ἄνευ βάρους οὖσι) habentia pondus (2). »

(1) C'est par inadvertance que M. Müller (dans son édition, 1, 58, 2) renvoie à 22, 45, 7 : « lævum cornu extremi equites sociorum, *intra* pedites, ad medium juncti legionibus Romanis, tenuerunt. » *Intra* n'est pas pour « τὰ intra » ; le sens est : « l'aile gauche fut occupée *à l'extrémité* par la cavalerie des alliés, *en dedans* par leur infanterie, qui vers le centre de l'armée rejoignait l'infanterie romaine » (placée à l'aile droite, à gauche de la cavalerie romaine, v. § 6).

(2) C'est à tort que Nägelsbach et M. Müller comparent encore Cicéron, *Orat.*, 1, 4 (« *infra secundos* »). *De off.*, 1, 45, 160 (« *deinceps* »); dans ces deux passages l'expression adverbiale ne joue pas du tout le rôle d'un substantif.

CONCLUSION

CONCLUSION

Nous bornerons ici notre étude. Nous avons simplement voulu donner quelques fragments d'une grammaire de T.-Live, et montrer, par ce spécimen, ce qu'il y aurait lieu de faire, selon nous, en remaniant, en corrigeant, en complétant le travail de M. Kühnast. Nous avons choisi de préférence un ordre de questions qui est généralement négligé dans les livres destinés à l'enseignement des classes, et, tout en étudiant plus particulièrement l'usage de T.-Live, nous avons cependant tenu compte de l'usage des autres prosateurs classiques, de manière à accroître par nos observations personnelles les faits réunis par M. Dräger dans sa *Syntaxe historique*. Enfin, pour chaque question, nous avons essayé de déterminer, dans la mesure où cela était possible, jusqu'à quel point la grammaire de T.-Live s'éloignait ou se rapprochait de celle de l'époque classique.

De cette longue série d'études particulières il se dégage, croyons-nous, deux conclusions :

D'une part on a pu se convaincre que la syntaxe latine renferme encore plus d'un point obscur, et que bien des questions, qui trouvent place dans les grammaires les plus élémentaires, gagnent à être étudiées de plus près. Souvent l'usage des auteurs latins est connu en gros et d'une manière générale, mais les grammairiens ne se sont pas assez préoccupés jusqu'ici de rechercher quelles ont pu être les variations de cet usage aux différentes époques. Il faudra encore bien des recherches de détail, faites avec méthode et avec intelligence, pour qu'on arrive à une connaissance complète et sûre de l'histoire de la langue latine.

D'autre part il nous semble que les faits exposés dans ce travail justifient l'opinion que nous avons exprimée, p. 10 et suiv., sur la langue de T.-Live. Entre la prose de l'époque classique, représentée surtout par Cicéron et par César, et la prose de l'époque impériale, qui est une prose de décadence, T.-Live paraît former la transition. Sa langue, très-correcte et très-pure sur beaucoup de points, n'est pourtant déjà plus la langue de Cicéron ou de César.

C'est surtout pour la syntaxe proprement dite que les différences sont nombreuses et frappantes. Aussi, comme nous l'avons annoncé plus haut (p. 13), ayant laissé la syntaxe proprement dite

en dehors des recherches personnelles qui ont fourni la matière de ce travail, nous avons cru utile de compléter notre étude par un *Appendice*, dans lequel nous donnons, d'après M. Dräger et M. Kühnast, au moins une vue d'ensemble rapide et sommaire sur les principales particularités que présente la syntaxe de T.-Live comparée à celle de l'époque classique.

Du reste, dans le cours de l'étude que nous venons de faire, nous avons déjà rencontré plus d'une preuve du changement qui s'est fait dans la prose latine entre Cicéron et T.-Live. Certains emplois de telle ou telle classe de mots, qu'on voit poindre chez T.-Live, sont inconnus à l'ancienne langue; d'autres, rares jusque-là, se multiplient chez lui et reçoivent une extension toute nouvelle (1). L'influence de la langue poétique, dont le grand développement est à peu près contemporain de T.-Live, ne semble pas avoir été étranger à quelques-unes de ces innovations (2); d'autres fois on croit remarquer que T.-Live a introduit dans la langue littéraire des façons de parler de la langue vulgaire (3); ailleurs c'est un manque de symétrie voulu, qui n'est justifié par rien, et qui fait déjà penser aux originalités du style de Tacite (4); enfin,— et c'est là une des raisons qui nous font croire que T.-Live n'est pas loin de la limite où commence la décadence de la prose, — certains mots ou certaines formes ont en partie perdu chez lui leur vrai sens (5).

L'étude commencée dans ce travail sera peut-être reprise par nous un peu plus tard. Nous ne nous dissimulons point que le présent essai renferme encore bien des lacunes et bien des imperfections; nous espérons toutefois qu'il ne sera pas entièrement inutile pour compléter la connaissance qu'on a de l'histoire de la langue latine, et par conséquent aussi la connaissance de l'histoire de la littérature latine, qu'on n'en doit pas séparer.

En terminant, ce m'est un devoir de remercier mon ancien maître, M. Eugène Benoist, professeur de poésie latine à la Faculté des Lettres de Paris, qui, après avoir accepté la dédicace de ce travail, a bien voulu en relire les épreuves et m'a fourni plus d'une observation intéressante.

(1) Voyez : § 1, p. 30 et suiv. § 2, p. 39 (emploi de *cervix*). § 3, p. 49 et suiv. § 5, p. 68 (lignes 12 et suiv., 33 et suiv.). § 6. § 7 (surtout note (5) de la page 81). § 12, note (1) de la page 119. §§ 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27.

(2) V. § 6, 1. § 21. Cf. p. 13 et p. 17.

(3) §§ 19, II. 20. 23.

(4) P. 33-34.

(5) §§ 18. 24. 25. 26.

APPENDICE

APPENDICE [1]

DE QUELQUES DIFFÉRENCES ENTRE LA SYNTAXE DE TITE-LIVE ET CELLE DE CICÉRON OU DE CÉSAR.

I. — Syntaxe de la proposition simple.

§ 1. — *Verbe au pluriel après un nom collectif au singulier* (2).

Dans l'ancien latin cette construction semble avoir été employée d'une façon assez libre : « *omnis Græcia — decoravere*, » « si *quis* quid *alter ab altero peterent* » (Caton), « *faciunt pars hominum*, » « *uterque imperator* in medium *exeunt*, » « *uter meruistis* culpam? » « *neuter* ad me *iretis*, » « neque *nostrum quisquam sensimus*, » « ubi *quisque vident* » (Plaute). Cicéron au contraire paraît n'employer le pluriel du verbe que lorsque le nom collectif auquel ce pluriel se rapporte est dans une autre proposition (3), par exemple : « cum *premeretur* initio *multitudo* ab eis qui majores opes habebant, ad unum aliquem *confugiebant* »; de même en général César (« *civitati* persuadet ut — *exirent*, » etc.), chez qui on trouve pourtant aussi : *De b. G.*, 2, 6, 3 « cum *tanta multitudo* (4) lapides ac tela *conicerent*. » *De b. c.*, 2, 6, 3 « *magna vis* eminus missa *telorum* multa nostris — vulnera *inferebant*. » 3, 30, 3 « *uterque eorum* — exer-

(1) Je crois utile de rappeler que dans cet *Appendice* je n'ai point voulu en général faire œuvre *personnelle*, mais simplement *résumer* les faits réunis par d'autres grammairiens. Je n'entends donc pas prendre la responsabilité de toutes les affirmations de M. Dräger ou de M. Kühnast que je reproduirai.

(2) Dräger, I, p. 170 et suiv. (2e éd.).

(3) Dans des phrases comme : « sed *eorum partim* ita *levia sunt*, etc., » M. Dräger remarque avec raison que *partim* (qui veut dire « *en partie* ») n'est pas le sujet ; dans cette expression toute faite, il y a une espèce de confusion entre les deux formes de phrase « sed *ea* partim ita levia sunt » et « sed eorum *pars*, etc. »

(4) Ce passage est en réalité très-différent de celui de Cicéron que nous venons de citer, et où il y a aussi *multitudo* ; ici *multitudo* est accompagné de *tanta* ; il s'agit d'une foule *nombreuse*, et c'est peut-être cette idée qui amène le pluriel.

citum *educunt* » (2, 6, 5 *utraque* est en apposition au sujet de *laborarent:* « ils souffrirent l'un et l'autre »). Cornélius Népos suit l'usage de Cicéron, voyez Lupus, *Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.*, p. 7-8. Chez Salluste on cite : « *sociorum et Latii magna vis* — *prohibentur*, » « Romæ *plebes* — *acceperant*, » peut-être « *uterque* — *exercebant* » (variante : *exercebat*) *Cat.*, 49, et plusieurs exemples du pluriel après *pars* (= alii), « *pars* in crucem *acti*, *pars* bestiis *objecti sunt* » (César en pareil cas met le verbe au singulier), v. Badstübner, *De Sall. dicendi genere*, p. 7-8.

Chez T.-Live cette construction devient très-fréquente, plus peut-être que chez aucun autre écrivain, et il l'emploie d'une manière très-hardie : « segetem *magna vis hominum* simul *immissa* corbibus *fudere* in Tiberim, » « Locros *omnis multitudo abeunt* » (si toutefois *omnis multitudo* n'est pas plutôt une *apposition* au sujet de *abeunt*, cf. Dräger, p. 2-3), « *utraque pars avidi* certaminis *erant*, » « hæc — *ingens turba circumfusi fremebant*, » « *missi* confestim *honoratissimus quisque* » (cf. Zumpt, *Lat. Grammatik*, §§ 336-337), 3, 38, 11 « hæc *fremunt plebes*, » 35, 26, 9 « *cetera classis* prætoria nave amissa, quantum quæque remis valuit, *fugerunt*, » etc., « cum *eorum nemo* qui ad lacum Averni se adissent aut *ipsi venirent* aut, etc., » « nec aut procurrere *quisquam* ab ordinibus suis, ne *nudarent* undique corpus ad ictus, *audebant*, » cf. 9, 44, 2 « *neuter consulum potuerant* (Madvig et Weissenborn : *potuerat*) bello abesse. » 1, 41, 1, « clamor inde concursusque *populi*, *mirantium* quid rei esset, » M. Madvig a sans doute raison de considérer *populi* comme une glose.

§ 2. — Consecutio temporum *avec le présent historique* (1).

On sait que dans les propositions au subjonctif qui dépendent d'un *présent historique* on peut employer soit le *présent*, soit l'*imparfait* du subjonctif lorsque la proposition subordonnée *suit* le présent historique (« *scribit* — ut ea vasa *perquirant*, » « *scribit* ut — responderet »). Quand, au contraire, la proposition subordonnée vient la première, Cicéron emploie toujours l'*imparfait* du subjonctif, excepté si, dans ce qui précède, il y a déjà eu un autre présent historique, car dans ce dernier cas on rencontre aussi quelquefois chez lui le *présent* du subjonctif. César suit en général la même règle que Cicéron. Chez Salluste on cite *Jug.*, 103, 3, où le *présent* du subjonctif *vient avant* le présent historique, *sans qu'il y ait un autre présent historique* dans ce qui précède, cf. Corn. Nép., *Them.*, 8, 6. *Eum.*, 8, 7. — *Chez T.-Live cette exception paraît devenir plus fréquente.*

(1) Dräger, I, p. 232 et suiv. (2e éd.).

§ 3. — *Parfait du subjonctif au lieu de l'imparfait dans la* consecutio temporum (1).

Dans les propositions *consécutives* (commençant par *ut*) qui dépendent d'un verbe au passé c'est en général l'*imparfait* du subjonctif qu'on emploie dans le récit, pour marquer l'enchaînement des faits dans le passé. Cicéron ne se sert du *parfait* du subjonctif que là où il ne *raconte* pas, mais où il *remarque* que tel ou tel fait, qu'il considère en lui-même, a été la conséquence de tel autre. C'est ainsi que s'explique le parfait dans les trois passages de Cicéron que cite M. Dräger ; au contraire dans le passage de Galba (chez Cicéron, *Ad fam.*, 10, 30, 3), qui fait partie d'un *récit suivi*, on attendrait l'imparfait ; avec le parfait la proposition consécutive a l'air d'être une *réflexion* du narrateur, étrangère au récit.

Cette inexactitude d'expression qui consiste à employer ainsi le parfait du subjonctif dans le récit au lieu de l'imparfait est rare chez César (2) ; chez T.-Live elle devient beaucoup plus fréquente (3), bien que T.-Live n'en fasse point un aussi grand usage que Cornélius Népos ou Suétone.

§ 4. — Ne *avec l'impératif ordinaire* (4).

Chez T.-Live, 3, 2, 9, on rencontre la construction « *ne timete ;* » c'est là un exemple tout à fait isolé pour la prose de l'époque classique (au lieu de *ne timueritis* ou *nolite timere*). Mais c'est à tort que certaines grammaires traitent cette construction de *poétique ;* peut-être est-ce plutôt un emprunt fait à la langue de la conversation ; chez Térence on trouve : « *ne nega* » *Andr.*, 384. *Heaut.*, 564. *Phorm.*, 803. « *ne sævi* » *Andr.*, 868. « *ne lacruma.... ne retice, ne verere* » *Heaut.*, 84-85. « *ne crucia te* » *Eun.*, 95. — Servius (*Ad Verg.*, 6, 544, « *ne sævi* ») dit que cette construction est un *archaïsme.*

On sait que l'emploi de *ne* avec l'impératif en *-to*, dans les textes de lois ou les préceptes, est tout ce qu'il y a de plus correct.

(1) Dräger, I, p. 265 et suiv. (2e éd.).

(2) Dans le passage 7, 17, 3, « usque eo ut complures dies frumento milites *caruerint* et pecore — famem *sustentarent*, » César a voulu marquer la différence des temps : *caruerunt*, *sustentabant*. Ailleurs au contraire, par exemple *De b. G.*, 2, 21, 5, il n'y a pas cette excuse.

(3) V. par exemple : 1, 16, 1 « tempestas — tam denso regem operuit nimbo ut conspectum ejus contioni *abstulerit* (= auferret). » 2, 6, 9 « adeoque infestis animis concurrerunt — ut — moribundi ex equis *lapsi sint.* »

(4) Zumpt, *Lat. Gramm.*, § 585. Gossrau, *Lat. Sprachlehre*, p. 490. Schultz, *Lat. Sprachl.*, § 379.

§ 5. — *Syntaxe des cas.* — *Participes en* -bundus *avec un régime* (1).

La construction des participes en *-bundus* avec un régime (T.-Live : « *hæc — contionabundus,* » « *vitabundus castra hostium* ») est très-rare en latin et paraît n'être pas classique; avant T.-Live M. Dräger cite Sisenna, « *populabundus agros,* » et Salluste, « *vitabundus classem* hostium. » Du reste l'emploi même des participes en *-bundus* semble être une rareté chez les prosateurs classiques (2) (chez Cicéron je ne connais que *furibundus*, *ludibundus*, *moribundus*, *noctuabundus*, *queribundus*, *tremebundus*, *volutabundus*) ; au contraire T.-Live a pour ces participes une certaine prédilection, v. la liste que donne M. Kühnast, *Hauptpunkte d. liv. Syntax*, p. 338-9 ; plusieurs des participes qui composent cette liste ne paraissent pas se trouver avant T.-Live (3), quelques-uns même (*deliberabundus*, *tentabundus*) ne se rencontrent peut-être que chez lui.

Sur ces participes, cf. A.-Gelle, 11, 15.

§ 6. — *Accusatif grec avec les verbes moyens ou passifs* (4).

La construction des verbes moyens avec un accusatif transitif et la construction des verbes passifs avec l'accusatif de la partie, qui sont peut-être des hellénismes, apparaissent dans le latin archaïque, puis disparaissent de la prose à l'époque classique (elles manquent chez Cicéron, César, Salluste, Cornélius Népos); on commence à les retrouver chez T.-Live : 27, 37, 12 « virgines, *longam indutæ vestem.* » — 21, 7, 10 « *adversum femur* tragula graviter *ictus* » (5) (*De b. Afr.* : « *caput ictus*, » « *bracchium percussus* »). 22, 12, 5 « cura *animum incensus.* » — Du temps de Quintilien cet emploi de l'accusatif de la partie était tout à fait passé dans l'usage ordinaire, v. ce qu'il dit 9, 3, 17.

(1) Dräger, I, p. 357 (2e éd.).

(2) Dans le dictionnaire de Georges (6e éd., 1869), j'ai compté près de *cent* participes en *-bundus;* sur ce nombre, une douzaine environ se rencontrent dans le latin archaïque, sept chez Cicéron, aucun chez César ni chez Cornélius Népos, deux chez Salluste, dix-huit chez T.-Live; la plupart n'apparaissent que chez des auteurs d'une époque postérieure, par exemple Apulée, A.-Gelle, les Pères de l'Église. Peut-être cette formation en *-bundus* appartenait-elle surtout au latin populaire.

(3) *Ludibundus* se rencontre chez Plaute et chez Cicéron, *moribundus* chez Cicéron, *prædabundus* et *vitabundus* chez Salluste, *populabundus* chez Sisenna, *cunctabundus* chez Claudius Quadrigarius, *errabundus* dans le *De b. Afr.*

(4) Dräger, I, p. 362 et suiv. (2e éd.).

(5) César dit au contraire, 5, 35, 6, pour éviter l'accusatif grec : « *T. Balventio* — utrumque femur tragula traicitur. »

§ 7. — *Construction des verbes composés de prépositions avec l'accusatif* (1).

La construction des verbes intransitifs composés de prépositions avec l'accusatif semble devenir chez T.-Live, ainsi que chez Salluste et chez Cornélius Népos, beaucoup plus fréquente qu'elle ne l'est chez Cicéron et chez César. On a signalé chez T.-Live, comme nouveau ou comme contraire à l'usage de Cicéron et de César, l'emploi de l'accusatif avec les verbes suivants :

Adjacere (de même chez Cornélius Népos).

Afflare aliquem (de même chez Virgile).

Invadere; — Cicéron construit toujours *invadere* avec *in*, excepté *ad fam.*, 16, 12, 2, où le *Mediceus* donne : « mirus *invascrat* furor—*improbis*,» construction qui se trouvait aussi chez Accius (Nonius, livre II, s. v. *vastities*, p. 197 de l'éd. Quicherat) et chez Varron (*ibid.*, liv. IX, p. 582 de l'éd. Quicherat); chez César *invadere* est toujours employé absolument; au contraire Salluste et T.-Live construisent ce verbe en règle générale avec l'accusatif seul.

Incessit (timor, cura, etc.); — chez César on trouve, *De b. c.*, 3, 74, 2, « *exercitui* quidem *omni* tantus *incessit* ex incommodo dolor; » chez Salluste on rencontre tantôt le datif, tantôt l'accusatif; la construction avec l'accusatif est de beaucoup la plus fréquente chez T.-Live.

Incurrere (de même chez Salluste).

Incursare (de même chez Plaute).

Interjacere.

Circumvehi (de même l'auteur du *De b. Alex.* et Corn. Nép.).

Circumvectari (de même Plaute, Virgile).

Præstare dans le sens de « *l'emporter sur* » (de même Varron, l'auteur du livre VIII *De b. G.*, chap. 6, et souvent Cornélius Népos).

Egredi dans le sens de « *sortir* » (dans le sens de « *dépasser, franchir*, » *egredi* se trouve déjà construit ainsi chez César et chez Salluste).

Excedere.

Evadere (chez Lucilius, puis chez les poëtes de l'époque classique).

Præterfluere (de même chez Salluste).

Supervadere (de même chez Salluste).

Supervehi (de même chez Catulle).

(1) Dräger, I, p. 376 et suiv. (2e éd.). Kühnast, p. 144 et suiv. Lupus, *Der Sprachgebr. d. Corn. Nep.*, p. 52 et suiv. Badstübner, *De Sall. dicendi genere*, p. 16 et suiv.

§ 8. — *Cetera* (1).

L'accusatif adverbial *cetera* se rencontrait, paraît-il, dans l'ancienne langue; on ne le trouve point dans la prose classique, mais il reparaît chez Salluste et chez T.-Live.

§ 9. — *Construction des verbes composés de prépositions avec le datif* (2).

On sait qu'un certain nombre de verbes (transitifs ou intransitifs) composés de prépositions admettent une double construction, la répétition de la préposition ou bien le datif. Quoique l'emploi de l'une ou de l'autre construction soit en grande partie une question d'usage, on peut dire que les prosateurs de l'époque classique préfèrent en général répéter la préposition dans les expressions où il y a, *d'une façon claire et nette*, l'idée d'un *rapport local*, réel ou figuré (3). A partir de T.-Live la construction avec le datif commence à devenir plus fréquente. On peut signaler chez lui comme peu classique l'emploi du datif avec les verbes suivants :

Accidere genibus, *auribus* (Cicéron dit « *accidere ad genua, ad aures, ad animum*, » Lucrèce « *accidere menti*, » Térence « *accidere animo*, » mais « *ad genua;* » *De b. G.*, 8, 8, 3, « ne majoris multitudinis species *accidere hostibus* posset, » au lieu de *ad hostium oculos*, est une expression tout à fait extraordinaire; T.-Live lui-même dit dans un cas semblable : « vox *ad hostes accidit* »).

Adequitare vallo 9, 22, 4 (César dit « *adequitare ad* »).

Adesse dans le sens de « *être présent à;* » — *adesse* est toujours construit avec le datif dans le sens de « *venir en aide à ;* » mais dans le sens de « *assister à* » Cicéron emploie en général *ad* ou *in :* « *adesse ad judicium*, *in consilio*, etc., » rarement le datif (v. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1854, p. 5); chez César on ne trouve *adesse* dans ce sens qu'absolument; chez Térence j'ai noté : *Hec.*, 409-10, « hunc minime opus est *In hac re adesse*, » et beaucoup de passages où *adesse* est pris absolument (4); chez T.-Live, au contraire, la construction avec le datif est fréquente : « *adesse pugnæ*, *colloquio*, *prœliis*, *certamini*, etc. »

(1) Dräger, I, p. 392 (2e éd.). Cf. M. Müller dans son éd. de T.-Live, 1, 32, 2.

(2) Dräger, I, p. 406 et suiv. (2e éd.). Kühnast, p. 133 et suiv. Lupus, p. 39 et suiv. Madvig, *Lat. Sprachl.*, 3e éd., §§ 243 et 245.

(3) Cf. Quintilien, 9, 3, 1 (construction de *incumbere*).

(4) Là où *adesse* chez Térence est accompagné d'un datif, ce datif n'est pas le régime du verbe, mais il indique la personne qui doit *prendre intérêt* à la présence d'un tel : « mulier *tibi* adest, Phædria *tibi* adest, una adsunt *tibi*,

Adhærere saxis, continenti (chez César *adhærescere ad*, chez Cicéron *adhærescere ad* ou bien *in avec l'abl.;* ce n'est qu'au figuré que l'on trouve chez Cicéron, à côté de *ad*, la construction avec le *datif*).

Affluere castris, mœnibus (= « *couler à côté de* »).

Adnare (de même chez Virgile); — Cicéron dit « *adnare ad.* »

Impactus saxo 8, 6, 2 (Célius chez Cic., *Ad fam.*, 8, 8, 9 : « si filius meus fustem *mihi impingere* volet; » cf. le dictionnaire de Georges).

Inesse; — Cicéron dit presque toujours *inesse in* (v. Forcellini *s. v.*); de même Térence, à en juger par les passages que cite le lexique de Lemaire (*Ad.*, 826, il faut lire sans doute « *inesse* [*in*] *illis*, » v. l'éd. critique d'Umpfenbach); au contraire Salluste, Cornélius Népos, T.-Live construisent ce verbe avec le datif (*inesse in* se trouve une fois chez Salluste, v. Badstübner, p. 21).

Incidere portis, castris; duo amnes confluentes *incidunt flumini*; Sagunti ruinæ *nostris capitibus incident;* acrius *ultimis incidebat* Romanus; — on cite avant T.-Live : Térence, « *incidit amori vestro* calamitas. » César, « terror *incidit exercitui.* » Cicéron, « *homini improviso incidi*, » « *multis* tales casus *inciderunt*; » mais dans ces expressions le sens étymologique de *incidere* est beaucoup plus effacé que dans les passages de T.-Live (v. aussi Forcellini et le dictionnaire de Georges).

Invehi litori (« *vers le rivage* »); *invehi* corpori patris; terræ motus mare *fluminibus invexit* (Cicéron dit *au figuré* : « quæ (mala) *tibi* casus *invexerat* »).

Obambulare (de même chez Virgile).

Obequitare.

Superstare corporibus, turribus.

Superponere capiti, *superimponere* monumento.

Advolvi ou *se advolvere* genibus alicujus (Virgile : « *advolvere* focis »).

Eximere aliquem *noxæ*, 8, 35, 5 (6, 24, 8 *eximere* aliquem *crimine*).

§ 10. — *Mihi volenti est* (1).

21, 50, 10 « et quibusdam *volentibus* novas res *fore.* » Cette expression, qui a bien l'air d'être empruntée au grec (ἔστιν ἐμοὶ βουλομένῳ), se rencontre aussi chez Salluste, puis chez Tacite, qui dit par analogie : « ut quibusque bellum *invitis* aut *cupientibus erat.* »

jam hæc *tibi* aderit supplicans, illam simul *tibi* hic ego adfuturam hodie scio, » etc. (v. le lexique de Térence de *Lemaire*, Paris, 1828). C'est le datif que les grammairiens appellent *dativus ethicus* (v. par exemple Zumpt, § 408).

(1) Dräger, I, p. 436-437 (2e éd.).

§ 11. — *Datif avec les adjectifs* (1).

L'emploi de *fretus* avec le *datif* semble être une particularité de la syntaxe de T.-Live.

D'après l'analogie des adjectifs qui marquent la *ressemblance* ou la *dissemblance*, il construit une fois (2, 14, 1) *abhorrens* avec le *datif* (2).

§ 12. — *Eo irarum*, etc. (3).

Ce n'est qu'à partir de Salluste et de T.-Live que l'on rencontre des expressions de ce genre (4); Salluste dit : « *eo magnitudinis* procederent, » « *eo vecordiæ* processit, » « *eo miseriarum* venturus eram » (*Jug.*, 14, 3); T.-Live : « *eo* processerat *irarum*, » « *eo consuetudinis* adducta res est, » « *quo amentiæ* progressi sitis. »

§ 13. — *Génitif partitif dépendant d'un adjectif neutre.*

Extremum anni, *medio œdium*, *dura atque aspera belli*, etc. Cette construction poétique, très-rare en prose avant T.-Live, devient chez lui très-fréquente. V. plus haut, p. 77-78.

§ 14. — *Génitif partitif dépendant d'un adjectif masculin au positif* (5).

« *Delecti patrum* » (au lieu de *patres*), « *expediti militum*, » « *reliqui peditum*, » « *ultimi militum*, » « *circumfusi militum*, » etc., et même, selon Dräger, « *Samnitium omnes* (6), » cf. ailleurs « *Macedonum* fere *omnibus*, » « *prætorum*que, nisi qui inter tumultum effugerunt, *omnes*

(1) Dräger, I, p. 446-447 (2e éd.).

(2) Chez Cic., *De fat.*, 4, 8, « *alii talibus vitiis abhorreant*, » Lambin a corrigé avec raison : « *a* talibus. »

(3) Kühnast, p. 51. Dräger, I, p. 450-451 (2e éd.). Gossrau, p. 313.

(4) *Huc viciniæ* et *hic viciniæ* chez Térence sont des expressions d'un caractère tout à fait différent.

(5) Dräger, I, p. 457 (2e éd.). Drakenborch dans son éd. de T.-Live, 30, 9, 1.

(6) 10, 31, 5; v. toutefois Madvig (*Emend. Liv.*, p. 232), qui pense qu'entre *omnes* et *considunt*, qui vient ensuite, le mot *copiæ* a été passé; cette correction est assez vraisemblable; M. Madvig fait observer avec raison que dans les deux autres passages de T.-Live par lesquels on veut justifier *Samnitium omnes* l'expression n'est pas la même : dans l'un « *fere omnibus* » équivaut à peu près pour le sens à *plerisque* (cf. Cic., *Orat.*, 26, 90, « *e quibus* tamen *non omnes* faceti »); dans l'autre le génitif partitif est amené par la proposition incidente : « nisi *qui*, etc. »

interficiuntur » (on trouve de même *cuncti* avec le génitif chez Ovide, puis chez Pline l'ancien et chez Tacite). Cette construction d'un adj. masc. au positif avec le génitif partitif ne paraît pas se rencontrer avant T.-Live.

§ 15. — *Emploi du génitif avec les adjectifs* (1).

Ainsi que Salluste, T.-Live semble employer d'une façon assez libre, à la manière des poètes, le gén. avec certains adjectifs, dans le sens de « *par rapport à, sous le rapport de.* » Chez Salluste on cite : *egregius militiæ*, *dubius consilii*, *ingens ipse virium atque animi*, *animi atrox*, *animi immodicus*, *animi incertis*, *firmatus animi*, *territos animi*, v. Badstübner, p. 27 (2). Chez T.-Live on rencontre : *incertus veri* 4, 23, 3. *incertus sententiæ* 4, 57, 3. *incertus consilii* 36, 42, 6. *incertæ rerum* 24, 24, 9 (« incertus locorum » *De b. Afr.*). *dubios sententiæ* 33, 25, 5. *trepidi rerum suarum* 5, 11, 4. 36, 31, 5 (Verg., *Æn.* 12, 588 : *trepidæ rerum*), en outre *ægram animi*, *confusus atque incertus animi*, *nimius animi*, *territo animi*, *capti et stupentes animi*, *suspensos animi*.

Le génitif (3) *animi* se rencontre assez souvent dans le latin archaïque (avec *falsus*, *incertus*, *lassus*, *miser*, *sanus*, *æger*, — et avec *pendere*, *excruciare*, *discruciari*, *se angere;* cf. « *nec me animi fallit* » Lucr., 1, 136) ; dans la prose classique il est beaucoup plus rare ; on ne le trouve pas du tout chez César, et chez Cicéron seulement avec *pendere* et *angi* (Dräger, p. 481-482 de la 2e éd.).

§ 16. — *Ablatif de séparation* (4).

T.-Live paraît employer d'une façon plus libre que Cicéron ou César l'ablatif seul à côté de verbes qui demanderaient plutôt à être construits avec *ab*, *ex*, *de* ; on peut citer : 1, 31, 2 crebri *cecidere cœlo* lapides. 27,

(1) Dräger, I, p. 479 (2e éd.). Kühnast, p. 75 et suiv.

(2) Forcellini (s. v. *anxius*) donne encore : *anxius animi atque incertus* (Salluste cité par Arusianus Messius), et il rapproche de cet exemple : *anxia mentis eras* (*Consol. ad Liviam*, vers 398).

(3) Dans plusieurs de ces expressions où figure *animi*, le génitif paraît assez difficile à expliquer, et peut-être faut-il, avec certains grammairiens, considérer alors *animi* comme un ancien « *locatif* » (cf. M. Benoist, éd. de Virgile, *G.*, 4, 491). Dans d'autres expressions, *animi* est évidemment un *génitif*. Il y en a enfin où l'on peut hésiter sur l'explication à donner. Je crois du reste que, si *animi* a pu être en certains cas un ancien locatif, les Latins n'en avaient plus conscience et qu'eux-mêmes y voyaient toujours un génitif. — « *Desipiebam mentis* » (Plaute) [Dräger, p. 493 de la 2e éd.] s'explique par l'analogie de « *sanus mentis aut animi tui* » [Dräger, p. 474].

(4) Dräger, I, p. 498 et suiv. (2e éd.).

41, 8 inde eques pedesque certatim *portis ruere.* 9, 3, 3 num montes *moliri sede sua* paramus? 42, 6, 8 se *nullo* umquam *cessaturum officio* (cf. 1, 46, 6). 44, 35, 5 præcipites sine responso *agendos castris*, etc.

§ 17. — *Ablatif de la question* ubi (1).

A la question *ubi*, l'emploi de l'ablatif sans préposition paraît également devenir plus fréquent chez T.-Live (2). *Nostra urbe* et *ullo templo* chez Cicéron (*Tusc.*, 5, 35, 102. *In Verr.*, II, 4, 56, 124) sont douteux parce que dans l'un et l'autre passage le mot qui précède finit par un *m*, après lequel *in* a facilement pu disparaître (3). *De fin.*, 5, 4, 9 Cicéron dit : « natura sic ab eis investigata est ut nulla pars *cœlo*, *mari*, *terra*, *ut poëtice loquar*, prætermissa sit; » *poëtice* se rapporte peut-être à l'omission de la préposition *in* dans une expression différente de l'expression consacrée *terra marique* (4). — Chez César on trouve : *De b. G.*, 3, 26, 6, quos equitatus *apertissimis campis* consectatus. 4, 2, 3 equosque *eodem* remanere *vestigio* assuefecerunt. 4, 23, 6 *aperto* ac *plano litore* naves constituit. *De b. c.*, 3, 44, 3, *hoc spatio* pabulabatur. 3, 89, 2 *sinistro cornu* Antonium, *dextro* P. Sullam, *media acie* Cn. Domitium præposuerat. — *De. b. Hisp.*, 25, *planitie* iniquiore loco constiterunt. 30 quæ (acies) *lateribus* equitatu tegebatur. — Cornélius Népos dit : « *quo cornu* rem gessit, » « *pari fastigio* steterit, » v. Lupus, p. 74. — Chez T.-Live cet emploi de l'ablatif est encore plus libre que chez César (voyez les exemples que cite M. Dräger). Il faut surtout remarquer que dans certaines expressions T.-Live l'emploie même sans que le substantif soit accompagné d'un adjectif : « *medio* ædium » 5, 41, 2. « Prisci Tarquinii *domo* » 1, 39, 5. « ei *carpento* sedenti » 1, 34, 8. « nebula *campo* quam *montibus* densior sederat » 22, 4, 6 (5). 27, 37, 6 « procul terræ contactu, *alto* mergendum. » — 31, 12, 6, « Lanuvii *templo* Sospitæ Junonis » peut paraître douteux, parce qu'après *Lanuvii* il est possible que *in* ait disparu.

(1) Dräger, I, p. 525 (2e éd.).

(2) Sur les cas où l'omission de *in* est régulièrement admise même à l'époque classique (*multis locis*, *ea parte*, *quibus regionibus*, *toto orbe* terrarum, etc.), v. Dräger, p. 520 et suiv. de la 2e éd. Dans l'ancienne langue, il faut remarquer « *triclinio* » (chez Névius), Dräger, p. 520.

(3) Dans le passage des *Verrines* l'édition de Baiter et Kayser donne « ullo in templo » sans note critique.

(4) V. Dräger, p. 520. On trouve chez Corn. Nép., *Con.*, 1, 1, « res magnas *mari* gessit. » Sall., *Jug.*, 17, « *cœlo terraque* penuria aquarum. »

(5) V. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1865, p. 11 (*sedere* avec l'abl. ou avec *in*). C'est à tort que M. Kühnast considère l'ablatif avec *sedere* comme un ablatif d'instrument.

§ 18. — Procul *avec l'ablatif* (1).

T.-Live construit *procul*, tantôt avec *ab*, tantôt avec l'ablatif seul. Cette dernière construction est étrangère à la prose classique.

§ 19. — *Construction de* mutare (2).

T.-Live dit, 5, 30, 3 : « *victrice patria victam mutari*, » « qu'on échange une patrie victorieuse contre une patrie vaincue. » La construction classique serait : *victricem patriam victa mutari*. On trouve déjà chez Salluste, *Jug.*, 38, « quæ quamquam gravia et flagitii plena erant, tamen, quia *mortis metu mutabantur*, sicuti regi lubuerat pax convenit. »

§ 20. — Plenus *avec l'ablatif* (3).

La construction classique est *plenus* avec le génitif (4). M. Dräger cite un exemple de l'ablatif chez Plaute, un chez Cicéron (*Ad Att.*, 3, 14, 1; les deux autres ne sont pas concluants, v. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1855, p. 8-9), et un chez César (*De b. c.*, 1, 74, 7). Chez Térence, Salluste et Cornélius Népos *plenus* paraît ne se rencontrer qu'avec le génitif. Chez T.-Live la construction avec l'ablatif devient plus fréquente. Mais 5, 11, 14 « *plenum vulnerum ac pavore* » ne paraît pas admissible; le texte doit être altéré (v. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 136) (5).

(1) Dräger, I, p. 519 (2e éd.).
(2) Dräger, I, p. 554-555 (2e éd.).
(3) Dräger, I, p. 559 (2e éd.).
(4) Cf. Quintilien, 9, 3, 1.
(5) 25, 40, 2, « inde primum *initium mirandi* Græcarum artium opera *licentiæque huic* sacra profanaque omnia vulgo spoliandi factum est, » M. Madvig croit qu'il faut lire *hujus* (*Emend. Liv.*, p. 369). Chez Salluste, *Cat.*, 33, « plerique *patriæ*, sed omnes *fama* atque *fortunis* expertes sumus, » M. Wirz (7e éd. du Salluste de Jacobs, 1878) lit, avec Weinhold : « *patria sede*, omnes, etc. » Ailleurs le changement de construction est moins dur : Sall., *Cat.*, 25, « *litteris Græcis atque Latinis docta, psallere, saltare* —, *multa alia*, etc. » *Jug.*, 74 « *armorum aliquanto numero, hostium paucorum potiti.* » Ce manque voulu de symétrie est peu dans les habitudes de la prose classique; plus tard ce sera un des traits caractéristiques du style de Tacite (Dräger, *Syntax u. Stil des Tacitus*, § 233. Gantrelle, *Grammaire et style de Tacite*, p. 51). Chez T.-Live on peut citer : 4, 27, 4 « planitiem in medio non *parvis* modo *excursionibus* ad prœlia, sed vel *ad explicandas* utrimque *acies satis patentem.* » 5, 19, 2 « *fatalis dux ad exscidium* illius urbis *servandæque patriæ* M. Furius Camillus dictator dictus. » 9, 33, 5 « nec *in vulgus* quam *optimo cuique gratiorem.* » V. aussi Dräger, I, p. 604 de la 2e éd. (« nunc *extis*, nunc *per aves*, » « non *fœdere*, sed *per deditionem*, » etc.), et plus haut, p. 33-34 de notre travail.

§ 21. — *Accusatif au lieu de l'ablatif devant un comparatif* (1).

On sait que les Latins emploient l'ablatif pour indiquer *de combien* une chose est supérieure ou inférieure à une autre. L'emploi de l'accusatif au lieu de l'ablatif en pareil cas ne paraît guère se rencontrer chez Cicéron et chez César qu'avec les verbes *præstare*, *antecedere*, *vincere*, etc., v. pour Cicéron : Zumpt, § 488, *Anm.* 2, et cf. César, 6, 12, 4 « *tantum* potentia *antecesserant.* » *De b. c.*, 2, 6, 3 « neque *multum cedebant* virtute nostris » (Tér., *Ph.*, 247, « *quantum* erum *anteo* sapientia ») ; toutefois on trouve aussi chez César, 6, 9, 3, « *paulum supra* eum locum, » et chez Cicéron, *Ad fam.*, 3, 11, 1, « *permultum ante.* » *De or.*, 3, 24, 92 « non *multum* est *majus.* » Cf. Tér., *Eun.*, 131, « *aliquantum* — *avidior.* » *Heaut.*, 201, « *aliquantum iniquior.* » — Chez T.-Live cet emploi de l'accusatif semble devenir plus libre : 1, 7, 9 « *aliquantum ampliorem.* » 3, 15, 2 « *quantum* juniores patrum plebi se *magis* insinuabant, *eo acrius*, etc. » 5, 21, 14 « *aliquantum* spe atque opinione *major.* » 25, 11, 9 « *aliquantum* opinione ejus *celerius.* » 40, 40, 1 « *meliore aliquantum* militum genere. » 44, 7, 6 « *quantum* procederet *longius* —, *eo majorem* — inopiam sentiens. » — Avec des verbes qui ne contiennent l'idée d'un comparatif que d'une manière très-détournée il emploie ainsi *quantum* au lieu de *quanto magis* : « *quantum* — *laxaverat* —, *tanto magis*, etc. » « *quantum* — *abscedebat*, *tanto altioribus*, etc., » v. Dräger., *l. l.*, et *Syntax u. Stil des Tacitus*, § 181 (cf. Cés., *De b. c.*, 1, 81, 3 « *quantum* — *processerant* —, *tanto* — *longius* »).

§ 22. — *Opus est* (2).

On rencontre deux fois chez T.-Live *opus est* avec le génitif. Cette construction, qui n'est pas classique, reparaît chez Properce, Quintilien, Apulée. — A côté de la construction rare « *quibus* consuli *usus* non *esset* » (30, 41, 8), on trouve aussi chez T.-Live, 26, 9, 9, « si quo *usus operæ sit* » (cf. 27, 28, 5 « si quo *opera* eorum *opus esset* ») (3).

(1) Dräger, I, p. 563 et 565 (2e éd.).

(2) Gossrau, p. 357. Dräger, I, p. 571 (2e éd.). Zumpt, § 464. Kühner, II, p. 285.

(3) Je ferai remarquer en passant que, pour cette question des différentes manières de construire *opus est*, *usus est*, les grammaires sont généralement moins complètes que Forcellini ou que le dict. de Georges. Celle de Kühner est la seule qui parle de la construction archaïque de *opus est* et peut-être aussi de *usus est* (v. Plaute, *Pseud.*, 385, éd. Ritschl) avec l'accusatif. La construction « *quid opus est facto* » n'appartient pas au latin archaïque d'une façon aussi exclusive que le dit Zumpt ; elle se trouve chez César, *De b. G.*, 1, 42, 5 ; Corn. Nép., *Eum.*, 9,

§ 23. — *Circa* (1).

L'emploi de *circa* dans le sens de *circiter* (« oppida *circa* septuaginta, *circa* quingentos, *circa* eandem horam ») ne paraît pas se rencontrer avant T.-Live et Horace. César par exemple dit toujours : « *circiter* meridiem (2), quarta vigilia *circiter*, media *circiter* nocte, *circiter* parte tertia, *circiter* pedum trium, passus *circiter* (adverbe) ducentos, » etc., voyez le lexique d'Eichert (4e éd., Hanovre, 1871).

§ 24. — *Quam pro.*

21, 29, 2 « prœlium atrocius *quam pro* numero pugnantium editur. » De même 8, 6, 9. 10, 14, 21. 41, 6. 21, 32, 12. 59, 9. 26, 41, 7, et ailleurs. 36, 10, 12 « ibi castra metatus latius *quam pro* copiis et plures quam quot satis in usum erant ignes cum accendisset. » T.-Live dit même, 7, 8, 1, « *multiplex* (= multo major) *quam pro* numero damnum est. » Cette construction, qui est peut-être une imitation du grec ἢ κατά, ἢ πρός, ne paraît pas se rencontrer avant T.-Live. César dit dans un cas pareil, *De b. G.*, 1, 2, 5 : « *pro* multitudine autem hominum et *pro* gloria belli atque fortitudinis *angustos* se fines habere arbitrabantur » (et non « *angustiores quam pro* »).

§ 25. — Palam *avec l'ablatif* (3).

« *Palam populo* » 6, 14, 5. Cette construction, qu'on trouve aussi chez Horace, n'est pas classique.

§ 26. — Tenus *avec le génitif* (« Corcyræ tenus, genus tenus ») (4).

Cette construction rare se rencontre deux fois chez T.-Live ; avant lui elle ne paraît se trouver en prose que chez Célius (Cicéron, *Ad fam.*, 8, 1, 2).

1 ; T.-Live, 3, 38, 4. C'était peut-être une façon de parler de la langue familière. « *Quod scitu opus est,* » Cic., *De inv.*, 1, 20, 28, est douteux ; le vrai texte est peut-être « *quo[a]d opus est*, » v. l'éd. de Baiter et Kayser.

(1) Dräger, I, p. 618 (2e éd.).

(2) *De b. G.*, 1, 50, 2. C'est le seul passage où il emploie *circiter* comme préposition.

(3) Dräger, I, p. 645 (2e éd.).

(4) Dräger, I, p. 646 (2e éd.).

§ 27. — *Emploi plus libre de l'apposition* (1).

On a remarqué que Salluste et T.-Live, semblables en cela aux poëtes, ainsi qu'aux prosateurs de l'époque impériale, faisaient de l'*apposition* un usage plus libre que Cicéron ou que César : T.-Live, 1, 56, 9; « is tum ab Tarquiniis ductus Delphos, ludibrium verius quam comes, aureum baculum inclusum corneo cavato ad id baculo tulisse donum Apollini dicitur, *per ambages effigiem ingenii sui.* » 21, 5, 11 « Carpetanorum — centum milia fuere, *invicta acies*, si æquo dimicaretur campo. » Quelquefois l'apposition se rapporte, non à un seul mot, mais à toute une proposition (chez Cicéron, cet emploi de l'apposition est encore très-restreint, v. Dräger et Grysar, *l. l.*) : 1, 13, 5 « *monumentum ejus pugnæ*, ubi primum ex profunda emersus palude equus Curtium in vado statuit, Curtium lacum appellarunt » (cf. la note de M. Müller). 10, 29, 5 « ibi auditur P. Decii eventus, *ingens hortamen* ad omnia pro re publica audenda. » 23, 46, 5 « spolia hostium Marcellus, *Volcano votum*, cremavit.» 36, 46, 12 « Q. Victorius — et C. Atinius —, *rem in asperis prœliis sæpe tentatam*, signa adempta signiferis in hostes jecerunt. » On peut encore citer 9, 41, 8 « *mirabilia dictu*, signa primo eripi cœpta signiferis, deinde ipsi signiferi, etc. » 7, 26, 5 « *dictu mirabile*, tenuit non solum ales captam semel sedem, sed, etc. » Cet emploi de « *dictu mirabile* » comme apposition est peut-être dû à l'influence de Virgile (v. par exemple *G.*, 2, 30. *Æn.*, 1, 111).

II. — Syntaxe de la phrase complexe. — Syntaxe de coordination.

§ 28. — *Et* = *etiam* (2).

L'emploi de *et* dans le sens de *etiam* est rare dans l'ancienne langue, ainsi que chez César, Salluste et Cornélius Népos (3); chez Cicéron il est plus fréquent, il le devient encore beaucoup plus chez T.-Live.

(1) Dräger, I, p. 669-670 (2e éd.). Grysar, *Theorie d. lat. Stiles* (2e éd., Cologne, 1843), p. 12 et p. 97, cf. p. 99. Gossrau, § 313.

(2) Dräger, II, p. 28 et suiv. Kühnast, p. 371-372.

(3) César ne paraît avoir employé *et* dans ce sens qu'une fois : 7, 66, 6 « nam de equitibus hostium — *et ipsos* quidem (leçon des meilleurs mss.) non debere dubitare. » Pour Salluste, M. Dräger a oublié un exemple de « *simul et*, » *Jug.*, 25. Chez Corn. Nép., *Milt.*, 3, 4, si l'on adopte le texte « id *et* facile effici posse,» on ne peut sans subtilité expliquer *et* autrement que par *etiam* (*Att.*, 8, 3, on lit maintenant : « *si principes* »).

§ 29. — *Nec* = *Ne* — *quidem* (1).

Chez T.-Live on commence à rencontrer *nec* (= οὐδέ) dans le sens de *ne* — *quidem* : 38, 23, 3 « supervenit *et* alterum cum L. Manlio agmen : *nec* eos castra intrare sinit. » 3, 52, 9 « cum præsertim *nec* nos temperemus. » 6, 15, 7 « ad ea Manlius *nec* se fefellisse ait, etc. » 40, 20, 6 « ut *neque* scribi sibi vellet. » 23, 18, 4 « Maharbal cum majore robore virorum missus *nec ipse* eruptionem cohortium sustinuit. » 34, 32, 9 « servorum ad libertatem vocatorum et egentibus hominibus agri divisi crimina tibi obici dicebas, non quidem *nec ipsa* mediocria. » 37, 20, 8 « ut nihil moveri viderunt, *nec ipsi* quicquam — mutarunt. »

Avant T.-Live, on ne cite guère de cet emploi de *nec* que des exemples douteux. Chez Cicéron on ne lit plus nulle part *nec* (= *ne* — *quidem*) depuis l'étude qui a été faite par M. Madvig dans son éd. du *De finibus*, *Excursus* III. Virgile, *Ecl.*, 3, 102, a été cité à tort (v. la note de M. Benoist). Chez Horace, *Sat.*, 2, 3, 262, « *nec nunc* », le texte est contesté. — *Nec* (= *ne quidem*) se retrouve chez Ovide, puis chez les prosateurs de l'époque impériale, Quintilien, Tacite, Suétone, etc. (v. Madvig, *l. l.*).

§ 30. — *Emploi arbitraire des conjonctions copulatives* (2).

Lorsqu'en latin un membre de phrase rattaché à un autre par une conjonction copulative se divise lui-même en deux parties également unies entre elles par une conjonction copulative, l'usage est d'employer dans les deux cas, pour la clarté de l'expression, deux particules copulatives différentes (Dräger, II, p. 58-59) : « in morbum incidit *ac* satis vehementer diu*que* ægrotavit, » « *ac* multi *et* nostra *et* patrum majorum*que* memoria, etc., » « nam *et* semper me coluit diligentissime*que* observavit *et*, etc., » « *et* naves habent — *et* scientia *atque* usu, etc., » « desertæ*que* disciplinæ *et* jam pridem relictæ, etc., » et ainsi de suite. De même chez César, *De b. c.*, 1, 53, 1 : « Afranius Petreju*sque et* eorum amici, » — « Afranius *et* Pétréius, *ainsi que* leurs amis. » Au contraire, s'il y a plus de deux termes coordonnés d'une façon parallèle, l'usage classique veut qu'on répète entre tous la même conjonction, *et*, par exemple : « Apollinem *et* Martem *et* Jovem *et* Minervam. » L'emploi arbitraire en pareil cas de plusieurs conjonctions copulatives différentes ne paraît pas se rencontrer en prose avant T.-Live ; chez T.-Live au contraire cette

(1) Dräger, II, p. 68 et suiv.
(2) Dräger, II, p. 60.

inégalité d'expression se rencontre déjà quelquefois, quoique certains passages que cite M. Dräger me semblent être cités à tort (1) : 4, 6, 12 « hanc modestiam æquitatem*que et* altitudinem animi. » 4, 25, 4 « in Etruriam Pomptinum*que* agrum *et* Cumas. » 5, 13, 6 « Apollinem Latonam*que et* Dianam, Herculem, Mercurium *atque* Neptunum » (c'est-à-dire : 1° Apollinem *et* Latonam *et* Dianam, — 2° Herculem, — 3° Mercurium *et* Neptunum, — cf. la note de Weissenborn). 6, 22, 5 « additi collegæ A. *et* L. Postumii Regillenses *ac* L. Furius *cum* L. Lucretio *et* M. Fabio Ambusto. » 6, 41, 10 « Sextius *et* Licinius, tamquam Romulus *ac* Tatius. » 22, 5, 7 « per principes hastatos*que ac* triarios. » 5, 2, 12 « parentes liberos*que ac* conjuges. » 5, 25, 2 « peti ferir*que atque* occidi. »

§ 31. — *Que et*, *que* — *que* = *et* — *et* (2).

Que et au lieu de *et* — *et*, par exemple « peregri*que et* domi » au lieu de « *et* peregri *et domi* », se rencontre chez Plaute et chez Térence, puis reparaît chez Salluste et chez T.-Live. On n'en trouve au contraire aucun exemple ni chez Cicéron ni chez César ni chez Cornélius Népos (mais on en rencontre deux dans le *De b. Afr.*). On a remarqué en outre que l'emploi de ce mode de liaison ne semblait pas être le même chez Salluste et chez T.-Live : Salluste et de même en général Tacite ne paraissent l'employer que lorsque le premier des deux termes à unir est un pronom ou un adverbe; T.-Live au contraire l'emploie surtout pour unir deux substantifs.

Que — *que*, au lieu de *et* — *et*, par exemple « me*que* regnum*que* meum » = « *et* me *et* regnum meum », se rencontre surtout chez les poëtes, en prose chez Plaute, puis chez Salluste et chez T.-Live. Ni Cicéron ni César ni Cornélius Népos ne l'emploient; *De fin.*, 1, 16, 51, « noctes*que* dies*que* » est fort suspect, et, comme il est peu probable qu'il y ait là, comme le croyait Zumpt, une allusion à quelque passage de poëte, il faut sans doute lire *noctes diesque*. Salluste et de même Tacite, à ce qu'il semble, n'emploient encore ce mode de liaison que lorsque le premier des deux termes à unir est un pronom (ordinairement *me* ou *se*); T.-Live l'emploie pour unir deux propositions relatives : « *quique* Romæ *quique* in exercitu erant. » Chez les poëtes l'emploi de *que* — *que* est tout à fait libre; M. Dräger renvoie à l'édition de Virgile de Forbiger, *G.*, 1, 118, « hominum*que* boum*que* labores. »

(1) Ainsi 21, 16, 4 « Sardos Corsos*que et* Histros *atque* Illyrios », il y a deux groupes réunis par *et*, cf. la *periocha* du livre XX : « *Sardi et Corsi* cum rebellassent..... *Histri* — *item Illyrii*, etc. »

(2) Dräger, II, p. 75 et 76.

§ 32. — *Que* — *ac* (1).

On trouve peut-être même chez T.-Live la liaison poétique *que* — *ac:* 26, 24, 6 « et Acarnanas — restituturum se in antiquam formulam juris*que ac* dicionis eorum. » 26, 51, 8 « quæ*que* in officinis quæ*que* in armamentario*que ac* navalibus, etc. » V. toutefois Madvig, *Emend. Liv.*, p. 377. Le second exemple surtout peut paraître douteux; M. Madvig, dans son édition, supprime le dernier *que*.

§ 33. — *Nunc* — *nunc* (2).

Nunc — *nunc*, « tantôt — tantôt », se trouve chez Lucrèce et chez Virgile, mais ne paraît pas se rencontrer en prose avant T.-Live. Les prosateurs classiques disent : *modo* — *modo*. Une fois (8, 32, 9) T.-Live emploie même *nunc* — *modo* (3).

§ 34. — *Namque* (4).

Dans l'ancienne langue et dans la prose classique *namque* est toujours le premier mot de la phrase. T.-Live au contraire l'emploie souvent comme *second* mot, par exemple : « filium *namque* intra paucos dies amisit. » Virgile avait donné l'exemple de cette inversion; il avait même osé dire : « hic inter densas corylos modo *namque* (!) gemellos » (*Ecl.*, 1, 13).

§ 35. — *Itaque* (5).

T.-Live emploie souvent *itaque* comme *second* mot de la phrase, une fois même (8, 13, 17) il dit : « et vestram *itaque* de eis curam, etc. — et illorum, etc. » Avant T.-Live cette inversion est très-rare; les exemples de Cicéron sont douteux; toutefois on trouve : *Ad Her.*, 1, 11, 18 « constitutiones *itaque*, ut ante diximus, tres sunt (6), » puis chez Horace, *Epist.*, 1, 1, 10, « nunc *itaque*. »

(1) Dräger, II, p. 77.
(2) Dräger, II, p. 89.
(3) C'est à tort que M. Dräger, II, p. 90, cite 30, 30, 10 comme exemple de la formule poétique *jam* — *jam* (= *tantôt* — *tantôt*); dans ce passage il y a répétition oratoire de *jam* signifiant « *déjà*. »
(4) Dräger, II, p. 158. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1854, p. 11.
(5) Dräger, II, p. 180. Hildebrand, *l. l.*, p. 10.
(6) Chez Plancus (Cic., *Ad fam.*, 10, 15, 2) Baiter lit : « *profeci : itaque*, etc. »

§ 36. — *Vix — et* (1).

On rencontre une fois chez T.-Live la liaison poétique *vix — et* : 43, 4, 10 « *vixdum* ad consulem se pervenisse, *et* audisse oppidum expugnatum. » Les classiques disent *vix — cum* (2).

Syntaxe de subordination.

§ 37. — *Emploi de l'infinitif* (3).

L'emploi très-libre de l'infinitif est un des traits qui caractérisent la langue des poëtes et la langue des prosateurs de l'époque impériale. T.-Live semble s'éloigner assez peu à cet égard de l'usage de Cicéron et de César. Toutefois on rencontre chez lui un certain nombre de constructions que les grammairiens ont signalées comme étant peu classiques; il est vrai que pour quelques-unes d'entre elles on peut se demander si ce n'est pas un pur effet du hasard qu'on n'en ait pas d'exemple chez César ou chez Cicéron. Nous citerons ici comme remarquable l'emploi de l'infinitif avec les verbes suivants :

Valere 38, 23, 4 (de même chez Lucrèce, Horace, Virgile).

Peut-être *est* = *licet* 42, 41, 2 (comme chez Plaute, Varron, Virgile) (4); toutefois la correction adoptée par M. Madvig, « quæ verbo objecta verbo negare [*satis*] *sit* » (cf. Cic., *p. Rosc. Am.*, 29, 82), paraît assez vraisemblable.

Tendere, par exemple 10, 1, 6 « dum *evadere tendunt* » (de même chez Virgile et Horace; les prosateurs classiques disent *contendere*).

Obstinare (« *obstinaverant* animis *vincere aut mori* ») et *obstinatus* (5);

(1) Dräger, II, p. 24-25. Cf. p. 543-544.

(2) Mais on trouve chez Térence, *Phorm.*, 594 : « *vixdum* dimidium *dixeram* : *intellexerat*; » cette construction devait être fréquente dans la langue de la conversation, et M. Dräger (p. 213) a tort de la signaler comme ne se rencontrant que chez les poëtes. Cf. Cic., *Ad Att.*, 2, 15, 3, « *nondum* plane *ingemueram* : *salve*, *inquit* Arrius. »

(3) Dräger, II, p. 292 et suiv.

(4) Lucr., 2, 16, est cité à tort par M. Dräger (v. la note de Lachmann). M. Dräger aurait pu citer Varron (chez A.-Gelle, 18, 12, 9) : « *est* animadvertere. »

(5) *Ob-stinare*, « *fixer* dans son esprit telle ou telle résolution » (cf. « *de-stinare antemnas ad malos*, *destinare rates ancoris*, » etc., v. le lexique de César d'Eichert); Georges cite Plaute, *Aul.*, 266, « *adfinitatem hanc obstinavit*, » « il s'est mis dans la tête ce projet d'alliance ». Quant à *obstinatus*, c'est un participe *moyen* à sens *actif* : « *qui a fixé* dans son esprit », etc.

— chez César on trouve : *De b. c.*, 1, 33, 4, « quæ *agere destinaverat*, » cf. T.-Live, 7, 33, 13, « *morte sola vinci destinaverant* animis. »

Pactus sum ou *pepigi*.

Occupare, par exemple « *occupant bellum facere* » 1, 14, 4, « *occupat* Tullus in agrum Sabinum *transire* » 1, 30, 8, dans le sens de « faire quelque chose *le premier* », en grec φθάνειν avec un participe (cette construction se rencontre dans le latin archaïque, puis reparaît chez Horace et chez T.-Live).

Impellere 22, 6, 6 (de même chez Virgile et Horace).

Subigere 9, 41, 5 (de même chez Plaute, Salluste, Virgile).

Parce (= noli) 34, 32, 20 : « *parce*, sis, fidem ac jura societatis *jactare* » ; cette construction et ce sens de *parce* se rencontrent déjà dans l'ancienne langue (Plaute, *Pers.*, 311, « *pressare parce* ») ; plus tard on retrouve l'une et l'autre chez les poëtes de l'époque classique.

Abnuere (de même chez Ennius).

Absistere (de même chez Virgile) ; *desistere* avec l'infinitif est classique.

Supersedere (de même chez Sisenna, cité par Nonius).

Fastidire 10, 8, 7.

Suetus 5, 43, 8 ; le simple *suescere* appartient plutôt à la langue poétique qu'à celle de la prose ; construit avec l'infinitif, il ne se rencontre avant T.-Live qu'en vers, excepté au participe, où cette construction se trouve déjà dans un passage de Salluste cité par saint Augustin. — Si *insuetus* (= non suetus) et *desuetus* avec l'infinitif ne se rencontrent que chez T.-Live, c'est peut-être un effet du hasard (1).

Restat 44, 4, 8 : « nec aliud *restabat* quam audacter commissum — *corrigere*. » Tér., *Phorm.*, 85, « *restabat* aliud nil nisi oculos *pascere* ». M. Dräger cite encore Cicéron, *Ad Att.*, 7, 5, 5, « *reliquum est jocari* » (même construction dans un fragment de Salluste). Peut-être cette façon de parler, qui est rare, appartenait-elle à la langue de la conversation.

§ 38. — *Non dubitare* (2).

Avant T.-Live la construction de *non dubito*, *quis dubitat*, *non dubium est*, etc., avec l'infinitif et l'accusatif est très-rare. On trouve chez Térence, *Hec.*, 326, « *perisse me* una *haud dubiumst* » (ailleurs il emploie *quin*,

(1) M. Dräger cite des exemples de *assuescere, consuescere* avec l'infinitif chez Cicéron, puis il ajoute qu'avec *assuetus, consuetus* cette construction n'est pas classique. Il me paraît bien peu probable qu'une pareille distinction ait réellement existé ; si les passages des auteurs semblent la confirmer, ce n'est sans doute encore qu'un effet du hasard.

(2) Dräger, II, p. 370-371. Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1854, p. 26-27. Gossrau, p. 447.

v. le lexique de Lemaire). Chez Cicéron je ne connais aucun passage certain : la phrase « *quis enim dubitet nihil esse pulchrius* in omni ratione vitæ dispositione atque ordine? » (ἔστι δ' οὐδὲν οὕτως, ὦ γύναι, οὔτ' εὔχρηστον οὔτε καλὸν ἀνθρώποις ὡς τάξις, Xén., Οἰκον., 8, 3), qu'on cite comme empruntée à l'*Œconomicus* de Cicéron, se trouve chez Columelle, 12, 2 : or il n'est pas du tout certain que ce soit une citation *textuelle* de Cicéron ; *p. Flacc.*, 33, 83, on a changé avec raison la ponctuation ; de même *ad Att.*, 7, 1, 3, v. l'éd. de Baiter et Kayser (1). Dans les *Epist. ad fam.* de Cicéron la construction avec l'infinif et l'accusatif se rencontre : chez Cicéron le fils (16, 21, 2), chez Trébonius (12, 16, 2), chez Asinius Pollion (10, 31, 5). Elle se retrouve dans le *De b. Alex.*, 7, au lieu que César emploie toujours *quin*. — Chez T.-Live la construction avec l'infinitif et l'accusatif est très-fréquente (2) (remarquer 36, 41, 2 « magis mirari se ajebat quod non jam in Asia essent Romani quam *venturos dubitare*, » où la négation est déguisée) ; de même chez Cornélius Népos, qui n'emploie presque pas *quin*. Chez Salluste on ne trouve ni l'une ni l'autre des deux constructions.

§ 39. — *Timere* (3).

La construction des verbes ou des substantifs exprimant la crainte avec l'infinitif et l'accusatif n'est pas rare chez T.-Live. Par exemple 2, 7, 9 : « ego *me* — ipsum cupiditatis regni crimen *subiturum timerem?* » Avant lui on n'en cite que des exemples tout à fait isolés : Cic., *De or.*, 2, 82, 334, « sed vincit utilitas plerumque, cum subest ille *timor*, ea neglecta *ne dignitatem quidem posse retineri* » (où la présence de *ne* — *quidem* a peut-être empêché Cicéron d'employer la construction avec *ne*). Célius chez Cic., *Ad fam.*, 8, 11, 3 : « valde autem *non vult* et plane *timet Cæsarem consulem designari*, etc. » (4).

§ 40. — Cum interim *avec l'infinitif et l'accusatif dans le style indirect* (5).

On sait que dans le style indirect les Latins mettent à l'infinitif : 1° les

(1) *De fin.*, 3, 11, 38, « nihil est enim de quo minus dubitari possit quam et honesta expetenda per se et eodem modo turpia per se esse fugienda », n'est pas non plus un exemple tout à fait concluant ; il eût été difficile d'employer ici la construction avec *quin*.

(2) Toutefois c'est à tort que M. Dräger dit que la construction avec *quin* est chez lui moins fréquente que l'autre (v. Hildebrand, *l. l.*).

(3) Dräger, II, p. 375.

(4) Il n'est pas besoin de rappeler que la construction de *timere, vereri*, etc., avec l'*infinitif seul*, dans le sens de *non audere*, est très-classique, v. par exemple Dräger, II, p. 328.

(5) Dräger, II, p. 408. Cf. Gossrau, p. 561. Zumpt, §§ 603-604.

propositions relatives où le relatif n'est qu'un moyen de relier deux propositions entre elles mieux que ne le ferait un démonstratif (*qui* = atque is, namque is, sed is, etc.); — 2° les propositions interrogatives qui dans le style direct auraient leur verbe à la 1re ou à la 3e personne de l'indicatif (rarement celles qui dans le style direct seraient à la 2e personne) (1). — L'infinitif après *ut* ou *quemadmodum* suivi de *sic*, comme chez T.-Live, 2, 13, 8, « *quemadmodum*, si non dedatur hospes, pro rupto fœdus *se habiturum*, sic, etc., » est moins ordinaire; toutefois Cicéron en a un exemple et T.-Live plusieurs (Dräger, *l. l.*). De même l'infinitif est très-naturel dans les passages suivants de T.-Live : 4, 3, 3 « cives nos eorum esse et, *si non* easdem opes *habere*, eandem tamen patriam incolere. » 36, 43, 6 « Romanas naves *cum ipsas inscite factas immobiles esse*, tum etiam, etc. » 4, 15, 5 « *quamquam nullam nobilitatem*, etc., cuiquam ad dominationem *pandere* viam. » 38, 58, 12 « *quamquam exstitisse* ex decem legatis qui Cn. Manlium accusarent » (sur cet emploi presque adverbial de *quamquam*, cf. Zumpt, § 341. Schultz, § 359, *Anm.* 3. Gossrau, p. 464). — Ce qui est beaucoup plus hardi, c'est l'infinitif après *cum interim* : 4, 51, 4 « jacere tam diu irritas actiones quæ de suis commodis ferrentur, *cum interim* de sanguine ac supplicio suo latam *legem* confestim *exerceri.* » 6, 27, 6 « fugere senatum testes tabulas publicas census cujusque —, *cum interim* obæratam *plebem objectari* aliis atque aliis hostibus. » La construction serait encore bien plus extraordinaire dans le passage 26, 27, 12, « nullam enim in terris gentem esse, nullum infestiorem populum nomini Romano; ideo se mœnibus inclusos tenere eos *quia*, si qui evasissent aliqua, velut feras bestias per agros *vagari*, etc. »; M. Madvig supprime *quia* et il a sans doute raison (chez Sén., *Epist.* 97, 15, il pense qu'il faut lire : « *quia* vitari metus non *possit* »; quant au passage du *De b. Hisp.*, 22, « idcirco *quod* — *metu conterritos complures profugere* in Bæturiam », l'exemple d'un auteur aussi peu cor-

(1) Les grammairiens ne sont pas d'accord sur la manière de formuler cette règle. Selon M. Madvig (*Lat. Sprachlehre*, § 405, cf. *Opusc. Acad.*, II, p. 211 et suiv., et *Emendationes Livianæ*, 2e éd., p. 133 et 544), la 1re ou la 3e personne de l'indicatif est remplacée régulièrement dans le style indirect par l'infinitif et l'accusatif, la 2e personne de l'indicatif par la 3e du subjonctif (cf. Zumpt, p. 398-399 de la 12e éd.). Selon d'autres grammairiens au contraire (notamment M. Gossrau, p. 470, cf. aussi Dräger, II, p. 409 et suiv., et Schultz, § 403, 3), la proposition interrogative se met au subjonctif dans le style indirect quand elle contient une *interrogation véritable*, à l'infinitif quand l'interrogation n'est qu'une *forme oratoire*. Ni l'une ni l'autre de ces deux règles ne paraît rendre compte de tous les passages qu'on rencontre chez les auteurs; la seconde a l'avantage de présenter une apparence logique que la règle de M. Madvig n'a pas. La question ne me semble pas encore résolue; elle est intéressante et demanderait à être étudiée de près.

rect ne saurait être invoqué quand il s'agit de T.-Live ; Columelle, 1, 3, « *quoniam — allidi* dominum, » n'est pas non plus une autorité suffisante. Cf. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 380).

§ 41. — *Construction de* potius quam *dans le style indirect* (1).

M. Dräger signale comme une particularité de la langue de T.-Live l'emploi du subjonctif avec ou sans *ut* après *potius quam* dans le style indirect. Je crois que la question demanderait encore à être étudiée. Les exemples de Cicéron et de César que cite M. Dräger ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse fonder sur eux une règle. Du reste il y aurait plusieurs cas à distinguer :

a) *Potius quam* après un infinitif futur :

M. Dräger cite Cic., *Ad fam.*, 2, 16, 3, « quidvis me *potius* perpessurum *quam — exiturum.* » *Ad Att.*, 2, 20, 2 « se *prius* occisum iri ab eo *quam me violatum iri.* » De même César, *De b. c.*, 3, 49, 2. — Au contraire la construction avec le subjonctif se trouve : Sall., *Jug.*, 106 (« mansurum *potius quam* — vitæ *parceret* »). Corn. Nép., *Ham.*, 1, 5. T.-Live, 2, 34, 11 (« quam *ut* »). 4, 2, 8. 5, 24, 9 « morituros se *citius — quam quicquam* earum rerum *rogaretur.* » 6, 28, 8 (« quam *ut* »). 9, 14, 7 « *potius* — passuros *quam ut* sprevisse — *videantur.* » 24, 3, 12 (« *citius* quam »). 35, 6, 6. 35, 31, 16 (« *citius* — quam *ut* »). 40, 4, 7 « se — *potius* omnes interfecturam *quam* in potestatem Philippi *venirent.* » — A supposer que cette construction ne soit pas celle de Cicéron et de César, elle n'en est pas moins très-logique, et il y a tel cas où elle est seule possible.

b) *Potius quam* après le participe en *-ndus* :

César, 7, 78, 2, « illo tamen *potius* utendum consilio — *quam* aut deditionis aut pacis *subeundam condicionem.* » Cic., *Brut.*, 91, 314, « quodvis *potius* periculum mihi adeundum *quam* a sperata dicendi gloria *discedendum* putavi » (dans le style direct, *De off.*, 1, 31, 112 : « Catoni — moriendum *potius quam* tyranni *vultus aspiciendus fuit* »). Cf. César, *De b. c.*, 3, 1, 6 « *prius* hos judicio populi *debere* restitui *quam* suo beneficio *videri receptos.* » 1, 35, 1 « *debere* eos Italiæ totius auctoritatem sequi *potius quam* unius hominis voluntati *obtemperare.* » Corn. Nép., *Timol.*, 1, 3, « parere legibus *quam imperare* patriæ *satius* duxerit. » — On trouve au contraire chez T.-Live : 7, 18, 6 « patiendum esse *potius — quam — videant.* » 21, 13, 9 « vel hæc patienda censeo *potius quam* trucidari corpora vestra — *sinatis.* » 31, 11, 16 « pacem illi *prius* petendam — *quam ut* rex sociusque et amicus *appelletur.* » 22, 33, 10 « per interregem

(1) Dräger, II, p. 413-414. Weissenborn dans son éd. de T.-Live, 2, 15, 2.

comitia habenda esse *potius quam consul alter* a bello *avocaretur*. » Cf. 39, 10, 2 « mori et sibi et illi *satius* esse *quam* id *faceret* » (si toutefois il ne faut pas corriger *facere*). On remarquera que sur ces cinq passages il y en a trois (les trois premiers) où la construction avec le subjonctif était la seule possible.

e) *Potius quam* après un infinitif présent :

T.-Live, 7, 21, 1 « dictatore obstinato tollere *potius* totum e re publica consulatum *quam* promiscuum *facere*. » 23, 9, 8 « sed hic te deterreri sine *potius quam* illic *vinci*. » — Au contraire : Térence, *Hec.*, 532-4, « ut puerum præoptares perire — *Potius quam* advorsum animi tui lubidinem *esset* cum illo *nupta* (1). »

d) Enfin, dans les passages suivants de T.-Live, 2, 15, 2, « ideo *potius* delectos patrum ad eum missos *quam* legatis ejus Romæ *daretur responsum*. » 33, 13, 3 « iis sine quibus pax impetrari non poterat sua *potius* voluntate omissis *quam* altercando *extorquerentur*, » le subjonctif était tout à fait nécessaire, puisque dans la proposition commençant par *quam* il est question d'une alternative *qui ne s'est pas réalisée*.

§ 42. — Cum *avec l'infinitif historique* (2).

2, 27, 1 « Romanus promissa consulis fidemque senatus exspectabat, *cum Appius* — quam asperrime poterat jus de creditis pecuniis *dicere*. » 3, 37, 5 « id modo plebes agitabat, quonam modo tribuniciam potestatem — repararent : *cum interim mentio* comitiorum *nulla fieri*. » Cette construction se trouve déjà chez Salluste : *Jug.*, 98, « jamque dies consumptus erat, *cum tamen barbari* nihil *remittere*, etc. » Elle reparaît, plus fréquente, chez Tacite.

§ 43. — *Indicatif dans le style indirect* (3).

On rencontre déjà chez César des exemples de l'emploi irrégulier de

(1) M. Dräger cite encore T.-Live, 26, 26, 7, « non passurum quicquam *prius* agi *quam ut Siculi* in senatum *introducantur*; » mais ici *prius quam* n'est pas pour *potius quam*, comme dans plusieurs des passages qui ont été donnés plus haut; *prius quam* a son sens ordinaire et l'emploi du subjonctif me paraît être ici obligatoire (st. dir. : « nihil *prius* agetur *quam ut Siculi — introducantur* »), cf. César, 6, 5, 5 : « hæc *prius* illi detrahenda auxilia existimabat *quam* ipsum bello *lacesseret*. » Chez Cornélius Népos, *Dat.*, 7, 1, « qui — *prius* cogitare *quam conari* consuesset, » il y a l'infinitif, parce qu'il ne s'agit pas d'une *résolution se rapportant à l'avenir*, comme dans le passage de T.-Live et dans celui de César, mais d'un *rapport de temps habituel entre deux faits* (« *prius* cogitabat *quam conabatur* »).

(2) Dräger, II, p. 600.

(3) Dräger, II, p. 418-419.

l'indicatif dans le style indirect. *De b. G.*, 2, 4, 10, « *qui — appellantur* » est une parenthèse que fait l'historien ; 3, 2, 1 et *De b. c.*, 1, 87, 1 « *ex ea parte vici quam Gallis concesserat* » et « *iis qui amiserant* » peuvent être de même des explications que l'historien donne à ses lecteurs ; 5, 11, 4 et 7, 78, 1 *sunt* est peut-être une faute de copiste pour *sint*. Au contraire *De b. G.*, 1, 40, 5, « factum ejus hostis periculum patrum nostrorum memoria, cum Cimbris et Teutonis a C. Mario pulsis non minorem laudem exercitus quam ipse imperator meritus *videbatur*, » 3, 8, 4, « reliquasque civitates sollicitant ut in ea libertate quam a majoribus *acceperant* permanere quam Romanorum servitutem perferre mallent, » l'emploi de l'indicatif paraît difficile à justifier.

Chez T.-Live les passages semblables paraissent devenir plus fréquents : 2, 15, 3 « eam esse voluntatem omnium ut, qui libertati *erit* in illa urbe finis, idem urbi sit. » 2, 32, 11 « inde apparuisse ventris quoque haud segne ministerium esse nec magis ali quam alere eum, reddentem in omnes corporis partes hunc, quo *vivimus vigemus*que, divisum pariter in venas, maturum confecto cibo sanguinem. » 3, 2, 3 « se ex Æquis pacem Romam tulisse, ab Roma Æquis bellum afferre eadem dextera armata quam pacatam illis antea *dederat*. » 3, 71, 6 « ibi infit annum se tertium et octogesimum agere et in eo agro de quo *agitur* militasse. » § 7 « agrum de quo *ambigitur* finium Coriolanorum fuisse. » 10, 26, 11 « deletam quoque ibi legionem ita ut nuntius non superesset quidam auctores sunt, nec ante ad consules, qui jam haud procul a Clusio aberant, famam ejus cladis perlatam quam in conspectu *fuere* Gallorum equites, etc. » 25, 4, 6 « quod — comitia, quæ reus vi atque armis prohibiturus *erat*, — voluntate ipsi sua sustulerint, etc. »

§ 44. — Quippe qui *avec l'indicatif* (1).

Quippe qui avec l'indicatif paraît être la construction ordinaire dans l'ancienne langue, quoiqu'on trouve déjà chez Plaute « *quippe qui* frater *siet* » à côté de plusieurs passages où il met l'indicatif. La construction classique au contraire semble être le subjonctif; c'est du moins celle qu'emploie toujours Cicéron; chez César on ne rencontre pas *quippe qui* (*ut qui* avec le subj. 4, 23, 5. 5, 31, 6; — *De b. Afr.*, 19, *quippe qui* est construit avec le subjonctif); chez Corn. Nép. on trouve *quippe qui* une fois avec le subjonctif, *Dion*, 2, 3. Salluste, par affectation d'archaïsme sans doute, revient à l'ancienne construction et semble éviter d'employer *quippe qui* avec le subjonctif. Enfin chez T.-Live on trouve les

(1) Dräger, II, p. 508 et suiv.

deux constructions : Hildebrand, *Progr. du gymn. de Dortmund*, 1865, p. 41, cite 19 passages avec le subjonctif et 6 avec l'indicatif (1).

§ 45. — *Subjonctif à l'imparfait ou au plus-que-parfait exprimant la répétition* (2).

Cet emploi du subjonctif, rare avant T.-Live, commence à devenir assez fréquent chez lui. Cicéron, César et Salluste emploient généralement en pareil cas l'indicatif; voici cependant aussi des passages où ils emploient le subjonctif :

Cicéron : *De or.*, 1, 54, 232 « erat enim Athenis reo damnato, *si* fraus capitalis non *esset*, quasi pœnæ æstimatio. » *P. Rosc. Am.*, 38, 111 « in privatis rebus *si qui* rem mandatam non modo malitiosius *gessisset* sui quæstus aut commodi causa, verum etiam neglegentius, eum majores summum admisisse dedecus existimabant. »

Cum avec l'imparfait du subjonctif marquant la répétition se rencontre : *in Verr.*, II, 4, 22, 48. *Brut.*, 38, 143. *De or.*, 1, 54, 232. *De div.*, 1, 45, 102 ; au contraire *in Verr.*, II, 4, 20, 44, « *cum* — *invitasset* » est intercalé dans une proposition à l'infinitif : l'exemple n'est donc pas concluant.

De or., 3, 16, 60 « is, qui omnium eruditorum testimonio totiusque judicio Græciæ cum prudentia et acumine et venustate et subtilitate, tum vero eloquentia, varietate, copia, *quam* se *cumque* in partem *dedisset*, omnium fuit facile princeps, etc. » (pour le texte de ce passage, v. l'éd. de Piderit). *De div.*, 1, 45, 102, « in lustranda colonia ab eo *qui* eam *deduceret*. »

César : 7, 16, 3 « *cum* longius necessario *procederent*. » *De b. c.*, 2, 41, 6 « *cum* cohortes ex acie *procucurrissent*. » 3, 47, 7 « illis hordeum *cum daretur*. » — *De b. G.*, 3, 12, 1. 13, 9. 5, 16, 2. *De b. c.*, 3, 84, 4, la proposition avec *cum* est enclavée dans une proposition qui est déjà au subjonctif. *De b. G.*, 1, 25, 3, *cum* a le sens *causal*. — *Cum* avec *l'indicatif* de la répétition se trouve *De b. G.*, 3, 14, 6. 15, 1. 4, 17, 4. 5, 19, 2. 35, 1 et 3. 7, 22, 2. *De b. c.*, 1, 58, 2. 79, 3. 3, 44, 6.

De b. G., 5, 35, 4 « *sin* autem locum tenere *vellent*. » *De b. c.*, 3, 110, 4 « *si quis* a domino *prehenderetur*. »

(1) Chez Cic., *Ad Att.*, 2, 24, 4, on lit maintenant « *utpote qui* — *soleamus*, » et non *solemus*, d'autant plus que Salluste lui-même construit *utpote qui* avec le subj., *Cat.*, 57 ; de même *Phil.*, 5, 11, 30 il faut lire « *utpote qui* peregre *depugnarit* », et non *depugnarit*, que donnent une partie des mss.

(2) Gossrau, p. 455. Dräger, *Untersuchungen üb. d. Sprachgebrach d. röm. Historiker*, p. 21 et suiv. *Historische Syntax*, II, pp. 497-498, 512-513, 545 et suiv., 568, 571-572, 703-704.

Cum avec le subj. de la répétition se rencontre aussi *De b. Hisp.*, 1; *si* de même *De b. Afr.*, 70 (1).

SALLUSTE : *Jug.*, 58 « *sin* Numidæ propius *accessissent.* »

Chez CORNÉLIUS NÉPOS cet emploi du subjonctif devient plus fréquent; M. Lupus cite les passages suivants :

Cimon, 4, 2 « *cum aliquem — videret.* » *Alc.*, 1, 3 « *cum* tempus *posceret.* » *Ep.*, 3, 3 « *cum* in circulum *venisset.* » § 5 « *cum* — aliquis ab hostibus *esset captus.* » *Ag.*, 8, 1 « *cum intuerentur.* » *Timol.*, 4, 2 « *cum* ibi concilium populi *haberetur.* » § 3 « *cum* suas laudes *audiret* prædicari. » *Att.*, 2, 4 « *cum* — versuram facere publice necesse *esset.* » 20, 1 « *cum* ab urbe *abesset.* » § 2 « *cum esset* in urbe. » Les autres passages m'ont paru peu concluants. *Cum* avec *l'indicatif* de la répétition se trouve *Chabr.*, 3, 3. *Ep.*, 3, 6.

Ag., 1, 3 « *sin* is virilem sexum non *reliquisset.* »

Dion., 1, 4 « legationes vero omnes *quæ essent* illustriores per Dionem administrabantur. » *Dat.*, 4, 2 « *quæ* regi *portarentur* abripiebat. » *Lys.*, 1, 4 « undique *qui* Atheniensium rebus *studuissent* ejectis. » *Eum.*, 3, 4 « etenim semper habiti sunt fortissimi *qui* summa imperii *potirentur.* » *Att.*, 15, 2 « in tuendo *quod* semel *annuisset.* » — Au contraire *Ag.*, 7, 1, « non destitit *quibuscumque* rebus *posset* patriam *juvare,* » n'est pas un exemple concluant.

Voici maintenant des passages de T.-LIVE :

2, 27, 8 « *cum* in jus duci debitorem *vidissent.* » 3, 11, 2 « *cum* discedere populum *jussissent* tribuni. » 21, 28, 10 « *cum* — *raperentur.* » 35, 28, 2 « *cum* solus *esset... cum* comites *haberet.* » 44, 29, 3 « *cum* aliquas alto præferri onerarias naves ex speculis *significatum foret.* »

3, 36, 8 « *si quis* collegam *appellasset.* » 3, 50, 12 « imperium *si quis inhiberet.* » 3, 63, 3 « increpare, *sicubi* segnior pugna *esset.* » 8, 8, 9 « *si* hastati profligare hostem non *possent.* » § 11 « *si* apud principes quoque haud satis prospere *esset pugnatum.* » 9, 6, 2 « *si* vultus eorum indignitate rerum acrior victorem *offendisset.* » 21, 50, 3 « *sicubi conserta* navis *es-*

(1) L'emploi du subjonctif au lieu de l'indicatif dans des propositions relatives où il n'a aucune raison d'être (« Scipio *quique* cum eo *essent,* » « naves *quæ* ad Bætim flumen *fuissent,* » « Didius, *qui* Gadibus classi *præfuisset,* » etc.) est une incorrection fréquente dans le *De b. Hisp.* et qui se trouve déjà dans le *De b. Afr.* (v. le lexique d'Eichert). On trouve même dans le *De b. Afr.*, 78, le solécisme : « quod *ubi cœptum est* fieri et equis concitatis Juliani impetum *fecissent.* » Il paraît donc que dès ce temps-là les finesses de l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif n'étaient plus toujours comprises par le peuple; car il ne faut pas oublier que l'auteur du *De b. Afr.* et l'auteur du *De b. Hisp.* sont des gens peu lettrés, dont la langue se rapproche plus de la langue vulgaire que de la langue littéraire.

set. » 26, 38, 5 « *sicunde* spes aliqua se *ostendisset.* » 44, 29, 4 « *si quæ* Macedoniam *peterent.* »

6, 25, 9 « *qua* quemque suorum usuum causæ *ferrent.* » 21, 58, 7 « nec *quod statutum esset* manebat. » 25, 21, 5 « *quo* loco ipsorum *tulisset* animus. »

3, 11, 2 « *quemcumque* lictor jussu consulis *prendisset.* » 4, 13, 3 « *quacumque incederet.* » 5, 42, 4 « *quocumque* clamor hostium — *avertisset.* » 6, 8, 6 « *quocumque* se *intulisset.* » 9, 19, 8 « *quacumque* opus *esset.* » 21, 35, 2 « *utcumque* aut locus opportunitatem *daret* aut, etc. » 44, 41, 8 « *quacumque data* intervalla *essent.* »

1, 32, 14 « id *ubi dixisset* (1). » 3, 19, 3 « *ubi* res *posceret.* » 5, 25, 2 « *ubi* — clamor *ortus esset.* » 5, 47, 2 « *ubi* quid iniqui *esset.* » 8, 8, 9 « *ubi* his ordinibus exercitus *instructus esset.* » § 12 « *ubi* in intervalla ordinum suorum principes et hastatos *recepissent.* » 21, 42, 4 « *ubi* vero *dimicarent.* » 21, 46, 6 « *ubi* suos premi circumventos *vidissent.* » 22, 2, 7 « *ubi* semel — *procubuissent.* » 32, 17, 13 « *ubi* conferti hastas — præ se Macedones *objecissent.* » 35, 4, 2 « *ubi* nemo obviam *exiret.* » 35, 28, 2 « *ubi* iter quopiam *faceret.* »

2, 38, 1 « *ut quisque veniret.* » 8, 23, 10 « *ut quisque* locus *premeretur.* » 27, 17, 9 « *ut cujusque* populi fines *transiret.* » 34, 38, 6 « *ut quisque* maxime *laboraret* locus. »

5, 47, 3 « *prout postularet* locus. »

§ 46. — Dum *avec l'imparfait du subjonctif* (2).

1, 40, 7 « *dum* intentus in cum se rex totus *averteret*, alter elatam securim in caput dejecit. » 2, 47, 5 « *dum* prædæ magis quam pugnæ memores *tererent* tempus. » 10, 18, 1 « *dum* ea in Samnio — *gererentur*, Romanis in Etruria interim bellum ingens multis ex gentibus concitur. » 39, 49, 8 « itaque clauserat portam turba, *dum* pro se quisque, nisi ipse oculis suis credidisset, vix pro comperta tantam rem habiturus *videretur.* » Dans tous ces passages, l'usage classique demanderait après *dum* le présent de l'indicatif (v. Gossrau, p. 465. Schultz, § 327). Il serait facile de faire partout disparaître du texte de T.-Live cette construction peu correcte, en remplaçant *dum* par *cum;* mais, quelque simple que soit cette correction, je crois qu'on n'a pas le droit de la faire. L'emploi de *dum* avec l'imparfait du subjonctif se rencontre aussi chez Virgile, *Georg.*, 4, 457, « *dum* te *fugeret.* » *Æn.*, 1, 5, « *dum conderet* urbem. » Phèdre, 1, 4, 2, « carnis — carnem *dum ferret.* »

(1) Dräger compare Horace, *Carm.*, 3, 6, 41-42, « sol *ubi* montium *Mutaret* umbras. »

(2) Dräger, II, p. 580.

§ 47. — Donec *avec le subjonctif* (1).

21, 28, 10 « nihil sane trepidabant (elephanti) *donec* (« *tant que* ») continenti velut ponte *agerentur.* » § 11 « trepidationis aliquantum edebant, *donec* (« *jusqu'à ce que* ») quietem ipse timor circumspectantibus aquam *fecisset.* » Dans l'un et l'autre cas, l'usage classique demanderait l'*indicatif*, car il n'y a pas le moins du monde l'idée d'une *intention*, mais simplement l'idée d'un *rapport de temps entre deux faits* (v. Gossrau, p. 466 et suiv. Zumpt, § 575. Cf. Schultz, préface de la 2e éd. de sa grammaire). Peut-être toutefois faut-il admettre avec M. Dräger que dans ces deux passages de T.-Live le subjonctif marque la répétition (2). On trouve déjà *De b. Afr.*, 23, « oppidani usque eo passi propius accedere *donec* ad ipsas portas ac murum *appropinquaret* » (= appropinquavit). A l'époque impériale, cette construction devient plus fréquente, particulièrement chez Tacite. — Chez Corn. Nép., *Ep.*, 2, 4, « exercebatur plurimum currendo et luctando ad eum finem *quoad* stans complecti *posset* atque contendere, » le subjonctif sert à marquer qu'Épaminondas avait pour *principe* de lutter jusqu'à ce qu'il fût à bout de forces ; avec *poterat*, cette nuance disparaîtrait.

§ 48. — Quamquam *avec le subjonctif* (3).

36, 34, 6 « *quamquam moveretur.* » Ce passage paraît du reste être le seul où cette construction de *quamquam* soit certaine chez T.-Live ; d'autres exemples, qu'on cite, ne sont pas tout à fait concluants, ou bien le texte est douteux. L'emploi de *quamquam* avec le subjonctif semble être étranger à la prose de l'époque classique (4) (toutefois chez Corn. Nép., *Att.*, 13, 6, « *quamquam — putem*, » il me paraît difficile de considérer *putem* comme un subjonctif *potentiel*) ; mais il se trouve chez Varron (cité par A.-Gelle, 14, 8, 2), chez Virgile (*Æn.*, 6, 394) et plusieurs fois chez Horace.

On voit que chez T.-Live le sentiment de la différence de sens qui existe entre l'indicatif et le subjonctif commence à se perdre. L'emploi du subjonctif est étendu chez lui à des cas où la syntaxe sévère demande l'indicatif (5).

(1) Dräger, II, p. 585-586.

(2) Cf. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 362 et 717.

(3) Dräger, II, p. 737-738.

(4) Dans les passages de Cicéron que l'on citait, le subjonctif est un subjonctif *potentiel* ou bien il était dû aux copistes. V. Dräger, *l. l.*

(5) Nous ne mentionnons pas comme une particularité de la langue de T.-Live la construction « *quamvis* infesto animo et minaci *perveneras* », 2, 40, 7, parce qu'on lit également chez Cicéron, *P. Rab. Post.*, 2, 4, « *quamvis* (= quamquam)

§ 49. — Si *dans l'interrogation indirecte* (1).

29, 25, 8 « primum ab iis *quæsivit si* aquam hominibus jumentisque in totidem dies quot frumentum imposuissent. » 31, 9, 8 « tamen ad collegium pontificum *referre* consul jussus *si* posset recte votum incertæ pecuniæ suscipi. » 39, 50, 7 « nihil aliud locutum ferunt quam *quæsisse si* incolumis Lycortas — equitesque evasissent. » 40, 49, 6 « *quæsivit* iterum *si* cum Romanis militare liceret. »

Cet emploi de *si* après un verbe ayant le sens de « *interroger* » paraît n'être pas classique. Chez Térence on trouve : « *visam si* domi est » *Eun.*, 545. « ibo, *visam si* domi est » *Heaut.*, 170. « *si* forte frater redierit *viso* » *Ad.*, 549. « *vide si* quid opis potes afferre huic » *Phorm.*, 553, façons de parler qui appartenaient sans doute à la langue de la conversation (2). Mais dans la prose classique cet emploi de *si* paraît avoir été limité aux deux cas suivants : 1° on disait *exspecto si*, *tento*, *conor*, *experior si* (*conor si* Cés., *De b. G.*, 1, 8, 4. *exspecto si* 2, 9. 1. *De b. c.*, 2, 34, 1. 3, 85, 1; de même T.-Live : « *tentata* res est *si* » 1, 57, 2. 2, 35, 4) ; — 2° après n'importe quel verbe on pouvait employer une proposition avec *si* dans le sens de « *pour voir*, *pour essayer si* (3) » : v. César, 6. 29, 4. 37, 4. 7, 20, 10. 55, 9. 89, 5. *De b. c.*, 1, 5, 5. 9, 1. 83, 4. 3, 30, 2. 75, 3 ; de même *sive* — *sive*, « pour voir si — ou si, » 7, 32, 2 ; — *De b. G.*, 8, 8 (*si forte*). *De b. Al.*, 14 ; *De b. Afr.*, 4. 63 (*si forte*). 86 (*hoc consilio*, *si posset*) ; — Corn. Nép., *Hann.*, 8, 1 (*si forte*) ; — Verg., *Æn.*, 1, 181-2 ; — T.-Live, 1, 7, 6 (*si forte*). 10, 5, 10. 30, 12, 1. 31, 45, 3. On trouvera encore d'autres exemples (entre autres des exemples de Cicéron) chez M. Dräger, qui a toutefois le tort de ne pas faire les distinctions que nous indiquons.

patrem suum numquam *viderat*, » cf. Corn. Nép., *Milt.*, 2, 3, « *quamvis* (= quamquam) *carebat* nomine. »

(1) Gossrau, p. 484. Zumpt, § 354. Cf. Dräger, II, p. 706 et suiv.

(2) Dans les passages de Térence que je viens de citer il me semble bien que *si* joue tout à fait le rôle d'une particule *interrogative;* M. Éd. Becker (*De syntaxi interrogationum obliquarum apud priscos scriptores Latinos*, dans les *Studien auf dem Gebiete des archaischen Lateins* de Studemund, t. I. p. 195) est d'une opinion contraire.

(3) On explique cet emploi de *si* en suppléant l'idée de « *pour essayer si* » (cf. le cas précédent) ; je croirais plutôt que le sens primitif de *si* dans cette construction est : « *pour le cas où ;* » par exemple : Cic., *Ad Att.*, 11, 9, 2, « solvi (fasciculum), *si* quid ad me esset litterarum, » « *pour le cas où* il y aurait une lettre, » ou, si l'on veut, « *pour voir si*, etc. » On rencontre en effet des passages où *si*, employé d'une façon toute semblable, ne peut pas se traduire : « *pour voir si ;* » ainsi Cic., *Ad Att.*, 13, 22, 5 : « epistulam Cæsaris misi, *si* minus legisses, » « *pour le cas où* », c'est-à-dire : « *ut eam legeres*, *si*, etc. » Cf. *ibid.*, 16, 11, 7.

Virgile emploie *si* d'une façon plus libre : *Æn.*, 4, 110-111, « sed fatis *incerta* feror *si* Juppiter unam Esse velit Tyriis urbem Trojaque profectis. » Horace dit, comme T.-Live : « *si* posset — *rogatus*, » *Epist.*, 1, 6, 41, cf. *ibid.*, 1, 7, 39 : « *inspice si* possum, etc. »

§ 50. — *Emploi du participe futur* (1).

Les prosateurs classiques n'emploient guère le participe futur en *-urus* que joint à une forme du verbe *sum* (cf. Schultz, § 406. Gossrau, p. 535. Madvig, *Lat. Sprachlehre*, § 424, *Anm.* 5) (2). C'est à partir de T.-Live que l'emploi de ce participe commence à devenir plus libre (Kühnast, p. 267) ; en voici divers exemples (3).

a) Part. fut. pour marquer ce qui *doit arriver* :

2, 10, 11 « rem ausus plus famæ *habituram* ad posteros quam fidei. »

40, 8, 7 « sedeo — miserrimus pater judex inter duos filios —, aut conficti aut commissi criminis labem apud meos *inventurus*. »

b) Part. fut. pour marquer l'*intention :*

8, 26, 1 « sineret se classe circumvehi ad Romanum agrum, non oram modo maris, sed ipsi urbi propinqua loca *depopulaturum*. » 10, 26, 7 « Senones Galli multitudine ingenti ad Clusium venerunt, legionem Romanam castraque *oppugnaturi*. »

21, 58, 1 « in Etruriam ducit, eam quoque gentem — *adjecturus*. » 42, 62, 15 « rediit, belli casum de integro *tentaturus*. » 42, 65, 6 « milites — in propinquum tumulum recepit, loci se præsidio — *defensurus*. » 44, 35, 23 « degressus ad imam partem castrorum, veluti per devexum in mare bracchium transitum *tentaturus*. » 2, 23, 11 « curiamque, ipsi *futuri* arbitri moderatoresque publici consilii, circumsistunt. »

6, 22, 9 « in aciem procedunt, nihil *dilaturi* quin, etc. » 8, 29, 12

(1) Dräger, II, p. 745-746.

(2) Comme exceptions, on peut citer : Cic., *in Verr.*, II, 1, 21, 56, « adest de te sententiam *laturus*. » *Ad Qu. fr.*, 2, 5, 2 (6, 1) « *exiturus* a. d. VIII. Idus Apriles sponsalia Crassipedi præbui. » *Ad Att.*, 8, 9, 2 « quid agenti, quid *acturo?* » *Tusc.*, 4, 7, 14 « opinio *venturi* boni. » *Ad Att.*, 5, 15, 3 (*redituro*), le texte est douteux. Salluste cité par Donat, *Ad Hec.*, 5, 1, « quo *prohibituri* venerant socii. » *Jug.*, 106, incertæ ac forsitan — *interituræ* vitæ. » Mais chez Corn. Nép., *Them.*, 7, 6, l'édition de Halm donne : « se remitterent, [*eum*] aliter illos numquam in patriam *essent* recepturi. » — *Futurus* comme adjectif se trouve déjà chez Cicéron, mais seulement dans l'expression *res futuræ* ou bien *futura*, « l'*avenir* » (v. Kühnast, p. 267) ; chez Salluste on lit, *Jug.*, 27, « *futuris* consulibus, » « aux *futurs* consuls » (Cic., *De or.*, 2, 17, 71, « *eum qui* orator *esset futurus*, » « le *futur* orateur »), et cet emploi de *futurus* devient fréquent chez T.-Live (Kühnast, *l. l.* Grysar, *Theorie d. lat. Stiles*, p. 12).

(3) On en trouvera beaucoup d'autres chez Güthling. *De T. Livii oratione disputatio. Caput II., quod est de participiis* (Liegnitz, 1872), p. 5.

« ut — dilaberentur in oppida, situ urbium mœnibusque se *defensuri*. »

c) Part. fut. précédé de *ut* ou *tamquam* (= ὡς avec le part. fut. en grec) :

3, 5, 1 « carpere multifariam vires Romanas, *ut* non *suffecturas* ad omnia, aggressi sunt. »

21, 61, 1 « transgressus Hiberum Hasdrubal cum octo milibus peditum, mille equitum, *tamquam* (= ὡς) ad primum adventum Romanorum *occursurus*, etc. » 36, 41, 1 « Antiochus Ephesi securus admodum de bello Romano erat, *tamquam* non *transituris* in Asiam Romanis. » 36, 43, 10 « classis ad Cissuntem, portum Erythræorum, *tamquam* ibi aptius *exspectatura* hostem, contendit. »

Il semble bien qu'il y ait là une imitation du grec.

d) Part. fut. employé dans un sens *conditionnel :*

4, 18, 6 « parumper silentium et quies fuit, nec Etruscis, nisi cogerentur, pugnam *inituris* et dictatore, etc. » 9, 29, 4 « nec tantis apparatibus elatus de inferendo bello agitat, *quieturus* haud dubie, nisi ultro arma Etrusci inferrent. » 21, 17, 6 « Ti. Sempronius missus in Siciliam, ita in Africam *transmissurus* si ad arcendum Italia Pœnum consul alter satis esset. »

23, 44, 2 « an *dedituris* se Hannibali (= eis, si se dedituri fuissent) fuisse accersendum Romanorum præsidium? » 45, 35, 6 « de præda parcius quam speraverant ex tantis regiis opibus dederat nihil *relicturis*, si aviditati indulgeretur, quod in ærarium deferret. »

§ 51. — *Emploi du participe parfait passif au nominatif pour remplacer un substantif abstrait.*

« Tantum *Camillus auditus imperator* terroris intulerat, » « *ce fait que* l'on avait appris la nomination, *la nouvelle de* la nomination, » v. plus haut, p. 79. Cette construction n'est pas étrangère à la prose classique, mais elle devient beaucoup plus fréquente chez T.-Live.

§ 52. — *Emploi du participe parfait passif neutre à l'ablatif absolu* (1).

T.-Live, comme les historiens de l'époque impériale, emploie souvent comme ablatifs absolus des participes passés neutres ayant pour sujet une proposition subordonnée, par exemple : « *audito* Saguntiæ Celtiberum omnes sarcinas impedimentaque relicta; *cognito* vivere Ptolemæum; nondum *comperto* quam regionem hostes petissent; *edicto* ne quis injussu pugnaret; *exposito* quid pararet; rebus divinis perfectis *latoque*, ut solet, ad populum ut equum escendere liceret; ne ibi quidem *denuntiato* quo

(1) Dräger. *Untersuchungen üb. d. Sprachgebrauch der röm. Historiker*, p. 27. *Historische Syntax*, II, p. 769 et suiv. Gossrau, p. 533-534.

pergerent; *permisso*que ut ex collegis optaret quem vellet; » etc. 9, 30, 10 « *impetrato*que ut manerent. » 28, 17, 14 « haud cuiquam *dubio* quin hostium essent. » 28, 36, 12 « *incerto* præ tenebris quid aut peterent aut vitarent. » — Cette construction est rare à l'époque classique ; elle ne paraît se trouver ni chez César ni chez Cornélius Népos ; chez Cicéron on cite : *De inv.*, 2, 10, 34 « hoc loco præterito et *cur prætereatur demonstrato.* » *De fin.*, 2, 27, 85 « *perfecto* enim et *concluso* neque virtutibus neque amicitiis usquam locum esse, si ad voluptatem omnia referantur. » *De off.*, 2, 12, 42 « *adjuncto* vero ut idem etiam prudentes haberentur » ; chez Salluste : « *audito* Q. Marcium Regem pro consule per Lycaoniam cum tribus legionibus in Ciliciam tendere » (*Hist.*, livre V, cité par Priscien, 18, 41), et « *comperto* lege Gabinia Bithyniam et Pontum consuli datam esse » (*ibid.*).

T.-Live emploie aussi comme ablatifs absolus des participes neutres sans proposition subordonnée : « nondum *palam facto* » 22, 55, 3. « ante *explorato* et subsidiis positis et sub signis ad populandum ducebant » 23, 42, 9. « *summoto* incesserunt » 28, 27, 15. « a magistratibus petiit ut sibi paucis alloquendi populi potestatem facerent. *Permisso*, « Utrum nos, hospites Samothraces, etc., » 45, 5, 2-3. « nec *auspicato* nec *litato*, instruunt aciem » 5, 38, 1. « eum quasi *debellato* triumphare » 26, 21, 4, etc. On cite déjà chez Cicéron quelques participes employés de cette manière ; mais ce sont des ablatifs absolus qui ont tout à fait pris une valeur adverbiale : « mihi *optato* veneris, » « quod et raro datur et nunc *peroptato* nobis datum est » *Ad Att.*, 13, 28, 3. *De or.*, 2, 5, 20. « quod *satisdato* debeo » *Ad Att.*, 16, 6, 3. « *intestato*que esset mortuus » *De or.*, 1, 39, 177. « lex est — quæ in annos singulos Jovis sacerdotem *sortito* capi jubeat » *in Verr.*, II, 2, 51, 126. « *auspicato* urbem condidisse » *De div.*, 1, 2, 3, etc. L'expression est donc ici beaucoup moins hardie que dans certains passages de T.-Live. *De leg. agr.*, 2, 2, 5, « *errato* » et « *recte facto* » semblent être des substantifs au datif : Zumpt, § 648, proposait de lire *cum* au lieu de *cui;* l'éd. de Baiter et Kayser donne *cujus*, sans note critique. Toutefois, chez Tér., *Hec.*, 737, « nam ea ætate jam sum ut non siet *peccato* mihi ignosci æquom, » *peccato* est un ablatif absolu employé d'une façon assez hardie.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Le premier fascicule du tome II de la grammaire latine de Kühner (*Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II, Hannover, 1878) m'est parvenu trop tard pour que je pusse m'en servir comme je l'aurais désiré; plusieurs des questions que j'ai étudiées y sont traitées également avec beaucoup de détails.

Page 8, ligne 27, lisez : § 93 (p. 144 et suiv. de la 3e édition).

P. 8, l. 32, lisez : « la voyelle V, » au lieu de « la lettre V. »

P. 10. l. 36, lisez : *navigat æquor*.

P. 14, avant-dernière ligne, lisez : Ailleurs (10, 1, 32), etc.

P. 15, note (2), lisez § 257 au lieu de § 241.

P. 19, note (1), ajoutez : *Günther*, Die Formen der Hypothesis bei Livius, Bromberg, 1871.

P. 31, l. 34, ajoutez : *De b. Afr.*, 16, « quid tu, inquit, *miles* tiro? »

P. 32, l. 2 : Nous admettons l'authenticité du livre *De excellentibus ducibus exterarum gentium :* l'étude que M. Lupus a faite de la langue de Cornélius Népos l'a conduit à la même conclusion (v. p. V de son ouvrage).

P. 32, l. 31-32 : Le singulier du nom de peuple ne désigne pas une *armée* particulière de ce peuple dans tous les passages de T.-Live que j'ai cités. Ainsi, dans le passage 5, 16, 9, *Romane* est employé à peu près de la même manière que dans le vers de Virgile, *Æn.*, 6, 851. J'aurais dû tenir compte de ce fait.

P. 33, l. 9 et suiv. : Le singulier du nom de peuple est employé tout à fait de la même façon que chez T.-Live dans le passage suivant d'Horace : *Carm.*, 3, 6, 13-14, « Pæne occupatam seditionibus Delevit urbem *Dacus* et *Æthiops*. »

P. 34, l. 3-4, ajoutez : 34, 52, 11 duceni quinquageni æris in *pedites* divisi, duplex *centurioni*, triplex *equiti*. 35, 59, 6 *militibus* quini viceni denarii dati, duplex *centurioni*, triplex *equiti*. 39, 7, 2 *militibus* quadragenos binos denarios divisit, duplex *centurioni*, triplex in *equites* (Madvig, *Emend. Liv.*, p. 556-7). 40, 43, 7 *militibus* — quinquagenos denarios dedit, duplex *centurionibus*, triplex *equiti*. 41, 7, 3 *militibus* denarios quinos vicenos, duplex *centurioni*, triplex *equiti* ambo diviserunt.

P. 37, l. 28, lisez : par exemple, chez T.-Live, 2, 12, 13. 21, 1, 4.

P. 37, l. 30, lisez : 10, 38, 8 *aræ* in medio (voyez, au § 9, la note de Weissenborn).

P. 38, l. 24 et suiv. : Un passage instructif est le passage suivant de

T.-Live, 38, 18, 4, « non *ligni* modo quicquam (« *du bois,* » en général), sed ne spinas quidem aut ullum aliud alimentum fert ignis, fimo bubulo pro *lignis* (« au lieu de *morceaux de bois* ») utuntur. »

P. 40, note (1), ajoutez : Cic., *De rep.*, 6, 20, 23, *exustiones* — terrarum. *Ad Att.*, 1, 16, 5 adulescentulorum nobilium *introductiones*.

P. 41, l. 9 et suiv. : L'emploi du pluriel chez Virgile a été étudié en détail par Ph. Spitta, *Quæstiones Vergilianæ*, Göttingen, 1867.

P. 42, l. 35, lisez : *ludibria*.

P. 45, l. 42, ajoutez : 27, 12, 5 et audacia et audendi omnia *necessitatibus* pares.

P. 47, l. 27 : Cette remarque n'est pas fondée ; dans sa seconde édition (p. 19) M. Dräger cite : Cic., *ad Att.*, 1, 16, 13, « istos *consulatus* non flocci facteon. » Sall., *Jug.*, 85, 29, « non possum — imagines neque triumphos aut *consulatus* majorum meorum ostentare. »

P. 47, l. 30 : Dans la seconde édition de Dräger (p. 13) *iniquitates* est rangé parmi les pluriels qu'on rencontre à l'époque classique.

P. 49, l. 42, lisez : « Numidæ *levis*que (*gén. partitif*) armaturæ mirabili velocitate præditi. »

P. 51, l. 8, après « impetum facit, » ajoutez : « et souvent ailleurs. »

P. 54, l. 37, le point après « aviditas » est à supprimer.

P. 57, l. 4, ajoutez : *Ages.*, 8, 1 ut naturam *fautricem* habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore fingendo.

P. 70, l. 33 : Dans le cours de mon travail j'ai employé plusieurs fois cette indication vague et peu exacte, « l'édition Baiter. » Il s'agit de l'édition de Cicéron qui a été publiée en collaboration par MM. Baiter et Kayser (Leipzig, Bernhard Tauchnitz, 1860-69).

P. 72, l. 6 : Dans le passage 42, 47, 9 l'unique ms. (ms. de Vienne) qui nous a conservé cette partie de l'œuvre de T.-Live donne, paraît-il (1), non *utilis*, mais *utilius* ; on peut donc restituer aussi bien *utilium* que *utilis*, v. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 649.

P. 74, ligne 8 et suiv., ajoutez : 25, 11, 20 in *diversum* auctores trahunt (cf. 38, 56, 1).

P. 76, note (1), lisez : cf. plus haut *pessimo publico* et *ex incertissimo*.

P. 77, note (4), ajoutez : *Jug.*, 93, *cuncta* gignentium.

P. 78, l. 17 : M. Madvig, *Emend. Liv.*, p. 696, cite quatre exemples de *exiguum* avec le gén. chez T.-Live, et en outre un exemple de *parvum* (44, 26, 6 *parvum* auri). Cet emploi de *parvum* au lieu de *paulum* (T.-Live dit de même « *parvo* plures » au lieu de *paulo*) se retrouve chez Lucain, Sénèque le tragique, Valère-Maxime. Ni *parvum* ni *exiguum* avec le gén. ne se rencontre dans la prose classique.

P. 78, l. 27 et suiv., ajoutez : 10, 11, 9 ad inopiæ *ultimum*.

P. 79, § 6, II : On peut rattacher à ceci le passage suivant de T.-Live,

(1) Selon la collation de Kopitar et selon une collation nouvelle faite pour M. Madvig (v. *Emend. Liv.*, p. 591); au contraire, suivant la collation de Vahlen, le ms. aurait *utilis*, v. l'éd. de Weissenborn.

40, 58, 1, « neque Thraces commercio faciles erant neque Bastarnæ *empto* contenti, » « ils ne se contentaient pas *d'acheter*, » cf. Cic., *De nat. deor.*, 3, 30, 74, « reliqua quæ ex *empto* aut *vendito* aut *conducto* aut *locato* contra fidem fiunt. » Cet emploi de *emptum* (= *emptio*) était fréquent dans la langue du droit, v. par exemple Gaïus, *Inst.*, 4, 62, « sunt autem bonæ fidei judicia hæc : ex *empto, vendito, locato, conducto.* » *Dig.*, 44, 4, 15 « omnia — quæ jure *empti* continentur » (Dirksen, p. 322). Du reste, dans la construction bien connue « *consulto, maturato* opus est, » le participe joue également le rôle d'un substantif verbal.

P. 82, note (6), ajoutez : Plaute, *Merc.*, 2, 4, 2, *divorsus* distrahor.

P. 88, note (1), lisez : non précédées d'un nom d'auteur.

P. 110, l. 2, lisez : Samnites Pælignique querebantur.

P. 111, § 9, D, ajoutez : 25, 6, 12 Caudinæ legiones — eundem illum hostem sub jugum miserint qui hac *sua* ignominia lætatus fuerat (pensée des légions ; « ce même ennemi qu'elles *se rappelaient avoir vu*, etc.; » il n'y avait pas lieu ici de mettre le verbe au subjonctif).

P. 118, le dernier exemple de T.-Live (29, 7, 9) a été cité par erreur; dans ce passage l'emploi du nominatif *ipsi* est conforme à la règle.

P. 121, l. 34, lisez : Masinissam.

P. 122, l. 31-2, lisez : Quintilien.

P. 125, § 14, A, ajoutez : 22, 38, 9 mirari se qui dux — jam *nunc* locatus in urbe sciret quæ sibi agenda armato forent.

P. 128, l. 5 et suiv., ajoutez : 5, 47, 2 ubi *quid* iniqui esset.

P. 129, l. 2, ajoutez : De même 26, 38, 5 si*cunde* spes *aliqua* se ostendisset. — L. 11, ajoutez : 27, 25, 8 si — prodigii *aliquid*, etc.

P. 130, l. 1 et suiv., ajoutez : *De or.*, 1, 39, 177 si se ad *aliquem* (= quem) quasi patronum applicavisset. — L. 12, ajoutez : *De b. c.*, 3, 73, 5 sive ipsorum perturbatio sive error *aliquis* (= quis) sive etiam fortuna — victoriam interpellavisset. — L. 14, ajoutez : *Att.*, 2, 3 ne illa peregrinatio detrimentum *aliquod* (= quod) afferret rei familiari. — L. 21, lisez : *cum* suivi de *aliquis* (cf. T.-Live, 44, 29, 3), etc.

P. 132, l. 5, ajoutez : 29, 31, 2 multo majorem indolem in eo — esse quam in *ullo* — *umquam* fuisset. — L. 16, ajoutez : *Cat.*, 14, ex aliis rebus magis quam quod *cuiquam* id compertum foret.

P. 133, l. 6, lisez : 29, 18, 20.

P. 135, l. 23 et suiv., ajoutez : T.-Live, 26, 49, 14, facerem — ne quid, quod sanctum *usquam* esset, apud nos violaretur (la proposition relative est indépendante de l'idée négative « *facerem ne...* » ; on pourrait dire également : « semper *laboravi ut*, quod sanctum *usquam* esset, id nos quoque inviolatum haberemus »). Suétone, p. 300, l. 34-36 de l'éd. Roth (Leipzig, Teubner, 1875): bella omnia quæ *umquam* cum Germanis gesta sunt XX voluminibus comprehendit (dans un extrait de Suétone fait par saint Jérôme). — Les *Jahresberichte d. philol. Vereins* de 1877, p. 388-9, analysent un travail de M. Hoppe (*Zu den Fragmenten u. der Sprache Ciceros*, 1875), où il est question, entre autres choses, de l'emploi de *usquam* et de *uspiam* chez Cicéron ; un exemple instructif est le

suivant, où *uspiam* (« dans tel ou tel endroit *déterminé*, peu importe lequel ») ne pourrait pas être remplacé par *usquam* (« n'importe où ») : *De inv.*, 2, 50, 148, « cum ex eo quod *uspiam* est ad id quod *nusquam* scriptum est pervenitur. »

P. 139, l. 5 et suiv., ajoutez : *De b. Afr.*, 72, *quodcumque* prœlium quotiens erat commissum.

P. 140, l. 17, lisez : *C. I. L.*, I, 200, XXXII.

P. 144-145, § 20 : M. Benoist m'a encore signalé les exemples suivants de *alii* = οἱ ἄλλοι : Caton, *De re rust.*, 46, ad eundem modum *alia* semina serito. 161 *aliud* stercus herbas creat. Cic., *De off.*, 1, 4, 11, omniaque quæ sint ad vivendum necessaria anquirat et paret, ut pastum, ut latibula, ut *alia* (« *les autres choses* » ou « *d'autres choses* ? ») ejusdem generis. *De rep.*, 6, 18, 18 sicut *alii* qui præstantibus ingeniis in vita humana divina studia coluerunt.

P. 155, l. 22, ajoutez : Au contraire dans le passage d'Ennius cité par Cic., *Tusc.*, 3, 19, 44, « quo *applicem ?* » est bien pour « quo *applicem me ?* »

P. 156, l. 40, ajoutez : César, 4, 1, 10, « *lavarentur* in fluminibus. »

P. 157, l. 17, une virgule a été omise après « Tulliam. »

P. 157, l. 41, ajoutez : Le dictionnaire de Klotz cite Lampride, *Alex. Sev.*, 51 (lisez : 52), « ad domos suas *reciperentur* ; » mais cette citation est inexacte, v. l'éd. de Peter (Leipzig, Teubner, 1865). Chez Cicéron, *Tusc.*, 1, 44, 107 (dans un fragment d'Ennius), d'anciennes éditions donnent : « neque sepulcrum quo *recipiatur* habeat, portum corporis ; » mais l'éd. de Kayser et Baiter porte *recipiat* (intransitif).

P. 158, fin, *annus vertens* a été cité à tort ; *vertens* est le participe de *vertor*, cf. p. 156, note (1).

P. 186, note (3) : Un autre passage de Cicéron où *adhuc* est conservé dans le st. indir. est « negavit *adhuc* pervenisse, » *in Verr.*, II, 4, 12, 27.

P. 197 et suiv. : Dans cet *Appendice*, j'ai oublié de signaler une différence remarquable entre la syntaxe de Cicéron ou de César et celle de T.-Live, je veux parler de l'emploi de *an* (au lieu de *num* ou *ne*) dans l'interrogation indirecte simple (Dräger, II, p. 460-461). Cet emploi de *an*, dont on trouve quelques exemples chez les comiques et qui plus tard sera un des traits caractéristiques de la prose de l'époque impériale, est tout à fait contraire à l'usage classique, quoiqu'on lise chez Cicéron, *in Verr.*, II, 4, 12, 27, « quæsivi *an* misisset. » Chez T.-Live cette irrégularité se rencontre plusieurs fois : 8, 24, 11 « substititque dubius *an* transiret » 8, 35, 4 « quæ in discrimine fuerunt *an* ulla post hanc diem essent. » 31, 48, 6 « nihil præter res gestas et *an* in magistratu suisque auspiciis gessisset censebant spectare senatum debere. » 35, 41, 4 « deinde, *an* omnino mittendus esset, consultatio mota est. » 45, 20, 6 « consulti — patres *an* locum, lautia senatumque darent. »

P. 218, fin, l'exemple 31, 11, 16 est à supprimer (*prius quam* a le sens de « avant que, » cf. la note (1) de la page 219).

P. 223, fin, lisez « canis » au lieu de « carnis. »

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDES SUR LA LANGUE ET LA GRAMMAIRE DE TITE-LIVE

Introduction. 1

A. Le substantif.

§ 1. Singulier des substantifs concrets employé dans un sens collectif.. . 27
a) *Noms de choses*. 28
b) *Noms de personnes*. 30
Emploi simultané du singulier et du pluriel. 33
Additions à l'article de M. Dräger. 34
§ 2. Emploi du pluriel. 36
a) *Pluriel des substantifs concrets*.. 36
b) *Pluriel des noms abstraits*. 39
§ 3. Substantifs abstraits employés dans un sens concret.. 48
§ 4. Substantifs employés comme adjectifs. 55

B. L'adjectif.

§ 5. De l'emploi des adjectifs comme substantifs 61
1° *Adjectifs masculins (ou féminins) employés comme substantifs* :
a) *Au pluriel*.. 62
b) *Au singulier*.. 63
2° *Participes présents masculins employés comme substantifs :*
a) *Au pluriel*.. 65
b) *Au singulier*. 66
3° *Participes passés masculins (ou féminins) employés comme substantifs* :
a) *Au pluriel*. 67
b) *Au singulier*.. 68

4° *Adjectifs ou participes neutres employés comme substantifs* :
a) *Au pluriel*. 68
b) *Au singulier*. 71
§ 6. I. *Emploi de l'adjectif ou du participe neutre avec un génitif partitif*. . 77
II. *Emploi du participe passé neutre comme substantif verbal*. 79
§ 7. Adjectifs faisant partie de l'attribut et devant être en général remplacés en français par un adverbe ou une locution adverbiale. 80
1° *Adjectifs exprimant une manière d'être du sujet*. 80
2° *Autres adjectifs*. 81

C. Le pronom.

§ 8. Emploi du pronom personnel réfléchi et de l'adjectif possessif réfléchi de la troisième personne. 87
I. *Le réfléchi dans la proposition simple*. 87
§ 9. II. *Le réfléchi dans les propositions subordonnées*. 102
§ 10. Prétendu emploi de *ipse* au lieu du réfléchi pour éviter l'équivoque. 113
§ 11. *Sibi ipse nocet* ou *sibi ipsi nocet*. 117
§ 12. *Suos ipse* ou *suos ipsius cives timet*. 119
§ 13. *Hic — ille*. 121
§ 14. Emploi des démonstratifs dans le style indirect. 123
§ 15. *Quis* et *aliquis*. 127
§ 16. Emploi de *quisquam* (*ullus*, *umquam*, etc.). 130
§ 17. *Quisquam unus*, etc. 136
§ 18. *Quicumque*, *quisquis*, *utcumque*, etc., sans verbe. 137
A. *Quicumque*, *utcumque*, etc. 138
B. *Quisquis*. 140
§ 19. Emploi de *quisque* et de *uterque* au pluriel. 141
A. *Quisque*. 141
B. *Uterque*. 143
§ 20. *Alii* = οἱ ἄλλοι. 144

D. Le verbe.

§ 21. Emploi des verbes simples au lieu des verbes composés. 149
§ 22. Verbes transitifs employés comme intransitifs. 155
§ 23. Emploi des formes actives de *cœpi* et de *desii* avec un infinitif passif. 161
§ 24. *Clausus fui*, *fueram*, etc. 164
§ 25. *Forem*. 176

E. L'adverbe.

§ 26. Adverbes ayant perdu leur vrai sens. 185
1. *Adhuc*. 185
2. *In vicem*. 187
3. *Ceterum*. 188

4. *Quoque*. 188
§ 27. Adverbes jouant le rôle d'adjectifs.. 189

Conclusion.. 193

Appendice.

DE QUELQUES DIFFÉRENCES ENTRE LA SYNTAXE DE T.-LIVE ET CELLE DE CICÉRON OU DE CÉSAR.

I. *Syntaxe de la proposition simple.*

§ 1. *Verbe au pluriel après un nom collectif au singulier*. 197
§ 2. Consecutio temporum *avec le présent historique*. 198
§ 3. *Parfait du subjonctif au lieu de l'imparfait dans la* consecutio temporum.. 199
§ 4. Ne *avec l'impératif ordinaire* 199
§ 5. *Syntaxe des cas. — Participes en*-bundus *avec un régime*.. 200
§ 6. *Accusatif grec avec les verbes moyens ou passifs*.. 200
§ 7. *Construction des verbes composés de prépositions avec l'accusatif*.. . . 201
§ 8. *Cetera*.. 202
§ 9. *Construction des verbes composés de prépositions avec le datif*. 202
§ 10. *Mihi volenti est*.. 203
§ 11. *Datif avec les adjectifs*. 204
§ 12. *Eo irarum*, etc. 204
§ 13. *Génitif partitif dépendant d'un adjectif neutre*.. 204
§ 14. *Génitif partitif dépendant d'un adjectif masculin au positif*.. 204
§ 15. *Emploi du génitif avec les adjectifs*. 205
§ 16. *Ablatif de séparation*.. 205
§ 17. *Ablatif de la question* ubi. 206
§ 18. Procul *avec l'ablatif*. 207
§ 19. *Construction de* mutare. 207
§ 20. Plenus *avec l'ablatif*.. 207
§ 21. *Accusatif au lieu de l'ablatif devant un comparatif*. 208
§ 22. *Opus est*. 208
§ 23. *Circa*. 209
§ 24. *Quam pro*. 209
§ 25. Palam *avec l'ablatif*.. 209
§ 26. Tenus *avec le génitif* (« Corcyræ tenus, genus tenus »). 209
§ 27. *Emploi plus libre de l'apposition*. 210

II. *Syntaxe de la phrase complexe. — Syntaxe de coordination.*

§ 28. *Et = etiam*.. 210
§ 29. *Nec = ne — quidem*. 211
§ 30. *Emploi arbitraire des conjonctions copulatives*. 211

§ 31. *Que et, que — que = et — et* 212
§ 32. *Que — ac* 213
§ 33. *Nunc — nunc* 213
§ 34. *Namque* 213
§ 35. *Itaque* 213
§ 36. *Vix — et* 214

Syntaxe de subordination.

§ 37. *Emploi de l'infinitif* 214
§ 38. *Non dubitare* 215
§ 39. *Timere* 216
§ 40. Cum interim *avec l'infinitif et l'accusatif dans le style indirect* 216
§ 41. *Construction de* potius quam *dans le style indirect* 218
§ 42. Cum *avec l'infinitif historique* 219
§ 43. *Indicatif dans le style indirect* 219
§ 44. Quippe qui *avec l'indicatif* 220
§ 45. *Subjonctif à l'imparfait ou au plus-que-parfait exprimant la répétition* 221
§ 46. Dum *avec l'imparfait du subjonctif* 223
§ 47. Donec *avec le subjonctif* 224
§ 48. Quamquam *avec le subjonctif* 224
§ 49. Si *dans l'interrogation indirecte* 225
§ 50. *Emploi du participe futur* 226
§ 51. *Emploi du participe parfait passif au nominatif pour remplacer un substantif abstrait* 227
§ 52. *Emploi du participe parfait passif neutre à l'ablatif absolu* 227
ADDITIONS ET CORRECTIONS 229

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Les chiffres renvoient aux pages

A

Ablatif : abl. sans préposition à côté de verbes généralement construits avec *ab, de, ex*, 205-6 ; — abl. de la question *ubi* sans *in*, 206 ; — ablatifs absolus ayant pour sujet une proposition subordonnée, 227-8 ; — ablatifs absolus employés adverbialement, 228.

Abstraits (substantifs) : employés dans le sens concret, 48-53, cf. 230 ; — figures de langage qu'il ne faut pas confondre avec cet emploi, 53-55.

Accidere n'a pas de participe futur, 150.

Accusatif : avec les verbes *moyens*, 156, note (1), et 200 ; — double acc. avec *traicere*, 158 ; — acc. grec de la partie, 200 ; — acc. avec les verbes intransitifs composés de prépositions, 201-2 ; — acc. au lieu de l'abl. devant un comparatif, 208.

Adhuc, 185-187 ; — conservé dans le style indirect, 186, note (3), cf. 232.

Ad id, ad id tempus, 75.

Adjectifs : adj. (ou participes) employés comme substantifs, 61-80, cf. 230 ; — adj. latins traduits en français par des expressions adverbiales, 80-84, cf. 231 ; — règle de M. Gossrau, 80.

Adverbes (ou expressions adverbiales) : jouant le rôle d'adjectifs, 189-190 ; — de substantifs, 190.

Æra = *stipendia*, 37.

Ἀκούω, ἤκουσμαι, 3.

Alii = οἱ ἄλλοι, 144-5, cf. 232 ; — attraction particulière avec *alius*, 144, note (2).

Aliquis : différence de sens avec *quis*, 127 ; — emploi après *si, ne*, etc., 128-130, cf. 231.

Altaria, inusité au singulier, 37.

Alter répété, 121, note (3).

Altissimus somnus, 13, note (2).

Ambassadeurs : dans leurs discours ils s'identifient quelquefois avec ceux qui les ont envoyés, 106-107.

Amphibologie apparente résultant de l'emploi du réfléchi, 105-6.

An dans l'interrogation indirecte simple, 232.

Animi, locatif ou génitif, 205.

Apposition employée librement, 210.

Assentior, assentio, 123.

Augere intransitif, 157.

B

Bini, « une paire, » 143.

Breviarium, 9, note (2).

C

Capillus, capilli, 29.

Celeber, « célèbre, » 14, en note.

Cervix, cervices, 39.

Ceteri : son emploi au singulier, 71, note (1) : — *ceterum* (adverbe), 188 ; — *cetera* employé adverbialement, 202.

Cicer, inusité au pluriel, 35.

Cicéron : particularités de sa langue : 39, 117, 127.

Circa, 209.

Circiter, 209.

Cœpi, cœptus sum, emploi, 161-164.

Colere = *incolere*, 159.

Confertior, confertim magis, 82, note (4).

Copulatives (conjonctions) : « multæ magnæ*que* res, » 70, note (1) ; — emploi arbitraire des conjonctions copulatives, 211-212.

Cornélius Népos : authenticité du *De excellentibus ducibus exterarum gentium*, 229 ; — particularités de sa langue : 143-4, 177-8, 199 (§ 3), 216 (§ 38), 222 ; — *Epam.*, 8, 3, lire « ausus *fuisset*, » 167.

Cum eo ut, cum eo quod, 76.

Cupido, 13, note (2).

D

Datif : pour marquer *par rapport à qui* telle ou telle chose est vraie, 66 ; — en grec, le participe dans cette

construction est toujours employé *sans article*, 66 ; — dat. avec *invadere*, 201 ; — avec les verbes composés de prépositions, 202-203 ; — avec *fretus*, 204 ; — avec *abhorrens*, 204 ; — *dativus ethicus*, 202, note (4).
De bello Africano, De bello Hispaniensi, deux types du latin vulgaire, 144. 222, note (1) ; — le subj. y est employé d'une façon incorrecte, 222, note (1).
Desii, desitus sum, emploi, 161-164.
Destinare, 214, note (5).
Didere, 150.
Donec, construction, 224.
Dräger, *Historische Syntax der lat. Sprache*, 5-6, cf. 57.
Dum, construction, 223.
Durare, « subsister, » 14, en note.

E

Ἐλαύνειν = *ducere (exercitum)*, 160.
Emptum = *emptio*, 230-1.
Et = *etiam*, 210.
Et, au lieu de *cum*, après *vix*, 214.
Etiam, « encore, » en parlant du temps, 185-186.
Ex : expressions adverbiales formées au moyen de *ex* et d'un abl. neutre, 76.
Excusare morbum, 160, note (1).
Exiguum avec le gén., 78 et 230.
Ex quo, ex quo tempore, 75.

F

Favor, 13, note (3).
Forem, 176-181.
Forsan, 13, note (2).
Fortuna, « biens, » 44, note (1).
Fréquentatifs (verbes) : nombreux chez T.-Live, 14.
Frigell : travaux sur le texte de la 1re décade de T.-Live, 168, note (3).
Frumentum, frumenta, 37-38.
Fui, fueram, etc., au lieu de *sum, eram*, etc., aux temps passés du passif, 164-176.
Futurus, adjectif, 226, note (2).

G

Génitif : gén. partitif dépendant d'un adjectif ou d'un participe neutre, 77-78, cf. 230 ; — gén. part. dépendant d'un adjectif masculin au positif, 204-5 ; — gén. part. après *cuncta*, 78, 230 ; après *cuncti* ou *omnes*, 204-5 ; — *eo irarum, quo amentiæ*, etc., 204 ; — gén. avec les adjectifs dans le sens de « par rapport à » ou « sous le rapport de, » 205 ; — *desipiebam mentis*, 205, note (3) ; — gén. avec *invidere*, 10, en note.
Gratias habere, referre, 44.

H

Habitare avec l'acc., 154.
Harenæ, 38.
Heres suus, 98.
Hic — *ille*, 121-123 ; — dans le sens de ὅ μέν — ὅ δέ, 122-123.
Hic conservé dans le style indirect, 124-125.
Hic qui incorrect, au lieu de *is qui*, 124, note (1).
Hic, huc viciniæ, 204, note (4).
Histoire : idées des anciens sur le style historique, 16-17.
Histoire de la langue latine, 7-10 ; — bibliographie de cette question, 4-5.
Hortamen, 13, note (2).
Hosticus, 13, note (2).
Hospita, forme d'adjectif (fém. sing. ou neut. plur.), 57, note (1).

I

Ille, v. *hic* ; — *ille* remplaçant *hic* du style direct, 123-124 ; — remplaçant *tu, vos* du style direct, 125-126.
In cassum, 74, note (1).
Indicatif dans le style indirect, 219-220.
Indipisci, 13, note (1).
In eo (res) est ut, 74.
In facili, dubio, etc., *est* = *facile, dubium*, etc., *est*, 74.
Infinitif : inf. après différents verbes, 214-215 ; — après *timere, vereri*, 216, note (4) ; — infinitif avec l'acc. après *non dubitare*, 215-6 ; — après *timere*, 216 ; — dans les propositions secondaires du style indirect, 216-8 ; — infin. historique après *cum*, 219.
Infit, 13, note (2).
Inhabitare, 154.
Inhospita, v. *hospita*.
Inimicitia, 45.
Initia, « mystères, » 45.
In Piræea, 8, note (3).
Inter se, « réciproquement, » 187 ; — *inter se* et *inter ipsos*, 93-94.
In vicem, 187.
Ipse : ne s'emploie pas au lieu du réfléchi pour éviter l'équivoque, 113-117 ; — *sibi ipsi* ou *sibi ipse nocet*, 117-8, cf. 231 ; — *suos ipse* ou *suos ipsius cives timet*, 119-121.
Is : emploi, 90. 91. 93-94. 98-99. 102. 107-110, cf. 231 ; — *is* remplaçant *tu, vos* du style direct, 126.
Itaque placé après un autre mot, 213.

J

Justin : particularité de sa langue, 167.
Juventa, 13, note (2).

K

Kühnast, *Die Hauptpunkte der livianischen Syntax*, 20-22, cf. 149-155.

L

Lignum, « bois de chauffage, » 38, note (4), cf. 229-230.

M

Materia, « bois de construction, » 38, note (4).
Miles = *pedes*, 31.
Moventia, res moventes, 156, note (1).
Moyens (verbes), 156, note (1), cf. 232 ; — ils ont un participe présent et un gérondif, *ibid.*
Multus = *multi*, 36.
Multus dies, 77, note (2).
Mutare, construction, 207.

N

Namque placé après un autre mot, 213.
Navigare æquor, 10, en note.
Ne avec l'impératif, 199.
Nec = *ne* — *quidem*, 211.
Nec ipse, 211.
Nemo : inusité au gén. et à l'abl., 64.
Nemo plebejus, et non *nullus*, 64.
Neutre : adjectifs ou participes neutres employés comme substantifs *aux cas obliques*, 69-71. 72-73.
Nominatif intercalé dans une proposition à l'abl. absolu ou au gérondif, 119, note (1).
Non modo = *non modo non*, 131.
Novare, sens particulier, 152.
Νύκτες (μέσαι), 46.
Nullus employé comme substantif, 62. 64 ; — *nullus* = *non*, 83.
Numero alicujus esse, 35-36.
Numerosus = *numerosi*, 36.
Nunc gardé dans le style indirect, 125, cf. 231 ; — *nunc* — *nunc*, *nunc* — *modo*, 213.

O

Obstinare, obstinatus, 214, note (5).
Occipere, 13, note (1).
Occupare = φθάνειν, 215.
Ocior, 13, note (2).
Omnis, emploi poétique du singulier, 36.
« *On* », idée sous-entendue, 92.
Opus est, construction, 208.
Ὀστισοῦν, 138.

P

Palam avec l'abl., 209.
Parce = *noli*, 215.
Parfait du subj. au lieu de l'imparf. dans la *consecutio temporum*, 199.
Participes, v. adjectifs ; — participes passés neutres employés comme substantifs et accompagnés d'un adjectif : *facta ejus fortia* (ou *fortiter*), 70, note (2) ; — emploi du participe passé pour remplacer un substantif verbal, 79-80, cf. 230-1 ; — participe futur ; son emploi, 226-7 ; — participes futurs employés substantivement au masculin, 68 ; — participes en *-ndus* employés substantivement au neutre, 68 ; — participes en *-bundus*, 200 ; construits avec un régime, *ibid.*
Partim eorum — *levia sunt*, 197, note (3).
Parvo plures (= *paulo*), 230.
Parvum avec le gén., 230.
Paucus = *pauci*, 36.
Pellere, différence avec *impellere*, 153.
Per se ipse, et non *ipsum*, 118, note (2).
Personnification, 53-54.
Phèdre : particularité de son style, 54.
Piræus, accusatif, 8, note (3).
Placamen, 13, note (2).
Plaute : particularité de sa langue, 167.
Plenus, construction, 207.
Pluriel : pluriels remarquables de substantifs concrets, 36-39 ; — pluriel des substantifs abstraits, 39-48, cf. 230 ; — pluriel augmentatif, 41. 42 (*animi*). 44 (*exscidia*). 45 (*iræ, naufragia*). 46 (*spiritus*). — Verbe *au pluriel* après un nom collectif au singulier, 197-198.
Plurimus = *plurimi*, 36.
Potius (*prius, citius*) *quam* dans le style indirect, 218-219, cf. 232.
Présent historique : règle pour la concordance des temps, 198.
Priusquam, construction, 219, note (1).
Procul avec l'abl. sans *ab*, 207.
Prolepse, 83, note (6).
Purgare, emploi particulier, 160, note (1).

Q

Quam pro = ἢ κατά, ἢ πρός, 209.
Quamquam avec le subj., 224 ; — *quamquam*, « du reste, » 217.
Quamvis avec l'ind., 224, note (5).
Quantum = *quanto magis*, 208.
Que généralisant le sens dans *-cumque*, *quisque*, 138, note (1).
Que et, *que* — *que* = *et* — *et*, 212 ; — *que ac*, 213.
Quicumque, qualiscumque, etc., 138-140, cf. 232.
Quidam, 137, note (1).
Q.-Curce : particularités de sa langue : 117. 125, en note. 189, note (1).
Quintilien : particularité de sa langue, 122-123.
Quippe qui, 220-221.
Quis : différence de sens avec *aliquis*, 127 ; — emploi, 127-128, cf. 231.
Quisquam (*ullus*, *umquam*, etc.) : emploi, 130-135, cf. 231-2.
Quisquam — *non* n'est pas latin, 131, note (2).
Quisque pour *quisquis*, 140 ; — *quisque* = *quibusque*, 120, en note ; — *quis-*

que au pluriel, 141-143 ; — *primus quisque*, 142, note (1).
Quisquis pour *quisque*, 140, cf. 232 ; — *quisquis*, emploi, 140-141.
Quoad, construction, 224.
Quoque, 188-189 ; — *quoque* portant sur le mot qui suit, 189, note (1).
Quoqueversus, *quoquoversus*, 141, note (2).

R

Recens, adverbe, 83, note (6).
Recipiendum est, 156, note (1), cf. 232 ; — *recipere* intransitif, *ibid.*
Repens, adverbe, est douteux, 82, note (3).
Réfléchi : son emploi en latin, 87-113, cf. 231.

S

Salluste : particularités de sa langue : 144 et 145. 188. 220 (§ 44).
Satias, 13, note (1).
Scandere avec l'acc., 154-155.
Sedare intransitif, 157.
Senecta, 13, note (2).
Sénèque : particularité de sa langue : 135, note (2).
Septentrio, 14, en note.
Si dans l'interr. indir., 225-226 ; — *exspecto*, *conor*, etc., *si*, 225 ; — *si*, « pour le cas où » ou « pour voir si, » 225.
Singulier : substantifs concrets employés au singulier dans un sens collectif, 27-36, cf. 63, cf. 229 ; — règle pour l'emploi du sing. ou du plur. des noms de légumes, 35.
Somni (*in somnis*), 46.
Subjonctif : par attraction, 110 ; — pour marquer la répétition : après *si*, *cum*, *qui* ou *quicumque*, *ubi*, *ut quisque*, *prout*, 221-223 ; après *donec*, 224.
Substantifs : sing. du nom de peuple pour désigner le *général*, 33, note (1) ; — substantifs employés comme adjectifs, 55-57, cf. 230.
Suescere, 215.
Suétone : particularité de sa langue, 199 (§ 3).
Suus : exprimant la *propriété* ou diverses idées dérivées, 94-98 ; — *sui juris*, expression toute faite, 98 ; — *suus sibi* (*meus mihi*), 98 ; — *sua verba* (= *propria*), 97. — Cf. *heres*.

T

Tabo, 13, note (2).
Tacite : particularités de sa langue : 2. 34. 53. 78-79. 80. 189. 207. 224.
Tacitus fero, *tacitum fero*, 81.
Tamquam ou *ut* (= ὡς) devant un participe futur, 227.
Tempestas = tempus, 46-47.
Tenus avec le gén., 209.
T.-Live : patavinité, 11-12 ; — vocabulaire : archaïsmes, mots poétiques, néologismes, 13 ; — style : T.-Live est l'élève de Cicéron, 14-15, 16-17 ; — caractère de l'histoire de T.-Live, 15-16 ; — couleur poétique de son style, 17 ; — manque de symétrie voulu, contraire aux habitudes classiques, 33-34. 207, note (5). 211-212 ; — grammaire : différences entre la syntaxe de Cicéron et celle de T.-Live, 197-228, cf. 232 ; — constructions poétiques : 78. 149-155. 205 (§ 15). 210 (§ 27, fin). 213 (§§ 33. 34). 214 (§ 36). 214-215 (§ 37) ; — hellénismes (?) : 84. 200. 203. 209 (§ 24). 227 ; — emprunts à la langue vulgaire (?) : 144. 145. 161. 199 (§ 4). 200 (§ 5) ; — formes ayant perdu leur vrai sens : 138 et suiv. 164 et suiv. 176 et suiv. 185-189. Cf. 213 (place irrégulière donnée à *namque*, *itaque*) et 219-220, 221-224 (irrégularités dans l'emploi de l'indic. ou du subj.) ; — jugement de Port-Royal sur la langue de T.-Live, 19 ; — travaux sur la langue de T.-Live, 19-20, cf. 229 ; — manuscrits de la 1re décade, 168, note (3).
Titulus, « prétexte, » 14, en note.
Tunc remplaçant *nunc* du style direct, 123-124.

U

Ullus, *umquam*, *usquam*, v. *quisquam*.
Ullus employé comme substantif, 62. 64.
Unus accompagnant *quisquam*, *nemo*, etc., 136-137.
Uo — *uu*, 8, note (2).
Uspiam, 232.
Usus est, construction, 208.
Ut (= ὡς) devant le participe futur, v. *tamquam*.
Utcumque, v. *quicumque*.
Uterque au pluriel, 143-144.
Utpote qui, 221, note (1).
Ut qui, 220.

V

Varron, *De re rust.*, 3, 9, lire « postquam *incubare* cœpit, » 161.
Vellèjus Paterculus : particularités de son style : 54. 79, note (2).
Verbes : verbes simples au lieu des verbes composés, 149-155 ; — verbes transitifs employés comme intransitifs, 155-161, cf. 232.
Victoriam ferre et *referre*, différence, 151.
Virgile : son influence sur la langue de T.-Live, 13, note (2). 17, note (3).
Vo — *vu*, 8, note (2).
Volenti mihi est aliquid, 203.

FIN DE L'INDEX ALPHABÉTIQUE.

CIRCULATE AS MONOGRAPH

D
5
B4
fasc.11

Bibliothèque des Écoles
françaises d'Athènes
et de Rome

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

BOUND BY
BROWN BROS